



RÉUNION DU CONSEIL DU 10 FEVRIER 2012

PROCES-VERBAL

Désignation du secrétaire de séance	7
Compte rendu des délégations	7
Approbation du procès verbal du 9 décembre 2011	7
1 - Commissions permanentes – Modifications.....	7
35 - Budget primitif 2012 - Budget principal - Budgets annexes - Autorisations de programme et crédits de paiement - Dispositions fiscales	8
33 - Stratégie dette - Gestion active de la dette - Instruments de couverture des risques de taux.....	37
2 - Salle sportive métropolitaine - Déclaration d'intérêt communautaire - Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Approbation du site d'implantation - Approbation du règlement de concours	39
3 - REZE - Secteur de la Trocardière - Révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme - Objectifs poursuivis et modalités de concertation préalable	48
4 - THOUARE-SUR-LOIRE - Ilot Gare - Prise en considération d'un périmètre d'étude	49
5 - LA MONTAGNE - Modification du Plan Local d'Urbanisme - Approbation	52
6 - BOUGUENAIS - révision du Plan Local d'Urbanisme - Prescription et modalités de la concertation.....	54
7 - BOUAYE - Secteur du centre ville - Prise en considération d'un périmètre d'étude	57
7b - SAINT-HERBLAIN - Secteur Boulevard du Massacre - Prise en considération d'un périmètre d'étude.....	59
8 - NANTES - Secteur de la Persagotière - Révision simplifiée du plan local d'urbanisme - Objectifs poursuivis et modalités de concertation préalable	60
9 - NANTES - Pôle d'Echange Multimodal de Doulon - Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme - Avis à donner	61
10 - NANTES - ORVAULT - Prise en considération d'un périmètre d'étude sur le secteur de la route de Rennes – Approbation	65
11 - Délégation de Service Public pour la gestion de la politique touristique - Programme annuel d'actions et subvention 2012 – Approbation	68
Vœu de soutien à la viticulture dans la région nantaise	80
12 - NANTES - Ile de Nantes - Construction d'un immeuble d'entreprises dédié aux biotechnologies - Modification du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Concours de maîtrise d'oeuvre - Désignation du titulaire - Approbation du marché de maîtrise d'oeuvre - Approbation d'un avenant à la convention de mandat.....	84
14 - Plan de mobilité entreprises - Appel à projets relatif au vélo - Approbation du règlement de l'appel à projets vélos 2012	88
13 - NANTES - Délégation de service public gestion des ports de plaisance - Subvention d'équipement pour le ponton Loire Quai de la Fosse - Avenant n°4 relatif à diverses dispositions - Approbation des tarifs 2012.....	89
15 - Aménagement du pôle d'échange multimodal de la gare de Nantes - Protocole d'accord relatif à la mise en œuvre des études pré-opérationnelles - Modalités de lancement des études.....	91
16 - Projet européen SITE - Approbation du rôle de chef de file de Nantes Métropole - Etudes et premières expérimentations de mise en cohérence des billettiques à l'échelle européenne	100

17 - Mandat hors délégation de service public - Développement d'une première étape d'un système de billettique sur le réseau de transports collectifs "Libertan" - Modification du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Avenant 1 au marché de mandat - Lancement de consultations Délégation de service public du réseau de transports collectifs urbains de voyageurs - Nouveau programme 2011-2014 et nouvelle enveloppe financière prévisionnelle correspondante - Avenant n°3 - Subvention d'équipement 2012	101
18 - Mandat acquisition de matériel roulant autobus (2008-2010) - Modification de programme - Avenant lié aux impacts des lignes Chronobus sur le matériel roulant - Approbation - Lancement de consultation	105
19 - Emplois-Tremplins pour le territoire - Prolongation du dispositif - Avenant n° 3 avec la Région – Approbation.....	108
20 - NANTES - Projet global Bellevue - Etudes de programmation - Attribution du marché	109
21 - BOUAYE - Aménagement de la place des Echoppes et de l'entrée est du bourg - Mise en place d'une procédure d'indemnisation des professionnels riverains - Désignation des représentants de Nantes Métropole à la Commission de Règlement Amiable.....	111
22 - Politique foncière - Création d'un établissement public foncier local - Approbation des statuts, désignation des représentants de Nantes Métropole	113
23 - Modernisation de l'usine de production d'eau potable de la roche à Nantes - Adaptation du programme et modification de l'enveloppe financière - Approbation de l'avant projet et du montant prévisionnel des travaux - Avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre	116
24 - Participation pour raccordement à l'égout - Ajustements des modalités d'application	117
26 - Centre de traitement et de valorisation des déchets de la Prairie de Mauves (Nantes) – Délégation de service public – Approbation du contrat	119
27 - Construction de locaux pour l'Opérateur Public de Collecte de Nantes - Site de la Prairie de Mauves et Site Bas Chantenay-Janvraie - Modification de programme du site Bas Chantenay-Janvraie - Ajustement des enveloppes financières	127
25 - Réalisation et exploitation du réseau de chaleur Centre-Loire - Délégation de service public- Choix du délégataire - Convention de délégation de service public – Approbation.....	128
28 - Modification du tableau des effectifs et divers	135
29 - Délégations du conseil au bureau, au président et vice-présidents	141
30 - Attribution de subventions aux tiers	143
32 - Société d'équipement de la Loire Atlantique (SELA) - Augmentation de capital par incorporation de réserves - Absorption de la société d'économie mixte d'ENEE 44 - Participation au capital de la future SEM de la CC pays de Redon.....	146
34 - Proposition de la liste des commissaires titulaires et suppléants de la Commission intercommunale des impôts directs.....	149
31 - Agence d'Urbanisme de la région nantaise - Programme de travail 2012.....	151
Résultat du vote électronique.....	154

Le Conseil de Nantes Métropole, dûment convoqué le 03 février 2012, a délibéré sur les questions suivantes

Président de séance : M. Jean-Marc AYRAULT, Député-Maire de Nantes

Secrétaire de séance : M^{me} Louissette GUIBERT, Conseillère municipale de Nantes

Points 1-35-33 (09h06 à 10h48)

Présents : 95

M. AFFILE Bertrand, M. AUGIER André, M. AUNETTE Bernard, M. AYRAULT Jean-Marc, M. BAINVEL Julien, M. BARAU Patrick, M. BLINEAU Benoît, M^{me} BOCHER Rachel, M. BODINIER Christian, M. BOLO Pascal, M. BOLZER Bernard, M. BONTEMPS Gilles, M. BOUE Maurice, M. BRISSET Christian, M. BUQUEN Eric, M. CESTOR Octave, M^{me} CHOQUET Catherine, M. CLERGEAU Christophe, M^{me} CLERGEAU Marie-Françoise, M. COTREL Patrick, M. COUTANT-NEVOUX Alain, M. COUTURIER Christian, M^{me} COYAC Gisèle, M^{me} DANIEL Karine, M. DANTEC Ronan, M. DE RUGY François, M. DEJOIE Laurent, M^{me} DEMANGEAU Valérie, M^{me} ESNEE Catherine, M. EVEN Pierre, M^{me} FEVRIER Florence, M. FOUGERAT Jean-Pierre, M. GACHET Emmanuel, M. GALLIOT Gilbert, M. GARCON Pierre, M^{me} GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, M^{me} GEMIEUX Béatrice, M^{me} GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, M^{me} GIRAUDET Véronique, M. GRELARD Hervé, M^{me} GRESSUS Michèle, M. GUERRIAU Joël, M^{me} GUIBERT Louissette, M. GUILLET Claude, M^{me} GUIST'HAU Elisabeth, M. HAGIMONT Jean-Marc, M^{me} HAKEM Abbassia, M^{me} HEUZEY Catherine, M. HIERNARD Hugues, M. JOSSIC Jean-Louis, M^{me} JOZAN Sophie, M. JUNIQUE Stéphane, M. LANNUZEL Raymond, M. LE BRUN Pierre-Yves, M. LE DRENN Jean-Luc, M^{me} LE POMELLE Marie-Laure, M^{me} LE STER Michèle, M. LEBRETON Hervé, M. LEGENDRE Jean-Pierre, M. LEMASLE Jean-Pierre, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel Joseph, M^{me} MAISONNEUVE Monique, M. MARTINEAU David, M. MAZZORANA-KREMER Alexandre, M^{me} MERAND Isabelle, M^{me} MEYER Christine, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MOROT Alain, M^{me} NAEL Myriam, M^{me} NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, M. OLIVE Gérard, M. PARPAILLON Joseph, M^{me} PIAU Catherine, M^{me} PLANTIVE Liliane, M. PRAS Pascal, M^{me} RABILLE-FRONTERO Marie-Christine, M. RETIERE Gilles, M. RETIERE Jean-François, M. RIMBERT Patrick, M. ROBERT Alain, M. ROHO Jean-Claude, M^{me} ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SEILLIER Philippe, M^{me} TOUCHEFEU Catherine, M^{me} VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, M^{me} VIDARD Jocelyne, M. VINCE Yann, M. VOUZELLAUD François, M. VRAIN Bertrand

Absents et représentés : 16

M. AUMON Yves (pouvoir à M. GUERRIAU Joël), M^{me} BASSAL Aicha (pouvoir à M. GACHET Emmanuel), M^{me} BOUFFENIE Delphine (pouvoir à M. BOLO Pascal), M. CHESNEAU Bernard (pouvoir à M. MOROT Alain), M^{me} CHIRON Pascale (pouvoir à M. GALLIOT Gilbert), M. GAUTIER Charles (pouvoir à M. AFFILE Bertrand), M. GUIN Yannick (pouvoir à M. BOLZER Bernard), M. MAGNEN Jean-Philippe (pouvoir à M. LE BRUN Pierre-Yves), M^{me} NICOLAS-GUILLET Annie (pouvoir à M^{me} GEMIEUX Béatrice), M^{me} PADOVANI Fabienne (pouvoir à M^{me} PIAU Catherine), M. PLAZE Michel (pouvoir à M. BRISSET Christian), M. RAIMBOURG Dominique (pouvoir à M. CESTOR Octave), M. REBOUH Ali (pouvoir à M^{me} HAKEM Abbassia), M. RICA Michel (pouvoir à M. VINCE Yann), M. RIOUX Philippe (pouvoir à M^{me} MERAND Isabelle), M. TREGUIER Pierre (pouvoir à M^{me} NEDELEC Marie Hélène)

Absents : 2

M^{me} LEFRANC Elisabeth, M. SIMONET Loïc

Point 2 (10h49 à 11h18)

Présents : 93, Absents et représentés : 18, Absents : 2

Départs : M. NICOLAS Gilles (donne pouvoir à M^{me} MEYER Christine), M. MAZZORANA-KREMER Alexandre (donne pouvoir à Mr FOUGERAT Jean-Pierre)

Points 3 à 9 (11h29 à 11h56)

Présents : 91, Absents et représentés : 19, Absents : 3

Départs : M. AUNETTE Bernard (donne pouvoir à M. RIMBERT Patrick), M^{me} BOCHER Rachel

Point 10 (11h57 à 12h07)

Présents : 92, Absents et représentés : 19, Absents : 2

Arrivée : M^{me} BOCHER Rachel

Point 11 (12h08 à 12h56)

Présents : 93, Absents et représentés : 18, Absents : 2

Arrivées : M. NICOLAS Gilles (annule pouvoir à M^{me} MEYER Christine), M. PLAZE Michel (annule pouvoir à M. BRISSET Christian)

Départ : M. CLERGEAU Christophe (donne pouvoir à M. RETIERE Gilles)

Point Vœu, 12 et 14 (14h12 à 14h42)

Présents : 84

M. AFFILE Bertrand, M. AUGIER André, M. AYRAULT Jean-Marc, M. BAINVEL Julien, M. BARAU Patrick, M^{me} BASSAL Aïcha, M. BLINEAU Benoît, M. M^{me} BOCHER Rachel, M. BODINIER Christian, M. BOLO Pascal, M. BOLZER Bernard, M. BOUE Maurice, M. BRISSET Christian, M. BUQUEN Eric, M. CESTOR Octave, M^{me} CHOQUET Catherine, M. COTREL Patrick, M. COUTANT-NEVOUX Alain, M. COUTURIER Christian, M^{me} COYAC Gisèle, M^{me} DANIEL Karine, M. DANTEC Ronan, M. DE RUGY François, M. DEJOIE Laurent, M^{me} DEMANGEAU Valérie, M^{me} ESNEE Catherine, M. EVEN Pierre, M. FOUGERAT Jean-Pierre, M. GACHET Emmanuel, M. GALLIOT Gilbert, M. GARCON Pierre, M. GARREAU Jacques, M^{me} GEMIEUX Béatrice, M^{me} GESSANT Marie-Cécile, M^{me} GIRAUDET Véronique, M^{me} GRESSUS Michèle, M. GUERRIAU Joël, M^{me} GUIBERT Louise, M. GUILLET Claude, M. HAGIMONT Jean-Marc, M^{me} HAKEM Abbassia, M^{me} HEUZEY Catherine, M. HIERNARD Hugues, M. JOSSIC Jean-Louis, M^{me} JOZAN Sophie, M. JUNIQUE Stéphane, M. LANNUZEL Raymond, M. LE BRUN Pierre-Yves, M. LE DRENN Jean-Luc, M^{me} LE POMELLE Marie-Laure, M. LEBRETON Hervé, M^{me} LEFRANC Elisabeth, M. LEGENDRE Jean-Pierre, M. LEMASLE Jean-Pierre, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel Joseph, M. MARTINEAU David, M. MAZZORANA-KREMER Alexandre, M^{me} MERAND Isabelle, M^{me} MEYER Christine, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MOROT Alain, M^{me} NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, M. OLIVE Gérard, M^{me} PIAU Catherine, M^{me} PLANTIVE Liliane, M. PRAS Pascal, M^{me} RABILLE-FRONTERO Marie-Christine, M. RETIERE Gilles, M. RETIERE Jean-François, M. RIMBERT Patrick, M. ROBERT Alain, M. ROHO Jean-Claude, M^{me} ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SEILLIER Philippe, M^{me} TOUCHEFEU Catherine, M^{me} VAN GOETHEM Sophie, M. VEY Alain, M^{me} VIDARD Jocelyne, M. VINCE Yann, M. VOUZELLAUD François, M. VRAIN Bertrand

Absents et représentés : 24

M. AUMON Yves (pouvoir à M. GUERRIAU Joël), M. AUNETTE Bernard (pouvoir à M. RIMBERT Patrick), M. BONTEMPS Gilles (pouvoir à M. LUCAS Michel Joseph), M^{me} BOUFFENIE Delphine (pouvoir à M. BOLO Pascal), M. CHESNEAU Bernard (pouvoir à M. MOROT Alain), M^{me} CHIRON Pascale (pouvoir à M. GALLIOT Gilbert), M. CLERGEAU Christophe (pouvoir à M. RETIERE Gilles), M^{me} GARNIER Laurence (pouvoir à M^{me} VAN GOETHEM Sophie), M. GAUTIER Charles (pouvoir à M. AFFILE Bertrand), M. GRELARD Hervé (pouvoir à M. BAINVEL Julien), M. GUIN Yannick (pouvoir à M. BOLZER Bernard), M^{me} GUIST'HAU Elisabeth (pouvoir à M^{me} BASSAL Aïcha), M^{me} LE STER Michèle (pouvoir à M. DEJOIE Laurent), M. MAGNEN Jean-Philippe (pouvoir à M. LE BRUN Pierre-Yves), M^{me} MAISONNEUVE Monique (pouvoir à M^{me} HEUZEY Catherine), M^{me} NICOLAS-GUILLET Annie (pouvoir à M^{me} GEMIEUX Béatrice), M^{me} PADOVANI Fabienne (pouvoir à M^{me} PIAU Catherine), M. PARPAILLON Joseph (pouvoir à M. LEMASLE Jean-Pierre), M. PLAZE Michel (pouvoir à M. BRISSET Christian), M. RAIMBOURG Dominique (pouvoir à M. CESTOR Octave), M. REBOUH Ali (pouvoir à M^{me} HAKEM Abbassia), M. RICA Michel (pouvoir à M. VINCE Yann), M. RIOUX Philippe (pouvoir à M^{me} MERAND Isabelle), M. TREGUIER Pierre (pouvoir à M^{me} NEDELEC Marie Hélène)

Absents : 5

M^{me} CLERGEAU Marie-Françoise, M^{me} FEVRIER Florence, M. GILLAIZEAU Jacques, M^{me} NAEL Myriam, M. SIMONET Loïc

Point 13 (14h43 à 14h52)

Présents : 85, Absents et représentés : 25, Absents : 3

Arrivée : M^{me} FEVRIER Florence

Pouvoir de M. GILLAIZEAU Jacques à M. PRAS Pascal

Point 15 (14h53 à 15h27)

Présents : 84, Absents et représentés : 27, Absents : 2

Pouvoir de M^{me} CLERGEAU Marie-Françoise à M. GARREAU Jacques

Pouvoir de M^{me} NAEL Myriam à M. ROHO Jean-Claude

Départ : M^{me} VAN GOETHEM Sophie (donne pouvoir à M^{me} LE POMELLE Marie-Laure, annulation du pouvoir de M^{me} GARNIER Laurence)

Point 16 (15h28 à 15h32)

Présents : 82, Absents et représentés : 29, Absents : 2

Départs : M. GACHET (donne pouvoir à M^{me} FEVRIER Florence), M^{me} GESSANT (donne pouvoir à M. BODINIER Christian)

Point 17 (15h33 à 15h38)

Présents : 81, Absents et représentés : 30, Absents : 2

Départ : M^{me} DANIEL Karine (donne pouvoir à M^{me} ROLLAND Johanna)

Points 18 et 19 (15h39 à 15h54)

Présents : 78, Absents et représentés : 31, Absents : 4

Départs : M. DE RUGY François, M^{me} BOCHER Rachel, M. COUTANT-NEVOUX Alain (donne pouvoir à M. BUQUEN Eric)

Point 20 (15h55 à 16h00)

Présents : 78, Absents et représentés : 31, Absents : 4

Arrivées : M^{me} NAEL Myriam (annule le pouvoir à Mr ROHO Jean-Claude), M^{me} GUISTHAU Elisabeth (annule le pouvoir à M^{me} BASSAL Aïcha).

Départs : M^{me} JOZAN Sophie (donne pouvoir à M^{me} COYAC Gisèle), M^{me} VIDARD (donne pouvoir à M^{me} TOUCHEFEU Catherine)

Point 21 (16h01 à 16h01)

Présents : 78, Absents et représentés : 32, Absents : 3

Pouvoir de M^{me} BOCHER Rachel à M^{me} MEYER Christine

Points 22 à 24 (16h02 à 16h07)

Présents : 77, Absents et représentés : 32, Absents : 4

Départ : M. AUGIER André

Point 26 et 27 (16h08 à 16h44)

Présents : 75, Absents et représentés : 33, Absents : 5

Départs : M. LE DRENN Jean-Luc (donne pouvoir à M. LEGENDRE Jean-Pierre), M. BLINEAU Benoît

Points 25, 28 et 29 (16h45 à 17h16)

Présents : 71, Absents et représentés : 32, Absents : 10

Départs : M. LUCAS Michel Joseph (annule pouvoir de M. BONTEMPS Gilles, donne pouvoir à M^{me} GUISTHAU Elisabeth), M^{me} LE POMELLE Marie-Laure (annule pouvoir de M^{me} VAN GOETHEM Sophie), M. AFFILE Bertrand (annule le pouvoir de M. GAUTIER Charles, donne pouvoir à M. ROHO Jean-Claude), M. VINCE Yann (annule le pouvoir de M. RICA Michel)

Pouvoir de M. BONTEMPS Gilles à M. LANNUZEL Raymond

Points 30 (17h17 à 17h19)

Présents : 69, Absents et représentés : 32, Absents : 12

Départs : M. GUERRIAU Joël (annule le pouvoir de M. AUMON Yves), M. GUILLET Claude (donne pouvoir à M. VOUZELLAUD François)

Points 32, 34 et 31 (17h20 à 17h30)

Présents : 67, Absents et représentés : 31, Absents : 15

Départ : M. DEJOIE Laurent (annule pouvoir de M^{me} LE STER Michèle), M^{me} BASSAL Aïcha

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 9h00, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc Ayrault, Député-Maire de Nantes.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M^{me} Louissette GUIBERT est désignée pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS

Le compte-rendu des délégations est présenté en annexe 1 à la page 156 du présent document.

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 09 DECEMBRE 2011

Le procès-verbal de la séance du 09 décembre 2011 est approuvé à l'unanimité.

M. le Président présente le dossier suivant :

Service Vie des Assemblées

1 – COMMISSIONS PERMANENTES – MODIFICATIONS

EXPOSE

Par délibération du 16 mai 2008, le conseil communautaire a créé huit commissions permanentes. Le règlement intérieur du conseil, approuvé le 17 octobre 2008 a défini leur champ d'interventions, et leur modalité de fonctionnement.

Or il apparaît aujourd'hui que le champ d'intervention de certaines commissions doit être revu, afin d'équilibrer le nombre de sujets susceptibles d'être examiné par chaque instance, renforcer la transversalité et ainsi gagner en efficacité dans le processus délibératif et dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Ainsi, il est proposé de transférer à la Commission Aménagement et Solidarité les thématiques suivantes : projets urbains des quartiers de la politique de la ville, Grand Projet de Ville, l'ANRU, l'Île de Nantes et les Îles.

Parallèlement, il est proposé de transférer à la Commission Attractivité et Développement la thématique « Grands Projets Métropolitains ».

En conséquence de ce transfert, il vous est proposé de supprimer la Commission Grands Projets Politique de la Ville qui traitait des thématiques exposées ci-dessus, il convient également de procéder à la désignation des élus qui y siégeaient, dans une autre commission, le cas échéant.

LE CONSEIL DELIBERE ET,

1. à l'unanimité décide de modifier comme suit, l'article 37 du règlement intérieur du conseil communautaire :
 - a. en supprimant la Commission Grands Projets Politique de la Ville
 - b. En modifiant comme suit l'objet des commissions Aménagement et Solidarités et Attractivité et Développement.

Intitulé	Objet
Aménagement et Solidarité	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement du territoire - Aéroports - PLU - SCOT - Habitat - Foncier - Gens du voyage - Actions et réalisations en faveur du handicap - projets urbains des quartiers de la politique de la ville, Grand projet de ville, - ANRU - Ile de Nantes, les Isles
Attractivité et Développement	<ul style="list-style-type: none"> - Attractivité métropolitaine - Attractivité internationale - Enseignement supérieur et recherche - Innovation - Entreprises - Tourisme - Grands Equipements - Emploi - Insertion - Economie sociale et solidaire - Solidarité et coopération internationales - Lycées et collèges - Aménagement numérique du territoire - Grands Projets Métropolitains

2. décide à l'unanimité de ne pas procéder au vote au scrutin secret et procède à la désignation des membres de l'ex commission grands projets politique de la ville, dans les commissions suivantes :

MOBILITES : Rachel BOCHER

AFFAIRES GENERALES : Jean-Philippe MAGNEN, Elisabeth LEFRANC, André AUGIER

ATTRACTIVITE ET DEVELOPPEMENT : Marie-Laure LE POMELLE, Laurent DEJOIE, Delphine BOUFFENIE, Christian BRISSET, Stéphane JUNIQUE, David MARTINEAU, Fabienne PADOVANI, Gilles RETIERE

PROXIMITE ET TERRITOIRES : Alain ROBERT, François DE RUGY, Pierre-Yves LE BRUN

AMENAGEMENT ET SOLIDARITE : Maurice BOUE, Bertrand AFFILE, Bernard BOLZER, Eric BUQUEN, Marie-Françoise CLERGEAU, Yannick GUIN, Abbassia HAKEM, Jean-Louis JOSSIC, Alexandre MAZZORANA-KREMER, Gilles NICOLAS, Patrick RIMBERT, Jean-Claude ROHO, Johanna ROLLAND, Philippe RIOUX

3. autorise M. le Président ou M. le vice-président délégué, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Fougerat présente les dossiers suivants :

Direction des finances

35 – BUDGET PRIMITIF 2012 – BUDGET PRINCIPAL - BUDGETS ANNEXES - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - DISPOSITIONS FISCALES

EXPOSE

Documents budgétaires

A la présente délibération, sont joints deux documents :

- Le Budget Primitif 2012 du budget principal et des budgets annexes de Nantes Métropole.
- Le rapport de présentation budgétaire, la synthèse financière et le rapport détaillé des politiques publiques.

Les services publics de nature industrielle et commerciale doivent disposer d'un budget, annexé au budget principal.

La communauté urbaine de Nantes dispose de plusieurs services industriels et commerciaux retracés dans 6 budgets au titre des compétences :

- en matière de développement et d'aménagement économique (budget lotissements, budget locaux industriels et commerciaux),
- en matière d'aménagement de l'espace communautaire au titre des déplacements (budget stationnement),
- en matière de gestion des services d'intérêt collectif (budgets eau et assainissement).
- en matière d'environnement et énergie (budget réseau de chaleur)

La compétence élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés fait l'objet également d'un budget séparé. Il s'agit d'un service public administratif, pour lequel les textes ne font pas obligation d'établissement d'un budget annexe.

Dispositions fiscales

▪ Fiscalité mixte en 2012

Depuis 2011, Nantes Métropole est en régime de fiscalité mixte et est bénéficiaire de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Chaque année, Nantes Métropole doit désormais voter ses taux de taxe d'habitation, de taxe foncière bâti et de taxe foncière non bâti qui seront appliqués aux ménages situés sur son territoire.

Il vous est proposé de maintenir les taux de ces trois taxes à leur niveau de 2011 :

- Taxe d'habitation 8,56% ;
- Taxe foncière bâti 0,659% ;
- Taxe foncière non bâti 4,88%.

▪ Taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères en 2012

Nantes Métropole assure le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés des 24 communes membres en exerçant la globalité de la compétence à savoir la collecte, le tri, le stockage, le traitement et la valorisation.

Par délibération en date du 15 octobre 2004 et en application de l'article 107 de la loi de finances pour 2004 le conseil communautaire a opté pour l'harmonisation progressive des taux de TEOM, dispositif dérogatoire au vote du taux unique dès 2005. La durée maximale de lissage des taux est de 10 ans décomptés à partir de 2005. Nantes Métropole devra donc atteindre le taux unique au plus tard en 2014. Dans l'intervalle, le conseil communautaire doit voter chaque année 27 taux : un taux plein pour chacune des 24 communes de l'agglomération et 3 taux réduits dans les communes de Nantes, Saint-Herblain et Vertou, à l'instar de la situation existante en 2004.

En 2012, le taux moyen pondéré de TEOM sera le même que celui de 2011, soit 10,73 %.

Les variations des taux appliqués sur chacune des 27 zones résulteront du seul lissage vers le taux unique et s'échelonneront – hors zones de taux réduits – de - 5,1 % à + 4,2 %. Les taux réduits ont, par définition, un écart au taux moyen plus important et enregistrent chaque année une variation plus conséquente pour atteindre le taux unique.

Les taux de TEOM pour 2012 s'établiront donc comme suit :

Communes	Taux 2012
Basse-Goulaine	10,25 %
Bouaye	11,29 %
Bouguenais	10,21 %
Brains	11,09 %
Carquefou	10,66 %
La Chapelle-sur-Erdre	10,01 %
Couëron	10,49 %
Indre	11,79 %
Mauves-sur-Loire	11,33 %
La Montagne	10,69 %
Nantes - zone infra-communale de taux plein	11,21 %
Nantes - zone infra-communale de taux réduit	9,69 %
Orvault	10,13 %
Le Pellerin	12,01 %
Rezé	10,32 %
Saint-Aignan-de-Grand-Lieu	10,93 %
Saint-Herblain - zone infra-communale de taux plein	10,17 %
Saint-Herblain - zone infra-communale de taux réduit	9,81 %
Saint-Jean-de-Boiseau	11,82 %
Saint-Léger-les-Vignes	11,41 %
Sainte-Luce-sur-Loire	10,39 %
Saint-Sébastien-sur-Loire	10,36 %
Sautron	9,93 %
Les Sorinières	10,32 %
Thouaré-sur-Loire	10,47 %
Vertou - zone infra-communale de taux plein	10,11 %
Vertou - zone infra-communale de taux réduit	8,67 %

Compte-tenu de la revalorisation forfaitaire annuelle des bases fixée par la loi de finances pour 2012 à + 1,8%, le produit de taxe d'enlèvement des ordures ménagères est estimé à 72,7 M€.

La cotisation moyenne évoluera pour plus de la moitié des ménages (58%) en dessous de l'inflation prévisionnelle 2012.

▪ **Cotisation foncière des entreprises pour 2012**

Depuis 2011 Nantes Métropole perçoit la cotisation foncière des entreprises (CFE), l'une des deux composantes de la cotisation économique territoriale (CET).

Chaque année Nantes Métropole doit voter le taux de CFE qui sera appliqué à l'ensemble des établissements situés sur son territoire.

L'évolution du taux de CFE est désormais limitée par la variation annuelle des taxes ménages des communes et de Nantes Métropole constatée en 2011. Le taux de CFE peut ainsi être porté à son maximum, soit 31,25% (sous réserve de l'état de notification des taux d'impositions des taxes directes locales) en 2012, ce qui correspond à une évolution de 2,8%.

M. Fougerat commente les diapositives qui sont projetées dans le cadre de la présentation de ce dossier.



M. Fougerat : « Mes chers collègues, je vais vous présenter le budget primitif 2012.

Ce budget 2012 s'inscrit dans un contexte économique, financier et bancaire fortement contraint, auquel s'ajoutent un certain nombre de réformes gouvernementales, injustes et déstabilisantes pour les finances des collectivités locales.

Cerise sur le gâteau, s'y ajoute une récente leçon de morale donnée par le chef de l'État en direction des élus locaux, quelle que soit leur tendance politique, comme s'ils étaient de mauvais élèves qui lançaient au quotidien, dans leur collectivité, des opérations, des actions soi-disant dispendieuses et irresponsables.

Dans ce contexte, Nantes Métropole a choisi d'affronter la crise économique, tout en confortant la dynamique économique locale, selon trois axes prioritaires : le développement durable, l'attractivité du territoire et la cohésion sociale et territoriale.

Ce budget 2012 s'élève à 996 M€. Il présente un niveau élevé d'investissements : 258 M€ pour le budget général (budget principal et budget des déchets), et 37 M€ pour les autres budgets annexes.

Ce budget présente une ambition renouvelée de solidarité et de redistribution en direction des communes. J'en veux pour preuve les 119 M€ alloués aux communes : 89 M€ pour l'Allocation Compensatrice et 30 M€ pour la DSC.

Ce budget présente une fiscalité stabilisée. Rappelez-vous : la suppression de la taxe professionnelle a généré ce que l'on appelle une fiscalité mixte : en quelques mots, un impôt "ménages", pour la Communauté urbaine. La décision a été prise, et vous le savez, de ne pas augmenter les taux en 2012 et de ne pas les augmenter non plus, d'ici la fin du mandat.

Ce budget présente des indicateurs financiers sains. En 2008, nous avons fixé le cap et un certain nombre d'orientations. Nous avons à la fois défini un plan pluriannuel d'investissements, pour un montant de 1,6 Md€, et fixé un certain nombre d'objectifs sur le fonctionnement, avec trois mots clés : rationalisation, optimisation, mutualisation.

Aujourd'hui, vous l'avez constaté – nous en avons d'ailleurs dit quelques mots lors du débat d'orientations budgétaires présenté en décembre dans cette même salle –, les indicateurs sont sains. La capacité de désendettement était, en 2008, à un peu plus de neuf ans, elle se situe aujourd'hui à six ans et demi. Pour investir, l'orientation avait été prise de maîtriser les coûts de fonctionnement permettant de dégager un autofinancement et d'avoir un niveau d'épargne élevé. En 2008, à cette même période, dans le cadre du budget prévisionnel, l'épargne nette s'élevait à 7 M€, elle se situe aujourd'hui à 44 M€.

Grâce à une gestion financière responsable et rigoureuse, le haut niveau d'épargne dégagé permet de réduire à la fois la durée de désendettement et de financer des investissements ambitieux pour le territoire et ses habitants, afin de préparer l'avenir. »

I-Budget primitif 2012

Présentation générale consolidée

-2-

Nantes Métropole

A/ Budget général (hors budgets annexes autonomes)

-3-

Nantes Métropole

La stratégie financière et budgétaire 2012

- **Préserver le haut niveau d'épargne dégagé depuis 2011 pour financer le projet sur le territoire**
- **A cette fin, Nantes Métropole garde pour objectif de :**
 - **Maintenir le niveau des recettes sans augmenter la pression fiscale sur les ménages, malgré le désengagement de l'Etat ;**
 - **Tout en contenant l'évolution des dépenses de fonctionnement.**

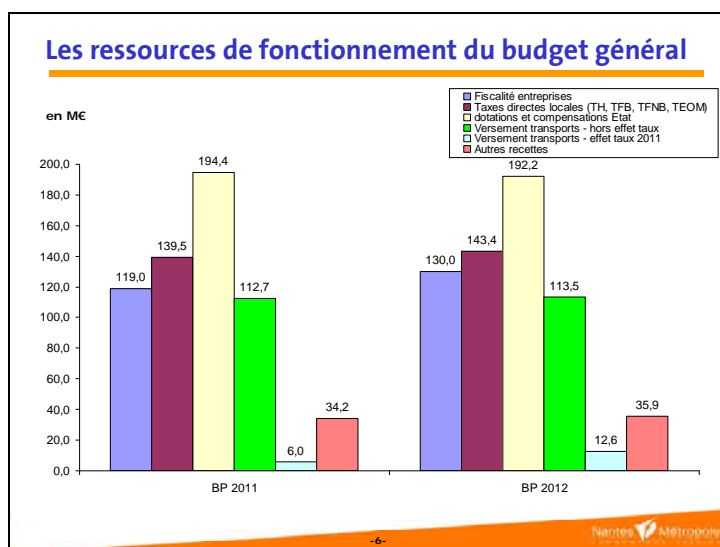
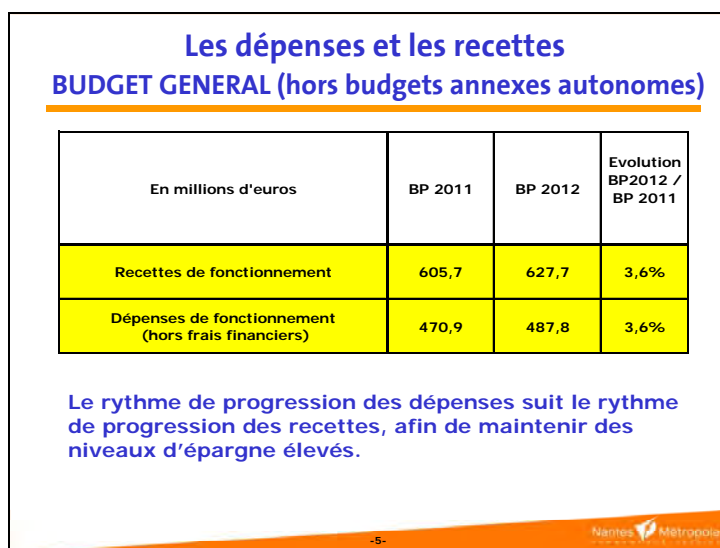
-4-

Nantes Métropole

« Si vous le voulez bien, à l'appui de quelques diapositives, je propose de vous présenter, de façon schématique, ce budget 2012.

La stratégie financière de ce budget 2012 consiste à préserver le haut niveau d'épargne dégagé depuis 2011, pour financer le projet de territoire, avec une épargne nette de 44 M€ sur le budget général. Nantes Métropole garde pour objectif de maintenir le niveau des recettes, ce qui n'est pas

facile, en ce moment, lorsque l'on voit notamment que notre principale recette, la DGF, qui s'élève à 190 M€, représente 33 ou 34 % de nos recettes, sans que nous ayons la moindre maîtrise sur cette dotation. Nous maintenons le niveau des recettes grâce à l'évolution des bases et à une recette supplémentaire. En 2011, rappelez-vous, nous avons pris la décision de rehausser le taux du versement transport, qui s'élevait à 1,8 %. Nous avons la possibilité de le porter à 2 %, car la ville de Nantes avait été classée ville touristique. Cette augmentation, sur une année pleine, nous fait bénéficier d'une recette supplémentaire de 12 M€. Notre objectif est de maintenir le niveau des recettes, sans augmenter la pression fiscale sur les ménages, ainsi que je l'ai dit en préambule – malgré le désengagement de l'État : que ce soit à Nantes Métropole ou dans nos communes, vous avez tous constaté et enregistré une baisse de votre DGF – tout en contenant l'évolution des dépenses de fonctionnement. Ce sont les objectifs que nous avons définis en 2008 et vous constatez que malgré un contexte difficile, les mesures et les orientations prises donnent aujourd'hui un certain nombre de résultats. »



« Les principales ressources de fonctionnement sont illustrées sur cette diapositive, qu'il est intéressant d'étudier. En bleu, vous avez la fiscalité des entreprises : 119 M€ en 2011, 130 M€ en 2012. Cette légère augmentation est uniquement liée aux valeurs locatives, qui ont été rehaussées. En effet, la fiscalité des entreprises est composée à la fois de la CFE et de la CVAE. Or, sur la CFE, Nantes Métropole a la maîtrise des taux. Néanmoins, sachant qu'il y a une étroite liaison avec l'augmentation des taux votés par les communes, nous ne pouvons pas ou très peu augmenter la CFE, car la plupart d'entre nous, n'avons pas augmenté la fiscalité dans nos communes. Je rappelle, à propos de ces 130 M€, que notre recette de taxe professionnelle était de l'ordre de 220 à 225 M€.

Les taxes directes locales figurent en rouge : la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti, la taxe sur le foncier non bâti et la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Elles représentaient 139 M€ en 2011 et s'élèvent à 143 M€ cette année.

La DGF est illustrée en jaune : 194,4 M€ en 2011 et 192,2 M€ cette année. Elle est donc en diminution.

En vert, vous avez le versement transport sans l'effet des taux : 112 M€ en 2011 et 113 M€ en 2012. Le VT est très sensible au contexte et à la situation économique.

La colonne bleu clair fait apparaître l'augmentation du taux du versement transport de 1,8 % à 2 %, décision que nous avons prise l'année dernière, mais en milieu d'année. En 2011, nous n'avons donc perçu que 6 M€. Pour 2012, la recette liée à l'augmentation du taux du VT sera de l'ordre de 12,6 M€.

Enfin, la colonne rose représente les autres recettes : notamment les subventions et les recettes provenant de l'exploitation des DSP. »

Budget général : Des recettes marquées par...

- Une baisse nette des dotations et compensations de l'Etat (devenues la première ressource du budget général) : - 4,9 M€ de baisse sur les dotations par rapport au prévu 2011 (à savoir 197,1 M€ BP + DM),
- Les recettes fiscales évoluent de 5,96%, tirées par une revalorisation nationale des bases et par l'augmentation du taux de VT décidée en 2011, qui se traduit en année pleine en 2012 (+6,6 M€) :
 - L'évolution des taxes directes locales reposant sur les ménages et les entreprises (TH, TFB, TFNB et TEOM) est de 2,84% (soit +3,9 M€), en raison de la revalorisation nationale des valeurs locatives et de l'évolution physique estimée des bases ; les taux en sont inchangés,
 - Une fiscalité entreprises tirée par cette revalorisation nationale des bases, mais dont la dynamique reste mesurée compte tenu du contexte économique,
 - Une quasi-stagnation des bases du VT, à 0,78%.

Nantes Métropole

Un haut niveau d'épargne maintenu

Année	Epargne brute (M€)	Epargne nette (M€)
BP 2011 (budget général)	104,1	38,7
BP 2012 (budget général)	109,8	44,0

Nantes Métropole maintient un haut niveau d'épargne nette entre 2011 et 2012.

Le taux d'autofinancement reste à un niveau proche de 17%. Les efforts de gestion qui seront poursuivis tout au long de l'année devraient permettre d'atteindre l'objectif d'environ 20% fixé par la stratégie financière.

Nantes Métropole

« Nous devons continuer nos efforts, ce qui nous permettra, pour l'avenir, de garantir des investissements d'un bon niveau, à la fois pour répondre aux demandes de nos concitoyens, mais aussi pour irriguer le tissu économique du territoire métropolitain. »

2012 - Une année marquée par les politiques au service de l'environnement (1)

- L'engagement de Nantes Métropole en faveur de l'environnement reste majeur
- Le prix Nantes Capitale Verte 2013 témoigne de cet engagement dans la durée
- Sur un volume global de 750M€ (hors gestion financière), ce sont 291,8M€ qui sont directement consacrés à ces politiques au service de l'environnement, soit 39% du budget :
 - À savoir 40% en fonctionnement, sur un volume global de 492M€
 - Et 37% en investissement, sur un volume global de 258M€

-9-

2012 - Une année marquée par les politiques au service de l'environnement (2)

- **Au titre des déplacements : 175,7M€**
 - L'exploitation des transports en commun (90M€),
 - Le développement du réseau de transports en commun : 19,3M€ pour la connexion L1/L2 et 12,1M€ sur les axes structurants Chronobus
 - Le programme billettique Libertan : 2,9M€
 - L'achat de 6 bus articulés GNV et de 3 véhicules hybrides pour 4,3M€, 12,2M€ pour l'achat de 12 rames de tramways
 - Le développement des modes doux :
 - 2,8M€ en investissement pour la mise en œuvre du plan vélo (aménagement des axes prioritaires vélo, appui-vélo, double-sens cyclables, aménagement du parcours Loire à Vélo, SAS vélo...)
 - également 1,3M€ en fonctionnement pour la promotion du vélo et la promotion de la mobilité durable en fonctionnement ;
 - 13,1M€ sur la maintenance et l'aménagement du réseau

-10-

2012 - Une année marquée par les politiques au service de l'environnement (3)

- **Pour les politiques publiques de l'eau, de l'environnement et de l'énergie : 112,8 M€**
- **Sur l'énergie, 1M€ en fonctionnement dont près de 0,5 M€ pour des actions en faveur du grand public et des acteurs locaux sur les économies d'énergie,**
 - et 0,6M€ en investissement, dont le démarrage d'un dispositif « Eco-prime chaudières » (pour un montant de 150 000€), qui apporte une aide au renouvellement des équipements fortement émetteurs de CO₂ dans les logements
 - 66M€ consacrés à l'enlèvement et au traitement des déchets en fonctionnement et 6,8M€ d'investissement pour la relocalisation de l'opérateur public de collecte sur les sites Bas-Chantenay et Prairie de Mauves,
 - 1,4M€ d'investissements sur la restauration des cours d'eau.

-11-

B/ Le financement des services publics industriels et commerciaux (SPIC)

-12-

BP 2012 – BUDGETS ANNEXES (SPIC)

en millions d'euros	Eau	Assainissement	Réseaux	Locaux Ind. et Claux	Lotissements	Stationnement
Recettes réelles de fonctionnement	77,74	39,93	0,38	1,72	0,01	6,96
Dépenses réelles de fonctionnement	70,35	22,58	0,25	1,13	0,01	2,88
Epargne de gestion	7,39	17,35	0,13	0,59	0,00	4,07
Epargne nette	1,83	8,21	0,13	0,31	0,00	3,20
Recettes d'investissement (hors emprunts)		3,03	0,06	0,02		1,44
Dépenses d'investissement	14,04	17,83	0,19	0,44		4,89
Besoin de financement	12,21	6,59	0,00	0,10	0,00	0,25

Les dépenses et les recettes de fonctionnement des budgets annexes sont relativement stables par rapport à 2011 et présentent des niveaux d'épargne similaires.

Le niveau des investissements sur les budgets annexes industriels et commerciaux atteint plus de 37 M€, ce qui engendre une prévision d'emprunt inférieure à 20 M€.

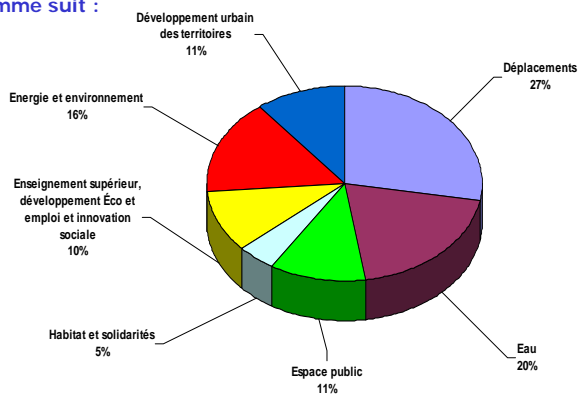
-13-

C/ Budget primitif 2012 tous budgets par politique publique

-14-

TOUS BUDGETS CONFONDUS, fonctionnement et investissement

- Le volume des dépenses globales est de 996,4 M€
- L'action directe en faveur des politiques publiques (hors gestion financière et moyens généraux) se monte à 663,6 M€, répartis comme suit :

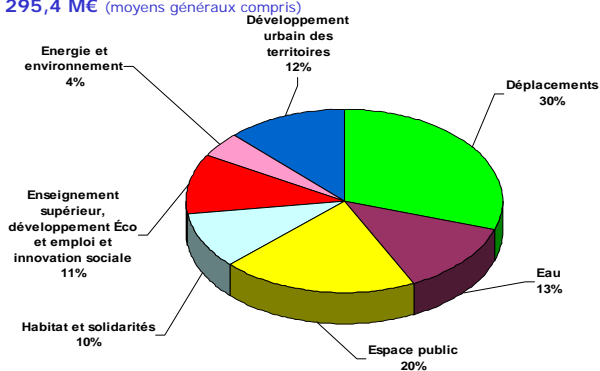


-15-

Nantes Métropole

TOUS BUDGETS CONFONDUS en Investissement seul

- Tous budgets confondus, le volume des dépenses d'investissement est de 372,3 M€ (dette et moyens généraux compris)
- L'action directe en faveur des politiques publiques, se monte à 295,4 M€ (moyens généraux compris)



-16-

Nantes Métropole

Un fort niveau d'investissement maintenu TOUS BUDGETS CONFONDUS

	CA 2005	CA 2006	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	Réalisé 2011 (estimation)	BP 2012
Investissements du budget principal et des budgets annexes *	228 M€	242 M€	250 M€	245 M€	266 M€	198 M€	224 M€	295 M€

(* moyens généraux inclus)

-17-

Nantes Métropole

« Je soulignais tout à l'heure le haut niveau d'investissement, compte tenu du contexte économique dans lequel nous nous situons. Il s'élève, cette année, à 295 M€, budget principal et budgets annexes compris. »

Les projets d'investissements 2012 (tous budgets)

- Outre les projets cités au titre du budget général en faveur de l'environnement (déplacement, énergie, environnement...),
- **Déplacements :**
 - 2,8M€ pour la réalisation du parking Neptune (budget annexe stationnement) .
- **Eau**
 - 1,2M€ pour la modernisation de l'usine de l'eau (maîtrise d'œuvre) sur le budget de l'eau,
 - 14,9M€ de travaux sur les infrastructures de collecte et transfert des eaux usées (sur le budget de l'assainissement)

-18-

Nantes Métropole

Les projets d'investissements 2012 (tous budgets)

- Sur les politiques *Enseignement supérieur/Recherche et Développement économique* :
 - Pour l'enseignement supérieur et la recherche : 1,5M€ pour la construction de l'Ecole des Beaux arts de Nantes sur l'île de Nantes, 1,7M€ dans le cadre du CPER (école des Mines, Polytech Nantes) mais également engagement dès 2012 des projets Ceisam et IRT2 ;
 - Pour le développement économique : l'aménagement des zones d'activité (2M€),
 - Pour le tourisme et les grands équipements : livraison de la 2ème phase des Machines (1,5M€), 10,4M€ pour le stade couvert d'athlétisme, le démarrage du projet de salle de sport métropolitaine, 2,8M€ pour l'extension du parc des expositions de la Beaujoire

-19-

Nantes Métropole

Les projets d'investissements 2012 (tous budgets)

- **Sur le Développement urbain et l'Habitat :**
 - 5,5M€ de réserves foncières
 - 3,5M€ de frais d'études et de participations sur les ZAC habitats (transférées par les communes à NM)
 - 10M€ de participation à l'aménagement de l'île de Nantes
 - Près de 3M€ sur le GPV
 - 7,1M€ pour les quartiers politique de la ville (au titre de l'espace public-voierie) dont 3,9M€ dans le cadre de l'ANRU
 - Au titre de l'habitat : un soutien accru à la mise en œuvre du PLH avec une programmation de construction de plus de 1400 logements sociaux neufs (10,5M€ d'aide globale à attribuer), et 5,1M€ de réhabilitation et de production neuve au titre de l'ANRU
- **Sur l'Espace public :**
 - 19,7 M€ de travaux d'entretien, rénovation et sécurité du patrimoine viaire
 - 8,4 M€ sur les opérations de circulation, mobilité, fluidité et sécurité, 10,7M€ d'interventions et aménagements sur l'espace public et 8,1M€ d'opérations en accompagnement des opérations d'habitat

-20-

Nantes Métropole

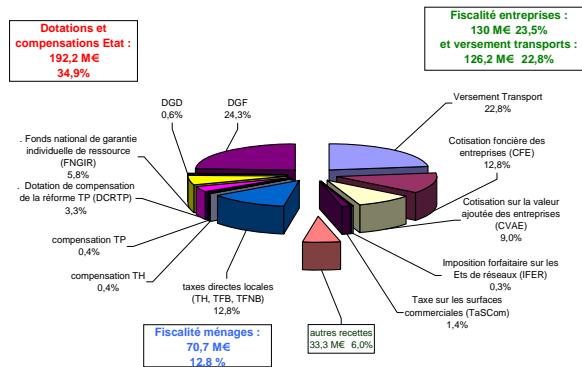
II-Budget primitif 2012

Budget principal

-21-

Nantes Métropole

Budget principal: Les recettes de fonctionnement



Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 552,4 M€, en augmentation de 3,70%.

-22-

Nantes Métropole

« S'agissant des recettes de fonctionnement sur le budget principal, en haut, à gauche, est indiquée notre première recette : la dotation de l'État, soit 192 M€, qui représente près de 35 % de nos recettes. La fiscalité sur les entreprises, qui était notre première recette, est aujourd'hui en deuxième position : elle représente 23 % de ces recettes, soit 130 M€. Le versement transport constitue 22 % des recettes, avec 126 M€, et la fiscalité sur les ménages, avec un peu plus de 70 M€, représente près de 13 % de nos recettes. »

Budget primitif: LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (hors frais financiers) : 438,3 M€

En millions d'euros	BP 2011	BP 2012	Part relative dans le budget
Dépenses d'interventions	181,75	190,91	45,0%
Retour aux Communes (AC-DSC)	117,3	119,0	28,0%
Ressources Humaines (solde net de la mutualisation)	77,6	79,8	18,8%
Moyens généraux	27,0	30,3	7,1%
Divers	4,9	4,3	1,0%
Total dépenses de fonctionnement (à périmètre constant)	408,5	424,3	100,0%

Les dépenses de fonctionnement évoluent de 3,9 %.
Elles sont marquées, comme les années précédentes, par le poids des dépenses d'intervention (45%) et du retour aux communes (28%)

-23-

Nantes Métropole

Budget principal: Les dépenses d'intervention

En millions d'euros	BP 2011	BP + DM 2011	BP 2012	Part relative dans le budget
Dépenses d'interventions	181,7	183,8	190,9	45,0%
. Contributions obligatoires	31,8	31,9	32,7	7,7%
. DSP	7,8	9,9	12,7	3,0%
. Subventions	19,2	20,5	19,7	4,7%
. Sémitan (dotation exploitation transports)	88,2	85,7	90,7	21,4%
. Contributions aux budgets annexes	0,6	1,9	0,9	0,2%
. Dépenses des services publics communautaires	34,2	33,8	34,2	8,1%

Les dépenses d'intervention évoluent de 9,2 M€, liées notamment à l'évolution de la dotation Semitan, soit 21% des dépenses de fonctionnement, et des autres DSP.

-24-

Nantes Métropole

« S'agissant des dépenses d'intervention, qui se situent à 190 M€, parmi les contributions obligatoires d'un montant de 32,7 M€, en augmentation assez importante, sur le BP 2012, on trouve principalement la contribution pour le SDIS, auquel nous apportons une aide de l'ordre de 23 M€ pour les 24 communes de l'agglomération, mais aussi la participation à Audencia, au syndicat des gens du voyage, etc.

Les DSP mobilisent 12,7 M€. Les subventions, qui se situaient à 20,5 M€ en 2011, s'élèvent à 19,7 M€ au BP 2012. Mais comme nous nous y sommes engagés, nous présenterons le bilan des subventions, et vous verrez qu'il n'y a pas de dérive, d'une année sur l'autre, sur ce chapitre. Pour la SEMITAN, 90 M€ sont prévus dans le cadre de la DSP. »

Budget principal: Les ressources humaines

En millions d'euros	BP 2012	Evolution BP 2012 à BP 2011 en solde net
Ressources humaines	82,2	
dont masse salariale	79,8	+ 2,85 %
Cette augmentation s'explique comme suit :		
. Effet report des mesures prises en 2011 :	1,61 %	
. Mesures nationales (SMIC, hausse des cotisations, GIPA) :	0,22 %	
. Glissement Vieillesse Technicité :	0,91 %	
. Mesures locales :	0,11 %	
. Stabilité de l'organisation		

Une progression maîtrisée de la masse salariale qui évoluait de 4,8%/an entre 2004 et 2007 ; elle progresse de 2,9%/an depuis 2008.

avec mutualisation en solde net							
CA 2004	CA 2005	CA 2006	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011 prévisionnel
59,7	62,6	64,7	68,6	70,7	73,5	75,5	76,8
+4,9%	+4,9%	+3,3%	+6,0%	+3,1%	+3,9%	+2,8%	+1,8%

-25-

Nantes Métropole

Budget principal: Les retours aux communes
l'AC et la DSC

En millions d'euros	Montant 2011	Montant 2012	Evolution en % 2012/2011
Attribution de Compensation	88,2 M€	89,1 M€	1,0%
Dotations de Solidarité Communautaire	29,1 M€	29,9 M€	2,8%
TOTAL AC + DSC	117,3 M€	119,0 M€	1,4%

L'AC est fixée depuis 2004. L'inscription budgétaire de la DSC reste stable par rapport au versement effectif de l'année 2011. Depuis 2008, l'évolution du retour aux communes est supérieur à l'inflation (+ 2,2% en 2009, + 3,6% en 2010).

Nantes Métropole

« A propos de l'AC et de la DSC, vous observez une progression, notamment en ce qui concerne la Dotation de Solidarité Communautaire, qui rend bien service à toutes les communes, puisque c'est une recette sûre. De plus, l'engagement est pris qu'elle ne bougerait pas d'ici 2014. Il y aura une légère progression. Néanmoins, nous pouvons le dire entre nous, cette DSC était étroitement liée à la dynamique de la taxe professionnelle. Pourtant, nous resterons solidaires. »

Budget principal: Les recettes d'investissement

. 106,3 millions de recettes diverses :

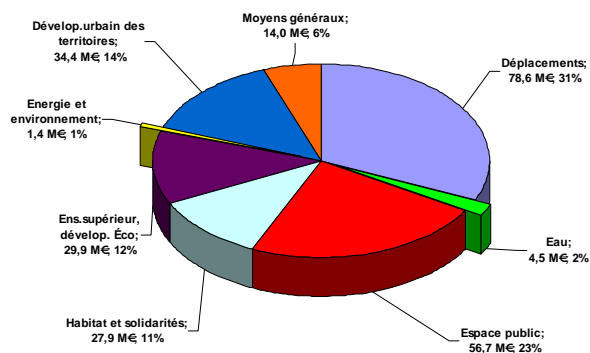
. FCTVA	16,0 M€
. Taxe Locale d'Equipement	12,0 M€
. Amendes de police	10,0 M€
. Produits de cessions	17,4 M€
. Subventions des partenaires	40,0 M€
. Autres recettes diverses	10,9 M€

. Un besoin de financement par emprunt d'un montant de 107,2 M€ sur 2012.

Nantes Métropole

Les dépenses d'investissement du budget principal : 247,4 M€

(hors gestion financière)



-28-

Nantes Métropole

L'équilibre du budget principal (1)

La construction de l'équilibre du budget 2012 conduit à un maintien de la santé financière de la collectivité : les taux d'épargne prévus au budget sont maintenus entre 2011 et 2012.

	BP 2012	Taux BP 2011	Taux BP 2012
Recettes de fonctionnement	552,4		
Dépenses de fonctionnement	424,3		
Epargne de gestion	128,0	23,3%	23,2%
Frais financiers	29,5		
Epargne brute	98,7	17,8%	17,9%
Remboursement en capital de la dette	64,9		
Epargne nette	33,8	6,0%	6,1%

-29-

Nantes Métropole

« Je parlais d'indicateurs, dans le préambule. Il est intéressant d'étudier ce tableau. Au BP 2012, l'épargne de gestion se situe à 128 M€, les frais financiers à 29,5 M€, l'épargne brute à 98,7 M€, et l'épargne nette à 33,8 M€, sur ce budget principal.

Voilà, mes chers collègues, en quelques mots, les grandes orientations de ce budget 2012. »

M. Dejoie : « Monsieur le Président, mes chers collègues, il devient difficile, tous les ans, de ne pas se répéter, quand on évoque le budget, tant le vice-président qui est en charge des finances ne cesse, chaque année, de répéter les mêmes choses, pour ne pas dire d'annoncer les mêmes choses et les mêmes éléments. »

M. Fougerat : « On apprécie... »

M. Dejoie : « En résumé, c'est très simple : l'État "nous laisse tomber", mais comme nous sommes les plus beaux et les plus forts, les indicateurs s'améliorent...

Une telle présentation s'apparente en réalité à de la désinformation, car nous avons bien vu – il nous l'a dit – que les ressources de Nantes Métropole ne se présentent pas comme on les décrit. Les ressources qui sont liées aux entreprises augmentent. Chacun se souvient, ici, que les réformes fiscales du gouvernement, la suppression de la taxe professionnelle, etc., conduisaient nécessairement à alléger la fiscalité des entreprises au détriment des ménages et que le gouvernement avait fait le choix de soutenir le capital plutôt que le travail, etc. – j'en passe, et des meilleures. En fait, on voit que les prélèvements sur les entreprises augmentent, sans compter, d'ailleurs, l'augmentation du versement transport.

On voit également que parmi ces ressources, le produit des taxes directes est stable et que par conséquent, les impacts sur les ménages n'ont pas été aussi élevés que ce qui était décrit.

Quant aux dotations de l'État, dont on ne cessait de nous dire qu'elles allaient s'effondrer et que l'État ne serait pas au rendez-vous pour le financement des collectivités locales, elles restent stables. Elles sont elles-mêmes garanties, d'ailleurs, comme le gouvernement s'était engagé à le faire, en accompagnant la réforme de la taxe professionnelle, de ce fonds de garantie et en prévoyant aussi la péréquation entre un certain nombre de collectivités locales en fonction de leurs ressources et de leur situation.

Je passe aux dépenses de fonctionnement, sur lesquelles on peut effectivement noter un certain nombre d'améliorations. Cependant, il faudrait être totalement irresponsable pour qu'une collectivité, aujourd'hui, notamment de l'importance de Nantes Métropole, ne se pose pas de questions sur son fonctionnement et sur ce qu'elle dépense. Néanmoins, on voit bien que l'on peut encore mieux faire et qu'un certain nombre d'efforts pourraient être réalisés en matière de ressources humaines ou de dépenses courantes.

Chacun s'accorde à penser qu'aujourd'hui, nous sommes dans une période exceptionnelle, notamment en matière de finances publiques. Chacun sent aussi que l'avenir des collectivités locales va évoluer et qu'il ne ressemblera plus jamais à ce qu'il a pu être dans le passé. Et face à ce constat, sur lequel l'unanimité se fait de manière quasi totale, en cette période exceptionnelle, nous avons un budget normal.

C'est une période où l'avenir doit vraiment être pris en compte, et nous avons un budget qui fait davantage penser à une période passée.

Aujourd'hui, l'effort doit être général. Il doit toucher tout le monde, y compris les collectivités territoriales, comme l'indiquent d'ailleurs, de manière convergente, certes, le président de la République et le gouvernement, mais aussi le président de la Cour des comptes. Vous savez, le président de la Cour des comptes, celui qui était député socialiste et qui a été nommé par le président de la République, dont on ne peut donc pas suspecter l'indépendance d'esprit vis-à-vis de l'État et du gouvernement. Il appelle les collectivités locales à participer, elles aussi, à l'effort en matière de finances publiques. Il pointe d'ailleurs un certain nombre de sujets comme celui des ressources humaines ou des dépenses courantes.

Il faudrait que l'ensemble des acteurs, y compris chez nous, dans notre métropole, nous nous associons à ce mouvement. Je le crois d'autant plus que le budget, qui est l'un des actes essentiels de la vie d'une collectivité territoriale, remplit non seulement ses fonctions budgétaires, mais aussi une sorte de fonction pédagogique à l'égard de la population. Il appartient à chacun de donner l'exemple, et selon moi, il faudrait que la métropole vote un budget qui puisse, au fond, être présenté comme une œuvre pédagogique sur les efforts qui sont à réaliser et sur les choix qui sont faits. En effet, voter un budget, c'est faire des choix ; dépenser, c'est faire des choix ; investir, c'est faire des choix. Et l'on voit bien qu'un certain nombre de choix réalisés aujourd'hui peuvent poser des questionnements à la population. Je pense notamment aux dépenses liées au secteur culturel et touristique, dont on ne va pas nier l'importance, bien sûr... – chaque disposition prise elle-même a tout son intérêt, mais à un moment donné, il faut aussi faire attention... Les dépenses de communication doivent-elles être privilégiées, en période de crise ou de difficultés exceptionnelles ? Qu'est-ce qui est important, pour un bus ? Est-ce de rouler ou de savoir qu'il roule ? Je crois donc qu'il y a des choix à faire qui ne sont pas faits.

Nous verrons d'ailleurs, dans la déclinaison des différents sujets abordés au cours de cette séance, que d'autres choix auraient pu être faits, plus rationnels en matière de gestion de la finance publique.

C'est pourquoi, non seulement parce que nous ne sommes pas associés à l'élaboration de ce budget, n'étant pas membres de l'exécutif, mais aussi parce que nous ne partageons pas un certain nombre de choix au regard des dépenses et des investissements et que le choix d'efforts complémentaires n'a pas été fait, nous nous abstenons sur le vote de ce budget. »

M^{me} Jozan : « Monsieur le Président, à la lecture de ce budget, nous ne pouvons effectivement pas nous empêcher de faire le rapprochement avec les propos que tenait récemment votre collègue et ami, Monsieur Migaud, votre coreligionnaire du PS et néanmoins président de la Cour des comptes. Je vais le citer in extenso : "L'effort national doit aussi concerner les collectivités locales – leur part dans la dépense publique s'élève à 21 %. [...] Leurs dépenses ont connu une croissance" très "forte" – trop forte – "au cours des deux dernières décennies". Or, "cette croissance n'est qu'en partie imputable à la décentralisation : celle-ci n'explique qu'un peu plus de 50% de la hausse globale. [...] Une réelle maîtrise de la dépense locale passe" d'autre part "sûrement par une gestion plus rigoureuse des effectifs de la fonction publique territoriale". Fin de citation.

Aujourd'hui, à la lecture de votre budget, Monsieur le Président, nous nous posons plusieurs questions. Bien sûr, il ne s'agit pas de porter atteinte à l'investissement, car il peut soutenir la croissance. Mais les choix n'ont pas toujours été révisés à la baisse, comme cela se passe dans la vraie vie. Ce sont surtout les dépenses de fonctionnement et le poste des ressources humaines sur lesquels nous aurons plusieurs remarques à faire.

Ici, à Nantes Métropole, les dépenses du poste des ressources humaines représentent près de 80 M€. Où sont donc les économies, puisqu'aujourd'hui, il ne s'agit pas d'avoir comme objectif la maîtrise, mais bien l'économie ? Nous relayons donc la nécessité d'une révision des politiques publiques locales, à laquelle, d'ailleurs, Monsieur Migaud demande de se plier.

Entre 2009 et 2013, l'État aura économisé plus de 15 Md€, dont 3,6 Md€ en dépenses de fonctionnement. La mutualisation, par Nantes Métropole, était un objectif louable. Mais la promesse fut vaine. Est-il raisonnable, en effet, que, sur le territoire français, plus de 600 000 emplois aient été créés dans la fonction publique territoriale depuis 1999, alors que, dans le même temps, un mouvement de regroupement des collectivités jamais opéré jusqu'alors, a été réalisé ? Nantes n'a d'ailleurs pas dérogé à cette tendance de multiplication des dépenses des ressources humaines. Vous annoncez aujourd'hui une maîtrise, là où nous attendions de vraies économies, et des réductions de dépenses, car, je cite à nouveau Monsieur Migaud, quand on est entré en période de crise, "il ne suffit pas de faire en sorte de ne pas s'y engager plus profondément, il faut" clairement "s'en dégager".

Les dépenses de fonctionnement ne subissent donc pas de contraction suffisante : + 1,2 % hors frais financiers, c'est-à-dire, en réalité, 3,9 % du budget primitif 2011 au budget primitif 2012. C'est d'une véritable diminution que vous auriez dû vous féliciter.

Prenons des exemples dans les dépenses d'intervention.

La DSP tourisme progresse de + 7,8 M€. Pourquoi autant de millions consacrés à une manifestation temporaire dont, aujourd'hui, les retombées restent très incertaines et la gestion, plus que douteuse ?

Environ 20 M€ alloués à des partenaires proches de Nantes Métropole, organismes pléthoriques en personnels, qui produisent souvent des études d'études sur des études. Il ne faut pas les supprimer, bien sûr – il n'en est pas question –, mais au moins, rationaliser leur fonctionnement, car nous sommes tous témoins des excès de dépenses ou, en tout cas, du manque de volontarisme pour faire des économies dans ce domaine.

C'est la même chose sur les moyens généraux : 30 M€. N'est-il pas possible de faire, comme dans le reste de la vie de la société française, aujourd'hui, des économies sur les postes de maintenance de locations immobilières, de frais de communication ?

Monsieur le Président, vous prendrez, bien sûr, mes remarques avec mépris, voire même avec arrogance, c'est un mot beaucoup utilisé en ce moment. Alors, écoutez au moins les citoyens qui, dans le compte rendu d'un atelier citoyens, lequel n'est pas un ramassis d'opposants, vous suggèrent de beaux candélabres à 9 000 €/pièce place Graslin, au lieu des 35 000 €/pièce proposés. Ces mêmes citoyens remarquent que le miroir d'eau au pied du Château des Ducs de Bretagne va coûter deux fois plus cher, alors qu'il est deux fois plus petit, que celui de Bordeaux... Partout, c'est un réflexe, aujourd'hui, de trouver et de montrer que nous pouvons faire des économies. Tout le monde doit faire des efforts en temps de crise. Les collectivités doivent donc montrer l'exemple.

Le groupe "Ensemble pour Nantes" ne votera donc pas ce budget. »

M. Roussel : « Monsieur le Président, mes chers collègues,

Je souhaitais faire quelques remarques à propos des précédentes interventions. Madame Jozan l'a dit clairement : l'État s'est désengagé de 15 Md€, et ces réductions de dépenses sont bien des réductions de dépenses pour les projets des territoires au service des citoyens ; ce sont bien des réductions de dépenses sur les services publics, là aussi, pour les citoyens. C'est une réalité. Mais à la fois vous niez et vous répétez cette réalité qui est aujourd'hui vécue par de nombreux citoyens.

Jean-Pierre Fougerat a particulièrement bien démontré la responsabilité de gestion qui nous a guidés dans l'élaboration de ce budget. Mais il a aussi bien démontré que cette responsabilité de gestion était au service de l'action, de la solidarité, de la cohésion sociale et de la préparation de l'avenir.

Car, avec ce budget, nous portons un beau projet : celui qui consiste, jour après jour, à construire une métropole solidaire, où les dynamiques économiques, sociales et associatives sont une réalité. Une métropole qui sait aussi concilier son développement urbain et la valorisation de son environnement. C'est une agglomération qui imagine et construit aussi l'avenir, c'est-à-dire un territoire qui protège et accompagne ceux qui souffrent le plus de la crise économique et sociale, mais aussi un territoire qui fait confiance à ceux qui innovent et veulent aller de l'avant.

C'est pour cela que nous agissons au quotidien pour l'attractivité économique de notre territoire. Monsieur Dejoie, si les recettes liées aux sociétés augmentent, c'est parce que nous avons cette capacité à accueillir des entreprises, à être dynamiques au niveau économique. D'ailleurs, le budget qui nous est présenté vise à conforter ce caractère innovant et attractif de la métropole.

En effet, nous participons activement à l'animation des pôles de compétitivité, comme nous soutenons aussi les filières d'excellence telles que l'IRT Jules-Verne sur les matériaux et procédés de fabrication. Nous promovons aussi le développement de nouveaux clusters de rang européen et nous menons une politique volontariste en matière de très haut débit, avec le réseau Oméga. Tous ces efforts contribuent évidemment à créer des emplois pérennes sur notre métropole, et nous le savons tous très bien.

Si nous avons cette impérieuse nécessité de développer et d'avoir une dynamique économique, au niveau de Nantes Métropole, nous avons aussi comme priorité, le logement. Jean-Pierre Fougerat l'a dit : nous avons prévu la réalisation de 1 400 logements sociaux, cette année.

En outre, nous lancerons également deux Opérations d'Amélioration de l'Habitat et nous travaillerons aussi à améliorer les performances énergétiques et thermiques des logements. Car il s'agit bien ici de proposer une offre de qualité, adaptée au parcours résidentiel de chacun et de chacune d'entre nous. Nous savons très bien que le logement est aujourd'hui une priorité pour un grand nombre de Français.

Mais cette politique de l'habitat s'inscrit aussi, de façon plus large, dans notre souci permanent de développement durable.

Vous le savez, l'année prochaine, nous serons "Capitale verte de l'Europe", récompense de nos efforts passés et présents et guide quotidien de notre démarche d'excellence environnementale. Celle-ci s'acquiert par la réalisation de nouvelles infrastructures de déplacement, le développement de l'intermodalité et la promotion des modes doux. Les importants projets de transport collectif et les études autour du réaménagement de la gare de Nantes, notamment, concourront, à l'avenir, à conforter le développement durable de la Communauté urbaine.

Nous n'oublions pas non plus la question de l'énergie. La valorisation des déchets et le réseau de chaleur sont des actions volontaristes d'une métropole qui sait concilier son développement et la préservation de son cadre de vie.

Enfin, ce budget confirme aussi notre engagement en matière culturelle et artistique. Il illustre notre volonté de soutenir une culture pour toutes et tous, quels que soient son âge, ses revenus, ses goûts, une culture qui inclut et qui n'exclut pas ; car la culture, c'est aussi le ciment de notre identité métropolitaine.

Avec le Voyage à Nantes 2012, nous disposons d'un levier permettant de faire de Nantes Métropole une destination touristique incontournable. Autour de la Folle Journée, d'Estuaire, des Machines de l'Île, du Mémorial à l'abolition de l'esclavage, nous nous adressons autant à l'imaginaire des uns qu'à la vie quotidienne des autres.

Nous montrons donc clairement que, face au désengagement, face au renoncement, il y a une voie pour l'action, la solidarité et la préparation de l'avenir.

Ce budget confirme la justesse de nos choix et de notre projet.

C'est pourquoi les élus du groupe Socialiste, Radical, Républicain et Démocrate voteront ce budget, porteur d'espoir et de solidarité. »

M. Lannuzel : « Monsieur le Président, chers collègues,

Le budget 2012 de Nantes Métropole affiche des ambitions d'avenir. Celles-ci sont autant de signes forts pour la population de notre agglomération, inquiète, comme l'ensemble de la population française, par la période de crise économique que nous traversons, par les plans de rigueur successifs annoncés par l'État.

Le nombre de demandeurs d'emploi a encore augmenté de 2 % dans notre département, en un an, après l'augmentation de 26 % entre 2010 et 2011. À la fin juillet 2011, 42 300 habitants de notre agglomération sont des demandeurs d'emploi, dont 8 100 de longue durée. Les jeunes, les seniors, les femmes sont en première ligne. Or, les perspectives que l'on nous propose pour les mois à venir sont : rigueur, TVA sociale, réduction de la dette.

Pour les élus communistes, et dans ce contexte, le budget 2012 qui nous est présenté est un budget de résistance, qui porte les ambitions d'une agglomération dynamique :

⇒ une agglomération qui parie sur la cohésion sociale et territoriale à travers sa politique de logement,

⇒ une agglomération qui poursuit le développement d'équipements majeurs,

⇒ une agglomération déterminée dans son engagement en faveur des politiques environnementales à travers, par exemple, le développement du réseau de transports en commun.

Ainsi, nous prévoyons, au titre de l'habitat, un soutien accru à la mise en œuvre du PLH, avec une programmation de plus de 1 400 logements sociaux neufs. Permettez-nous de montrer combien cette démarche tranche avec les désengagements successifs de l'État – n'en déplaise à Madame Jozan et Monsieur Dejoie – en la matière. Alors que le prélèvement sur les organismes HLM devrait s'élever à 21 M€ en 2012 en Pays-de-la-Loire, le montant des aides de l'État s'établit à 11,8 M€. Cherchez l'erreur !

En matière d'équipements majeurs, l'attractivité de Nantes Métropole est au cœur de nos choix. Nous le verrons avec la délibération sur le nouvel équipement sportif.

Nantes Métropole est en même temps une agglomération qui parie sur le développement du réseau de transports en commun. La politique des déplacements voit en effet son budget augmenter de 20,4 M€. L'année 2012 sera donc marquée par la programmation des lignes Chronobus, la première phase de la connexion entre les lignes 1 et 2, le tram-train Nantes - Châteaubriant. Indissociable de la qualité de vie, la qualité des transports, la rapidité et la régularité de ceux-ci sont des facteurs de dynamisme économique et donc, d'emplois. C'est également un enjeu social, qui permet à de nombreuses personnes, notamment les plus précaires, de se déplacer librement. Les coûts de ces déplacements participent aujourd'hui à cet enjeu.

Enfin, le dynamisme de notre politique "emploi et innovation sociale" est à mettre en parallèle avec les chiffres du chômage donnés au début de mon intervention.

Les élus communistes apprécient qu'en 2012, une réflexion soit menée sur la définition d'une stratégie en matière de responsabilité sociale des entreprises. Mais, sur cette politique comme sur d'autres, nous constatons, une fois de plus, les contraintes réelles, suite au désengagement de l'État, sur des structures comme les maisons de l'emploi ou les missions locales. La mobilisation de tous les acteurs est pourtant essentielle en matière d'emploi.

C'est aussi un budget de résistance, car nous tournons résolument le dos aux injonctions de l'État, qui veut imposer la révision générale des politiques publiques à la Fonction publique territoriale. Précisons que deux rapports démontrent son inefficacité : l'un, de la Cour des comptes, dénonce les faibles économies générées par la règle de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite ; l'autre, du médiateur de la République, fait état de la dégradation des services publics suite à la mise en place de cette RGPP.

Nous nous situons donc en contrepied des politiques nationales quant à l'emploi public. Plutôt qu'économiser, nous parions sur l'investissement, l'emploi, la justice fiscale, pour mobiliser de nouvelles recettes. Je me réjouis par exemple de voir qu'avec l'augmentation du taux du versement transport, les ressources du budget général augmentent.

Les élus communistes voteront ce budget juste et porteur d'ambitions. »

M. Galliot : « Monsieur le Président, chers collègues,

Le contexte dans lequel nous allons voter le budget de Nantes Métropole 2012 n'est pas au beau fixe. Pire, nous avons l'impression que le paysage s'est encore détérioré depuis le débat d'orientations budgétaires, en décembre dernier.

Même si nous remettons en cause l'existence et le rôle des agences de notation, force est de constater que l'état des finances de la France risque d'avoir une incidence directe sur les collectivités territoriales. En effet, l'argent emprunté risque d'être moins disponible et de nous coûter plus cher demain qu'aujourd'hui.

C'est un comble, quand on sait que nos budgets sont équilibrés et bien tenus.

Que nourrir, sinon de saines colères politiques, quand nous entendons le chef de l'État dire explicitement que les dotations de l'État aux collectivités pourraient être assujetties au montant de nos emprunts et donc, diminuer encore plus, pour certaines ? Rappelons tout de même que la dette de la France a augmenté de 50 % entre 2002 et 2012.

Quelles dépenses faut-il diminuer, Monsieur Sarkozy ?

➤ Celles du logement, peut-être, alors que la Fondation Abbé Pierre vient de sortir l'état du mal-logement en donnant des chiffres accablants : 3,6 millions de nos concitoyens sont mal logés, auxquels s'additionnent plus de 5 millions de personnes fragilisées par la crise du logement. Que faire ? Comme l'État, peut-être, ainsi que vient de le dire Monsieur Lannuzel, en prélevant aux organismes plus que les aides versées par ailleurs... Heureusement, Fabrice Roussel a développé la politique du logement de Nantes Métropole : nous sommes dans un tout autre registre.

➤ Celles des transports collectifs, quand ce moyen de déplacement permet de chercher un emploi, d'accéder au réseau de la Tan pour toutes les personnes à mobilité réduite... D'ailleurs, aujourd'hui, Nantes Métropole sera encore reconnue pour cette action. Une action volontaire, qui permet à notre Métropole d'être distinguée et à tant de nos concitoyens, d'être fiers de vivre dans une ville respectueuse de tous.

Et puis, n'ayons pas peur des mots, un budget ambitieux de Nantes Métropole entraîne mécaniquement une dynamique sur un territoire, la création et le maintien d'une économie saine et créatrice d'emplois. Là encore, plus de 70 % de l'investissement public vient des collectivités locales, et c'est cela qui crée les emplois locaux.

Ce budget porte l'exigence d'un Plan climat volontaire, et le dossier des réseaux de chaleur, porté avec détermination par Pascale Chiron, dont nous verrons une évolution de grande ampleur, tout à l'heure, souligne notre motivation collective.

Ce budget, dont les investissements s'élèvent à plus de 200 M€ nets, poursuit les responsabilités que nous avons rappelées, avec la distinction de Nantes, Capitale verte pour 2013, et donc, le budget important pour les politiques de l'environnement cette année.

Nous saluons la bonne tenue des recettes, avec une certaine dynamique qui permet une stabilité fiscale de l'impôt ménages. Là encore, ce n'était pas gagné, mais c'est important.

Le budget affiche un haut retour aux communes, sans détérioration ni de l'Attribution de Compensation, ni de la DSC, alors que pourtant, d'année en année, le reversement des dotations de l'État se détériore et que ces deux attributions étaient tout de même liées à la taxe professionnelle, qui a disparu.

Dans ce contexte d'exigence de finances saines, l'encours de la dette continue à diminuer. Il est indispensable de contenir nos annuités de remboursement, compte tenu du contexte d'ensemble, même si nous devons sans cesse veiller à ce que le prix à payer ne soit pas moins de services publics aux habitants.

Ce budget assure les solidarités dont notre territoire a besoin, sans hypothéquer l'avenir, sans faire supporter la dégradation de notre environnement aux générations à venir. Par cet équilibre budgétaire, nous sommes porteurs de choix. Ainsi que le disait Monsieur Dejoie, un budget, ce sont des choix. Et nous, nous avons fait le choix du service public et de la solidarité, qui porte la patte d'une responsabilité et d'une ambition.

Monsieur Dejoie a aussi beaucoup parlé du personnel. Moi aussi, j'aimerais évoquer ce point, principalement, pour le remercier de l'action de ce week-end, durant lequel, grâce à l'efficacité des agents, la circulation dans l'agglomération nantaise, lundi matin, a été plutôt correcte, ce qu'il faut saluer.

Avant de conclure, nous rappelons que ce budget comporte une ligne de 60 000 € pour le syndicat mixte d'étude de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Évidemment, vous vous attendiez à ce que nous dénoncions cette ligne...

Je vous remercie de votre attention. Le groupe des élus Verts, Régionalistes et Solidaires votera ce budget. »

M. Bolo : « Je ne suis pas loin d'être d'accord avec Monsieur Dejoie : parfois, il devient difficile de ne pas se répéter... Mais tenter de faire croire qu'il n'y a pas eu, au cours de la dernière période, de transfert de charges fiscales des entreprises vers les ménages, ce n'est plus de la désinformation : c'est de la magie ! Je constate cependant que le tour a raté, parce que le lapin qui devait sortir du chapeau a d'abord un peu gambadé par terre...

Par ailleurs, ce que l'on nous annonce et les discours qui sont portés – il paraît même qu'il y a une réunion spéciale, dans un palais de la République, aujourd'hui... –, notamment, le discours sur les dépenses des collectivités locales, qui seraient à l'origine des difficultés que nous connaissons effectivement, est révélateur. Il en dit long sur la conception de la République décentralisée – et je crois que c'est l'article premier de la Constitution qui en fait part – qui se développe au sein du gouvernement et de la majorité encore provisoirement présidentielle, je l'espère... En tout cas, cela en dit long sur le respect du principe de libre administration des collectivités locales par nos actuels gouvernants.

Le mouvement vers lequel on voudrait nous entraîner n'est pas celui de la maîtrise des comptes publics, qui est évidemment nécessaire. Qui oserait le contester, aujourd'hui ? Le mouvement vers lequel on veut nous entraîner est celui de l'austérité récessive, c'est-à-dire de l'austérité pour l'austérité, contre la croissance, contre l'emploi, contre le développement.

C'est à cela que le budget qui nous est présenté résiste, en continuant à maintenir le cap d'un développement raisonnable, d'un développement solidaire. Et ce ne sont pas les dépenses utiles de Nantes Métropole qui posent problème, aujourd'hui. Ce sont les milliards d'euros jetés par la fenêtre par l'État dans des niches fiscales dont la plupart ont été considérées comme inefficaces. J'en veux pour preuve les rapports qui ont été fait à la fois au parlement et à la Cour des comptes sur l'efficacité de ces niches fiscales. Au regard des objectifs qui leur avaient été assignées, ils sont tout de même révélateurs de là où il y a effectivement un problème d'équilibre des comptes publics.

Les efforts, Jean-Pierre Fougerat l'a dit, nous les avons faits. Passer d'une capacité de désendettement de neuf ans à six ans et demi ne se fait évidemment pas tout seul.

Et je voudrais terminer par une colère : j'en ai assez d'entendre dire que les fonctionnaires ne servent à rien, ne seraient qu'une charge, et notamment les fonctionnaires territoriaux. Les fonctionnaires territoriaux travaillent au service de la population, mettent en œuvre des services publics indispensables, travaillent au développement du territoire, et j'en ai assez de cette démagogie qui ne voudrait faire voir qu'une masse salariale, là où des hommes et des femmes sont au service d'un territoire.

Oui, il faut se dégager de la crise dans laquelle nous sommes, et c'est le 6 mai que nous le ferons le mieux... »

M. Guerriau : « Monsieur le Président, chers collègues,

Vous avez raison de mettre en avant des éléments du budget qui sont de bonnes mesures. Effectivement, j'ai entendu Monsieur Lannuzel et je partage totalement son propos sur l'importance que nous attachons au développement des transports en commun dans notre agglomération. D'ailleurs, n'était-ce pas l'esprit même de notre Communauté urbaine, que de travailler sur des sujets de cette nature ?

Évidemment, mettre en avant ces projets, ces réalisations, est un élément que nous ne pouvons que partager. La question ne se situe pas à ce niveau-là. La question est la suivante : comment réussir à équilibrer un budget en prenant en considération l'environnement dans lequel nous sommes ? Vous êtes d'accord avec moi, et vous l'avez dit vous-mêmes à plusieurs reprises : la situation dans laquelle se trouve notre pays est une situation difficile, et la solidarité consiste aussi à prendre, de notre côté, notre part au redressement de cette conjoncture.

Depuis dix ans, maintenant, nous rappelons notre inquiétude quant aux dérives constatées en termes de frais de fonctionnement. Et ces dérives ne cessent de croître. Nous pensons qu'il faudrait mener une réflexion sur ce sujet. J'ai entendu dire qu'en 2012, il y aurait une réflexion sur la RSE, la responsabilité sociale des entreprises. C'est très bien, c'est très intéressant, mais je pense que nous devrions, à notre niveau, porter une attention particulière et mener une réflexion approfondie sur nos frais de fonctionnement. Pourquoi ? Parce qu'ils continuent à augmenter, alors même que nous devons être très vigilants sur les choix qui seront les nôtres, les décisions que nous devons prendre, en recentrant nos priorités, en générant moins d'avenants, donc, moins de surcoûts, en limitant peut-être notre recours auprès de bureaux d'étude extérieurs, alors que nous devrions compter sur nos fonctionnaires territoriaux, c'est très juste. Nous avons là des personnes de qualité, bien formées, donc, autant nous appuyer sur leurs compétences. Nous devons peut-être mieux évaluer nos fournisseurs, préférer des services en régie, qui assurent souvent un meilleur contrôle que les délégations. En 1995, j'avais avec moi une équipe qui intervenait à Saint-Sébastien-sur-Loire, avec des résultats de grande qualité. Je pense que le fait d'avoir créé des pôles plus importants n'a pas permis de garder cette mesure-là. Peut-être faut-il se demander aussi s'il n'y a pas lieu de revoir notre politique immobilière, ses coûts de gestion et de fonctionnement. Bref, en résumé, essayer de trouver le moyen de réduire des coûts qui n'apportent aucune valeur ajoutée à la population, sachant que c'est la qualité du service public qui nous importe avant toute chose.

Quand on regarde les subventions de fonctionnement les plus importantes (AURAN, Nantes Métropole Développement), on constate que finalement, elles augmentent peu et pour autant, les subventions, en général, augmentent elles de 2,6 %.

Nous nous interrogeons aussi sur la mutualisation avec la ville de Nantes. Même si nous sommes convaincus de son bien-fondé, nous nous interrogeons sur ses effets sur les effectifs et les dépenses de personnel, puisque l'on peut considérer qu'une mutualisation doit en théorie permettre de dépenser mieux et de dépenser moins. Or, l'effectif de Nantes et de son CCAS a crû de 4,9 % de 2002 à 2010, celui de Nantes Métropole a crû de 23,7 % et globalement, celui de l'ensemble des collectivités, de 11 %. Sur la même période, les masses salariales évoluaient de 26,7 % pour Nantes et son CCAS, et de 52,9 % pour Nantes Métropole, soit de plus de 30,7 % pour l'ensemble des deux collectivités. Je ne sais pas si, dans cette conjoncture, beaucoup d'entreprises peuvent se permettre de telles augmentations.

Quand on parle de chiffres, j'aimerais bien, pour ma part, que ceux qui apparaissent dans les tableaux que vous présentez, Monsieur Fougerat, soient identiques à ceux que nous avons dans les documents que nous allons voter. Vous mettez en exergue que la masse salariale de la Communauté urbaine est de 79,8 M€. Or, ce chiffre ne figure pas dans les tableaux que nous allons voter pour le budget primitif, budget principal et budget annexe déchets, où, en page 11, figure la charge de personnel et frais assimilés, pour un montant de 93,8 M€. Nous avons des chiffres discordants. Si nous ajoutons – ce que nous devrions faire, pour trouver le chiffre exact de la

masse salariale – les budgets annexes, à savoir 13,2 M€ de masse salariale pour le budget de l'eau, 10,3 M€ pour le budget de l'assainissement et 0,4 M€ pour le budget du stationnement, donc, si nous prenons tous les documents que nous allons voter et que nous faisons l'addition des chiffres concernant les différentes masses salariales, nous arrivons, en fait, à 117,8 M€. Et il faut comparer ce montant à celui de l'année 2010 : 114 M€. Cela signifie que 3,8 € de dépenses supplémentaires seront engagées sur ce poste cette année. Il faut tenir compte des chiffres tels qu'ils figurent dans les documents que nous aurons à voter.

Nous avons également la désagréable impression que les dépenses très élevées de la ville de Nantes, telles qu'elles ont été dénoncées par la Chambre Régionale des Comptes, se sont peu à peu transférées sur celles de Nantes Métropole. C'est pourquoi nous nous demandons si effectivement, la mutualisation a bien les effets financiers bénéfiques que l'on nous avait promis et qui, manifestement, ne semblent pas être au rendez-vous.

Nous devons revoir la part respective de chaque politique publique au profit unique de l'emploi, de l'habitat, des déplacements. Cela a été dit par mes collègues et nous le partageons.

En résumé, nous pensons qu'il faut impérativement réduire les dépenses de fonctionnement et simplifier les structures, en écartant tout superflu, stopper la hausse des effectifs et l'éclatement des services, contenir la masse salariale et limiter les salaires dans les sociétés d'économie mixte, en particulier lorsqu'ils sont bien supérieurs à ceux des cadres du privé à responsabilités équivalentes.

Nous pensons qu'il faut revoir totalement la valeur locative des entreprises, afin de pouvoir imposer équitablement le foncier de leur bâti.

Néanmoins, nous devons maintenir les investissements essentiels afin d'assurer un haut niveau de service public et participer à la pérennité de l'emploi local, voire national, mais limiter, voire reporter, étaler sur plusieurs exercices ou supprimer les investissements, pas ceux des communes, mais les grands équipements de prestige. Madame Jozan a cité un certain nombre d'exemples, comme les candélabres de la place Graslin et bien d'autres, que je partage, et je n'y reviendrai pas.

Il faut minimiser les aménagements de l'espace public.

Lors du DOB, le 9 décembre dernier, nous vous demandions, Monsieur le Président, pour le BP 2012, des projections chiffrées sur les mutualisations et des mesures pour supprimer tous les coûts n'apportant aucune valeur ajoutée à la population, sans diminuer davantage la qualité du service public, déjà bien entamée. Nous attendons toujours ces chiffres, et nous attendons également, Monsieur le Président, pour ce BP 2012, un budget annexe « transports publics », qui a été demandé par la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport du 27 juillet 2009 et que vous aviez promis au plus tard pour 2011.

Les dépenses de fonctionnement du budget général, soit le budget principal et le budget des déchets, s'élèvent à 487,8 M€ et augmentent ainsi de 3,6 %. Dans ce budget primitif 2012 de Nantes Métropole, nous ne retrouvons pas suffisamment les économies que nous demandons depuis longtemps.

C'est la raison pour laquelle le groupe "Centre, Démocratie et Progrès" s'abstiendra. »

M. G. Retière : « Mes chers collègues, ce débat sur le budget de la Communauté urbaine s'inscrit dans un contexte national délicat. Les propos des uns et des autres y font référence à maintes reprises.

Je voudrais inviter ceux qui soutiennent le président de la République et le gouvernement à moduler un peu leurs propos, ici, à Nantes.

Tout d'abord, sur le contexte national, vous vous rappelez que nous devons écrire notre budget avec les dispositions législatives et réglementaires qui, notamment, font suite à la disparition de la taxe professionnelle. Cette suppression a modifié complètement, un peu pour nous, beaucoup plus pour le Conseil général et le Conseil régional, les recettes des collectivités.

Pour ce qui nous concerne, nous n'avons pas eu la totalité de ce que nous aurions pu obtenir, si nous avions conservé cette taxe professionnelle, il faut tout de même le dire.

Deuxième point : l'État a modifié les bases de taxation sur les entreprises. Il est évident, et tout le monde en convenait, que les entreprises de production étaient sans doute beaucoup plus imposées que les entreprises tertiaires ou les entreprises commerciales. Cette modification, que nous avons comprise, pour l'essentiel, avait pour but de créer davantage d'emplois en taxant moins les entreprises. Est-ce que cela a été réalisé ? Quel est l'effet de la suppression de la taxe professionnelle ? Une autre solution aurait pu consister à modifier les termes de taxation de cette base en faisant porter un effort accru vers les commerces et vers les services. Telle n'a pas été la décision gouvernementale, sans doute sur intervention du Medef. Nous sommes donc, nous, obligés de tenir compte de ce contexte. »

M. Bainvel : « Mesurez vos propos, Monsieur Retière... »

M. G. Retière : « Je le maintiens ! Il aurait été plus facile de taxer davantage les commerces et les services. Cela était possible. Le gouvernement ne l'a pas choisi, et nous, nous avons, ici, une recette provenant des entreprises qui a été modifiée. Pendant ce temps, qu'a fait l'État pour assurer l'équilibre général ? Il a emprunté. Il a emprunté, alors qu'auparavant, quand nous bénéficions de la taxe professionnelle complète, il n'y avait pas cette recherche de trésorerie de la part de l'État auprès des financeurs extérieurs.

Nous avons un budget qui est bien soutenu par l'activité. Il faut s'en féliciter et le remarquer. J'espère que vous voyagez un peu en France : tel n'est pas le cas partout. Notre situation est délicate, mais dans bien d'autres collectivités, elle est difficile. Nous devons être bien conscients que nous sommes une agglomération où l'on veut vivre, où l'on veut travailler. À Nantes, il y a de la création d'emplois. À Nantes, il y a de la demande en matière de logement. Voyagez un peu en France, discutez avec vos collègues des autres régions : ce n'est pas toujours le cas. Il est plus facile, quand on est désiré et que l'on a des apports d'emplois et de population, d'équilibrer un budget. C'est aussi le résultat d'actions diverses et variées. Pourquoi désire-t-on venir travailler et vivre à Nantes ? Certainement parce que le cadre de vie est agréable, mais aussi parce que la culture, le tourisme, le sport font que Nantes est repérée comme étant une ville dynamique, une ville attractive ; une ville où, sur le territoire français, on cherche à venir, attiré par cet environnement nantais. Ceci doit nous permettre d'affronter les années qui viennent avec encore plus de détermination, pour faire de Nantes une véritable métropole et aller vers une reconnaissance européenne. C'est bien le sens de notre action.

J'entends un certain nombre de nos collègues nous dire qu'il faut faire des efforts sur les dépenses de fonctionnement et plus particulièrement, sur les dépenses de personnel. J'apprécie tout à fait l'intervention de notre collègue Pascal Bolo, tout à l'heure. J'aimerais bien que les choses soient dites plus clairement. S'agissant des efforts à faire sur les dépenses de personnel, parfois, dans vos propos, vous mélangez les interventions qui concernent d'une part la Communauté urbaine et d'autre part, l'ensemble des collectivités locales. Parlons des collectivités locales dans leur ensemble. A la Communauté urbaine, les charges de personnel représentent 18 %. Dans nombre de communes, elles représentent 50 à 60 %. Quand on a ce genre de discours, qui font écho aux discours nationaux, il faut dire sur quoi faire peser l'effort en matière de personnel des collectivités territoriales. Et vous savez bien, mes chers collègues, vous qui êtes des maires, que notre action concerne des services à la population. Si nous diminuons le personnel communal, le personnel communautaire, ce seront des services en moins. Il ne faut pas leurrer les gens. Il ne faut pas reprendre un tel discours en disant que c'est possible. D'ailleurs, au niveau national, on commence à observer des effets sur l'Éducation nationale, la justice, la police. Donc, ne reprenons pas ce discours systématique de baisse du poste des ressources humaines.

Je voulais intervenir plus particulièrement sur l'habitat, pour vous faire remarquer qu'il manque une délibération à notre ordre du jour. Normalement, aujourd'hui, nous aurions dû adopter une convention par délégation de l'État portant sur les aides à la pierre pour la construction de logements sociaux et pour la réhabilitation de l'habitat privé. Certains de nos collègues l'ont déjà dit : cette convention ne peut pas être acceptée telle quelle. La proposition de l'État porte sur la construction de 1 400 logements pour l'année 2012 – pour la suite, nous ne savons pas –, avec une baisse de 14 % des crédits affectés sur la région. C'est la raison pour laquelle, lors de sa présentation en comité régional de l'habitat, il y a près de quinze jours, cette proposition de l'État a été rejetée par l'ensemble des représentants des collectivités territoriales, des associations et des différents organismes. Il n'y a que les représentants de l'État qui ont voté pour cette proposition. Notre position rejoint tout à fait les préoccupations des départements de la Vendée, de la Mayenne... Nous sommes tous d'accord pour dire ensemble que sur ce sujet, le gouvernement nous leurre. Il prélève 21 M€ auprès des organismes HLM de la région. L'an dernier, l'État restituait 14 M€. Sa proposition, cette année, est d'en restituer onze. Vous comprenez pourquoi les organismes ne peuvent pas accepter cela.

Pour ce qui concerne le financement d'un logement HLM ordinaire, la subvention de l'État qui nous est proposée est de 500 €. Elle était, l'an dernier, de 600 €. David Martineau a fait le calcul : 500 €, sur un logement qui coûte environ 130 000 euros, cela doit faire un morceau de placard...

D'un côté, l'État profère des déclarations incantatoires en nous disant : « il n'est pas normal qu'il y ait encore de telles insuffisances de logements, qu'il y ait trop de mal-logés, donc il faut construire davantage », mais d'un autre côté, il diminue globalement son intervention de 10 %. De plus, il ajoute une hausse de TVA, qui passe de 5,5 % à 7 %, ce qui, de fait, augmente le coût de chaque logement de 2 000 €.

Par ailleurs, je ne comprends rien aux dernières déclarations selon lesquelles on va pouvoir, sur une parcelle, construire 30 % de logements supplémentaires. 30 % de logements supplémentaires ! J'ai questionné mes collègues élus, divers et variés, j'ai questionné les fonctionnaires : nous ne comprenons pas cette disposition. Vous savez bien que dans notre agglomération, il n'y a pas de COS (Coefficient d'Occupation des Sols). Cette mesure n'a aucun effet ! C'est simplement une déclaration qui ne trompe que ceux qui veulent y croire.

Pour ce qui nous concerne, nos efforts ont été collectifs. À cet égard, je peux remercier l'ensemble des maires, l'ensemble des communes. Nous avons un Programme Local de l'Habitat qui avait fixé la jauge à 5 000 logements commencés. En 2010, nous en avons commencé 7 800 et en 2011, selon les dernières indications, leur nombre serait de l'ordre de 7 300. Nous, nous avons bien pris conscience de ce phénomène national, et nous sommes déjà en mouvement.

Je crois que dans les semaines à venir, il faudrait que les arguments soient un peu mieux mesurés, pour nous permettre d'appréhender d'une façon sereine une situation délicate et qui va certainement peser sur les finances des collectivités locales.

Quelle que soit l'issue des élections du 6 mai, les finances de l'État sont telles qu'il ne pourra pas ne pas y avoir de répercussions sur les finances des collectivités locales. Mais il faut être sérieux. Nous, quand nous empruntons, nous empruntons pour investir, et l'effort doit d'abord être fait au niveau de l'État, qui, lui, emprunte pour payer ses frais de fonctionnement. »

M. Dejoie : « Je vous remercie de me donner la parole, Monsieur le Président, parce que je voudrais que vous invitiez les membres de votre majorité à un peu de sérénité. Passe encore qu'ils se livrent entre eux à une compétition où c'est à celui qui tapera le plus fort sur l'opposition, sans doute pour aiguïser l'oreille du conseiller spécial du candidat à la présidence de la République... C'est plutôt dérisoire ou pathétique. Par contre, ce qui est totalement inacceptable, ce sont les mises en cause à peine voilées des interventions des membres des groupes minoritaires, qui tendraient à faire accroire qu'ils ont, pour la fonction publique, du mépris ou du désintérêt. Je n'accepte pas cette accusation. La totalité de mes interventions, depuis que je suis élu dans cette métropole ou que je suis maire, et c'est aussi le cas de mes collègues, n'a jamais pu être pris en défaut sur ce sujet. Nous avons, en France, une très belle fonction publique, qu'elle soit territoriale, d'État ou hospitalière, et je ne veux pas laisser dire que parce qu'un orateur invite à une gestion optimisée des ressources humaines, il entend par là mépriser la fonction publique territoriale. Ou alors, il faut vraiment que ceux qui évoquent ces sujets en aient une piètre opinion. Car quels sont ceux qui parlent le mieux de ces sujets de maîtrise des ressources humaines, par exemple ? Ce sont souvent les fonctionnaires – ou autres – qui gèrent les ressources humaines des collectivités. Il faut arrêter de faire ce genre d'amalgame totalement invraisemblable. Il faut savoir si on a le droit, ici, d'émettre des avis contraires à la gestion ou si l'on n'en a pas le droit. Parce que si c'est par des attaques aussi basses que l'on répond, c'est absolument anormal. »

M. le Président : « Quelques commentaires de Jean-Pierre Fougerat ? »

M. Fougerat : « Oui, Monsieur le Président, je dirai juste quelques mots.

D'abord, concernant les trois interventions de Madame Jozan, Monsieur Dejoie et Monsieur Guerriau, je serais tenté de dire que Messieurs Guerriau et Dejoie ont changé d'avis. C'est la première fois qu'à l'issue de votre propos, vous concluez en disant : je m'abstiendrai ou mon groupe s'abstiendra sur ce budget. J'y vois une progression. J'y vois aussi, puisque je suis rapporteur du budget au Conseil général, la même attitude que celle de vos collègues de la majorité présidentielle – et c'est bien –, qui se sont abstenus pour la première fois, lors du vote du budget en décembre dernier.

Madame Jozan, quant à vous, vous annoncez un vote "contre".

Quelques mots sur les dérives, notamment les dérives de fonctionnement. Et je répondrai aussi plus particulièrement à Monsieur Guerriau. De toute évidence, vous ne pouvez pas nier, Monsieur Dejoie l'a dit – c'est un satisfecit timide, mais il l'a dit – que la situation, grâce aux objectifs que nous nous étions fixés en 2008, est saine. Nous l'avons souvent dit : Nantes Métropole a été créée en 2001, c'était une nouvelle structure, nous avons boosté l'agglomération et c'est une bonne chose. Au bout de quelques années, cette situation s'est stabilisée, notamment au niveau du personnel. Il est normal qu'au cours des premières années, il y ait eu des mouvements. Aujourd'hui, grâce à la rationalisation, l'optimisation et la mutualisation, les résultats sont là. La maîtrise des dépenses de fonctionnement nous permet de dégager un autofinancement satisfaisant et d'avoir un haut niveau d'épargne nette qui nous permet d'investir. C'est la ré-a-li-té !

Et à propos des dépenses de fonctionnement et de la maîtrise des coûts, vous ne pouvez pas nier les nombreux exemples qui vous sont donnés à chaque séance, à travers :

- la négociation des DSP, que ce soit au niveau de la SEMITAN ou de la gestion des déchets,
- les groupements d'achats entre les collectivités, qui permettent de réaliser des économies importantes,
- la suppression, par exemple, de 75 véhicules, etc.

La réalité est celle-là.

S'agissant des dépenses de personnel, Monsieur Guerriau, je vous ai écouté avec le tableau sous les yeux. Finalement, nous parlons de la même chose. Il suffit de bien se comprendre. Vos chiffres sont bons, les miens aussi, mais il faut les mettre dans les bonnes cases : "Dépenses sur le budget général"... C'est quoi, le budget général ? »

M. Guerriau : « Il vous aura fallu un mois pour vous en rendre compte ! »

M. Fougerat : « Mais non et vous le savez bien : c'est le budget principal et le budget des déchets. Pourquoi ? Parce qu'ils sont tous deux soumis à fiscalité (impôts et taxes). C'est cela, le budget général.

Dans le budget principal, le montant des dépenses de personnel s'élèvent à 93 M€. Et dans le cadre de la mutualisation, la ville de Nantes nous rembourse, pour 167 agents mutualisés, 13 M€. Nous retrouvons donc nos 80 M€.

En ce qui concerne les budgets annexes, rappelez-vous, lors de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires au Conseil du 09 décembre, nous nous étions "froissés" – gentiment, car ensuite, nous étions allés inaugurer votre jolie place de l'Église, à Saint-Sébastien-sur-Loire et tout s'était bien passé.

A propos de la masse salariale sur les budgets annexes, nous sommes d'accord sur les chiffres. Mais les budgets annexes sont soumis eux à des tarifs. Il faut mettre les chiffres dans les bonnes cases et là, nous tomberons d'accord.

Pour conclure, juste un mot – personne n'en a parlé, hormis Pascal Bolo – à propos des difficultés rencontrées, mais vous le savez aussi bien que moi, dans vos communes, pour contracter des emprunts, aujourd'hui. »

M. Dejoie : « Non. »

M. Fougerat : « Monsieur Dejoie, votre commune est bien la seule, sur le territoire, à ne pas rencontrer de difficultés. Les marges prises aujourd'hui par les banques ne feront qu'augmenter nos frais financiers.

Voilà, Monsieur le Président, en quelques mots les observations que je voulais formuler. En effet, j'imagine que vous avez, vous aussi, quelques commentaires à apporter. »

M. le Président : « Ce serait un comble si je ne m'exprimais pas à propos de ce budget, au même titre que les autres élus. En tout cas, merci à tous les intervenants. Ce débat, qui reste tout de même courtois, il faut le dire, peut parfois prendre des côtés un peu vifs, compte tenu du contexte dans lequel il se situe. Certes, il y a celui de la campagne de l'élection présidentielle, mais je pense que c'est aussi parce qu'une réunion des associations d'élus, dont l'Association des Maires de France doit avoir lieu, aujourd'hui, à l'Élysée. J'écoutais ce matin à la radio, le président Jacques Pélissard, qui, d'ailleurs, n'est pas socialiste, dire un certain nombre de choses, pas très éloignées de ce que certains collègues de la majorité ont exprimé ici. Je vous mets un peu en garde sur des conclusions hâtives, parce que tous les maires de France, toutes tendances confondues, n'acceptent pas d'être mis au pilori, comme responsables de la crise, des dettes et des déficits. S'il y a des efforts à faire – et tout le monde doit en faire –, ce n'est pas pour autant que l'on doit chercher à les culpabiliser. Ce n'est pas moi qui le dis, mais Monsieur Pélissard, qui est par ailleurs député UMP.

Il y a donc aujourd'hui, cette réunion où sont convoqués les associations d'élus, les maires, les élus des Départements et des Régions de France, les deux présidents des commissions des finances du Sénat et de l'Assemblée nationale, ainsi que Gilles Carrez, rapporteur général du budget, mais aussi co-auteur d'un rapport sur la situation des finances locales.

Je crois qu'il faut voir les choses telles qu'elles sont. Si, aujourd'hui, la dette atteint un taux de près de 90 % de la richesse nationale de notre pays, la part des collectivités locales doit représenter à peu près 10 %. On ne peut pas leur mettre sur le dos cette dette, dont elles n'ont pas la responsabilité. Elles l'ont d'autant moins que je voudrais ici rappeler – et tout le monde le sait, mais il est bon de le répéter – que les collectivités locales n'ont pas le droit de faire du déficit budgétaire. Ce n'est pas le cas dans tous les pays. En Allemagne, on peut faire du déficit budgétaire dans les Länder, ce qui fait que, quand on dit que le Land de telle ou telle région est

endetté, il s'agit en réalité de la dette du budget de fonctionnement : les allemands empruntent pour leurs dépenses de fonctionnement. C'est la même chose dans les régions espagnoles. Il y a effectivement eu un débat en Espagne ou en Allemagne sur la règle d'or. Mais nous, nous l'appliquons déjà, la règle d'or : nous n'avons pas droit au déficit budgétaire. Par ailleurs, lorsque nous empruntons, il nous est interdit, à la différence de l'État, d'emprunter pour nos dépenses de fonctionnement. Vous savez bien que le jour où l'on est dans cette situation, cela signifie que l'on est sous tutelle de la Chambre Régionale des Comptes. Il faut bien dire les choses telles qu'elles sont, et les dire aussi à nos concitoyens, parce que parfois, c'est compliqué : on compare un budget de ménage avec un budget de l'État et un budget de ménage avec un budget d'une collectivité locale. C'est à nous, élus, d'expliquer, de faire de la pédagogie. Et c'est d'autant plus nécessaire que – ne manquons pas de sincérité entre nous – quelle que soit la sensibilité politique, lorsqu'un maire, dans sa commune, est confronté à ces questions, que fait-il d'autre que de répondre comme je réponds ici ? Il est difficile de dire autre chose, puisque c'est la vérité... Donc, ayons cette franchise.

Par ailleurs, Gilles Retière l'a dit en évoquant la réforme de la taxe professionnelle, et je voudrais le souligner à nouveau : l'argument qui avait été utilisé pour réformer la taxe professionnelle était qu'il fallait diminuer les charges des entreprises, en particulier les entreprises industrielles, pour lutter contre les délocalisations. Là aussi, soyons francs entre nous : est-ce que vous croyez que cette suppression de la taxe professionnelle a eu un effet sur les délocalisations ? Ce n'est pas l'exemple de cette semaine qui me démentira. Je pense que cela ne convainc personne. Par contre, il y a une conséquence, une double et même une triple conséquence.

❶ La première conséquence est que cela s'est traduit par un transfert partiel – certes pas total, mais partiel – vers les ménages. Personne ne peut le contester. Nous le voyons ici avec la ligne supplémentaire "impôts ménages" pour la Communauté urbaine. Mais c'est vrai pour toutes les communautés.

❷ Deuxième conséquence : une partie supplémentaire de nos recettes est désormais compensée partiellement par l'État. Donc, notre autonomie fiscale, notre autonomie de décision est diminuée.

❸ Troisième conséquence, cette réforme a tout de même un coût pour l'État : 9 Md€, la première année. Financés comment ? Par l'emprunt ! Puisque l'État n'a pas de ressources pour financer ce genre de réforme, il a emprunté davantage, donc, il a augmenté la dette.

Venir nous faire la leçon, aujourd'hui, à l'Élysée ! Les déclarations du président de la République sont tout de même extraordinaires !

Il y a trois facteurs de déficit :

➤ L'État : "on s'en occupe !" Je viens de donner un exemple, ce n'est pas vraiment le cas.

➤ La sécurité sociale : "on fait des efforts". Quand on sait que la majorité parlementaire a décidé de proroger, de plusieurs années, la fameuse caisse qui permet de porter la dette de la sécurité sociale, je ne vois pas très bien où est l'effort.

➤ Maintenant, il dit : "voilà, c'est aux collectivités locales de faire le leur"...

Je vais terminer en donnant quelques éléments nous concernant, parce que j'ai fait une petite recherche : je m'attendais bien à cette charge non pas contre les fonctionnaires, mais contre la dépense qui est liée à l'emploi public. On peut se dire, parfois, qu'il peut y avoir une nuance qui n'est pas toujours perceptible. C'est bien de se rattraper. Mais je pense tout de même qu'à force de parler ainsi, cela finit par culpabiliser les fonctionnaires. Et nous n'avons pas de raison de le faire : nous avons besoin de leur travail et des services qu'ils rendent. J'ai regardé, aussi bien à la ville de Nantes, dont j'ai la responsabilité, qu'à Nantes Métropole : sur dix ans, la masse salariale est stable. Cela, vous ne le saviez pas, mais je l'ai vérifié. C'est très impressionnant par rapport à tout ce que l'on peut lire, écrire... Il y a eu une augmentation d'effectif, malgré la stabilité de la masse salariale – il y a eu des départs en retraite, quelques recrutements –, de 0,9 % par an, mais pour une augmentation de population quasi équivalente. Nous avons une population et une démographie dynamiques, avec même un peu moins de 0,9 %, soit 0,6 à 0,7 % d'augmentation. Or, et vous le savez bien, puisque c'est la même chose dans vos communes, quand vous avez un apport nouveau de population, vous vous demandez comment vous allez faire avec vos écoles : aurez-vous assez de place pour accueillir les nouveaux habitants, les enfants ? Et dans les crèches ? Et pour les personnes âgées ? Et les équipements sportifs ?... À chaque fois que vous serez obligés d'augmenter un peu le nombre d'équipements pour accueillir ces populations, il vous faudra bien mettre du personnel dedans. Vous êtes confrontés à cette question. Si l'on exige des collectivités locales d'appliquer une règle absurde consistant à ne plus remplacer le départ d'un fonctionnaire sur deux, comment fera-t-on ? Comment est-ce que vous, les élus qui soutiennent la majorité – et vous en avez bien le droit –, vous feriez dans vos communes pour accueillir ces nouvelles populations ?

Pour assurer cette stabilité, nous procédons évidemment à des modernisations et à des réorganisations de services. Dans un certain nombre de secteurs – c'est vrai pour la ville de Nantes, que je connais bien, mais c'est vrai aussi à Nantes Métropole –, il y a des suppressions de postes. Il y a aussi des mutualisations. Et de ces marges de manœuvre que nous trouvons, nous pouvons dégager des possibilités de recruter. Pour quoi faire ? Là aussi, il est facile de le rappeler : s'agissant des communes, c'est pour le secteur de la petite enfance. Beaucoup de communes font des efforts pour accueillir, élargir les horaires... C'est un besoin de la population. Et le vieillissement de la population est un fait : il ne va pas diminuer, mais augmenter. On pourrait poursuivre... Tous les exemples qui sont donnés sont des emplois utiles. Sans parler de ce qui est nouveau, puisque cela monte en puissance : la déclinaison du Plan climat. Ce sont quelques postes, pas beaucoup, au total, mais quelques-uns quand même, et qui sont nécessaires.

Enfin, puisque je vous ai dit que nous ne pouvions pas emprunter pour financer nos dépenses de fonctionnement, nous devons malgré tout maîtriser notre dette. Les dépenses de personnel, comme l'a rappelé Jean-Pierre Fougerat, représentent 18,8 % de notre budget, à Nantes Métropole, ce qui est loin de 50 %. Dans les communes, leur part est plutôt de 50 %, voire davantage, parfois. En ce qui concerne notre dette, grâce aux efforts que nous avons faits en gestion – nous avons eu des débats sur cette question, les années précédentes –, nous avons stabilisé la situation. Nous avons augmenté notre autofinancement, à Nantes Métropole. Et dans la plupart des communes, en tout cas celles que je connais bien, on se désendette. Cela veut dire que des efforts très importants sont réalisés dans les dépenses de fonctionnement à travers des redéploiements, mais en maintenant une capacité à agir pour bien faire fonctionner le service public et en même temps, en maîtrisant la dette. Et en même temps aussi, un énorme effort d'investissement a été accompli, dont il faut se féliciter. Souvenez-vous que lorsque la crise s'est déclenchée, en 2008, les collectivités locales, donc nous-mêmes, nous avons dit : "nous sommes prêts à soutenir l'activité économique, nous sommes prêts à ne pas diminuer nos efforts d'investissement". Nous avons vu, puisque cela représente tout de même 70 % et plus de l'investissement public en France, que notre décision avait été utile pour soutenir l'activité économique, pour que la croissance ne chute pas totalement. D'ailleurs, nous, les collectivités locales, avons demandé à l'État de nous accompagner dans cet effort. Et c'est ainsi que le gouvernement, à l'époque, avait accepté d'anticiper le remboursement de la TVA sur nos investissements, ce qui avait dopé l'investissement. Mais tant mieux ! C'est nous qui l'avons porté, alors que les entreprises étaient dans une situation difficile et ne pouvaient plus, en tout cas dans certains secteurs, soutenir l'activité. Nous avons joué notre rôle. Et moi, je dis aujourd'hui qu'il serait irresponsable de faire des coupes sombres ou des interventions brutales diminuant les capacités des collectivités. Je ne dis pas qu'il faut démultiplier, augmenter les dotations de l'État. Ainsi que l'a dit Gilles Retière, nous sommes parfaitement conscients que les marges de manœuvre sont réduites, aujourd'hui. Mais attention à ne pas faire de coupes sombres, attention à ne pas tailler dans le vif parce qu'alors, il y aura en effet des conséquences sur la croissance. N'oublions pas que nous sommes en récession. L'objectif est bien de remonter la pente, de retrouver de la croissance. Nous avons notre rôle à jouer. En additionnant l'investissement de Nantes Métropole et celui de la ville de Nantes, nous avoisinons les 380 M€ d'investissement ! Mais si j'ajoutais celui des autres communes, cela ferait encore davantage. Autour de vous, interrogez les artisans, interrogez les commerçants, interrogez les entreprises du territoire. Parfois, dans les marchés, il y a des entreprises qui viennent d'un peu plus loin, mais la grande majorité de nos fournisseurs, de ceux qui construisent, de ceux qui bâtissent, de ceux qui équipent sont de notre région. Donc, nous soutenons l'emploi. Et je peux vous assurer que lorsque nous discutons avec les entrepreneurs, et vous le savez bien, ils nous disent très souvent : "attention, nous comptons sur vous parce qu'en ce moment, cela ne va pas bien. Heureusement que vous êtes là..." Je ne prétends pas que nous faisons des miracles, mais soutenir l'économie, c'est aussi soutenir la cohésion sociale dans les périodes difficiles, c'est soutenir les politiques d'avenir... N'ayez pas peur d'investir dans le tourisme. Certains demandent à quoi cela sert. Mais le tourisme représente tout de même 10 % de l'emploi en France ! Et à Nantes, ce sont près de 10 000 personnes – un peu moins, mais pas loin – qui travaillent dans l'hôtellerie, la restauration, tous les services... Donc, il est plutôt intéressant d'investir pour que ce secteur se développe et rejoigne le taux national, car ici, sa part dans l'emploi est de 7 %. Il est nécessaire d'investir, de faire les bons choix d'investissement. Certes, il peut y avoir débat, et il est parfaitement légitime de dire : "vous auriez dû faire tel investissement plutôt que tel autre". Mais cela, c'est le débat politique, le débat public et pour ma part, je suis heureux qu'il ait lieu. Et il va continuer à avoir lieu durant tout ce Conseil.

Voilà ce que je voulais évoquer. Je précise à ceux qui nous ont convoqués, à travers nos représentants, aujourd'hui, à l'Élysée, que cette opération – je le dis sans esprit polémique et parce que je le pense vraiment – est une opération qui vise à masquer le triste bilan, sur le plan

budgétaire et économique, de ce quinquennat. Et l'on ne va pas faire porter cette responsabilité sur le dos des collectivités locales. Je trouverais cela très injuste. Il est bien de notre devoir de relever cette injustice.

Mes chers collègues, je vous invite maintenant à voter le budget, si vous en êtes d'accord. Nous allons donc passer au vote. Prenez votre boîtier, le scrutin est ouvert.

J'ai oublié de dire à Monsieur Guerriau que sur la mutualisation, je confirme mon engagement du dernier Conseil : une réunion aura lieu, et je vous ai d'ailleurs écrit à ce sujet – je pense que vous avez pris connaissance de ma lettre – pour vous inviter à y participer, afin que vous puissiez bien vérifier, en toute transparence, que la mutualisation se fait dans le respect des règles que nous avons fixées dès le départ.

Nous allons terminer le vote. Le scrutin est clos. Vous avez le résultat. Le budget est voté. Je vous remercie. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, APRES VOTE ELECTRONIQUE PAR 83 VOIX POUR, 6 VOIX CONTRE ET 21 ABSTENTIONS

1. Approuve par chapitre le Budget Primitif du budget principal 2012 et les autorisations de programme 2012 et les modifications des AP antérieures, ainsi que les opérations correspondantes.
2. Approuve par chapitre le Budget Primitif 2012 du budget annexe Eau, les autorisations de programme 2012, et les modifications des AP antérieures, ainsi que les opérations correspondantes.
3. Approuve par chapitre le Budget Primitif 2012 du budget annexe Assainissement, les autorisations de programme 2012, et les modifications des AP antérieures, ainsi que les opérations correspondantes.
4. Approuve par chapitre le Budget Primitif 2012 du budget annexe Réseaux de chaleur.
5. Approuve par chapitre le Budget Primitif 2012 du budget annexe Locaux industriels et commerciaux, les autorisations de programme 2012, les modifications des AP antérieures, ainsi que les opérations correspondantes.
6. Approuve par chapitre le Budget Primitif 2012 du budget annexe Lotissements.
7. Approuve par chapitre le Budget Primitif 2012 du budget annexe Elimination et traitement des Déchets, les autorisations de programme 2012, et les modifications des AP antérieures, ainsi que les opérations correspondantes.
8. Approuve par chapitre le Budget Primitif 2012 du budget annexe Stationnement les autorisations de programme 2012 et les modifications des AP antérieures, ainsi que les opérations correspondantes.
9. Fixe le taux de cotisation foncière des entreprises à son maximum pour l'année 2012, soit un taux de 31,25% (sous réserve de l'état de notification des taux d'impositions des taxes directes locales).
10. Fixe, pour l'année 2012, les taux de taxes ménages suivants :
 - a. Taxe d'habitation 8,56%
 - b. Taxe foncière bâti 0,659%
 - c. Taxe foncière non bâti 4,88%

11. Fixe les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères par commune pour l'année 2012 comme suit :

Communes	Taux 2012
Basse-Goulaine	10,25 %
Bouaye	11,29 %
Bouguenais	10,21 %
Brains	11,09 %
Carquefou	10,66 %
La Chapelle-sur-Erdre	10,01 %
Couéron	10,49 %
Indre	11,79 %
Mauves-sur-Loire	11,33 %
La Montagne	10,69 %
Nantes - zone infra-communale de taux plein	11,21 %
Nantes - zone infra-communale de taux réduit	9,69 %
Orvault	10,13 %
Le Pellerin	12,01 %
Rezé	10,32 %
Saint-Aignan-de-Grand-Lieu	10,93 %
Saint-Herblain - zone infra-communale de taux plein	10,17 %
Saint-Herblain - zone infra-communale de taux réduit	9,81 %
Saint-Jean-de-Boiseau	11,82 %
Saint-Léger-les-Vignes	11,41 %
Sainte-Luce-sur-Loire	10,39 %
Saint-Sébastien-sur-Loire	10,36 %
Sautron	9,93 %
Les Sorinières	10,32 %
Thouaré-sur-Loire	10,47 %
Vertou - zone infra-communale de taux plein	10,11 %
Vertou - zone infra-communale de taux réduit	8,67 %

12. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

33 – STRATEGIE DETTE - GESTION ACTIVE DE LA DETTE – INSTRUMENTS DE COUVERTURE DES RISQUES DE TAUX

EXPOSE

La présente délibération vise à la fois à autoriser, pour l'exercice budgétaire en cours et en cas de besoin, le recours aux instruments de couverture du risque financier, et à vous informer des orientations retenues en 2011 et de la stratégie de dette proposée pour 2012.

1/ Information sur la stratégie de dette :

La crise financière de 2008 a conduit à la signature, en décembre 2009, de la charte de bonne conduite (Charte GISSLER) entre les principaux établissements bancaires et les représentants des collectivités locales. Dans son prolongement, la circulaire interministérielle du 25 juin 2010 relative aux produits financiers préconise une meilleure information des assemblées délibérantes à travers un rapport sur l'état et l'évolution de la dette.

Un rapport détaillé est joint à cet effet en annexe de la présente délibération.

Les caractéristiques principales de la dette consolidée (tous budgets confondus) de Nantes Métropole sont les suivantes :

- Encours de la dette au 01/01/2012 (hors reprise de la dette des communes et des syndicats) :
815 Millions d'euros
- Encours global de la dette au 01/01/2012 : 848,7 Millions d'euros
- Répartition du risque de taux :
 - ↳ 59 % à taux fixe classique,
 - ↳ 37,8 % à taux variable ou révisable,
 - ↳ 3,2 % à taux structuré, actuellement sur une phase à taux fixe sous conditions de barrière sur taux Euribor.
- Répartition par nature de dette :
 - ↳ 85 % d'emprunts classiques,
 - ↳ 5 % d'emprunts obligataires,
 - ↳ 6 % d'emprunts revolving,
 - ↳ 4 % d'emprunts transférés.

Dans un contexte de raréfaction du crédit bancaire et de très forte remontée des marges en 2011, Nantes Métropole a maintenu une dette équilibrée, dont la totalité de l'encours est considérée non risqué.

Pour 2012, la gestion active de la dette visera à maintenir cet équilibre, dans un contexte financier toujours très incertain et fortement volatil.

2/ Autorisation de recours aux instruments de couverture :

La variation anticipée des taux d'intérêt et ses conséquences sur les frais financiers de la collectivité incitent à étudier la mise en place d'instruments de couverture du risque de taux. Lors du Conseil communautaire du 11 avril 2011, vous aviez donné délégation au Président pour signer des contrats utilisant ces instruments. Celle-ci doit être renouvelée pour chaque exercice budgétaire, afin de permettre à la collectivité de gérer sa dette de manière la plus optimisée possible.

La loi n°85-695 du 11 juillet 1985 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier autorise les collectivités locales à utiliser deux types d'instruments :

- A) **Les contrats de couverture** ont pour effet de modifier un taux ou de le figer. Leurs effets, reviennent à modifier la structure de l'encours existant ou à anticiper la structure de la dette non encore contractée :
- contrat d'échange de taux d'intérêts : Cet accord permet d'échanger un taux fixe contre un taux variable et réciproquement,
 - contrat d'accord de taux futur : Dès la conclusion du contrat, la collectivité peut figer à l'avance le taux d'intérêt d'un emprunt futur pour une date, une période donnée et un montant déterminé. A cette date future, l'une des parties règle à l'autre la différence constatée entre le taux fixé et le taux du marché du moment. Cette garantie de taux est indépendante de l'opération future d'emprunt,
 - contrat de terme contre terme : Il s'agit d'un contrat de garantie de taux assorti d'un engagement de prêt au règlement. Cette technique, qui permet de figer à l'avance le taux d'un emprunt futur dont la souscription interviendra ultérieurement, consiste à emprunter la somme totale à compter de la décision d'emprunt, jusqu'à l'échéance prévue de l'emprunt concerné : cette somme est ensuite placée à taux fixe pendant la période allant

de la date de décision d'emprunter à la date de mobilisation de l'emprunt. Le contrat de terme contre terme est obligatoirement limité à une durée inférieure à l'exercice.

- B) **Les contrats de garantie** correspondent à une couverture conditionnelle qui engage l'une des parties (généralement la banque) tout en laissant une option à l'autre (la collectivité) en contrepartie de versement par cette dernière d'une prime définitivement acquise à la banque :
- contrat de garantie de taux plafond : Cette opération permet de fixer le taux plafond maximum que l'on accepte de payer pour un emprunt à taux révisable (pour une durée et un index de référence déterminés) contre le paiement d'une prime. La garantie ne joue que si le taux révisable choisi dépasse le seuil fixé par le contrat,
 - contrat de garantie de taux plancher : C'est un moyen de faire bénéficier les prêts à taux fixe d'une baisse des taux. Contre versement préalable d'une prime, la collectivité se garantit sur une période et pour un montant donné, un taux plancher par rapport à un taux de référence. Si le taux variable de référence choisi pour cette opération passe en dessous du taux plancher garanti, la collectivité touchera de sa contrepartie la différence calculée sur le montant de l'opération,
 - contrat de garantie de taux plafond et de taux plancher : (communément appelé tunnel de taux). Combinaison d'un taux plafond et d'un taux plancher pour le même emprunt, le même index de référence et la même durée. La garantie peut être gratuite. Ainsi, pour un taux variable, la prime payée en contrepartie de l'assurance de ne pas dépasser un taux plafond est contrebalancée par la prime que l'on reçoit pour garantir une rémunération supérieure à un plancher,
 - taux participatif : combinaison de taux plafond et de taux plancher qui permet de garantir un emprunt à taux variable par un taux plafond, tout en restant ouvert à la baisse des taux par intéressement sur celle-ci.

Les objectifs recherchés sont de :

- maintenir une répartition équilibrée entre la dette à taux fixe et la dette à taux variable dans un souci de répartition du risque de variation de taux,
- rechercher dans la dette existante ou à venir, toute opportunité de construction de taux fixe, à partir de taux variable, qui ferait ressortir ce dernier à un montant inférieur au taux moyen de la collectivité ou à celui de la meilleure proposition à taux fixe du moment,
- protéger la dette à taux variable contre toute hausse ponctuelle ou durable des taux, tout en conservant une ouverture à la baisse.

Il vous est proposé d'autoriser le recours à ces instruments de couverture de la dette dans un objectif d'optimisation de la dette actuelle de Nantes Métropole.

Les opérations de couverture, qui seraient éventuellement réalisées en 2012, porteront sur une durée maximale de 20 ans et concerneront des emprunts d'un montant minimum de 1 M€. Les références de taux sur lesquelles pourront porter les contrats de convention de risque de taux seront les suivantes : TAG, TAM, EURIBOR, TME, T4M, TMO, Libor, Livret A ou celles qui s'y substitueront.

Les annexes au budget retracent pour l'année considérée les opérations de couverture du risque de taux conclues, ainsi que les gains ou pertes en frais financiers.

En outre, un rapport au Conseil sera établi pour chaque opération réalisée dans ce cadre.

En 2011, ces instruments n'ont pas été mis en œuvre.

**LE CONSEIL DELIBERE ET, APRES VOTE ELECTRONIQUE
PAR 79 VOIX POUR, 6 VOIX CONTRE ET 20 ABSTENTIONS**

1. Prend acte de la communication sur la gestion active de la dette communautaire pour 2012, présentée en annexe.
2. Autorise la mise en place, pour l'exercice 2012, en cas de besoin, des instruments de couverture et de garantie du risque de taux d'intérêt, dans les conditions ci-dessus exposées et par recours à des contrats du type de ceux ci-dessus présentés.

3. Délègue à M. le Président, ou M. le Vice-Président chargé des finances, le pouvoir de négocier et conclure avec des établissements de crédit des contrats de couverture et de garantie de ce risque, aux conditions prévues ci-dessus, et à gérer toutes les opérations subséquentes étant entendu que :

- cette délégation est consentie pour l'exercice budgétaire 2012,
- M. le Président ou M. le Vice-Président délégué :
 - lancera à chaque fois une consultation auprès de plusieurs établissements de crédit (au moins deux) dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations et retiendra les offres les meilleures au regard des possibilités que présentera le marché, et du gain espéré,
 - passera ensuite les ordres auprès des établissements sélectionnés pour effectuer l'opération arrêtée,
 - tiendra le Conseil informé de la conclusion de ces contrats, de leur contenu, des conditions de leur exécution et des résultats de cette exécution, lors de la séance du Conseil suivant la réalisation de l'opération.

M^{me} Clergeau présente le dossier suivant :

Direction des Projets d'Équipements

02 – SALLE SPORTIVE METROPOLITAINE – DECLARATION D'INTERET COMMUNAUTAIRE – APPROBATION DU PROGRAMME DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE – APPROBATION DU SITE D'IMPLANTATION – APPROBATION DU REGLEMENT DE CONCOURS

EXPOSE

1. Contexte :

L'agglomération nantaise a connu au cours de ces dernières années un essor important des sports collectifs de salle : basket-ball, handball et volley-ball. Sur les six clubs principaux masculins et féminins, quatre évoluent en élite (niveau national voire européen), les deux autres évoluant au 2^{ème} échelon national.

Dans ce contexte de développement, Nantes Métropole souhaite mettre à disposition de ces clubs sportifs une enceinte sportive adaptée aux compétitions et entraînements.

En effet, les installations existantes sur le territoire communautaire, (le palais des sports de Beaulieu, le complexe sportif Mangin/Beaulieu, les gymnases Saint Joseph de porterie et Turpin à Nantes et la salle Arthur Dugast à Rezé) ne sont pas suffisantes en termes de capacité d'accueil pour les entraînements et compétitions des clubs sportifs de haut niveau.

Par ailleurs, le palais des Sports de Beaulieu doit faire l'objet d'une extension et d'une rénovation importante afin de se conformer à la réglementation et aux exigences nouvelles des manifestations sportives de haut niveau. La livraison de la nouvelle salle permettra d'accueillir provisoirement ces évènements le temps des travaux du PSB que la Ville de Nantes a programmés.

Pour toutes ces raisons, le projet d'un nouvel équipement sportif métropolitain apparaît donc comme une nécessité pour le développement sportif et l'attractivité de la métropole.

2. L'intérêt communautaire :

La communauté urbaine de Nantes peut prétendre en assurer la maîtrise d'ouvrage, dès lors que cet équipement est déclaré « d'intérêt communautaire ».

L'intérêt communautaire de réaliser, d'entretenir et de gérer un équipement sportif de ce type peut être reconnu dans la mesure où il s'agit de construire un grand équipement sportif permettant une

pratique sportive intéressant tous les clubs de haut niveau (basket-ball, handball, volley-ball) sur l'ensemble du territoire de la Communauté Urbaine.

Cet équipement sera fréquenté par des sportifs et des spectateurs provenant de l'ensemble du territoire de la Communauté Urbaine et bien au-delà.

Cet ouvrage participera donc au rayonnement et à l'attractivité métropolitaine grâce aux compétitions susceptibles d'y être organisées.

L'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Général et d'autres partenaires seront sollicités pour participer au financement de la réalisation de cet équipement.

3. Le programme et le site :

Programme :

Au regard des objectifs de Nantes Métropole, des besoins des clubs de haut niveau et de l'offre actuelle sur le territoire, la future salle sportive se composera d'une salle principale composée d'une aire de compétition et de gradins. Ces gradins seront d'une capacité minimum de 3 340 places pour la partie fixe de 480 places en gradins télescopiques, et de 180 places en plateforme mobile. La jauge sera de 4 000 places en configuration basket.

Une salle annexe sera intégrée dans l'opération afin de permettre l'entraînement quotidien des différentes équipes des clubs résidents.

Des locaux annexes pour les spectateurs, pour les sportifs, pour la partie administrative des deux clubs résidents composeront une partie du bâtiment (vestiaires, bureaux, buvettes, sanitaires, accueil, salon, etc...). Des espaces seront réservés pour les médias.

L'enveloppe financière correspondant à ce programme est estimée à 24 000 000 € HT valeur février 2012.

Les actualisations seront calculées sur la base de 3 % l'an.

Les cibles environnementales prioritaires poursuivies dans ce projet ont pour objectif de réduire les consommations énergétiques, de diminuer les consommations d'eau, de gérer et récupérer les eaux pluviales, d'avoir un confort thermique respectant la réglementation thermique 2012, d'obtenir un confort acoustique compatible avec des compétitions nationales et internationales. La salle doit également garantir un confort lumière pour les pratiquants et les spectateurs.

Une chaufferie bois sur le secteur de la Trocardière est à l'étude actuellement. Le projet tiendra compte de cette opportunité pour réduire les émissions de CO².

Site :

Un travail d'analyse des différents sites potentiels a été réalisé par les services de Nantes Métropole sur la base d'une analyse multicritères :

- L'enjeu d'aménagement du territoire pour garantir l'équilibre d'implantation des équipements métropolitains structurants.
- L'enjeu d'accessibilité par les TC (Tram / bus) et le potentiel de rabattement des véhicules sur les P+R à proximité.
- La maîtrise foncière par la puissance publique.
- La surface nécessaire 3 ha minimum pour réaliser cet équipement.
- L'enjeu d'insertion urbaine et le zonage du PLU pour un grand équipement.

Après ce travail d'exploration, le site d'implantation retenu est situé sur le secteur de la Trocardière, dans la partie Ouest de la ville de Rezé.

Ce site est très bien desservi en transport en commun (ligne 3 + ligne de bus) et possède un potentiel de parkings suffisant (plus de 1000 places existantes dans un rayon de 1 km).

Il s'agit d'un site sportif, bordé à l'ouest par la vallée de la Jaguère. Il est actuellement propriété de la ville de Rezé et sera transféré à Nantes Métropole.

4. Concours de maîtrise d'œuvre :

Pour mener à bien cette opération, il est nécessaire de recourir à un maître d'œuvre extérieur. Le jury appelé à émettre un avis sur les candidatures et les prestations des candidats sélectionnés a été désigné lors du conseil communautaire du 9 décembre 2011.

Quatre équipes seront admises à concourir. Les équipes seront invitées à remettre une prestation de niveau esquisse ainsi qu'une maquette.

Les candidats non retenus dont les prestations ayant remis les prestations demandées pourront se voir octroyer une indemnité maximale de 80 000 € HT chacun.

Le marché de maîtrise d'œuvre éventuellement passé à la suite du concours, qui constituera, pour le titulaire du marché, la part invariable de rémunération de l'élément de mission esquisse.



M^{me} Clergeau : « Je vais vous présenter la prochaine salle sportive métropolitaine, si vous voulez bien décider aujourd'hui de reconnaître son intérêt communautaire, d'approuver le programme, l'enveloppe financière prévisionnelle, le site d'implantation et enfin le règlement de concours.

Comme vous le savez, nous avons actuellement quatre clubs sportifs qui évoluent en élite : le HBCN (le handball masculin), le NRB (le basket féminin), le NRMV (le volley masculin), le NVF (le volley féminin), et deux autres qui évoluent au 2^e échelon national : l'Hermine de Nantes, en basket et le FC Nantes.

Nous avons des installations sur le territoire communautaire – le palais des sports de Beaulieu, le complexe sportif Mangin-Beaulieu, les gymnases Saint-Joseph-de-Porterie et Turpin à Nantes et la salle Arthur-Dugast, à Rezé – qui reçoivent ces équipes, mais qui ne sont plus suffisantes en termes de capacité d'accueil pour les entraînements et les compétitions de ces clubs sportifs de haut niveau de la métropole.

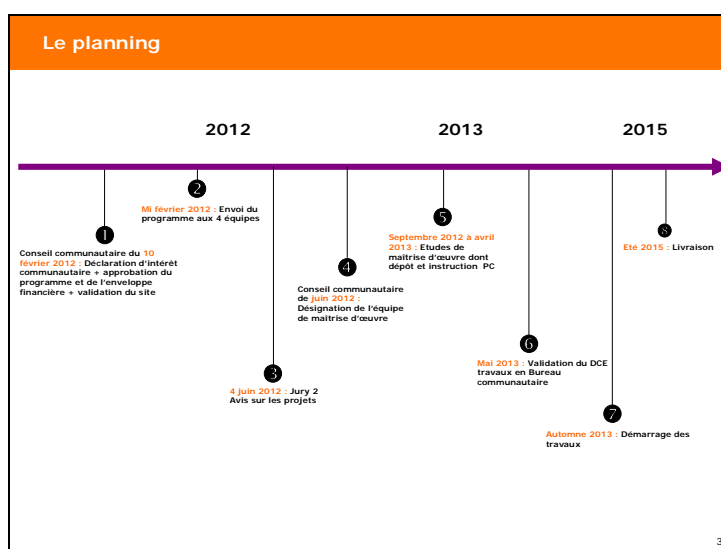
De plus, le palais des sports de Beaulieu doit faire l'objet de rénovations importantes pour être conforme à la réglementation et aux nouvelles exigences relatives à ces manifestations sportives. La livraison de la nouvelle salle permettra d'accueillir provisoirement ces événements pendant la durée des travaux du palais des sports de Beaulieu.

Je vous rappelle également que dans le cadre du projet d'extension du parc des expositions de la Beaujoire, la nouvelle grande halle, avec 9 000 places assises, pourra accueillir des expositions et des salons, mais aussi, grâce à des tribunes démontables, de grandes manifestations sportives de très haut niveau. D'ailleurs, l'un des premiers événements pourrait être, par exemple, la coupe du monde de handball masculin, pour l'organisation de laquelle la France a été retenue. Nous sommes candidats pour accueillir cet événement. Nous pourrions imaginer aussi des Fed Cups, d'autres championnats du monde ou d'autres manifestations.

Pour en revenir à la montée en puissance de nos trois disciplines sportives de sport en salle, je vous rappelle que nous sommes la première agglomération de France, compte tenu du haut niveau de ces trois disciplines. Nous envisageons donc de réaliser une salle, qui s'avère aujourd'hui indispensable. »



« La parcelle qui est retenue couvre plus de 3 ha et permet donc de réaliser l'équipement. Elle est actuellement propriété de la ville de Rezé et elle serait transférée à Nantes Métropole, ce qui permettrait de faire une économie en termes d'acquisition foncière. C'est un site qui dispose déjà d'une halle d'exposition et d'un stade. Il nous semble donc bien correspondre à nos attentes. Il répond également à un souci d'équilibrage géographique d'implantation des équipements métropolitains structurants sur le territoire. »



« Le planning prévoit une livraison de l'équipement à l'été 2015. C'est donc un planning très court, qui traduit une volonté de réaliser très vite cet équipement. »

M. Moreau : « Chers collègues, il est particulièrement intéressant de voir s'engager Nantes Métropole dans les équipements sportifs pour le haut niveau, qui structurent l'ambition de notre métropole en soutien à une vie associative et de clubs particulièrement riche en la matière.

En effet, après la construction du stade couvert d'athlétisme tant attendu par de nombreux clubs et de nombreux sportifs, qui permettra enfin d'organiser des manifestations de niveau régional et national, nous allons déclarer d'intérêt communautaire, la salle sportive métropolitaine, prévue cette fois dans le secteur du sud-Loire. La nécessité de voir compléter les équipements sportifs existants s'exprime régulièrement dans la presse, même si certains articles prônent aussi la surenchère.

Cette nécessité a d'ailleurs amené la ville de Nantes à repousser la restructuration du palais des sports de Beaulieu. Il était en effet impossible de le fermer pour le rénover et d'accueillir tous les entraînements et toutes les compétitions programmées dans les installations sportives existantes. Compléter ces installations par rapport aux besoins grandissants est incontournable si nous voulons maintenir dans notre métropole le sport de haut niveau compétitif.

Déclarer cet équipement d'intérêt communautaire apparaît pertinent pour les élus communistes. En effet, cela se justifie pleinement dans le sens où, comme vous le savez tous, le sport de haut niveau à Nantes se porte bien, que ce soit le sport collectif en salle ou individuel. Les athlètes déjà qualifiés à titre individuel pour les Jeux olympiques ou en passe de l'être en témoignent, comme les résultats de nos équipes élites ou nationales de hand, volley, basket. Que ce soit pour les femmes ou pour les hommes, chaque rencontre draine des supporters de l'ensemble des communes de notre métropole et bien au-delà. Cette dynamique crée une réelle activité sportive et économique sur tout le territoire.

L'attractivité est d'abord sportive, car il est certain que le haut niveau tire par le haut tout le sport de masse de notre agglomération. Cette attractivité sportive nous permet aussi de mieux répondre ensemble aux défis d'un sport de masse et de haut niveau, porteur de valeurs éducatives et d'éthique.

C'est également l'attractivité économique, car ces événements attirent bien au-delà de notre agglomération : ils affirment le rayonnement de celle-ci sur tout le territoire national et européen.

Enfin, le site d'implantation retenu, à Rezé, sur le secteur de la Trocardière, avec son réseau de transports en commun et la maîtrise publique du foncier pour l'équipement et les parkings, est, à notre sens, pertinent. Cette implantation participe ainsi à un aménagement équilibré de tout le territoire de l'agglomération.

Les élus communistes sont particulièrement satisfaits de la gestion publique d'un tel équipement. Il leur apparaît en effet important de ne pas laisser la voie libre aux marchands qui ne cherchent qu'à rentabiliser à tout prix le sport, qui ne devient alors seulement que spectacle. »

M. Seillier : « Monsieur le Président, je me souviens d'une commission d'aménagement au cours de laquelle les élus rezéens avaient été surpris de la rapidité de la décision relative à la délibération qui nous est présentée aujourd'hui, et nous ne pouvons que nous en féliciter.

Le site choisi pour l'implantation de cette salle vient rééquilibrer les territoires de notre agglomération. Rezé est aujourd'hui reconnue pour l'accueillir, ce qui va dans le sens de ce rééquilibrage. Nous voulions aussi souligner cet élément.

Il s'avère qu'il y a lieu de faire tout de même deux remarques sur l'implantation de cette nouvelle salle de dimension communautaire. Nous avons entendu parler, à une certaine époque, de l'implantation sur notre commune d'une piscine et d'une patinoire sur le site des abattoirs. Nous attirons l'attention du Conseil, aujourd'hui : il ne faudrait pas que l'implantation de cette nouvelle salle se fasse au détriment de ces deux équipements, qui peuvent également être de dimension communautaire et qui sont indispensables au développement du sport, qu'il soit de masse ou de haut niveau.

Enfin, il ne faudrait pas que cette salle, par sa dimension et sa jauge de 3 000 personnes en places assises, obère l'implantation, qui avait été mise en exergue par l'OMS de Nantes, d'une salle d'une capacité de 12 000 personnes, permettant d'accueillir des compétitions de très haut niveau, de dimension européenne. Qu'en est-il de ce projet ? Est-il repoussé ou reste-t-il encore à l'étude ? Notre agglomération mérite en effet, pour le sport de haut niveau dont l'intérêt a été souligné tout à l'heure, des capacités de réception pour ce type de spectacle et d'animation. »

M. Bainvel : « Pour les élus du groupe Équilibre et Démocratie, il y a effectivement un intérêt communautaire au développement du sport professionnel dans la métropole, comme le souligne le Conseil de développement dans son rapport publié en novembre dernier. À ce titre, la question des équipements sportifs est extrêmement importante. Pour nous, cette question mériterait d'ailleurs d'être débattue de manière sereine et constructive au sein de cette Assemblée pour aboutir à un vrai Plan "Équipements sportifs".

Le Conseil de développement a raison lorsqu'il demande que cette compétence devienne enfin une priorité. L'investissement sportif est autant vecteur de notoriété que la culture. Pourtant, la situation locale n'est pas digne de la dimension européenne que nous cherchons à atteindre. Nantes a pris du retard face aux autres villes de France en termes d'équipements, la condamnant à ne plus recevoir de compétitions internationales majeures.

Les élus du groupe Équilibre et Démocratie demandent donc plus de clarté dans la politique d'investissements, de l'innovation dans la recherche de financements et la réalisation d'une étude des besoins en salles dans l'agglomération.

Nous saluons nous aussi la vitalité des clubs sportifs locaux, le dynamisme et les bons résultats des équipes féminines et masculines, notamment en basket, hand et volley.

Vous le savez, Madame Clergeau, le H a reçu le titre de meilleur public de France pour la saison 2010-2011, en raison notamment de son nombre de spectateurs, avec une moyenne de 4 300 spectateurs par match, ce qui dépassera les capacités de la salle présentée aujourd'hui en configuration handball.

Ma question est la suivante : dans quelle mesure le projet peut-il évoluer ? Ce projet est-il définitif ? Y a-t-il des marges de manœuvre et où en sont les discussions avec les différents clubs sportifs pour que les jauges correspondent à ce que peuvent attendre nos équipes ?

Nous souhaiterions également obtenir davantage de précisions – même si vous l'avez un peu développé dans vos propos – sur ce futur équipement sportif, parce que le coût prévisionnel de 24 M€ HT, atteindra vraisemblablement plus de 30 M€, avec les réactualisations et les différents avenants traditionnels. Effectivement, nous savons que vous avez souvent du mal à tenir les budgets. C'est tout de même une somme importante et il nous semble, même si nous manquons de détails, que ce coût est relativement plus élevé que celui des dernières salles sportives de capacité équivalente construites ces derniers temps en France.

Enfin, Monsieur le Président, je souhaiterais que vous puissiez nous donner votre position sur la démarche lancée par l'association À la Nantaise. Le Parlement européen vient tout juste d'adopter le rapport Fisas, qui reconnaît l'actionnariat populaire.

Une association nantaise qui porte un projet innovant, soutenu par les députés européens de toutes tendances, mérite, à mes yeux, le soutien de la Ville et de la Métropole.

Je souhaiterais une expression de votre part, si vous en avez le temps, sur ce dossier qui me semble également d'intérêt communautaire. J'espère que nous pourrons y arriver et qu'il y aura un consensus sur ce dossier. »

M^{me} Guist'hau : « Monsieur le Président, chers collègues,

Par cette délibération, les uns et les autres se sont exprimés sur le fait de se prononcer sur l'intérêt communautaire que représente cet équipement destiné au sport de haut niveau pour la communauté urbaine de Nantes.

Avec quatre clubs dans l'élite nationale et européenne, Nantes Métropole s'installe dans le palmarès des collectivités de France disposant de clubs de haute division. Un succès aussi bien pour notre territoire que pour nos équipes masculines et féminines et en cela, je rejoins les intervenants précédents.

Les capacités d'accueil de nos salles sportives sont pourtant actuellement limitées. L'intérêt communautaire d'une salle de sport pouvant accueillir jusqu'à 4 000 personnes pour l'organisation de compétitions de basket, volley, handball, compte tenu du succès de nos clubs, est pour nous, élus Verts, Régionalistes et Solidaires, bien réel.

Nous nous félicitons de l'implantation de cet équipement en sud-Loire car il contribuera à participer au rééquilibrage des infrastructures entre le nord et le sud-Loire, même si de nombreux efforts restent à entreprendre.

Cependant nous nous interrogeons sur la pertinence du choix du site retenu, à savoir la Trocardière, notamment en termes d'insertion urbaine. On sait bien que pour se rendre à des manifestations sportives, les transports en commun sont aujourd'hui peu utilisés. Il nous faudra à cet effet redoubler d'imagination et d'incitations pour inverser la tendance. Quant aux places de stationnement, elles sont de 1 000 dans un rayon d'un kilomètre, mais éparpillées dans des lotissements et dans des zones pavillonnaires. Il est fort à craindre que les jours de grande affluence, la circulation et le stationnement sauvage ne provoquent des nuisances aux riverains. Il faudra être vigilants à cet égard.

Par ailleurs, au-delà des contraintes d'accessibilité que présente ce site, nous tenons à signaler, comme nous en faisons bien souvent le regrettable constat, l'absence de concertation et de débat sur le choix du site. En effet, bien que des travaux d'étude, nous dit-on, aient été menés sur

plusieurs sites possibles en intégrant les différents enjeux, nous n'en avons jamais connu la teneur et n'avons pas été associés à la prise de décision. C'est un regret.

En matière de lutte contre les émissions de CO₂, nous tenons particulièrement – et vous le savez – à ce que chaque nouvel équipement prenne en compte les objectifs environnementaux que nous nous sommes donnés collectivement avec le Plan "climat énergie" territorial. Le projet de la salle sportive va dans ce sens avec la réduction des consommations énergétiques et le respect des objectifs en matière d'isolation thermique fixés par le Grenelle de l'environnement. Pour compléter le dispositif, nous souhaitons particulièrement que le projet prenne en compte la chaufferie bois de la Trocardière, actuellement à l'étude.

D'un point de vue financier, il nous faudra anticiper, au-delà du coût de la réalisation de cette salle sportive, estimé à ce jour à 24 M€, les coûts d'entretien et de gestion d'un tel équipement. D'autant plus qu'aujourd'hui, nous ne connaissons pas le montant de la participation de l'État, de la Région, du Département et d'autres partenaires. À ce titre, ainsi que je l'indiquais tout à l'heure, la prise en compte des économies d'énergie constitue un pilier décisif, qui pourra permettre cet équilibre du point de vue financier.

Néanmoins et pour toutes les raisons que j'ai évoquées précédemment, le nouvel équipement sportif métropolitain apparaît comme une nécessité pour le développement sportif et le rayonnement de la métropole. C'est pourquoi les élus Verts, Régionalistes et Solidaires se prononceront en faveur de cette délibération. »

M. Vey : « J'ai simplement deux ou trois remarques à formuler. Je tiens à souligner le travail qui a été réalisé par les services. Entre le Conseil communautaire du 9 décembre et la journée où le jury de concours s'est réuni, la semaine dernière, il y a eu une efficacité intéressante.

Par ailleurs, j'espère ardemment, contrairement à ce que pense Monsieur Bainvel, que le budget de 24 M€ sera tenu. Je l'ai indiqué lors de la réunion de la commission.

Je suis un peu surpris, contrairement à ce qui se passe dans nos communes, où nous nous attachons à savoir combien nous aurons de subventions avant de lancer de grands programmes comme celui-ci, que nous n'ayons pas d'idée du montant des financements que nous obtiendrons éventuellement.

Enfin, je me réjouis du choix du site de la Trocardière, qui me paraît tout à fait bien implanté et où la desserte des transports ne posera pas de problème. »

M. Blinneau : « Monsieur le Président, chers collègues,

Nous sommes effectivement dans le sujet sportif : cette salle va battre le record de vitesse entre la prise de décision et la livraison. Il est intéressant de voir la rapidité avec laquelle cela peut se faire, même s'il y a sûrement eu un manque de discussion.

Ma question est la suivante : c'est une salle d'intérêt communautaire, mais nous n'avons toujours pas de service des sports, au niveau de Nantes Métropole. Je voudrais savoir s'il y a des avancées sur cette question, soulevée par le Conseil de développement. Ne serait-il pas possible d'avoir un service des sports au niveau de l'agglomération de Nantes Métropole afin de gérer toutes ces salles ? De plus, il va désormais y avoir cette nouvelle salle d'athlétisme, d'intérêt communautaire. Par qui sera-t-elle gérée ? Sera-t-elle gérée par le service des sports de la ville de Rezé ou suivie par celui de la ville de Nantes ? »

M. G. Retière : « Mes chers collègues, je salue les propos que j'ai entendus, qui tendent à faire en sorte qu'il y ait une approbation de cet intérêt communautaire. Ceux qui suivent le sport savaient depuis quelques années déjà, qu'un tel équipement devenait nécessaire. Nous avons six équipes en ligue professionnelle, soit au plus haut niveau, soit au niveau 2, et actuellement, nous avons franchement beaucoup de mal à gérer les salles que Marie-Françoise Clergeau a citées tout à l'heure. En effet, une équipe professionnelle, ce n'est pas simplement un match avec des spectateurs : ce sont aussi des entraînements, parfois deux fois par jour, c'est aussi une équipe 2, une équipe junior ou une équipe cadets nationale. C'est cet accompagnement qu'il faut pouvoir entraîner en permanence. Les difficultés se posent davantage dans la semaine que les jours de match, même si nous reconnaissons bien que, de temps en temps, le volley est un peu à l'étroit dans le gymnase Turpin.

Aujourd'hui, nous allons enfin progresser vers la mise en place de cet équipement communautaire polyvalent. C'est cette polyvalence que je veux souligner, parce que chaque dirigeant sportif souhaite que la salle soit plus particulièrement aménagée pour son sport. Effectivement, l'un d'entre vous l'a souligné, quand le palais des sports de Beaulieu sera fermé, il faudra que le H se

contente de 3 500 places. 3 500 places, c'est peut-être un peu juste pour le H, mais c'est certainement largement suffisant pour les équipes qui évoluent en basket ou en volley, pour des matchs courants. Il faut donc que cette salle puisse être adaptée au moins à l'usage des trois sports, avec la capacité d'accueillir les équipes annexes dont je viens de parler.

Je voudrais répondre à Élisabeth Guist'hau sur les problèmes de stationnement. La Halle de la Trocardière a longtemps servi de préfiguration au Zénith, et nous y avons connu des affluences très fortes. Bien sûr, il y a de temps en temps des manifestations aussi importantes. Nous allons essayer de gérer cette question, pour faire en sorte qu'il n'y ait pas concomitance entre un grand match dans cette salle et une manifestation importante, comme le salon Natura dans la Halle de la Trocardière. Il est possible, en début de saison, de gérer cela. L'un des avantages de la Trocardière est que le dépôt de tramway est à proximité et que l'on peut faire sortir les tramways dans les deux sens, immédiatement, ce qui nous offre une capacité d'évolution en transports en commun non négligeable. »

M. le Président : « Avant de donner la parole à Madame Clergeau, je voudrais apporter une petite précision à Monsieur Blineau. Je pense qu'il ne serait pas souhaitable de créer un service spécifique à Nantes Métropole pour gérer deux salles communautaires. Le Zénith est un équipement communautaire, mais il est géré dans le cadre d'une délégation de service public. Nous n'allons pas créer une administration supplémentaire. En revanche, on peut parfaitement imaginer une convention avec la ville de Rezé pour cet équipement qui sera implanté à Rezé et une convention avec la ville de Nantes pour celui qui sera situé à Nantes, dans le cadre de la mutualisation. Cela me paraît être la formule la plus souple et la moins coûteuse, en tout cas, la plus transparente. S'agissant de la question de Monsieur Bainvel, je n'ai, pour ma part, pas de problème avec l'actionnariat populaire pour le football. Au contraire, j'y suis favorable. D'ailleurs, je pense qu'au prochain Conseil municipal de Nantes, puisque nous avons été sollicités, il vous sera proposé un vœu dans ce sens. En tout cas, je ne vois que des avantages à ce qu'il y ait un actionnariat populaire et donc, à ce que les textes soient adaptés pour le permettre dans le football professionnel. »

M^{me} Clergeau : « Je suis très heureuse de voir qu'il y a unanimité sur ce grand projet, qui va permettre au sport de pouvoir s'exercer dans les meilleures conditions sur l'agglomération nantaise.

Je voudrais commencer par le coût de l'opération, pour rappeler que lorsque nous avons réalisé le Zénith, de même que pour le stade d'athlétisme actuellement en cours de construction, nous avons toujours respecté le montant des enveloppes financières prévisionnelles initiales. On peut donc logiquement penser qu'il en sera de même pour cet équipement, et c'est bien ce à quoi nous allons nous employer.

Je voudrais également rassurer mon collègue de Rezé pour lui dire que le fait de réaliser un grand équipement d'intérêt communautaire sur la commune de Rezé ne met pas du tout ce projet en compétition avec d'autres équipements qui pourraient éventuellement voir le jour sur Rezé, tels qu'une patinoire ou une piscine. Il n'y a pas d'opposition entre les différents projets. Cette question a également été évoquée en commission, et il faut lever cette inquiétude sans fondement.

Certains ont soulevé le fait que dans une métropole, il faut trouver un équilibre entre le sport pour tous, le sport de haut niveau et l'événementiel. En l'occurrence, c'est bien ce que nous essayons de faire, notamment en aménageant le parc des expositions pour pouvoir accueillir de grands événements sportifs. Pour vous rassurer, Monsieur Bainvel – je crois que c'est vous qui avez soulevé la question –, nous serons en mesure d'accueillir de grands événements. D'ailleurs, nous avons toujours été en capacité de le faire, je le rappelle. Nous avons connu de grands moments sportifs – je pense aux coupes du monde de handball masculin, de handball féminin et à d'autres événements. Si vous voulez parler d'un événement que nous n'avons pas retenu, à savoir l'Euro 2016, c'est le seul qui ne l'ait pas été, à ma connaissance, et qui demandait à la collectivité et à la ville de Nantes d'investir 100 M€, sans aucune retombée, d'ailleurs, pour l'équipement en tant que tel, puisque ces 100 M€ ne servaient que pour la manifestation. Nous avons pensé qu'il y avait lieu d'investir ailleurs dans le domaine sportif, mais c'est le seul événement sportif que nous n'avons pas accepté.

Nous sommes au contraire toujours preneurs de manifestations sportives, parce qu'elles favorisent l'attractivité de notre métropole, elles permettent aussi aux nombreux bénévoles qui aiment s'investir dans ces événements de pouvoir le faire et elles permettent enfin à tous nos jeunes et

nos moins jeunes de rêver et de participer à ces grandes manifestations. Nous continuerons donc à soutenir le sport pour tous, le sport de haut niveau et l'événementiel.

Ces réflexions que nous vous livrons aujourd'hui ont bien sûr été menées avec les six clubs sportifs concernés par cet équipement, et nous avons eu des échanges à différentes reprises pour leur faire part de l'évolution du projet et entendre leurs remarques, afin de pouvoir avancer sur la programmation.

S'agissant des moyens utilisés pour se rendre sur le site, nous estimons que 25 % des spectateurs utiliseront les transports publics, par la ligne 3. En outre, le lieu de stockage des rames de tramway se situe à proximité de l'équipement et les soirs où il y aura beaucoup de monde, nous pourrions éventuellement sortir quelques rames supplémentaires pour pouvoir acheminer le maximum de personnes qui utiliseraient les transports publics.

Je ne veux pas être plus longue, mais soyez rassurés : nous essaierons de gérer cet équipement au mieux. Sachez qu'il répond vraiment à une demande importante des sportifs et du public et que chacun y trouvera sa part, puisque le HBCN, ensuite, pourra jouer dans un équipement comprenant 5 300 places : nous allons en effet augmenter la capacité du palais des sports de Beaulieu, où le H sera appelé à jouer, sachant que la moyenne des spectateurs, au niveau national, pour cette catégorie, est de 2 725 places et que le H, actuellement, a 4 100 spectateurs. Nous sommes donc déjà très largement au-dessus de la moyenne nationale, et il nous reste une marge de manœuvre qui va rendre service aux uns et aux autres. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, APRES VOTE ELECTRONIQUE PAR 105 VOIX POUR

Décide de reconnaître d'intérêt communautaire, l'équipement sportif présentant les caractéristiques définies par la présente délibération, telle que la possibilité en est prévue par l'article 3 des statuts portant la création de la Communauté urbaine de Nantes.

Approuve le programme de l'opération de réalisation d'une salle sportive à Rezé et l'enveloppe financière prévisionnelle 24 000 000 € HT valeur février 2012.

Approuve le site d'implantation situé à la Trocardière à Rezé.

Approuve le règlement de concours restreint de maîtrise d'œuvre.

Sollicite des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général et d'autres partenaires pour l'ensemble de l'opération.

Autorise Monsieur le Président ou Madame la Vice-présidente déléguée à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

★ ★

★

M. le Président : « Nous allons interrompre la séance du Conseil pour accueillir une délégation de l'APF, que vous connaissez bien, et notamment Denyse Le Berre, qui en est la représentante départementale. Je vais les inviter à venir nous rejoindre sur la scène : Denyse Le Berre, Jean-Pierre Chambon, Conseiller départemental et élu représentant l'APF à Nantes, ainsi que Grégoire Charmois, Directeur de la délégation départementale de l'APF de Loire-Atlantique. Je vais également demander aux collègues qui sont particulièrement investis dans ces questions de l'accessibilité et des déplacements de nous rejoindre : Jean-François Retière, Pascal Bolo, Liliane Plantive, Catherine Choquet et Raymond Lannuzel. Il s'agit de la remise du Trophée du baromètre de l'accessibilité APF pour l'accessibilité des transports en commun à Nantes Métropole et à la SEMITAN. »

★ ★

★

M. le Président : « Nous reprenons la séance. Je donne la parole à Gilles Retière. »

M. G. Retière présente les dossiers suivants :

M. G. Retière : « Mes chers collègues, voici quelques dossiers d'urbanisme. »

Direction Territoriale d'Aménagement Ouest Agglomération

03 – REZE - SECTEUR DE LA TROCARDIERE – REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME – OBJECTIFS POURSUIVIS ET MODALITES DE CONCERTATION PREALABLE

EXPOSE

Le plan Local d'Urbanisme de la commune de Rezé a fait l'objet d'une révision générale approuvée par délibération du Conseil communautaire du 9 mars 2007.

Le Projet d'aménagement et de développement durable du PLU de Rezé affiche comme l'un des trois axes fondateurs de son projet la volonté de s'affirmer comme pôle urbain dynamique au sein de l'agglomération. Le renforcement de la vocation culturelle et sportive de Rezé est l'une des conditions pour la réalisation de cette ambition.

Par ailleurs, l'agglomération nantaise doit renforcer la capacité d'accueil offerte pour accueillir les rencontres sportives des clubs communautaires de basket, handball et volley.

Afin de satisfaire aux nouveaux besoins sportifs et permettre aux clubs d'évoluer dans de bonnes conditions, Nantes Métropole souhaite réaliser un nouvel équipement sportif de haut niveau. La jauge envisagée pour cette nouvelle enceinte est de 4 000 spectateurs en configuration basket-ball. Cette salle se composera d'espaces destinés aux sportifs, aux spectateurs, aux partenaires, aux médias et à l'exploitation de l'équipement. Les surfaces nécessaires pour le bâtiment et les aménagements extérieurs sont estimées à 13 500 m² environ.

Le site de la Trocardière, pôle d'équipements culturels et sportifs, situé à proximité immédiate de la ligne du tramway présente des caractéristiques exceptionnelles en terme de desserte et de localisation au sein de l'agglomération nantaise pour recevoir ce nouvel équipement sportif d'intérêt communautaire.

Néanmoins, au regard de la surface nécessaire à ce projet, ce nouvel équipement sportif n'est pas réalisable dans le périmètre actuel de la zone UM et nécessite son extension sur les parcelles voisines classées actuellement en zones naturelles de loisirs.

Aussi, compte-tenu de l'intérêt général manifeste de ce projet, nécessitant la réduction de terrain classé en zone naturelle de loisirs, il est proposé d'engager une procédure de révision simplifiée, conformément aux dispositions de l'article L.123-13 du code de l'urbanisme.

En application des dispositions de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, ce projet donnera lieu à concertation préalable. Celle-ci prendra la forme, au minimum, de la mise à disposition du public, d'une note de présentation du projet et de cahiers de suggestions, au pôle communautaire Loire Sèvre et Vignoble et à la mairie de Rezé.



M. G. Retière : « Nous allons tout d'abord parler du secteur de la Trocardière, où il est prévu d'implanter la salle communautaire de sport pour les équipes professionnelles. Vous voyez le secteur. Juste à côté de la Halle de la Trocardière, une prairie avait déjà été repérée comme étant susceptible d'accueillir des équipements collectifs de loisirs. Elle est classée en zone NL au PLU de Rezé depuis sa dernière révision, mais ce classement est un peu particulier. La commune de Rezé a souhaité que 50 % de la surface puissent être utilisés pour la construction d'équipements. Les juristes estiment que 50 % de la surface en zone N, c'est beaucoup et donc susceptible de recours. Aussi, pour sécuriser le PLU qui accueillera cette salle, nous engageons une révision simplifiée, qui vise à affirmer une partie de cette zone probablement en zone UM, zone destinée à des équipements collectifs sportifs, qui accueillera la salle de sports professionnels, et à laisser le reste soit en zone NL, soit en zone NN.

Il s'agit aujourd'hui d'engager cette révision simplifiée – simplifiée puisqu'il s'agit de passer d'une zone N à une zone U –, d'organiser la concertation avec, plus particulièrement, les riverains de Rezé, mais aussi ceux de Bouguenais, qui sont sensibles à ce qui se passe sur Rezé parce que le bruit n'a pas de frontières, notamment, et le stationnement peut-être pas non plus. Les riverains sont donc intéressés par les dispositions du PLU dans ce secteur. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

- Approuve les objectifs poursuivis par le projet de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Rezé, à savoir permettre un renforcement du pôle sportif de la Trocardière par une extension de la zone UM sur des espaces naturels de loisirs ;
- Définit les modalités de la concertation préalable conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, organisées autour de la mise à disposition du public d'une note de présentation du projet et de cahiers de suggestions ;
- Autorise monsieur Le Président et Monsieur le vice-président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Territoriale d'Aménagement Est Agglomération

04 - THOUARE-SUR-LOIRE – ILOT GARE - PRISE EN CONSIDERATION D'UN PERIMETRE D'ETUDE

EXPOSE

La commune de Thouaré-sur-Loire a engagé dès l'année 2004 une réflexion sur la restructuration de son centre-ville. Les études qui ont depuis été menées ont permis d'identifier plusieurs secteurs opérationnels devant participer à la constitution d'une véritable centralité, en améliorant la lisibilité et l'attractivité du centre-ville de Thouaré.

L'étude de programmation urbaine menée en 2010 a qualifié l'îlot Gare de stratégique du fait de sa proximité immédiate avec la gare ferroviaire et le cœur de ville ; sa restructuration doit en effet permettre de renforcer le centre-ville de Thouaré, par l'ouverture de cet îlot sur la ville et la dynamisation du quartier de la gare, en lien aujourd'hui avec la mise en service de la ligne Chronobus à l'horizon 2013. Une orientation d'aménagement a par ailleurs été intégrée au Plan Local d'Urbanisme, en vue de déterminer le devenir de ce secteur.

Les objectifs poursuivis par Nantes Métropole et la commune de Thouaré-sur-Loire sur ce secteur sont notamment les suivants, s'inscrivant dans les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU :

- développer un habitat diversifié (dont 30% de logements sociaux),
- conforter le centre-ville dans ses fonctions de centralités, notamment par l'aménagement des espaces publics et le renforcement des commerces en centre-ville,
- améliorer la desserte de la gare, faciliter la mobilité,
- améliorer les conditions de déplacement, d'accessibilité et de stationnement,
- développer les continuités douces avec les autres quartiers (le centre-ville et la Loire).

L'aménagement de ce secteur est envisagé dans la perspective du départ à moyen terme de l'entreprise installée sur ce terrain d'une superficie d'environ 1,2 hectare ; les bâtiments de stockage sont en effet inadaptés à l'image du centre-ville.

Dans ce contexte et compte tenu de sa situation privilégiée, le devenir de l'îlot Gare constitue un enjeu urbain qui nécessite la poursuite d'études de programmation et de composition urbaine permettant d'une part, de confirmer et de préparer son évolution urbaine, et d'autre part, d'éclairer la collectivité sur les conditions opérationnelles de son renouvellement.

En conséquence, afin de ne pas compromettre la faisabilité d'une opération d'aménagement future et de ne pas rendre plus onéreuse sa réalisation, il est proposé de prendre en considération la mise à l'étude de l'aménagement de l'îlot Gare de Thouaré et d'instaurer un périmètre d'étude au sens de l'article L.111-10 du code de l'urbanisme.

Le périmètre d'étude, de 2 hectares environ, est joint en annexe de la présente délibération. Il est délimité :

- au nord par la voie ferrée,
- au sud par la rue des Coquelicots partiellement,
- à l'ouest par la limite du terrain de l'entreprise Poudry, bordé par le quartier pavillonnaire de La Saulzaie.
- à l'est par les rue des Ponts et du Port.

Cette disposition est de nature à préserver l'évolution du secteur pour une durée maximale de 10 ans : elle permet en effet à la collectivité d'opposer le cas échéant, un sursis à statuer aux demandes d'autorisation de travaux, de constructions ou d'installations qui pourraient porter préjudice à la mise en œuvre d'une opération d'aménagement.



M. G. Retière : « Nous devons être attentifs à ce qui se passe autour de la gare de Thouaré-sur-Loire. Au nord de celle-ci, se trouve la ZAC des Indulgences, dont le chantier est en phase d'achèvement. Au sud de la gare, un îlot est soumis à une pression assez forte pour y stationner. En effet, nos voisins de Saint-Julien-de-Concelles et des autres communes du vignoble ont trouvé intéressant de venir s'y garer pour prendre le train à Thouaré. Par ailleurs, une entreprise de travaux publics et surtout, de vente de matériaux, l'entreprise Poudry, que vous connaissez sans doute, est implantée sur ce secteur. Elle projette un déménagement à moyen terme, ce qui permettra d'envisager une urbanisation correspondant à ce site central sur la commune de Thouaré.

Mais, dans l'état actuel des choses, il nous faut mettre en place un périmètre d'étude pour éviter une proposition malencontreuse d'urbanisation. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Décide de prendre en considération la mise à l'étude par Nantes Métropole de l'opération d'aménagement de l'îlot Gare de Thouaré-sur-Loire, selon la délimitation du plan annexé à la présente délibération ;
2. Autorise Monsieur le Président et Monsieur le Vice-président délégué, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

05 – LA MONTAGNE – MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME –APPROBATION

EXPOSE

La présente modification du Plan Local d'Urbanisme de La Montagne, vise à faire évoluer le document approuvé le 23 octobre 2006 par le conseil communautaire, pour une meilleure intégration des objectifs communautaires, notamment en matière d'habitat.

L'objectif principal de cette modification est de faire évoluer le zonage (évolution des zones 2AU et UM en 1AUb) et le règlement (création d'une zone 1AUb) sur le secteur couvert par le périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Gaudinière, créée par délibération du Conseil communautaire du 9 décembre 2011. Une orientation d'aménagement est créée sur ce secteur afin d'accompagner l'urbanisation de la future ZAC aménagée sous forme d'éco-quartier. Une protection paysagère est inscrite en application de l'article L. 123-1-5-7 du Code de l'urbanisme, à l'emplacement du bois existant au sud du secteur.

Conformément aux orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), et afin notamment de favoriser le renouvellement urbain dans le centre-ville et d'offrir un habitat pour tous, une seconde orientation d'aménagement est créée. Il s'agit d'un cœur d'îlot situé entre la rue de la Courante et la route de Bouguenais, à l'emplacement du périmètre de constructibilité limitée instauré lors de la révision générale du PLU. Cette orientation a pour objectif d'encadrer l'urbanisation future de la zone en privilégiant la production d'une offre d'habitat diversifié, bien intégré au tissu pavillonnaire environnant. La servitude constructibilité limitée est supprimée.

La modification vise également à instaurer dans les secteurs stratégiques des linéaires commerciaux, afin d'interdire le changement de destination des commerces de proximité existants (Place Similien Guérin et aux alentours, secteur du Grand Pré).

Cette procédure a permis d'intégrer les dispositifs communautaires liés à l'hébergement hôtelier et aux résidences services en clarifiant leur destination. Compte tenu de leur vocation (accueil d'actifs, étudiants, personnes âgées pour, le plus souvent, plusieurs nuitées) et afin d'assurer l'intégration des usagers à la vie locale, il est proposé de considérer les structures d'hébergements collectifs (structures bénéficiant de financement logement social et logement locatif abordable) et les résidences services comme relevant de la catégorie habitat. Ainsi, elles seront désormais interdites dans les zones d'activités économiques.

Par ailleurs, la modification introduit la notion de « gabarit enveloppe » afin de permettre davantage de souplesse dans la forme des constructions projetées.

A l'occasion de cette modification, diverses évolutions réglementaires mineures du PLU sont proposées dans un souci d'harmonisation des PLU à l'échelle communautaire (adaptation des définitions communes, intégration de la norme du Plan de Déplacement Urbain (PDU) pour les deux-roues non motorisés, adaptation des règles d'implantation pour l'isolation extérieure...), et de prise en compte de l'évolution du territoire : ajustements réglementaires, actualisation des emplacements réservés et des servitudes de mixité sociale.

L'enquête publique s'est déroulée du 7 novembre au 7 décembre 2011, selon les dispositions prévues par l'arrêté communautaire du 17 octobre 2011. Elle a donné lieu à quatre permanences du commissaire enquêteur qui ont permis de recueillir 5 observations consignées, dans le registre d'enquête ou par courrier.

Les cinq observations du public concernent la ZAC de la Gaudinière. Elles émanent de riverains du projet, propriétaires de fonds de parcelles qui sont intégrés au périmètre de la future opération. Il est question de la perspective de cession de ces fonds de parcelles, de l'impact visuel du projet, et de la demande de maintien du droit de passage existant sur un chemin appartenant pour moitié à la commune, pour moitié aux riverains. Ces remarques ne sont pas directement liées à la procédure de modification du PLU et ne peuvent donc être traitées dans ce cadre. Toutefois, nous

pouvons indiquer que l'aménagement prévu garantira une bonne intégration du projet dans son environnement immédiat, et que la restitution de la desserte au profit des riverains sera étudiée.

A l'issue de l'enquête publique, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet de modification, dans les conclusions de son rapport en date du 20 décembre 2011. Cet avis est assorti d'une demande d'organisation d'une réunion d'information et de concertation avec les riverains dont les terrains sont intégrés au périmètre de la ZAC. Cette demande va dans le sens de la conduite actuelle du projet, qui au-delà de la consultation préalable à la création de la ZAC, intègre, à l'initiative de la commune une démarche participative, à travers la mise en place d'un comité de consultation composé de représentants associatifs et de riverains.

Par courrier du 15 novembre 2011, la Région Pays de la Loire fait savoir qu'elle n'a pas d'observation particulière à formuler. Par courrier du 23 novembre 2011, le Conseil Général émet un avis favorable au projet de modification du PLU.

Les autres personnes publiques associées ne se sont pas exprimées.

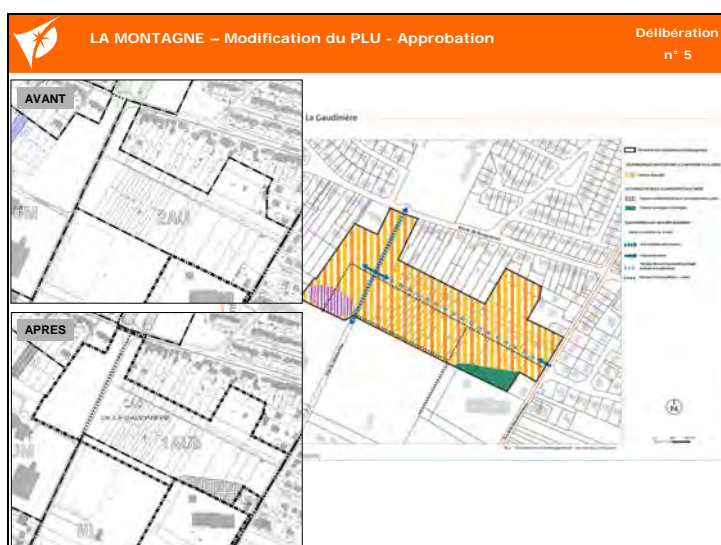
Après examen de l'ensemble des remarques et avis, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le dossier de modification du PLU. Celui-ci reprend le dossier d'enquête publique.

Par ailleurs, la présente modification du PLU est mise à profit pour mettre à jour la pièce « 7-5_Annexe_Bruit », la pièce « 7-7_Perimetre_de_ZAC_PAE_perimetre_d_etudes_plan » afin de prendre en compte la création de la ZAC de la Gaudiinière. Par conséquent, la pièce graphique « 6-1 Plan de zonage 53-30 » est mise à jour avec le périmètre de la ZAC nouvellement créée. La pièce « 7-8_Liste_des_lotissements » est supprimée. Enfin, afin de permettre l'harmonisation des couleurs de l'épannelage à l'échelle de Nantes Métropole, les planches de la pièce « 6-2_Epannelage » sont éditées pour l'approbation._

Le dossier de modification est consultable à la Direction Territoriale Ouest Agglomération ainsi qu'au pôle communautaire Sud-Ouest.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

- 1 Approuve le dossier de modification du PLU de la commune de La Montagne, tel que présenté à l'enquête publique,
- 2 Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



06 – BOUGUENAIS – REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - PRESCRIPTION ET MODALITES DE LA CONCERTATION

EXPOSE

L'annulation du Plan Local d'Urbanisme de Bouguenais par jugement du Tribunal Administratif de Nantes du 8 février 2011 a conduit Nantes Métropole à décider, en concertation avec la Commune, l'élaboration dans les meilleurs délais d'un nouveau document d'urbanisme appelé à remplacer le Plan d'Occupation des Sols de 1998, remis en vigueur par cette annulation contentieuse.

C'est ainsi que le Conseil communautaire a prescrit, par délibération du 11 avril 2011, l'élaboration d'un nouveau PLU.

Dans le même temps, Nantes Métropole, contestant la décision du juge administratif, a relevé appel de ce jugement en saisissant la Cour Administrative d'Appel de Nantes. Par son arrêt rendu le 20 janvier 2012, la Cour a reconnu le bien-fondé de cette requête, en annulant la décision de première instance, rendant ainsi de nouveau applicable le PLU de 2007.

Durant la période récemment écoulée et alors que se déroulait l'instruction du dossier en appel, les étapes initiales du processus de révision du POS ont été entamées. A l'aune des orientations communautaires et des nouvelles dispositions introduites par la loi dite « Grenelle 2 » entrée en vigueur le 12 juillet 2010, les premières pistes de réflexion sur le nouveau projet urbain de la commune de Bouguenais ont permis d'engager une démarche ambitieuse, soucieuse d'une maîtrise des enjeux de l'urbanisation, d'une modération de la consommation des espaces, et d'une préservation et valorisation des espaces naturels et agricoles.

Il vous est proposé aujourd'hui de poursuivre cette démarche exemplaire et innovante et d'adapter le Plan Local d'Urbanisme afin de le mettre en cohérence avec le projet de territoire partagé par Nantes Métropole et la commune de Bouguenais.

Le nouveau PLU résultera donc de la révision générale des règles du PLU aujourd'hui en vigueur et couvrira l'intégralité du territoire communal.

Ce nouveau PLU exprimera, sur le territoire de Bouguenais, le projet de la collectivité en matière d'organisation urbaine, de développement économique et social, d'environnement à court et moyen termes.

Dans le cadre des orientations définies par le SCOT de la métropole de Nantes-Saint-Nazaire et en cohérence avec les orientations communautaires traduites dans les autres PLU de l'agglomération nantaise – ceux du secteur sud-ouest en particulier, il s'agit donc de définir le projet urbain de Bouguenais et ses dispositifs réglementaires, notamment au regard des orientations communautaires et des dispositions introduites par la loi « Grenelle 2 », qui vise à intégrer de manière encore plus forte que précédemment, les objectifs du développement durable et les politiques d'urbanisme, d'habitat et de transports dans les PLU.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- intégrer les orientations communautaires et réflexions en cours ou à venir qui portent l'ambition d'une métropole attractive, solidaire et durable, et en particulier :
 - le renouvellement urbain : renforcement des centralités, maîtrise de l'urbanisation peu dense, limitation de l'urbanisation linéaire et mise en valeur des villages existants,
 - la politique des déplacements dans le cadre des objectifs du nouveau Plan de Déplacements Urbains approuvé en 2011,
 - la politique de l'habitat appuyée sur le nouveau Programme Local de l'Habitat approuvé en 2010,
 - la pérennisation de l'activité dans les zones agricoles périurbaines,
 - la protection et la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel,

- la charte d'orientation commerciale de 2009,
- la prise en compte des risques naturels et industriels.

- garantir l'articulation des actions du Plan Climat Territorial initié en 2006, et des orientations stratégiques du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU.
- prendre en compte les axes du projet communal, à savoir :

- renforcer l'attractivité de la commune par des actions croisées en termes d'habitat, d'emploi, de transports en commun, et de valorisation des sites naturels et du patrimoine culturel ;

Bouguenais dispose de nombreux atouts liés notamment à une position géographique stratégique, une bonne desserte viaire, un réseau de transports collectifs important, un taux d'équipements publics très satisfaisant. Bouguenais dispose également d'une forte dynamique économique. Afin de préserver, voire de renforcer son attractivité, il convient d'assurer une offre d'habitat répondant aux attentes de toutes les générations et en particulier, des catégories sociales les moins aisées, et des ménages familiaux. Il convient également de dynamiser le pôle d'emploi par le développement des activités aéronautiques autour du site Airbus, projet d'envergure européenne, et de favoriser l'implantation d'activités tertiaires par une offre immobilière adaptée, peu présente au sud Loire. Ce développement urbain et économique doit se faire en cohérence avec les politiques de déplacements urbains et doit permettre de rapprocher offre et demande d'emploi. Il doit permettre également de renforcer l'attractivité commerciale des pôles commerciaux de proximité.

- respecter la diversité du territoire communal par la maîtrise de l'urbanisation ;

Malgré le développement de l'urbanisation et le morcellement de son territoire, Bouguenais a su préserver des paysages diversifiés intimement liés à la vallée de la Loire et au plateau agricole. La commune souhaite valoriser son environnement, conforter l'agriculture périurbaine et préserver sa richesse écologique. Cette politique passe donc par un développement urbain maîtrisé, économe de nouveaux espaces à urbaniser, respectueux des corridors écologiques et de la cohérence des exploitations agricoles.

- intégrer les conditions permettant d'assurer dans le respect des objectifs du développement durable, les principes définis à l'article L 121-1 du code de l'urbanisme et notamment ceux issus de la loi « Grenelle 2 », tels que la réduction des émissions des gaz à effet de serre, la maîtrise de l'énergie, la production énergétique à partir de ressources renouvelables, la préservation et la remise en état des continuités écologiques, la maîtrise de la consommation des espaces.

Conformément aux dispositions de l'article L. 300-2 du code de l'urbanisme, ces réflexions seront menées sur le territoire de la commune de Bouguenais dans le cadre d'une concertation ouverte, notamment aux habitants, aux associations locales et aux représentants de la profession agricole.

La concertation sera organisée en deux phases dont chacune prendra la forme, au minimum, d'une exposition ainsi que d'une réunion publique :

- une première phase autour des éléments suivants : le diagnostic territorial, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
 - actions : une exposition publique, une réunion publique
- une deuxième phase autour des éléments suivants : les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), le zonage et le règlement
 - actions : une exposition publique, une réunion publique

A l'occasion de chacune des expositions et réunions publiques, sera mis à disposition, en mairie annexe (centre B.Marcet), en mairie principale et au pôle Sud ouest, un cahier de suggestions. Des communiqués de presse et publications seront réalisés dans le bulletin municipal.

Cette concertation conduite par Nantes Métropole n'est pas exclusive d'actions de communication que souhaiterait développer la commune.



M. G. Retière : « En discutant avec les élus de la commune de Bouguenais et compte tenu du travail que nous avons déjà réalisé sur le diagnostic territorial, sur la prise en compte des grandes orientations de la Communauté urbaine en matière de Programme Local de l'Habitat et de Plan de Déplacements Urbains, notamment le renforcement des centres et la volonté de construire davantage près des centralités, là où il y a des transports en commun et des services, même si la commune de Bouguenais retrouve l'usage du PLU, nous sommes convenus ensemble de continuer la procédure pour aboutir à un PLU nouvelle formule, correspondant aux attentes du Grenelle de l'environnement. Nous sommes presque dans la situation de Vertou, mais je dis tranquillement qu'autant à Vertou, nous ne prendrons aucun risque pour le PLU, de façon à le stabiliser et à disposer d'un nouveau document uniforme sur l'ensemble de l'agglomération, autant à Bouguenais, puisque le PLU existe, nous pouvons prolonger nos discussions et notamment, tenir compte des capacités de densification. J'ai lu dans la presse, il y a peu de temps, que l'adjoint à l'urbanisme, ici présent, proposait de densifier, de construire un peu plus dans le bourg de Bouguenais, voire un peu plus à proximité du tramway, dans le secteur des Couëts, sur les espaces qui ne sont pas soumis au plan d'exposition au bruit. Nous allons donc continuer cette démarche, si vous le voulez bien. »

M. Olive : « Je voudrais juste dire un mot, par rapport à la décision de la Cour Administrative d'Appel de Nantes du mois de janvier dernier, il y a donc quelques semaines. Nous sommes évidemment très satisfaits de ce rétablissement du PLU, tellement la première décision nous apparaissait comme un non-sens, ainsi que je vous l'avais dit.

Nous en tirons deux enseignements. D'une part, l'évaluation environnementale réalisée par Nantes Métropole et la commune, était viable et juste. D'autre part, au regard des recours – cinq ou six recours, portaient notamment sur la densification des villages –, le juge a conforté nos choix politiques, nous a donné raison sur cet aspect des choses, à savoir la protection des villages et au contraire, la densification des centralités.

Nous souhaitons continuer, avec Nantes Métropole, la révision de ce PLU, car entretemps, il y a eu la loi Grenelle de l'environnement et toutes les modifications, notamment la cartographie des zones humides, qui ont pour conséquence, moins de possibilités de construire là où nous avions prévu de le faire, et cela représente entre 10 et 15 hectares à Bouguenais. Il faut donc envisager des densifications sur le bourg et autour du tramway, comme le disait Gilles Retière à l'instant, dans les années à venir, à Bouguenais.

Je suis également d'accord avec les propos de Gilles Retière, tout à l'heure, lors de la présentation d'une délibération précédente, sur la hausse de 30 % du coefficient d'occupation des sols proposée par le président de la République. C'est véritablement un non-sens, il vaut mieux proposer la densification de nos communes, et il est inutile de voter des lois, nous avons suffisamment d'éléments et d'outils à notre disposition. C'est ce que nous ferons dans le cadre de la révision du PLU. »

M. de Rugy : « Je voulais en effet, comme vient de le faire notre collègue de Bouguenais, saluer la prise de position de Gilles Retière contre cette dernière lubie de Nicolas Sarkozy, qui, manifestement, n'y connaît rien en matière d'urbanisme – il s'y connaît sans doute beaucoup en matière de promoteurs immobiliers, quand on voit certains de ses amis, c'est sûr... – Mais au vu de ce qui est projeté à l'écran, on remarque bien que la révision d'un plan local d'urbanisme est une affaire complexe, que cela demande beaucoup de temps d'échange, nous en sommes presque à un an et demi de procédure. Avec l'exemple de Bouguenais, on voit qu'il peut y avoir des contestations dans les tribunaux, dans un sens, puis dans un autre...

Ce sont des équilibres fragiles, et il n'y aurait rien de pire que de venir démolir complètement ces équilibres fragiles. J'ai déjà eu l'occasion d'avoir des échanges avec Gilles Retière, nous n'étions pas d'accord sur certaines dispositions, mais en tout cas, je pense que nous serons d'accord pour dire qu'il ne faut surtout pas démolir ces équilibres fragiles par des dispositions venues d'en haut, complètement aberrantes. Les 30 % de constructibilité supplémentaires, non seulement personne n'a bien compris comment cette disposition allait s'appliquer, mais en plus – la ministre en charge de l'Urbanisme, Madame Kosciusko-Morizet, a dit qu'il incomberait aux collectivités de choisir. Si nous avons à choisir, j'espère bien que nous choisirons de ne pas suivre cette aberration. Parce que le premier effet sera, si c'est appliqué, de renchérir les coûts du foncier et donc, de rendre encore plus difficiles, par exemple, les opérations de logement social, qui ont déjà du mal à être bouclées du fait du renchérissement des coûts du foncier. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Prescrit la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bouguenais,
2. Approuve les objectifs poursuivis de cette révision, comme exposés précédemment,
3. Définit les modalités de la concertation préalable conformément aux dispositions de l'article L.300-2 du code de l'urbanisme, comme exposées précédemment,
4. Autorise Monsieur le Président et Monsieur le Vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction Territoriale Ouest-Agglomération

07 – BOUAYE – SECTEUR DU CENTRE-VILLE – PRISE EN CONSIDÉRATION D'UN PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

EXPOSE

Le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bouaye, approuvé en décembre 2007, ainsi que le Programme Local de l'Habitat (PLH) adopté le 10 décembre 2010 ont identifié le centre-ville de la commune comme l'un des secteurs privilégiés du renouvellement urbain et d'accueil de nouvelles populations. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable affiche la nécessité de renforcer la centralité de Bouaye et de restructurer l'urbanisation en proposant de refaire du centre un cœur pour la ville, lui redonner identité, épaisseur et dynamisme. Cet objectif a notamment été traduit dans la partie règlementaire du PLU par la mise en place d'outils : l'instauration d'un épannelage afin de jouer sur les hauteurs et garantir l'identité du centre-ville, l'inscription d'un périmètre de constructibilité limitée au nord de la place des Echoppes afin de requalifier l'entrée de ville, la mise en œuvre de linéaires commerciaux afin de maintenir la vocation de proximité du centre-ville en garantissant le maintien des commerces.

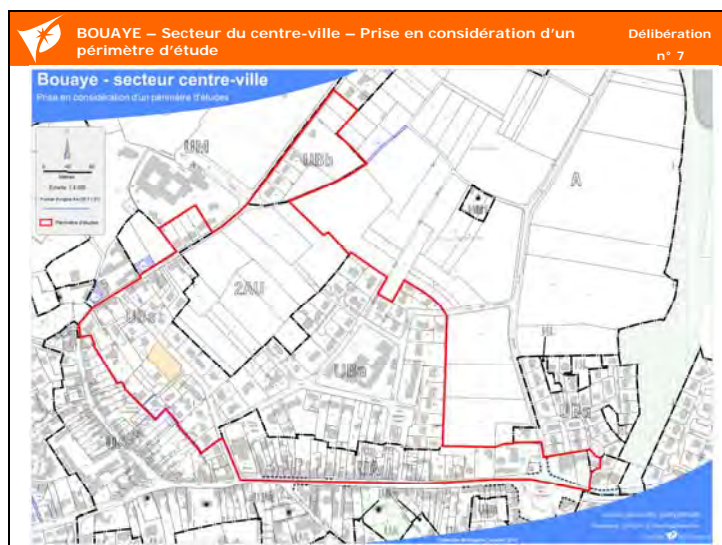
Il convient désormais d'approfondir cette démarche afin d'anticiper au mieux le renouvellement urbain du centre-ville. En effet, des études préliminaires ont permis de mettre en évidence la présence de nombreux îlots mutables offrant une potentialité de développement de l'offre d'habitat en cœur de centre-ville. Il convient donc d'engager une réflexion urbaine afin d'organiser l'urbanisation de ce site en veillant à l'insertion des futurs projets dans le bâti et le tissu urbains existants et en y favorisant la mixité sociale. Cette analyse sera étendue à la zone 2AU des Cartrons située aux abords immédiats de la centralité urbaine, à proximité des commerces,

équipements scolaires et services et desservis par les transports collectifs. Les résultats de cette réflexion pourront être intégrés au Plan local d'urbanisme.

En l'attente de ces résultats et afin de permettre à la collectivité de se prémunir contre le risque de voir émerger, sur ce territoire à enjeux, des projets susceptibles d'obérer les évolutions souhaitables de ce secteur, il est proposé de prendre en considération la mise à l'étude de ce projet d'ensemble, à l'intérieur du périmètre précisé sur le plan annexé. Ce dispositif, prévu à l'article L.111-10 du code de l'urbanisme, permet à la collectivité d'opposer un sursis à statuer à toute demande d'autorisation de construire susceptible de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de travaux publics ou d'une opération d'aménagement et constitue de ce fait l'outil approprié.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Décide de prendre en considération, conformément aux dispositions de l'article L.111-10 du code de l'urbanisme, la mise à l'étude de l'opération d'aménagement relative au secteur du centre ville, sur la commune de Bouaye, selon la délimitation du plan annexé,
2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



07B – SAINT-HERBLAIN – SECTEUR BOULEVARD DU MASSACRE – PRISE EN CONSIDÉRATION D'UN PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE

EXPOSE

Le secteur boulevard du Massacre, situé entre la vallée de la Chézine, le quartier du Sillon de Bretagne, la route de Vannes et le boulevard du Massacre, héberge actuellement deux casernes militaires. La désaffectation de ces casernes et le déménagement de leurs effectifs vers d'autres sites de l'agglomération sont aujourd'hui en cours de programmation :

- la caserne de gendarmerie Pelletier, aujourd'hui située boulevard du Massacre (quartier Beauséjour), doit être transférée sur le site de Lamoricière – Richemont, à Nantes, d'ici 2014. Le site ainsi libéré recouvre près de 3 hectares, actuellement bâtis (180 logements essentiellement répartis sur trois tours de grande hauteur), zonés en UBa au Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) opposable ;
- le site de la caserne de Compagnie Républicaine de Sécurité n°42, située avenue des Naudières et à proximité de la vallée de la Chézine, doit également être libéré. Il représente un foncier d'environ 6 hectares, zoné en UBb au PLU opposable.

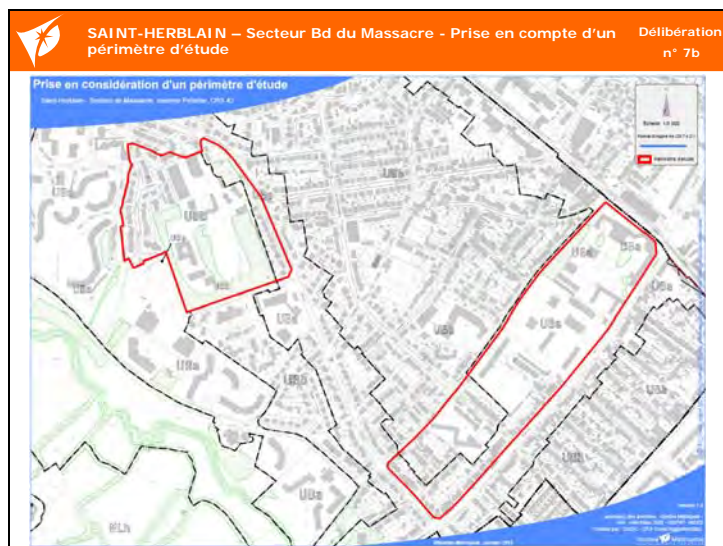
Par ailleurs, un renouvellement urbain avec une densification potentielle importante démarre sur le boulevard du Massacre et il apparaît important de bien anticiper l'évolution urbaine souhaitée pour mieux l'accompagner en termes de structure et qualités urbaines et de mixité sociale.

La mutation de ce secteur urbanisé, intra-périphérique, et proche des transports en commun (ligne 3 de tramway), constitue donc un enjeu important en termes de renouvellement urbain (3 projets de renouvellement urbain en cours ou achevés à moins de 500 m).

En conséquence, il est proposé de prendre en considération la mise à l'étude de ce projet d'ensemble, à l'intérieur du périmètre précisé sur le plan annexé. Ce dispositif, prévu à l'article L.111-10 du code de l'urbanisme, permet à la collectivité d'opposer un sursis à statuer à toute demande d'autorisation de construire susceptible de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation d'une opération d'aménagement.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Décide de prendre en considération, conformément aux dispositions de l'article L.111-10 du code de l'urbanisme, la mise à l'étude du périmètre boulevard du Massacre, sur la commune de Saint-Herblain, selon la délimitation du plan annexé,
2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Direction Territoriale d'Aménagement Nantes Est

08 – NANTES – SECTEUR DE LA PERSAGOTIERE - REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME - OBJECTIFS POURSUIVIS ET MODALITES DE CONCERTATION PREALABLE

EXPOSE

L'évolution du site de l'Institut de la Persagotière d'une superficie de 4.2 ha, à proximité immédiate d'équipements structurants, dans un tissu urbain mixte, bien desservi par les transports en commun, contribue aux orientations majeures du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLU de Nantes.

L'aménagement de secteur comprend : la reconstruction de l'Institut de la Persagotière et la construction de 300 à 400 logements dont 20 % de logements locatifs sociaux.

Ce projet répond à des objectifs d'intérêt général par la restructuration des bâtiments de l'Institut de la Persagotière (établissement public pour les sourds et malentendants), une offre diversifiée de logements, la valorisation patrimoniale du Château et de la Chapelle, la création d'un parc public pour les habitants du quartier et d'un accès piétonnier à la Vallée de la Sèvre.

Par ailleurs, l'Institut Public de la Persagotière a formalisé un projet intégrant les préoccupations environnementales : îlots sans voiture, régulation des eaux pluviales en surface, corridor de biodiversité, protection du patrimoine végétal, architecture bioclimatique.

Une réunion publique tenue le 6 décembre 2011 a permis de présenter ce projet et d'échanger avec les riverains et habitants du quartier Nantes Sud.

Sa mise en œuvre impliquant la modification de l'orientation d'aménagement en vigueur et la modification d'Espace Boisé Classé, il est proposé, en application de l'article L.123.13 du Code de l'Urbanisme d'engager une procédure de révision simplifiée.

Un cahier de suggestions et un document d'information seront mis à disposition du public au Pôle communautaire Loire Sèvre et Vignoble et à la Mairie annexe de Nantes Sud.

M. Robert : « C'est un très beau projet qui nous est présenté à travers la révision simplifiée du PLU. Il va d'abord répondre à un objectif d'intérêt général : permettre à l'Institut de la Persagotière de continuer à mener, dans de meilleures conditions, son action au profit des sourds et malentendants. L'Institut, en effet, est aujourd'hui dans des locaux obsolètes, vétustes, sous-occupés. Et pour le quartier, ce sera vraiment l'ouverture de ce site au public, avec une prairie, un parc aménagé, un patrimoine valorisé. Enfin, cela permettra d'accueillir aussi de nouveaux habitants, avec une part importante dédiée aux logements sociaux, bien évidemment, dans un site urbanisé et très proche des transports publics.

Une première réunion publique a été organisée en décembre et a permis de recueillir les premières appréciations de la population du quartier. Nous pouvons dire que, globalement, ce projet rencontre un écho assez positif. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Décide la mise en révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Nantes et approuve les objectifs poursuivis par ce projet, à savoir la modification de l'orientation d'aménagement du secteur de la Persagotière,
2. Définit les modalités de la concertation préalable conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme, organisées autour de la mise à disposition du public, au pôle communautaire Loire Sèvre et Vignoble et à la mairie annexe de Nantes sud, d'un document d'information et d'un cahier de suggestions,
3. Autorise Monsieur Le Président et Monsieur le vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Département Général du Développement Urbain

09 – NANTES – POLE D'ECHANGE MULTIMODAL DE DOULON - MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME - AVIS A DONNER

EXPOSE

La mise en place du pôle d'échange multimodal boulevard de Doulon permettra de réaliser les interfaces nécessaires à l'articulation des projets des lignes Chronobus C3 et C10 avec le renforcement des fréquences de la ligne 1 du tramway et la mise en service du tram train Nantes Châteaubriant.

Le foncier nécessaire à la réalisation de l'opération n'étant pas maîtrisé en totalité par la collectivité, il a été décidé d'engager une procédure visant à obtenir une Déclaration d'Utilité Publique (D.U.P) qui permettrait, en tant que de besoin, de recourir à l'expropriation.

En outre, la réalisation de ce projet nécessite une évolution du Plan Local d'Urbanisme de Nantes, et notamment la création de deux emplacements réservés et la suppression d'un espace boisé classé.

Cette nécessité a conduit Nantes Métropole, à lancer, par délibération du bureau communautaire en date du 15 avril 2011, une procédure de Déclaration d'Utilité Publique emportant mise en compatibilité du PLU, conformément aux dispositions des articles L.11-4 du Code de l'expropriation, L. 123-16 et R. 123-23 du Code de l'urbanisme.

L'enquête publique portant à la fois sur l'utilité publique du projet et la mise en compatibilité du PLU avec ledit projet s'est déroulée du 24 octobre 2011 au 25 novembre 2011 inclus. Le volet PLU de cette enquête n'a recueilli aucune observation de la part du public,

Le commissaire enquêteur a émis dans les conclusions de son rapport daté du 9 décembre 2011 un avis favorable concernant la mise en compatibilité du PLU de Nantes,

En application des dispositions de l'article R.123-23 du Code de l'urbanisme, il appartient désormais à Nantes Métropole d'exprimer, après saisine du Préfet, un avis sur les pièces relatives au volet PLU du projet : le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que le procès-verbal de la réunion ayant pour objet l'examen du projet par les Personnes publiques associées à la procédure.

Ces pièces sont consultables à la Direction Générale des Déplacements de Nantes Métropole.

M^{me} Garnier : « La mise en place du pôle d'échange multimodal, boulevard de Doulon, est un dossier important pour ce quartier, bien desservi par les transports en commun, mais dont l'aménagement de l'espace public était un peu confus.

La transformation des lignes de bus actuelles en lignes de Chronobus va nécessiter la réorganisation de l'espace urbain, notamment pour faire de ce lieu un véritable pôle d'échange.

J'ai quelques questions à ce sujet.

➤ Tout d'abord, le renforcement des fréquences de la ligne 1 du tramway et la mise en service du tram-train Nantes-Châteaubriant entraîneront une multiplication importante du trafic sur le réseau ferré, et donc également, des interruptions de circulation sur le boulevard de Doulon. En avez-vous évalué les conséquences, en particulier pour la ligne C 3 ?

➤ Par ailleurs, l'objectif est de réaliser un véritable pôle d'échange. Pouvez-vous nous préciser quelle place sera accordée au vélo dans ce cadre-là, en particulier en ce qui concerne le stationnement ?

➤ Enfin, tous ces aménagements vont entraîner une modification importante de la vie des habitants du quartier, avec notamment des changements de sens de circulation et une nouvelle utilisation du foncier. Pourriez-vous nous préciser les modalités d'information des riverains et le périmètre précis touché par cette transformation ?

Cette délibération est aussi l'occasion pour nous de rappeler notre opposition à la suppression de la boutique SNCF de la gare de Doulon et par conséquent, à l'absence de point SCNF pour l'ensemble du grand Est nantais. J'étais présente, lundi dernier, à la manifestation qui était organisée à la gare de Doulon et les usagers de ce guichet, que j'ai rencontrés à cette occasion, viennent non seulement du quartier, mais aussi de tout l'est de Nantes et même de Sainte-Luce-sur-Loire. Afin de permettre le maintien de ce service de proximité, j'ai proposé qu'il soit conservé une borne automatique, comme il en existe près d'une trentaine sur le territoire, ou bien d'étudier avec la SNCF la possibilité d'une ouverture du guichet à temps partiel. Pouvez-vous nous dire si vous avez engagé des discussions avec la SNCF permettant de rationaliser les dépenses tout en répondant aux besoins des usagers du quartier ? »

M. Vrain : « Monsieur le Président, chers collègues,

Notre approbation relative à cette délibération, qui concerne directement les aménagements des lignes Chronobus, s'accompagne d'une désapprobation très claire de la fermeture du guichet SNCF de la gare de Doulon. Certains diront que l'avenir du numérique chasse la présence humaine et que les réservations par Internet vont dans le sens de l'histoire. Nous, élus Verts, Régionalistes et Solidaires, n'avons pas la même idée du service public. Si l'accès au numérique est une pratique utile, il ne doit pas supprimer la présence humaine au guichet. Cette décision mesquine de la SNCF est doublement malvenue. D'une part, elle confirme le rôle prédominant des aspects financiers dans les prises de décision au niveau des instances nationales face aux aspects de gestion des territoires. D'autre part, elle intervient à un moment où cette gare symbolise le retour du mode ferré, avec le tram-train, vers le nord du département et Châteaubriant.

Les élites de la SNCF, férues de nouvelles technologies – et la SNCF en met de nombreuses en œuvre et souvent, de façon bénéfique –, n'ont sans doute pas imaginé que tout le monde n'avait pas Internet et que nos aînés n'avaient pas toujours la pratique d'un Paganini dans l'utilisation des distributeurs automatiques.

Monsieur le Président, chers collègues, nous tenions à faire cette mise au point. Cette décision de fermeture ne va pas dans la bonne voie. C'est un mauvais coup pour le service public. »

M. le Président : « Nous n'allons pas faire un débat sur ce sujet. Nous sommes d'accord. Je suis déjà intervenu auprès des directeurs régionaux de la SCNF, lesquels ont été très sensibilisés à cette question. J'espère que la SNCF reviendra sur sa décision. C'est en tout cas une préoccupation partagée par les populations, j'ai eu l'occasion de m'en rendre compte il y a encore quelques jours. Monsieur Retière, y a-t-il d'autres points sur lesquels vous souhaitez intervenir ? »

M. G. Retière : « Pour ma part, non, pas sur le plan de l'urbanisme, mais Jean-François Retière, qui suit les déplacements, a peut-être quelques compléments d'information à apporter. »

M. J.-F. Retière : « Je peux donner une réponse sur le principe de la réorganisation des lignes C3 et C10, ainsi que du réseau LILA.

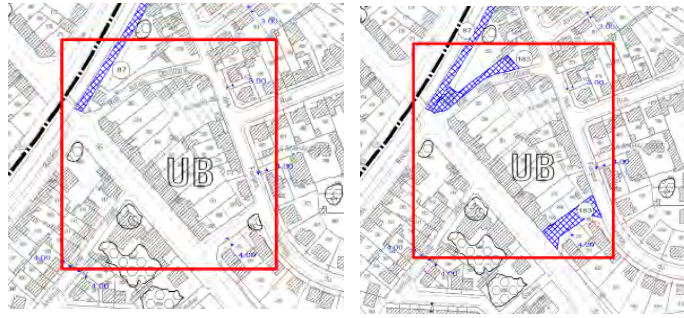
Effectivement, l'arrivée du tram-train et l'augmentation des fréquences de la ligne 1 vont conduire à revoir les aménagements sur le secteur. Je dirais que c'est pour cette raison que cela a été fait, à savoir, permettre de créer un nouveau terminus pour la ligne C3 au sud des voies ferrées, précisément pour éviter la traversée et augmenter le nombre des quais, réaménager les quais sur la partie nord pour la ligne 70 et le réseau LILA, avec un plan de circulation qui soit plus favorable aux bus.

Nous avons déjà tenu des réunions publiques sur le secteur avec des élus, notamment Catherine Touchefeu. L'enquête publique annoncée a eu lieu. Le commissaire-enquêteur a d'ailleurs remis un avis favorable, avec une réserve et deux recommandations que je peux rappeler ici. La réserve porte sur la mise en zone 30 des voies empruntées par le bus, et nous l'intégrons très volontiers dans le projet. Cela ne pose pas de problème puisqu'il s'agit bien de la question de la sécurité des piétons et des riverains. La première recommandation consiste à sécuriser, pour ceux qui connaissent le secteur, le débouché du double sens de la rue Julien Douillard. Nous allons modifier le projet pour répondre à ces enjeux de sécurité. Une autre demande reste à analyser : la mise en sens unique de la rue des Forges sur la partie empruntée par le bus. Cette demande est compatible avec le projet, mais nous devons reprendre la concertation à l'échelle du quartier, parce qu'elle a forcément des conséquences sur la desserte des autres rues. Il faut que nous puissions mener cette concertation d'ici à l'automne 2012.

Je voudrais simplement souligner que, comme très souvent, il faut prendre en considération la question des riverains, la question de la sécurité et la question des usagers. Nous devons donc trouver des compromis. Les premières réunions publiques ont permis un bon déroulement de l'enquête publique. Logiquement – et c'est ce que nous observerons sur les futures lignes Chronobus –, le commissaire-enquêteur, et c'est son rôle, émet des réserves et des recommandations et nous les prenons en compte avec, naturellement, une autre phase de concertation. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. émet un avis favorable à la mise en compatibilité du PLU de Nantes, avec le projet de pôle d'échange multimodal de Doulon ;
2. autorise Monsieur le Président et Monsieur le vice-président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



10 – NANTES – ORVAULT – PRISE EN CONSIDERATION D'UN PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE SUR LE SECTEUR DE LA ROUTE DE RENNES - APPROBATION.

EXPOSE

La Route de Rennes, dans sa portion couvrant les territoires des Villes d'Orvault et de Nantes, forme l'une des principales entrées de ville de l'agglomération nantaise.

Le tissu urbain confrontant cet axe majeur comporte des modes d'occupation du sol hétérogènes et peu denses (anciens faubourgs, tissu pavillonnaire, zone commerciale, ...) qui disposent de capacités de renouvellement importantes. La Ville d'Orvault a mis en œuvre dans les années 2000 une opération d'aménagement qui a permis d'initier le renouvellement urbain du secteur du Bout-des-Pavés. Par ailleurs, la ligne Chronobus C2 améliorera la desserte par les transports en commun.

Nantes Métropole, les Villes de Nantes et d'Orvault ont réalisé un diagnostic partagé permettant de définir les enjeux et les objectifs du renouvellement urbain et de préciser les secteurs nécessitant des focus compte tenu de leurs enjeux particuliers.

Une étude urbaine sera engagée en 2012 pour déterminer un projet de renouvellement de ce territoire. Elle vise à :

- Projeter son devenir souhaitable en intégrant les politiques publiques des collectivités en matière d'habitat, de déplacements, de développement économique, d'équipements et de services, de cadre de vie ;
- Définir un projet d'aménagement pour le secteur du Bout-des-Pavés et du Pont-du-Cens.

Dans ce contexte et afin de permettre à la collectivité de se prémunir contre le risque de voir émerger, sur ce territoire à enjeux, des projets susceptibles d'obérer les évolutions souhaitables de ce secteur, il est proposé de prendre en considération la mise à l'étude de ce projet d'ensemble, à l'intérieur du périmètre précisé sur le plan annexé. Ce dispositif, prévu à l'article L.111-10 du code de l'urbanisme, permet à la collectivité d'opposer un sursis à statuer à toute demande d'autorisation de construire susceptible de compromettre ou de rendre plus onéreuse la réalisation de l'opération d'aménagement.

Le périmètre mis à l'étude est délimité tel que précisé au plan annexé :

- Au Nord, par le Rond-Point du Cardo, la zone d'habitations de la Clarté-Point du jour ;
- A l'Est, par l'avenue du Bout-des-Landes, la Route de la Chapelle pour partie, le secteur de la Côte d'Or jusqu'au Pont-du-Cens ;
- Au Sud, par le Boulevard Schuman jusqu'à la limite du Parc de la Gaudinière ;
- A l'Ouest, par le Bois Saint-Louis, l'amorce de l'avenue Félix Vincent jusqu'à la ZAC du Bout-des-Pavés, la rue Mendès-France.



M. G. Retière « Il s'agit également d'une déclinaison du passage du Chronobus C2, sur la route de Rennes, sur un secteur que nous avons déjà partiellement étudié : le Bout des Pavés, que la commune d'Orvault a respecté avec une nouvelle urbanisation.

Il vous est aujourd'hui proposé un périmètre d'étude beaucoup plus vaste, qui part du pont du Cens – vous voyez le parc de la Gaudinière sur la diapositive – et va jusqu'au Cardo. Y figurent toutes les parcelles significatives situées sur Nantes et Orvault. Il s'agit de faire ce que nous appelons parfois une étude d'axe et de voir comment les parcelles riveraines concernées de part et d'autre, peuvent évoluer.

Voilà l'objet de ce périmètre d'étude et de la décision d'engager une étude conjointe entre la Communauté urbaine et les deux communes d'Orvault et de Nantes. »

M^{me} Maisonneuve : « Je me félicite de l'avancée de ce dossier. En effet, il s'agit de l'une des plus importantes entrées de notre agglomération, avec plus de 100 000 véhicules/jour sur le périphérique, au niveau de la porte de Rennes. Cette étude va permettre d'embellir cette entrée d'agglomération. Orvault a commencé cette restructuration sur le quartier du Bout des Pavés depuis l'année 2000. L'arrivée du Chronobus C2 au Cardo sera un élément dynamisant. Le projet présenté traduit le souhait d'une urbanisation en synergie avec Nantes. Ce périmètre va également nous permettre de surseoir à statuer sur certaines demandes en diffus qui pourraient compromettre ou rendre plus onéreuse la réalisation des projets souhaités sur cet axe majeur de l'agglomération. Nous parlons donc bien ici de logique territoriale et de vision d'ensemble. »

M. Bolo : « Je voudrais m'associer aux propos qui viennent d'être tenus. Cette entrée de la route de Rennes est effectivement un secteur à enjeux, à la fois parce que c'est l'une des entrées de ville et parce qu'il y a des emprises, je pense notamment à celle de l'ancien collège Notre-Dame-de-Lourdes, qui vont être en mutation forte sur le secteur. Les conséquences, dans le quartier de la Chauvinière, autour du boulevard de la Chauvinière, peuvent être importantes et nécessitent en effet d'y voir un peu plus clair avant de laisser se faire tous les projets qui pourraient fleurir ici et là, au gré des rachats de foncier et de maisons. Il était donc particulièrement important que ce périmètre d'étude puisse être institué. »

M. de Rugy : « À mon tour, je voudrais saluer la prise en compte d'un périmètre d'étude sur la route de Rennes. C'est l'une des entrées majeures de Nantes et qui, malheureusement, a été un peu délaissée, en termes d'aménagement urbain, par rapport à la route de Vannes, par exemple, si on les compare. Le Chronobus va certes contribuer à renouveler un peu les choses, mais il y a une partie du secteur qui ne sera pas desservie par le Chronobus, entre le Bout des Pavés et le Cardo. Je voudrais simplement apporter un petit bémol et interroger Gilles Retière sur le choix qui a été fait de ne pas inclure, dans ce périmètre, la zone dite d'Orvault Grand Val. Il y a en effet des mutations sur cette zone, actuellement. Je citerai l'exemple d'une maison qui vient d'être détruite et qui va laisser la place à un immeuble de bureaux. On peut imaginer que sur le secteur de Grand Val, il y a un potentiel de renouvellement urbain assez important. J'en avais déjà parlé avec les

propriétaires de l'enseigne de grande distribution et ils sont tout à fait conscients que le centre commercial est assez vieillissant, que tôt ou tard, il serait intéressant de mener une réflexion et, peut-être, d'envisager des opérations de renouvellement urbain sur ce secteur, mais pour lesquelles il serait bon d'avoir une vision publique.

Je voulais savoir pourquoi cette zone n'avait pas été incluse, parce qu'il s'agit vraiment là de l'entrée de l'agglomération nantaise, pour toutes celles et ceux qui viennent par la route de Rennes, et c'est sur le secteur d'Orvault qu'il y a le plus à renouveler, potentiellement, à cet endroit-là. »

M. Grélard : « La route de Rennes est un espace archaïque, je crois que nous sommes tous d'accord pour le dire, et un symbole d'une vision de la ville un peu dépassée. Cette délibération est pour nous l'occasion de dire notre attachement à la requalification de cet espace.

La question que l'on peut légitimement se poser est de savoir pourquoi l'on a mis autant de temps à lancer les études et à se diriger vers un véritable projet. Que de temps perdu, alors qu'il y a déjà quelques années, une amorce de requalification avait été engagée par la ville d'Orvault sur le quartier du Bout des Pavés.

Cette route est une véritable cicatrice dans le paysage d'Orvault et de Nantes. Nous devons développer un projet qui privilégie la mixité des usages, que ce soit en termes de diversité d'habitat, de commerces, de services ou encore de transports. Et surtout, nous devons penser à une dynamique de flux transversaux, parce que l'on se rend compte que ces routes bloquent les mutations entre quartiers. Il faudrait un aménagement qui donne plus de fluidité entre les quartiers jouxtant les deux côtés de la route et permettre aux piétons et aux vélos de se réapproprier cet espace. De manière générale, il faut essayer de rendre plus humain ce secteur aujourd'hui consacré principalement à la voiture.

Si l'étude inclut une dimension importante sur le déplacement, ce qui nous convient bien, et si l'arrivée du Chronobus jusqu'au Cardo est nécessaire, je souhaite néanmoins très fortement qu'à terme, elle débouche sur un projet qui permettra d'apporter une réponse efficace aux problèmes de circulation, surtout en bas du pont du Cens, où il y a des embouteillages extrêmement forts, et que l'on puisse enfin apporter des solutions aux usagers, victimes d'une véritable thrombose de la circulation.

Je vous remercie de votre attention et des précisions que vous pourrez me donner, ainsi qu'à Julien Bainvel, qui porte également une attention toute particulière à ce quartier. »

M. Parpaillon : « Je suis très heureux de constater que beaucoup de personnes s'intéressent à ce secteur. Je ne vais pas reprendre les propos de ma collègue, Monique Maisonneuve, mais je précise que le périmètre qui a été défini l'a bien été en pleine concertation avec Nantes Métropole et la ville de Nantes. Sur le Cardo et pour le centre Leclerc, il n'y a pas de projet, sauf peut-être que le directeur du magasin pourrait envisager une extension, mais c'est un autre problème. Je crois qu'il ne faut pas céder à certaines demandes de ce type. Pour ma part, le périmètre qui a été défini en lien avec Nantes Métropole me convient fort bien. »

M. G. Retière : « Je vois que beaucoup de personnes politiques s'intéressent à ce secteur. C'est le contexte des mois à venir qui s'y prête... Sérieusement, il y a un périmètre d'étude, qui permet aux deux maires de Nantes et d'Orvault d'émettre des sursis à statuer sur des permis de construire qui seraient gênants pour le futur. Mais il n'y a pas obligation de le faire.

Par contre, pour ma part, je rejoins François de Rugy : l'étude peut porter sur des territoires beaucoup plus vastes. Ce n'est pas une étude d'aménagement urbain, mais vraiment une étude d'urbanisme, avec l'ensemble des fonctions : la capacité de construire du logement, la capacité de construire pour des activités tertiaires, d'harmoniser le commerce, la gestion des déplacements de tous ordres : déplacements automobiles, mais aussi des piétons, des vélos et des transports en commun.

Dans le secteur du pont du Cens, on n'a jamais vraiment étudié comment ce point de rétrécissement, dans la coulée du Cens, pouvait être réaménagé. Des espaces verts de part et d'autre sont intéressants. Il s'agit vraiment d'une étude urbaine, qui prend en compte tous les aspects, et on ne se limitera pas simplement au secteur tel qu'il est défini dans le périmètre d'étude. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. décide de prendre en considération la mise à l'étude du projet de renouvellement urbain concernant le secteur de la Route de Rennes sur les communes de Nantes et d'Orvault, selon la délimitation du plan annexé à la délibération;
2. autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les dispositions et à accomplir toutes formalités pour l'exécution de la présente délibération.

M^{me} Demangeau présente le dossier suivant :

Direction entreprises tourisme et grands équipements

11 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE LA POLITIQUE TOURISTIQUE – PROGRAMME ANNUEL D' ACTIONS ET SUBVENTION 2012 - APPROBATION

EXPOSE

La gestion de la politique touristique communautaire fait l'objet d'un contrat de délégation de service public conclu le 1^{er} janvier 2007 pour une période de cinq ans. Le Conseil communautaire du 9 décembre 2011 a approuvé la prolongation de cette délégation, confiée à la société publique locale « Le Voyage à Nantes ».

Pour tenir compte des sujétions de service public inhérentes à la nature des activités déléguées, la délégation de service public prévoit que Nantes Métropole verse au délégataire une contribution annuelle. Cette contribution comprend deux parties : une contribution forfaitaire et une contribution au plan d'actions annuel.

La contribution forfaitaire participe au financement des moyens (masse salariale et charges de structure) affectés par le délégataire à des activités permanentes. Les modalités d'indexation de cette contribution sont strictement définies à l'article 11.4 du contrat. Elle sera portée en 2012 à 2 380 000 €.

Le contrat prévoit dans ses articles 12 et 13 que le programme annuel d'actions et le budget nécessaire à sa mise en œuvre seront soumis à chaque exercice à l'approbation du Conseil Communautaire. Les tarifs 2012 relatifs à ce contrat de délégation ont été approuvés au Conseil communautaire du 9 décembre 2011.

Malgré le contexte économique difficile, l'attractivité touristique de la métropole nantaise progresse et confirme son ambition de se hisser au niveau d'autres grandes métropoles françaises et européennes.

L'accueil des touristes est un des éléments différenciant d'une politique touristique ambitieuse. La lisibilité et la simplicité d'accès aux sites d'orientation du public est stratégique. C'est dans ce cadre qu'une réflexion sur la localisation des sites d'accueil s'est engagée. Depuis 2010, il existe 3 sites d'accueil des touristes sur l'agglomération nantaise, principalement chargés d'une mission d'information et conseil auprès des publics : deux dans le centre ville de Nantes et une maison du tourisme à Vertou. Les deux sites nantais, situés dans les quartiers Feydeau et Cathédrale, ne permettent pas une visibilité et une accessibilité satisfaisantes aux visiteurs.

Une opportunité s'est présentée sur un local Rue des Etats à Nantes, à proximité immédiate du Château des Ducs de Bretagne : les travaux d'aménagements intérieurs et extérieurs commencent en février pour une ouverture au printemps 2012. Ce nouveau lieu de Nantes Tourisme sera parfaitement visible, conforme et accessible à tout type de handicap. Un étroit travail de concertation avec le Conseil nantais aux personnes handicapées a été mené pour aboutir à ce résultat. En conséquence, les deux autres sites nantais seront fermés : Nantes Métropole mettra fin

au bail du local Cathédrale dont elle est locataire ; concernant le local Feydeau dont la Collectivité est propriétaire, un locataire est d'ores et déjà trouvé.

Par ailleurs, la Station Prouvé, implantée sur le site des Chantiers à Nantes en 2009 et jusqu'alors dédiée au Centre de ressources pour Estuaire, va muter en un point d'accueil de Nantes Tourisme, au cœur même des équipements phares pour l'agglomération telles que les Machines de l'Ile.

Prenant en compte les économies générées par la fermeture des deux anciens sites nantais et en parallèle les dépenses liées aux aménagements des nouveaux locaux, le budget afférent à cette mission déléguée est de 490 000 € en 2012.

La mission de promotion de la destination, déléguée à la SPL, représente l'enjeu majeur de l'année 2012. L'offre touristique-culturelle développée par les collectivités sur la métropole depuis quelques années paraît d'un niveau satisfaisant mais doit être mise en lumière. Cette offre, pérenne et événement, s'adresse à tous les publics et toutes les générations et allie une audience locale à une portée nationale et internationale. La promotion de la destination doit être portée au niveau de la qualité de l'offre touristique de notre métropole.

Les objectifs du plan global 2012 sont d'asseoir la pérennité de l'offre, de la valoriser et de la promouvoir au niveau local, national et européen. Les grands axes de ce plan, pour un budget de 1 102 000€, se structurent de la manière suivante :

- Création de l'identité Voyage à Nantes, relayée par divers supports (site web, éditions, ...),
- Valorisation du nouveau site Nantes Tourisme, mise en œuvre et valorisation du site Le Voyage à Nantes,
- Renouvellement des éditions phares (plan, guide...)
- Accueil de délégations Presse, Eductour

Le plan de promotion nationale et internationale de la destination 2012 doit développer la réputation touristique de la destination et par conséquent développer sa fréquentation afin qu'elle figure dans le TOP 5 des destinations urbaines françaises ; l'enjeu étant ensuite de s'appuyer sur cette position pour introduire la sphère européenne. Pour ce faire, il s'agira de développer les cibles à fort potentiel, et de se concentrer sur les principaux marchés émetteurs (Paris/Ile de France, Grand Ouest, métropoles françaises et européennes à 2 heures de transports). L'un des leviers fondamentaux en 2012 est le développement des actions Web marketing sur tous ces marchés pour déclencher des réalisations de séjour et augmenter leur durée.

La mission Commercialisation déléguée à la SPL vise la vente de produits et de prestations touristiques pour l'ensemble de la destination. Cette mission est essentielle car elle participe au développement économique de la métropole. Elle contribue également au financement de la structure et s'organise autour de 2 axes :

- la commercialisation auprès de clientèles individuelles via le web, le centre d'appels, les sites d'accueil nantes.tourisme ainsi qu'un réseau de distributeurs : séjours packagés, Pass Nantes, billetterie, boutique et visites guidées
- la commercialisation auprès de groupes pour agrément (loisirs) et affaires.

Cette mission devrait apporter à la SPL des recettes à hauteur de 228 000€. La SPL poursuivra par ailleurs son rôle d'animation des clubs professionnels du milieu du tourisme notamment dans le cadre du Conseil des Acteurs du tourisme.

Pour l'année 2012, il a été demandé à la SPL Le Voyage à Nantes de concevoir un événement d'envergure nationale et internationale de façon à mettre en lumière la destination et franchir une étape décisive dans le positionnement touristique de la métropole parmi les meilleures destinations urbaines européennes. L'ambition du projet est d'inscrire durablement l'agglomération dans l'offre touristique européenne.

2012 sera l'année de l'événement « Le Voyage à Nantes 2012 ». Depuis vingt ans, l'agglomération nantaise développe une politique touristique-culturelle ambitieuse, en collaboration avec le tissu économique et culturel local. Ces propositions artistiques locales, nationales et internationales participent activement à l'effervescence culturelle à la nantaise. C'est sur ce socle que s'appuie Le Voyage à Nantes : valoriser cette offre touristique, culturelle et patrimoniale diversifiée et accessible pour en faire un atout dans une démarche de promotion nationale et internationale.

La métropole se dévoile comme l'un des pôles culturels, artistiques, créatifs majeurs en France. La commande effectuée à la SPL est de capitaliser sur cette image pour concevoir un événement majeure.

Voici le projet « Le Voyage à Nantes », développé par la SPL et auquel il vous est proposé de souscrire :

« Au cours d'escapades citadines, sauvages ou maritimes, la ville se dévoile en un dialogue entre art et paysage, patrimoine historique et architecture contemporaine : Le Voyage à Nantes vous fait découvrir ce monument dispersé en un parcours qui fait de Nantes une véritable ville d'art et de culture. C'est une invitation à découvrir, durant l'été 2012, une agglomération « renversée par l'art, une ville nouvelle et inattendue, transformée et festive de jour comme de nuit. Les différentes branches du parcours permettent au public une découverte de la ville à travers des points de vue méconnus et des installations insolites, réalisable à pied, à vélo, en transport en commun ou en bateau».

Ce temps fort se déroulera du 15 juin au 19 août. La programmation riche et éclectique fera l'objet d'un plan de promotion spécifique et impliquera des moyens humains renforcés (agents d'accueil, médiateurs sur sites...). Le budget alloué par Nantes Métropole à l'événement est de 3 980 000 € et se compose de la manière suivante :

- budget de 1 077 000 € sur l'accueil et l'animation des publics
- budget de 966 000 € sur la promotion
- budget de 1 937 000 € sur la production de projets éphémères, pérennes et événementiels

Le pré-dossier de presse de l'événement vous est présenté en annexe à la présente délibération.

Compte tenu des éléments présentés, le plan d'actions 2012 de la SPL implique au global, un besoin de financement s'élevant à 5 344 000 €, en raison notamment de l'organisation de l'événement exceptionnel « Le Voyage à Nantes 2012 ». La répartition de la contribution complémentaire est la suivante : 1 364 000 € pour le plan d'actions annuel, soit – 46% par rapport à 2011 et 3 980 000€ pour l'événement.

En application de l'article 12-1 du contrat de délégation de service public, ce montant total de 5 344 000 € vient en addition de la contribution forfaitaire indexée. Ainsi, pour cette année 2012 qui se veut exceptionnelle, la contribution totale de la collectivité serait fixée à 7 724 000 €.

Les crédits nécessaires sont proposés au budget primitif de Nantes Métropole.

M^{me} Demangeau : « Ce matin, ou plutôt, ce midi, nous allons être amenés à délibérer sur notre participation à la SPL Le Voyage à Nantes. Cette délibération comporte trois axes importants.

➔ Il y a d'abord notre participation forfaitaire, dans le cadre de la délégation de service public, qui concerne à la fois la masse salariale, les frais de structure (unification de l'Office de Tourisme de Nantes Métropole, de la SEM "Nantes Culture et Patrimoine" et du Centre Régional de Développement Culturel (CRDC – Lieu Unique), pour sa branche d'activité "Estuaire"). Les modalités d'indexation de cette contribution sont strictement définies à l'article 11.4 du contrat. Elle sera portée en 2012 à 2 380 000 €.

➔ Le deuxième axe important est la volonté d'être plus lisibles pour l'accueil des touristes. Nous avons donc fait le choix de changer de lieu les sites d'accueil, actuellement sur l'île Feydeau et à la Cathédrale. Dans les semaines à venir, ils vont intégrer un nouveau local, rue des États, à proximité du Château. On sait en effet que lorsque les touristes arrivent à Nantes, ils viennent beaucoup de la gare, soit par la navette de l'aéroport, soit par le train, mais aussi parce que le Château est un lieu incontournable par lequel de toute façon, le touriste passera. Il ne repartira pas de Nantes sans être passé à côté.

Par ailleurs, la station Prouvé, implantée sur le site des Chantiers à Nantes, dédiée au Centre de ressources pour Estuaire et qui se trouve à proximité des Machines va muter en un point d'accueil de Nantes Tourisme. En effet, on sait aussi que beaucoup de visiteurs qui viennent du sud-Loire, en voiture, arrivent à cet endroit-là. C'est aussi le cas lorsque l'on accueille des paquebots. Un certain nombre de touristes, lorsqu'ils descendent, se retrouvent sur le site des Machines de l'Île et de la station Prouvé. Cette orientation nous conduit à délibérer pour un montant de 490 000 €, qui correspond à l'aménagement des nouveaux locaux, prenant en compte les économies générées par la fermeture des deux anciens sites nantais.

Enfin, la somme de 1 102 000 € correspond à la mise en place des nouveaux outils nécessaires à la création de l'identité du Voyage à Nantes, la nouvelle structure, relayée par divers supports (site web, renouvellement des éditions : plans, guides...), de manière à ce que l'on puisse non pas communiquer élément par élément, mais sur un parcours. L'idée, dont nous avons déjà parlé, consiste à dire qu'à Nantes, nous n'avons pas forcément un monument ou un lieu emblématique comme la Tour Eiffel, pour Paris, ou comme le Mont-Saint-Michel. En revanche, nous avons, parce que l'histoire de Nantes s'est construite ainsi, un ensemble de lieux qui, soit se sont créés avec le temps, soit ont été mis en images ou en lumière par des politiques publiques ambitieuses, en particulier dans le domaine culturel. C'est ce que Jean Blaise appelle un "monument dispersé". Et effectivement, je pense que c'est le cas à Nantes. L'idée du Voyage à Nantes est que ce patrimoine mis en lien, mis en parcours, peut justement permettre la venue de touristes d'ailleurs, sachant que notre périmètre de travail, aujourd'hui, est fixé à deux ou trois heures de Nantes. Quand ce sont deux ou trois heures en voiture, notre cible est le grand Ouest. À deux ou trois heures de train ou d'avion, ce sont des villes comme Paris, Lyon ou Marseille, mais aussi des villes européennes, en particulier celles avec lesquelles nous avons des liaisons aériennes : Londres, Milan, etc. Bref, toutes les villes dont les habitants peuvent se dire : ce week-end, j'ai envie de partir deux, trois ou quatre jours. Où puis-je aller ? C'est notre cible.

Cette somme de 1 102 000 € va également permettre d'initier un certain nombre d'accueils pour la presse. Ainsi, il y a une semaine, nous avons reçu, dans le cadre de La Folle Journée, des journalistes et des "éducteurs", c'est-à-dire des agences, qui sont venus voir ce qui se passait à Nantes. Nous leur avons présenté l'ensemble du projet de "Voyage à Nantes", et pas uniquement "Voyage à Nantes 2012", mais bien "Voyage à Nantes" – car après 2012, c'est le début d'une histoire, qui ne s'arrêtera pas là.

En 2012, en recettes, il est prévu 228 000 €. Ce n'est pas très élevé, tout simplement parce que la SPL n'a pas forcément vocation à percevoir des ressources importantes, sauf dans le cadre de la délégation de service public sur les Machines, les Mondes marins ou le Château, pour lesquels il y a des droits d'entrée, en particulier pour le musée du Château. Mais en termes d'activités d'office de tourisme, hormis les marges que l'on peut avoir pour des séjours "packagés", on ne peut faire de recettes que sur les petits souvenirs en vente dans les offices de tourisme. Elles sont donc très limitées.

En 2012, nous sommes prêts à partir. Le Voyage à Nantes est prêt, les personnels ont rejoint une seule et même entreprise, une seule et même identité. En même temps, à travers le pictogramme, ils font partie du même projet, mais ils ont aussi gardé leur métier, leur savoir-faire et leur histoire.

C'est pourquoi vous remarquerez, dans les semaines ou les mois à venir, que nous n'avons pas souhaité communiquer avec un visuel "Le Voyage à Nantes", mais avec les visuels que nous avons l'habitude d'utiliser : le Château, les Machines ; demain, le Mémorial... On utilisera plutôt le pictogramme de Voyage à Nantes pour rappeler les différents parcours sur lesquels on pourra évoluer. On retrouvera donc le Voyage à Nantes, dans des structures que la SPL ne gère pas ou ne pilote pas, mais qui sont partenaires du Voyage à Nantes : La Fabrique, par exemple, lorsqu'elle organisera certaines manifestations, utilisera le pictogramme "Le Voyage à Nantes" et pourtant, ce n'est pas une structure qui dépend du Voyage à Nantes.

Comme pour toute belle histoire, on dit toujours qu'il faut l'inaugurer ou qu'en tout cas, à un moment donné, lancer le navire. C'est ce que nous faisons en 2012. Nous vous proposons, pour un projet de 3 980 000 €, la répartition suivante :

➤ 1 937 000 € pour la production de projets éphémères, pérennes ou événementiels, axés plus particulièrement soit sur le domaine purement culturel – et dans ce cas, portés par la ville de Nantes –, soit sur le domaine plus touristique et dans ce cas, portés par Nantes Métropole.

➤ 966 000 € pour la promotion : il s'agit à la fois d'aller faire des campagnes de promotion à l'extérieur, mais c'est aussi, par exemple, l'achat d'un petit Van – Van comme Voyage à Nantes, mais en l'occurrence, c'est un véhicule – que nous allons utiliser sur les salons et qui permettra d'aller dans les différentes villes, pendant quelques jours. Le véhicule sera complètement équipé pour être une sorte de petit office de tourisme ambulante. Il permettra de faire de la promotion.

Dans quelques semaines, au mois de mai, il sera à Rennes, mais un certain nombre d'autres villes en France ont été ciblées, dans lesquelles nous nous rendrons avec ce véhicule, sachant qu'il sera aussi utilisé lors des salons ou des grands lieux de rassemblement. Il servira également dans les communes de l'agglomération, puisque nous avons l'intention d'étudier les agendas des 24 communes. Lorsque sur l'une d'entre elles, une manifestation d'envergure sera prévue, le Van s'y rendra afin de promouvoir l'ensemble de la destination. Je vous rappelle en effet que notre premier objectif est de répondre à nos concitoyens avec une offre de loisirs, de plaisir... Le tourisme de

proximité est important. Le Voyage à Nantes n'est pas seulement destiné à la promotion à l'extérieur. Il vise aussi à permettre à nos habitants de connaître et de s'approprier leur territoire pour être ensuite, sans doute, les meilleurs ambassadeurs de notre agglomération.

➔ 1 077 000 € pour l'accueil et l'animation des publics, grâce à la présence d'agents d'accueil qui renforceront les offices et de médiateurs sur différents sites du parcours d'Estuaire. Nous nous attendons effectivement à une montée en puissance des réservations ou en tout cas, de la fréquentation des sites et nous devons donc renforcer les effectifs en lien avec l'action du Voyage à Nantes 2012.

Quelques mots encore, puisque Jean-Marc Ayrault en parlait tout à l'heure : il disait que le tourisme représentait actuellement plus de 8 000 emplois dans l'agglomération. Une étude réalisée en 2011 montre que nous avons environ 200 000 visiteurs en juillet et août, je rappelle que le Voyage à Nantes 2012 se déroulera du 15 juin au 19 août. Une augmentation de 10 % de ce chiffre, soit 20 000 personnes de plus – ce qui est peu – représenterait une retombée économique de près de 10 M€. Je tiens à le préciser parce que l'on entend souvent : "la culture, cela coûte cher..." Dites-vous que ce que vous votez ce matin, c'est de la culture, mais aussi de la cohésion sociale, de l'emploi, de l'attractivité et ce sont surtout des emplois non délocalisables. En effet, que ce soit au sein de la SPL, avec les 2,3 M€, ou que ce soit pour le Voyage à Nantes 2012, avec le budget de 3,9 M€, l'ensemble de ces projets sont réalisés dans l'agglomération et par des personnes qui, pour la plupart, habitent nos 24 communes. »

M. Augier : « Ce dossier est important pour notre métropole, à deux titres : premièrement, parce que le plan d'actions annoncé est très ambitieux et deuxièmement, parce que la contribution demandée à notre collectivité pour 2012 s'élève à 7 724 000 €. Et ce, dans un contexte économique et touristique des plus mal orientés.

En effet, la crise de l'euro ne favorisera probablement pas une augmentation du tourisme européen, d'autant plus que la date choisie pour l'événement "Le Voyage à Nantes 2012" risque d'entrer en collision avec le déroulement des Jeux olympiques londoniens, qui auront lieu exactement au même moment.

Ceci étant posé, il y a de bonnes intentions et de bonnes idées dans ce dossier. En particulier, le choix du site d'accueil touristique, rue des États ; il correspond d'ailleurs à une demande que nous avons formulée pendant le précédent mandat. De même, nous sommes ravis de la mutation prévue à la station Prouvé. Même chose pour la mise en parcours du patrimoine nantais évoquée et les contacts avec les villes européennes par de nouveaux moyens de transport.

Sur la promotion de la destination, on ne pourra apporter un jugement qu'après coup. Ce n'est pas forcément la somme des actions entreprises dans ce domaine qui comptera, mais plutôt les éventuelles retombées économiques.

Par contre, lorsque l'on aborde la mission commercialisation déléguée à la SPL, tout paraît plus flou dans ce dossier. La raison en est probablement que la gestion de cette structure, qui a pourtant plus d'une année d'existence, n'a rien à voir avec les objectifs ambitieux que nous lui avons fixés. Les Conseils d'administration se suivent et se ressemblent. Le dernier était éloquent : trois heures consacrées à la présentation des idées et des projets de la SPL – c'est une bonne chose – mais seulement quinze minutes, tout au plus, pour la discussion et le vote du budget 2012, qui s'élève quand même au total à plus de 32 M€. De plus, les administrateurs ont reçu pour toute information, sur ce point crucial, cette simple feuille de papier, quasiment illisible, truffée d'erreurs comptables, d'ailleurs reconnues par l'adjointe du directeur, chargée de présenter ce dossier.

Lorsque j'ai cité en exemple les documents très élaborés et détaillés qui étaient adressés aux administrateurs de l'ancienne SEM Nantes Culture & Patrimoine, on m'a répondu que la SPL avait une envergure et un nombre de salariés bien supérieurs et qu'elle ne pouvait donc pas être en mesure de nous communiquer autant d'éléments sur le budget que cette société. Je ne vous cache pas qu'à ce moment-là, j'ai été tout de même un peu surpris.

Enfin, ayant voulu faire mon travail d'administrateur le plus consciencieusement possible, je me suis quand même permis de poser des questions sur ce budget 2012. J'ai été ainsi extrêmement étonné par le fait qu'il n'y ait pas une seule rentrée prévue, sur le document, pour Le Voyage à Nantes 2012. Il n'est pas normal que sur un budget avoisinant 8 M€, il n'y ait pas un centime de retombée immédiate pour la SPL. On m'a aussi affirmé qu'il n'y avait aucune inquiétude à se faire sur les résultats comptables de la SPL, puisque d'ores et déjà, celle-ci avait augmenté le nombre de ses salariés et que dans la foulée, le chômage allait diminuer sur le territoire de Nantes Métropole.

En réalité, ce qui est choquant, dans toute cette affaire, c'est qu'au moment où un grand nombre de nos concitoyens sont fragilisés matériellement dans le cours de leur vie quotidienne, l'on fasse des paris et des choix sans mettre toutes les chances de notre côté.

Pourtant, les mises en garde de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion d'Estuaire et du Lieu Unique par son directeur devraient vous servir de leçon.

On peut avoir de très bonnes idées et être un piètre gestionnaire. Beaucoup d'artistes connaissent cette problématique. Il suffirait de l'intégrer dans votre approche et de faire appel le plus rapidement possible à des compétences administratives proportionnées à nos ambitions touristiques et culturelles.

Pourquoi ne pas ne pas s'inspirer des méthodes de gestion de La Folle Journée qui, elle, a toujours réservé de bonnes surprises aux habitants de la métropole ?

Dans ces conditions, malgré les bonnes idées affichées, il nous sera impossible de voter en faveur de ce dossier. »

M^{me} Le Pomellec : « Monsieur le Président, mes chers collègues,

Les Conseils communautaires passent et les dépenses raisonnées trépassent. En 2012, nous allons battre un nouveau record, puisque Nantes Métropole va dépenser pas moins de 7,7 M€ pour assurer sa promotion touristique. Le Voyage à Nantes aurait-il gagné au loto des dépenses publiques ?

Il nous avait semblé que nous traversions une crise financière et économique importante, mais peut-être celle-ci s'est-elle arrêtée aux frontières de la métropole.

Certes, 2012 est une année où il ne faut pas compter à la dépense, mais tout de même, il s'agit d'investir 4 M€ pour une manifestation de quelques semaines et qui ne coûtait à la métropole qu'1 M€, lors des éditions précédentes.

Les partenaires financiers, à l'image du Conseil régional et du Conseil général, traînent les pieds. On peut les comprendre : les ressources ont été insuffisantes pour couvrir l'ensemble des dépenses des éditions précédentes et il reste environ – la Chambre des Comptes l'avait souligné – 1,6 M€ à financer pour les biennales 2007 et 2009. À présent, la ville de Nantes garantit également les emprunts. Pourtant, les actionnaires de la SPL sont essentiellement des collectivités locales réputées solvables. La "gestion au fil de l'eau" dont se réclame le directeur de la structure et les mauvais résultats financiers des éditions antérieures d'Estuaire ont sans doute conduit les banques à la plus grande méfiance.

7,7 M€, donc, pour un festival culturel dont on ne sait pas évaluer la fréquentation. Pour tenter de faire passer la pilule, vous soulignez la baisse de 46 % pour le plan d'actions annuel. Encore heureux ! Non seulement 354 000 € du plan d'actions de 2011 n'étaient pas pérennes, mais en plus, le gros de l'activité 2012 sera le Voyage à Nantes, qui coûtera 4 M€ à la métropole. Il est donc logique que les actions 2012 hors biennale artistique soient revues à la baisse.

Cette diminution est anecdotique, contrairement à la multiplication par quatre du coût d'Estuaire, pour laquelle nous attendons des explications. Votre nouvel élément de langage est de comparer le Voyage à Nantes à l'événement international Marseille, Capitale européenne de la culture. Cette comparaison n'est pas pertinente tant l'envergure d'une capitale européenne de la culture est sans commune mesure avec notre événement départemental. Marseille ambitionne ainsi d'accueillir des millions de visiteurs supplémentaires et des centaines de millions d'euros de retombées, quand nous espérons une augmentation de la fréquentation de 10 à 15 %. Autant comparer le spectacle de fin d'année d'une école avec une représentation de la Comédie Française !

La comparaison avec Lille, Capitale européenne en 2004, confirme cette analyse. 72 M€ de recettes, 9 millions de visiteurs pour 2 500 manifestations et plus de 17 000 artistes impliqués. Le vrai succès de la manifestation a été pour l'image de la ville, passée d'un certain déclin industriel à l'innovation culturelle.

Pour conclure, je ne voudrais pas passer sous silence l'envoi de 2,6 kg de dossiers de presse d'Estuaire 2007 et 2009 que m'a adressés Jean Blaise.

Je n'étais pas la seule, rassurez-vous. Ou plutôt, inquiétez-vous ! L'idée était de justifier l'impact de la manifestation au niveau national et international. Grâce à cet envoi, nous pouvons poursuivre le comparatif avec Lille 2004. La capitale du Nord a ainsi bénéficié de 2 000 reportages audiovisuels, contre 174 pour les biennales 2007 et 2009. 6 500 articles de presse en France lui ont été consacrés en 2004, contre 495 pour Nantes, et près de 1 400 articles à l'étranger, contre seulement 37 pour la capitale des Pays-de-la-Loire.

À l'heure du développement durable et de la dématérialisation des documents, cette communication me semble inappropriée et exprime pleinement la devise du Voyage à Nantes – que

l'on appelle "Van" : beaucoup de bruit pour rien, ou plus exactement, beaucoup d'argent pour pas grand-chose.

Nous, les élus de Nantes, ne voterons donc pas cette délibération. »

M. Vince : « En préambule, j'aurais tendance à dire que je crois que les élus de la droite nantaise ont un vrai problème avec la création artistique et culturelle et que véritablement, ils sous-estiment de manière majeure la capacité d'attraction de notre agglomération, de notre métropole en matière touristique et culturelle.

2012, Monsieur le Président et chers collègues, sera l'année de l'événement "Le Voyage à Nantes 2012". Outre les lieux de parcours présentant les éléments majeurs du patrimoine nantais – le Château, la cathédrale, le Lieu unique, le théâtre Graslin et beaucoup d'autres –, l'inauguration du Carrousel des Mondes marins et du Mémorial de l'abolition de l'esclavage, ainsi que le nouvel épisode d'Estuaire Nantes Saint-Nazaire constitueront les temps forts de la programmation touristique et culturelle de notre agglomération.

Vous savez l'attachement des élus communistes au développement de la politique culturelle et touristique nantaise. Et disant cela, nous n'opposons pas la richesse de l'offre nantaise intra-muros à la diversité des éléments patrimoniaux et culturels des communes de l'agglomération participant de ce développement. La création artistique, encouragée et mise en scène par la SPL Le Voyage à Nantes, constitue pour nous un atout majeur de cette politique ambitieuse.

D'aucuns soutiendront qu'en période de crise – j'ai entendu nos collègues de la droite le dire –, les collectivités ou établissements publics comme le nôtre seraient bien inspirés de réduire la voilure des dépenses en matière culturelle ou touristique. Ce n'est évidemment pas le cas des élus communistes, bien au contraire. Pour reprendre le célèbre axiome : "la culture, c'est ce qui reste quand on a tout perdu". Alors même que nos concitoyens subissent de plein fouet des politiques libérales entravant des libertés aussi fondamentales que le droit au travail ou au logement, nourrissant ainsi une désespérance sociale plus forte que jamais, nous avons la faiblesse de penser qu'il est du devoir de la puissance publique de garantir l'accès de tous au savoir, à la culture, à la connaissance, mais aussi à l'imaginaire.

La mise de nos atouts culturels au service d'une politique touristique ambitieuse participe enfin d'un développement économique que notre métropole aurait tort de négliger. Un territoire comme le nôtre, ce sont d'abord et avant tout des hommes et des femmes, qui ne sauraient avoir pour seul horizon l'accompagnement social, par les collectivités, d'une politique de l'État contribuant à la casse du tissu économique.

Les élus communistes défendent une politique de développement économique adossée à l'ensemble des atouts du territoire concerné : les atouts industriels, naturellement, mais aussi l'atout que constitue, à l'évidence, la qualité du pôle culturel, artistique et créatif majeur que représente Nantes dans notre pays.

C'est pourquoi, Monsieur le Président et chers collègues, les élus communistes soutiennent le plan d'actions 2012 de la SPL Le Voyage à Nantes. Nous voulons ajouter qu'en outre, la prégnance du patrimoine historique, de son architecture contemporaine, comme de notre paysage fluvial nécessite, de la part des collectivités, une véritable volonté politique au service du plus grand nombre. C'est l'esprit dans lequel nous souhaitons que la SPL, délégataire de notre politique culturelle et touristique, puisse continuer à évoluer. »

M^{me} Naël : « Monsieur le Président, chers collègues,

Je voudrais juste faire un petit commentaire. Le Voyage à Nantes participe effectivement de notre volonté d'attractivité internationale et de développement économique. Le Voyage à Nantes permettra des retombées économiques d'importance et le développement d'emplois, comme l'a dit Madame Demangeau, notamment dans la filière touristique. On sait que cette filière, ce sont à la fois des médiateurs, des conservateurs, mais c'est aussi de l'hôtellerie, des emplois moins qualifiés dont nous avons besoin dans l'agglomération.

Néanmoins, il nous faut conserver et accentuer notre objectif de cohésion sociale, faire en sorte que tous les habitants de notre agglomération se sentent concernés par le Voyage à Nantes pour en être effectivement les ambassadeurs, mais surtout, pour que certains ne s'en sentent pas exclus.

Je crois qu'aujourd'hui, nous avons des leviers que nous pouvons activer. Je pense notamment aux écoles, aux centres de loisirs qui accueillent des enfants, aux associations recevant des publics en difficulté et qui sont parfois ceux qui ont le plus de mal à aller vers les lieux culturels, et aux artistes contemporains locaux, qui sont talentueux et pas toujours reconnus.

Je crois que nous avons quelques progrès à faire et ainsi, nos investissements, qui sont d'importance, serviront la force d'un projet ambitieux pour le territoire, avec l'ensemble de ses habitants, dans ce domaine hautement symbolique qu'est la culture. Comme l'ont dit précédemment nos collègues, dans une période de crise, s'il y a bien un secteur que l'on ne doit pas lâcher, c'est le domaine culturel. C'est une manière de se construire, de faire que les personnes se croisent, et c'est une manière de construire la société de demain. »

M. Gachet : « Monsieur le Président, chers collègues,

Je souhaite intervenir sur cette délibération au nom des élus Verts, Régionalistes et Solidaires.

Le Voyage à Nantes part d'une bonne idée : valoriser la culture, se servir du thème du voyage pour faire sens, pour fédérer des énergies, pour favoriser la rencontre..., les rencontres.

La politique touristique a besoin de se renouveler pour surprendre, pour attirer de nouveaux publics. Le Voyage à Nantes porte cette ambition. Mieux, il nous est proposé que ce voyage inaugure un parcours pérenne, comme un voyage permanent, qui fait d'un visiteur un être curieux de découvertes enrichissantes. Nous pourrions alors ressentir ce que Joachim du Bellay a expérimenté dans ses périple et fredonner: "heureux, qui, comme Ulysse, a fait un beau voyage..."

Comme tout voyage, le Voyage à Nantes se prépare pour assumer le coût, penser les escales, prendre soin des voyageurs.

Venons-en aux faits. La contribution de Nantes métropole pour le Voyage à Nantes s'élève à 5 344 000 €, portant le budget de la SPL Le Voyage à Nantes à près de 8 M€. Nous profitons de ce dossier pour rappeler que les voyageurs sont d'ailleurs, mais également d'ici. Regardons la fréquentation des Machines de l'Île pour nous en faire une idée. Ainsi, nous insistons pour que les tarifs qui seront décidés prennent en compte les budgets des ménages et la possibilité d'accès pour les enfants et les jeunes des centres de loisirs de Nantes et de l'agglomération. En effet, le Voyage à Nantes doit bien s'entendre comme un voyage sur le territoire des 24 communes de l'agglomération et ne se limitant pas à la ville centre.

Puisqu'il nous est proposé de pérenniser un parcours à partir de l'action de 2012, nous proposons également de pérenniser les emplois, de montrer l'exemple et d'instaurer, pourquoi pas, une manière "à la nantaise" qui prenne en compte les salariés, qui donne envie de venir travailler dans la SPL Le Voyage à Nantes.

Pour les artistes qui interviendront en nombre sur ce projet, nous réaffirmons notre attachement à ce que celui-ci permette la participation et l'expression des artistes locaux ainsi que des acteurs culturels du territoire. Veillons à ce que l'ensemble du tissu économique bénéficie de cette action. Il en va de la crédibilité du projet.

Enfin, pour pérenniser le parcours qui succédera à la manifestation de 2012, nous demandons à réaliser ensemble une évaluation à la fois quantitative et qualitative afin qu'en toute transparence, nous puissions faire un bilan précis du Voyage à Nantes.

Nous voterons donc en faveur de cette délibération. »

M. Junique : « Monsieur le Président, mes chers collègues,

En effet, vous avez raison, Madame Le Pomellec : les Conseils communautaires se succèdent et vos interventions ne changent pas. Nous avons toujours la capacité à vous écouter et à vous entendre, mais parfois, nous avons une incompréhension, à savoir : pourquoi autant d'hostilité à l'égard de la culture ? Pourquoi autant d'hostilité à l'égard de ce marqueur, de cet élément identitaire que nous avons souhaité pour Nantes Métropole, pourquoi en faire un élément de défiance et un élément de division entre nous ? Oui, Malraux avait sûrement raison : la culture, c'est ce qui nous permet, à nous, les hommes, d'être "autre chose qu'un accident de l'univers". Et cela nécessite un investissement et une volonté. Car, nous le voyons bien, la culture est un marqueur identitaire de notre territoire, un vecteur de rayonnement et de croissance. Et cette croissance, ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre, ne se décrète pas : elle se gagne. Elle se gagne par l'affirmation d'un projet à l'échelle d'un grand territoire comme le nôtre, par l'affichage d'une volonté. Et vous avez raison, André Augier, de souligner combien nous sommes ambitieux, à travers ce projet, et également à travers la mobilisation des acteurs publics, mais aussi privés. Valérie Demangeau y a fait référence : il y a beaucoup d'acteurs qui sont aujourd'hui ancrés dans notre territoire, qui agissent au quotidien pour faire en sorte que le tourisme et la culture soient de véritables vecteurs d'activité, porteurs pour notre métropole. Ne soyons pas dédaigneux à leur égard, ni surtout exclusifs. Ils font un travail formidable.

Mais, et nous le savons aussi, cela passe par des investissements d'avenir importants. Je ne reviendrai pas sur le budget qui a été adopté au début de notre Conseil, mais nous faisons – et

nous l'assumons – de la politique touristique et culturelle un des leviers importants de ces investissements d'avenir.

Regardons aujourd'hui la réalité. À Nantes, le tourisme représente plusieurs centaines de milliers de visiteurs. Ce sont aussi – et nous l'avons vu encore la semaine dernière avec La Folle Journée – un enthousiasme, des relations intergénérationnelles comme jamais nous n'en avons vu dans d'autres villes. Mais ce sont également près de 9 000 emplois et des retombées économiques qui ne sont pas négligeables : 85 M€ pour ce qui concerne le tourisme d'affaires.

Néanmoins, vous le savez, nous devons aller plus loin, parce que le marché mondial du tourisme est en pleine expansion. On s'attend à ce que les flux touristiques mondiaux doublent d'ici 2020, et cela nécessite évidemment une adaptation permanente de notre offre touristique pour faire de Nantes et de sa région une destination phare. Alors, ne soyons pas frileux. Parions sur cet investissement d'avenir. C'est notre avenir qui est en jeu.

Mais je souhaite que l'on ne néglige pas l'autre partie de la délibération, relative aux investissements pérennes qui vont être proposés. Pourquoi ? Pour permettre, tout simplement, que l'accueil soit meilleur, que l'accueil de tous soit meilleur. Myriam Naël a raison de souligner combien tout cela se fait avec les acteurs déjà présents : les écoliers – et j'espère que tous les conseils d'école et que toutes les fêtes d'école participeront à ce grand Voyage à Nantes, cet été –, mais également tous ces acteurs associatifs et culturels, qui sont l'une de nos forces.

Tout cela nécessite des investissements dans la durée, des investissements permanents pour renforcer l'accueil, et l'accueil de tous.

Je suis très heureux que nous ayons eu le trophée délivré par l'APF. De ce point de vue, nous n'avons pas à rougir du travail qui a été fait en collaboration avec ces associations pour permettre que la culture soit accessible à tous : "Un musée pour tous", label délivré par le ministère de la Culture pour le Château, un label "tourisme et handicap", délivré dans notre ville pour montrer que nous avons réalisé des investissements majeurs afin de faire en sorte que notre territoire soit accessible à tous... Voilà la réalité des investissements qui sont les nôtres. 2012 sera une belle année à tous points de vue, et également pour la culture et le tourisme. »

M. Garçon : « Monsieur le Président, mes chers collègues, Monsieur Augier, je ne comptais pas réagir à cette délibération, mais je m'emporte un peu et j'ai eu besoin de m'exprimer. Je vais le faire avec le sourire...

Monsieur Augier, je ne partage pas le raisonnement qui a conduit votre discours, mais ce qui m'a choqué, c'est que vous finissiez par cette ironie sur les artistes : les artistes ne sauraient pas gérer leur bourse, leur vie et leurs activités. La situation des artistes, d'une manière générale, je voudrais vous la rappeler : elle est très précaire et, dans la vie courante, les artistes ont bien du mal à la gérer. Mais les artistes savent extrêmement bien gérer leur métier, leurs réalisations, d'autant plus qu'ils ont très peu de moyens effectifs pour le faire.

Vous amalgamez la direction d'une manifestation et son directeur aux artistes. Il y a des métiers différents. Les artistes sont ceux qui font les créations, et les personnes qui organisent les manifestations sont les administrateurs, et ce ne sont pas des artistes. Évidemment, je commence à vous ennuyer, avec les artistes...

Mais nous ne sommes pas une population à infantiliser, ni à tourner en dérision.

Les personnes qui gèrent les finances, sur cette planète, vu la situation dans laquelle nous sommes, ne sont pas des artistes. On voit bien, quand on laisse systématiquement les finances à certains spécialistes, à quoi cela mène de ne pas mêler et le citoyen et les artistes à la conduite des affaires financières. »

M. G. Retière : « La parole est à un autre artiste : Jean-Louis Jossic. »

M. Jossic : « Je ne vais pas vous parler des artistes. Simplement, j'ai beaucoup apprécié les interventions, et particulièrement celle de Stéphane Junique, qui, je crois, remettait bien les choses à la place qu'elles doivent occuper.

Je voudrais donner quelques informations sur des contre-vérités qui ont été prononcées. Tout d'abord, quand on parle d' "éventuelles" retombées économiques, elles ne sont pas éventuelles : elles sont certaines, donc, absolument sûres. Ce n'est pas moi qui l'invente. Je reprends une récente communication de la Commission européenne. Que dit cette Commission – toutes tendances confondues ! "Les activités de tourisme et de loisirs sont l'un des principaux moteurs de l'économie européenne, avec 10 % du produit intérieur brut et 12 % de l'emploi total de l'Union européenne." Et il est souligné que deux fois plus de jeunes travaillent dans le tourisme que dans

les autres secteurs de services. Il y a là un bassin d'emplois très important, et particulièrement pour les générations montantes.

Seconde inexactitude : quand on parle de déficits, d'Estuaire et du Lieu unique qui se font "épingler" par la Chambre Régionale des Comptes, on est en train de ressortir des choses qui datent d'années et d'années en arrière. On oublie simplement de dire que si le Lieu unique, à une certaine époque, a eu un déficit, sur une saison, il a été amené, la saison suivante, à le redresser. Et son déficit a été entièrement redressé, sans subvention complémentaire, parce que c'est la pratique, à la ville de Nantes, de dire que lorsque l'on s'embourbe, on se débrouille pour se débourber.

S'agissant d'Estuaire, "épinglé" par la Chambre Régionale des Comptes, je rappelle que si l'on veut bien lire ce rapport jusqu'au bout, il souligne également que la situation, progressivement, a commencé à se redresser, et pas seulement avec l'arrivée de Patrick Gyger. Déjà du temps de Jean Blaise, il y a eu redressement de cette situation.

Autre inexactitude : Madame Le Pomellec dit que nous comparons ce que nous faisons avec les investissements de villes comme Marseille ou Lille. Non, nous ne comparons pas. C'est incomparable. Et effectivement, nous ne revendiquons pas le label "Capitale européenne de la culture", aujourd'hui. J'espère que nous le ferons un jour, parce qu'une ville comme Liverpool, en trois ans, a remboursé la totalité des investissements qu'elle avait faits dans ce domaine, et ils étaient infiniment plus lourds qu'à Lille, Marseille ou Nantes. Mais comparons Lille, Marseille et Nantes, justement. Par rapport à Lille, c'est neuf fois moins d'investissement que nous vous demandons aujourd'hui. Par rapport à Marseille, c'est onze fois moins. Bien sûr, nous ne sommes pas dans la même dimension ; bien sûr, nous ne sommes pas dans la même attente de bénéfices, mais nous ne sommes pas non plus dans la même dépense.

Enfin, dernière chose et dernière citation – et ce n'est pas moi qui l'invente, là encore –, le très sérieux magazine Les Échos, qui n'est pas particulièrement un journal de gauche, semble-t-il, dit, dans un numéro récent – et j'ouvre une nouvelles fois les guillemets : "la culture est une valeur triple A pour les grandes villes. Les études marketing ou économiques menées récemment dans diverses grandes villes françaises montrent que la culture est un investissement rentable et qu'un euro public dépensé dans une manifestation culturelle engendre de trois à six euros de retombées". Quand Jean-Marc Ayrault s'exprime sur le sujet, il annonce une multiplication par un ou par deux en termes de retombées. Je pense que nous sommes assez modestes par rapport à ce que disent Les Échos. Et nous préférons être modestes de façon à ce qu'ensuite, le bilan soit meilleur que celui que nous souhaitons. Je termine avec cette citation des Échos : "il en est de même des institutions culturelles majeures, capables de rayonner bien au-delà de leur territoire. "

Voilà tout ce que j'avais à vous dire, si ce n'est qu'en conclusion, on citait La Folle Journée, dans ce magazine Les Échos. La Folle Journée, aujourd'hui, tout le monde s'en félicite, mais je vous rappelle tout de même, mes chers collègues, que lorsque René Martin a eu cette idée de Folle Journée, beaucoup ont souri, en disant : "mais vous rendez-vous compte de ce que cela coûte ? Jamais cela ne pourra être rentable..."

Aujourd'hui, applaudissons ! »

M. Parpaillon : « Je voulais intervenir parce que j'arrive du Bénin, où je me trouvais avec une ONG, puisque nous parrainons une ville de ce pays : Sô-Ava. Je sais que le président de Nantes Métropole s'y était rendu il y a peu de temps. J'ai pu rencontrer des élus et notamment, par chance – parce que c'est vraiment un homme formidable –, le maire de Cotonou, qui est un ancien président de la République. J'ai été vraiment très surpris par ce que les élus m'ont dit de Nantes, à propos du Mémorial, ce qu'ils reconnaissent à travers ce Mémorial que nous allons inaugurer prochainement. Pour ceux qui connaissent bien l'histoire du Bénin, je crois que c'est un symbole extrêmement fort. Et là, nous sommes bien à la fois dans le domaine de l'histoire, certes, mais surtout de la culture, de l'éducation.

Au niveau de la ville d'Orvault, je tenais à intervenir, parce qu'avec mes collègues voisins, je ne peux pas passer sous silence les jours merveilleux que j'ai vécus là-bas, avec ces personnes-là, ce que j'ai pu entendre, ce que l'on attend de nous, mais aussi ce qu'ils nous apportent, bien sûr, notamment sur le Mémorial.

Je ne parlerai donc pas de "gros sous". Ce qui me paraît fondamental, pour nous, aujourd'hui, qui sommes une puissance économique importante, c'est de pouvoir intervenir fortement dans le domaine de la culture, de l'éducation. C'est ce qui me paraît tout à fait essentiel. Vous souvenez-vous que j'avais approuvé notre délibération sur les Machines de l'Île de Nantes, j'avais voté "pour". Qui, aujourd'hui, remettrait en cause ces Machines ?

Certes, nous pouvons avoir des désaccords entre nous, et il est vrai que nous en avons, mais en tout cas, dans le domaine de la culture, de l'éducation, j'approuve ce qui est fait. Je suis tout à fait fier du Mémorial que nous allons inaugurer très prochainement. »

M. G. Retière : « J'ai deux demandes de prise de parole de personnes qui sont déjà intervenues. Je demanderai donc à André Augier et à Marie-Laure Le Pomellec d'être concis, de répondre sur certains points qui n'ont peut-être pas été bien compris, et nous passerons ensuite au vote. »

M. Augier : « Je vous remercie. Deux mots, simplement.

Tout d'abord, globalement, je trouve, moi aussi, que beaucoup de choses très intéressantes viennent d'être prononcées par notre collègue Joseph Parpaillon, bien sûr, mais aussi par Stéphane Junique. Et globalement, pour moi, il n'y a pas d'ambiguïté sur la notion d'être artiste ou pas artiste, bon gestionnaire ou pas gestionnaire. J'ai seulement voulu souligner qu'en l'occurrence, pour la gestion de la SPL, je pense que l'on pouvait mieux faire et qu'il fallait bien encadrer les choses. C'est tout. Pour le reste, comme je l'ai dit, je suis assez d'accord avec le projet. »

M^{me} Le Pomellec : « Monsieur Jossic, nous n'avons peut-être pas les mêmes chiffres mais en tout cas, moi, je sais que Lille 2004 a coûté 21 M€ à la ville de Lille et à Lille Métropole, et que nous, nous allons dépenser 11 M€. C'est donc un rapport de un à deux et pas de un à dix, comme vous venez de le dire. »

M. Jossic : « Pour Lille, ce sont 73 M€ et pour Marseille Provence, j'ai 91 M€. »

M^{me} Le Pomellec : « Mais c'est global, il faut comparer ce qui est comparable ! »

M. G. Retière : « C'est terminé ! La parole est à Valérie Demangeau, pour conclure ce débat. »

M^{me} Demangeau : « Je ne vais pas répondre à toutes les questions. Faisons-nous concurrence à Londres ? Nous ne sommes pas du tout sur le même type d'activités. Quant à répondre à l'attaque qui porte plus sur des personnes que sur des projets, vous savez ce que j'en pense. Je le vis au quotidien dans ma mairie et je ne le supporte pas. Je pense que l'on est élu en politique pour attaquer les projets et non pour attaquer les personnes. Je ne répondrai donc pas non plus sur la mise en cause systématique de Monsieur Augier sur les qualifications et les compétences du directeur de la SPL. »

M. Augier : « Ce n'est pas ce que j'ai dit. »

M^{me} Demangeau : « Vous le savez bien, puisqu'à la SPL, cela vous a été reproché... »

M. Augier : « Ce n'est absolument pas ce que j'ai dit. D'ailleurs, mon approche sur Londres, je l'ai vue dans le document de la SPL, alors je suis désolé... »

M^{me} Demangeau : « Je ne vous ai pas interrompu, Monsieur Augier, alors, permettez-moi de finir, s'il vous plaît. »

M. Augier : « Mais je n'accepte pas d'être mis en cause personnellement. Je n'ai mis personne en cause personnellement. »

M^{me} Demangeau : « Je suis désolée, mais le directeur, il n'y en a qu'un !

Ce qui nous importe, aujourd'hui, c'est de regarder les baromètres.

Premier baromètre : depuis 2008, dans la majeure partie des villes, le tourisme s'est effondré. À Nantes, non. »

M^{me} Le Pomellec : « Il n'y en avait pas... ! »

M^{me} Demangeau : « Il n'y en avait pas, bien sûr... »

M. G. Retière : « Si vous permettez, j'aimerais que l'on conclue ce débat sans interruption. »

M^{me} Demangeau : « Vous êtes très désagréable, Madame Le Pomellec. Je ne me permettrais pas d'agir comme vous le faites.

Deuxième baromètre : les acteurs du tourisme. Allez voir les professionnels. Écoutez-les et demandez-leur ce qu'ils en pensent. Demandez-leur s'ils soutiennent ce projet... Pourtant, on nous explique souvent que les chefs d'entreprise – d'ailleurs, souvent des personnes de votre sensibilité – sont de bons gestionnaires, il n'y a pas de problème. Eh bien, ils sont derrière nous ! Ils sont mêmes derrière le directeur et derrière le projet.

Troisième baromètre : je vous invite à voir ce qui se passe au niveau des pays européens, justement. Il y a trois semaines, j'étais à Varsovie, dans le cadre du projet européen High Speed. Nous devons avoir un comité technique à Nantes. Il va se transformer en comité technique et politique. En effet, qu'il s'agisse de la Crète, de Varsovie, de Venise ou de Rome, chacun veut venir voir ce qui se passe à Nantes et en particulier, le projet du Voyage à Nantes.

J'assistais la semaine dernière à une réunion du Centre Européen des Employeurs et Entreprises Publics, qui travaille autour de la mise en place des EPL, SPL et autres, au niveau européen. Alors que la SPL a moins d'un an, elle est déjà mise en avant comme étant une expérience intéressante à mener dans les pays européens, précisément pour développer la culture et le tourisme en étroite collaboration.

Je vais vous dire une chose : ce sont des baromètres qui comptent. Reparlons-en d'ici à la fin du mandat et peut-être même fin 2012, et nous verrons effectivement si le Voyage à Nantes et le Voyage à Nantes 2012 étaient un bon investissement. »

M. G. Retière : « Je vous invite à voter le programme annuel d'actions et la subvention pour la délégation de service public auprès du Voyage à Nantes. Vous avez entendu tous les arguments qui visent à mobiliser la population locale et tous ceux qui peuvent s'y reconnaître, et aussi à faire exister Nantes à l'international.

Résultat du vote : le dossier est approuvé. »

**LE CONSEIL DELIBERE ET,
APRES VOTE ELECTRONIQUE
PAR 87 VOIX POUR, 5 VOIX CONTRE, 14 ASBTENTIONS ET MME DEMANGEAU NE
PRENANT PAS PART AU VOTE**

1. Approuve le programme des actions pour l'année 2012 de Nantes Tourisme de la SPL Le Voyage à Nantes dans le cadre de la délégation de service public pour la gestion de la politique touristique,
2. Approuve le budget des activités permanentes pour l'année 2012 fixé à 2 380 000 €,
3. Approuve le budget du programme annuel d'actions pour l'année 2012, soit 5 344 000 €,
4. Autorise le Président ou la Vice-présidente Déléguée à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



M. G. Retière : « Nous avons encore un certain nombre de dossiers à examiner et à voter. Nous allons commencer par un vœu que vous propose notre collègue Jean-Pierre Legendre, vice-président en charge de l'agriculture péri-urbaine, sur le soutien aux viticulteurs. »

M. Legendre présente le dossier suivant :

VŒU DE SOUTIEN A LA VITICULTURE DANS LA REGION NANTAISE

M. Legendre : « Chers collègues, je souhaiterais vous présenter une proposition de vœu en soutien à la viticulture dans la région nantaise.

En tant que vice-président chargé de l'agriculture péri-urbaine, je voudrais simplement rappeler quelques points forts de notre agglomération.

Sur les 52 600 hectares de l'agglomération, 60 % sont en territoire agricole et naturel. Sur ce territoire agricole, il y a un nombre important de surfaces en vigne, soit 900 hectares plantés. Ce n'est pas la totalité des surfaces qui sont délimitées en Appellation d'Origine Contrôlée et en VDQS : cette surface est beaucoup plus importante, mais les 900 hectares représentent un certain nombre de cépages, dont, bien évidemment, le muscadet.

En dehors de ce côté uniquement agricole, je voudrais simplement rappeler – et notre collègue Valérie Demangeau l'a évoqué ce matin dans le cadre de la délibération sur le Voyage à Nantes – que la ville de Nantes est la capitale du muscadet, même si d'autres communes, en dehors de l'agglomération, le revendiquent aussi. Simplement, au nom de Nantes, on associe facilement le mot "muscadet". C'est une valorisation de tous les jours dans un certain nombre de politiques publiques.

Je vous livre quelques petites références. Nantes Métropole et la ville de Nantes ont accompagné la création de la Maison des vins de Loire à Nantes. La viticulture s'intègre parfaitement dans le tourisme de proximité, qui est l'une de nos politiques dans le cadre du Voyage à Nantes. C'est aussi, dans un cadre économique, la valorisation de plusieurs produits locaux et en particulier, via les tables de Nantes, "le goût unique". Et nous aurons aussi l'occasion, comme cela a déjà été fait dans le cadre de La Folle Journée, mais qui se fera davantage dans le cadre du Voyage à Nantes, et donc, s'étalera un peu plus dans le temps, de faire connaître la qualité de notre terroir. D'ailleurs, aujourd'hui, à midi, à l'occasion du repas qui nous a été servi dans le cadre de ce Conseil communautaire, les vins Nantais ont été valorisés en priorité.

Pourquoi ce vœu, qui est un vœu de soutien à la viticulture dans la région nantaise ? Nantes Métropole, mais aussi l'ensemble des communes de Loire-Atlantique, ont reçu un courrier du Syndicat de défense des appellations d'origine contrôlée "muscadet" concernant un problème important lié à la décision du Conseil européen, prise en 2008, de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union européenne à partir du 1er janvier 2016. Pour faire un peu d'histoire, en France, les droits à plantation existent depuis 1930. Ils ont aussi été appliqués à l'Union européenne dans les années 1970. Cette remise en cause des droits de

plantation aurait pour effet de permettre, dans toutes les régions et dans l'ensemble des pays qui n'ont pas encore de viticulture, de planter des vignes et ceci, sans le moindre regard du territoire, du terroir et du résultat, et aurait des conséquences dommageables pour les vins de Nantes.

Il s'agit d'une décision certes politique, mais avant d'être politique, elle a aussi une attache historique, puisque sur le territoire nantais, il existe de la vigne depuis plus de 2 000 ans. Certes, le muscadet n'est apparu que dans les années 1700, après une grave disparition des cépages de l'époque, suite à diverses conditions climatiques difficiles. Mais cette voie ouverte au libéralisme, qui permet, sans en référer à qui que ce soit, sinon au marché, de planter où l'on veut et quand on veut – certes, il y a des règles pour tout ce qui concerne l'agriculture – et de ne plus respecter les terroirs, est un grand danger pour notre territoire.

C'est pour cette raison que j'invite l'ensemble des communes de Nantes Métropole à délibérer individuellement sur un vœu qui nous a été proposé par le SDAOC. C'est ce vœu que je vous soumetts aujourd'hui, au nom de Nantes Métropole, mais surtout, au nom de tout ce qui fait la vie nantaise et son agglomération.

A l'occasion de la refonte de la Politique agricole commune en 2013, Nantes Métropole n'oubliera pas qu'un certain nombre de députés européens, dans la région des Pays-de-la-Loire, seront en mesure d'intervenir pour l'ensemble du patrimoine viticole... La réforme de la PAC est très importante pour le monde agricole, et pour notre agglomération nantaise. Actuellement, les difficultés de la viticulture conduisent à des arrachages qui se traduisent malheureusement par des friches entre des parcelles cultivées.

Voilà, mes chers collègues, le vœu que je présente au nom de Nantes Métropole. »

EXPOSE

Considérant la décision prise en 2008 par le Conseil européen de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union européenne à partir du 1er janvier 2016 ;

Considérant que l'encadrement du potentiel de production ne freine pas le développement des exploitations mais qu'il permet d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande pour un secteur économique d'importance dans la région nantaise ;

Considérant que la libéralisation des droits de plantation est nuisible à la notoriété des vins d'appellation d'origine contrôlée et aux paysages, alors que le vin est un produit culturel, qu'il est porteur de l'identité de Nantes et de sa région notamment dans le vignoble du Muscadet

Considérant les vives inquiétudes que provoque cette décision chez les professionnels, les élus et plus largement les citoyens ;

Considérant le calendrier des institutions européennes et l'incertitude importante qui pèse sur la réouverture du dossier ;

M. le Président : « Je vais d'abord demander à Messieurs Garreau et Dejoie, qui représentent tous les territoires viticoles de notre agglomération, de s'exprimer. »

M. Garreau : « Monsieur le Président, chers collègues,

Au nom du groupe des élus Socialistes et Républicains et en tant que maire d'une commune fière de ses viticulteurs, qui ont permis, en 2010, de faire découvrir que les meilleurs muscadets n'étaient pas toujours dans le Sèvre-et-Maine, mais aussi sur le territoire de Nantes Métropole, je souhaite expliquer pourquoi il est important de soutenir aujourd'hui le vœu proposé par notre collègue Jean-Pierre Legendre.

Le 19 décembre 2007, après d'âpres négociations, malgré une forte mobilisation des vignerons et l'opposition du Parlement européen, les ministres de l'Agriculture de l'Union européenne, sous la pression de la Commission européenne, s'accordaient à prévoir la suppression des droits de plantation, selon le calendrier suivant : le 1er janvier 2016, l'encadrement des plantations disparaîtra au niveau européen. Les pays qui le souhaiteront pourront prolonger le système actuel jusqu'au 31 décembre 2018, mais dès le 1er janvier 2019, tout le monde pourra planter de la vigne où bon lui semble sur l'ensemble du territoire de l'Union européenne.

Imaginé en France dès 1936 – cette date qui nous rappelle d'autres acquis protecteurs –, le régime des droits de plantation fut également mis en place en 1972 par la Communauté européenne. Mais le vent du libéralisme souffle aussi sur les rangs de vigne et l'on veut aujourd'hui, au nom d'une prétendue liberté, mettre à bas tout le système de régulation du potentiel de production viticole.

Les conséquences de cette libéralisation seront de plusieurs ordres. En territoire d'appellation d'origine contrôlée, AOC, comme celui de notre muscadet du pays nantais, la surface aujourd'hui plantée est inférieure à l'aire délimitée en AOC et risque donc, avec cette libéralisation, de se développer, en entraînant une augmentation de la production et un nouvel effondrement majeur des prix de vente. En France, les AOC pourraient ainsi voir leur production tripler, avec plus d'un million d'hectares disponibles.

S'agissant des vins sans identification géographique, la situation est encore plus préoccupante, puisqu'il sera possible de planter, là où il n'existe actuellement aucun vignoble, des vignes au rendement d'autant plus productif qu'on les aura traitées de toutes sortes de produits chimiques, avec pour seule ambition de produire des vins de grande consommation.

Les dangers de l'abandon des droits de plantation sont tels que les vignerons s'emploient, depuis plusieurs mois déjà, à sensibiliser les autorités publiques et européennes. La prise de position de treize pays producteurs membres de l'Union européenne, demandant à la Commission de maintenir un encadrement des plantations au niveau européen, et cela, pour tous les vins, constitue une avancée importante. Mais pour autant, ces États ne forment pas à eux seuls une majorité de vote au sein du conseil des ministres de l'Union et pour l'instant, aucune perspective de réouverture des discussions n'est prévue. La mobilisation doit donc se poursuivre et être soutenue.

C'est pourquoi, chers collègues, si vous voulez sauver nos vignobles, éléments constitutifs de notre patrimoine culturel et touristique, si vous voulez encourager une production libérée des pesticides, si vous voulez empêcher, en pays nantais, la mise à mort d'une économie viticole déjà victime d'une grave crise, qui fait disparaître peu à peu toutes les exploitations familiales, si vous voulez tout simplement continuer à boire, avec la modération d'usage, de bons vins issus de véritables terroirs, je vous invite à apporter votre soutien unanime au vœu proposé, afin d'interpeller notre gouvernement et nos députés européens pour qu'ils poursuivent leurs actions jusqu'à l'abandon de la libéralisation des droits de plantation.

Merci de votre écoute et longue vie au muscadet ! »

M. Dejoie : « Mes chers collègues, c'est avec une grande satisfaction que je vois que nous allons, cet après-midi, évoquer cette délicate question de la libéralisation des droits de plantation au sein du Conseil communautaire de Nantes Métropole.

Je ne reviendrai pas sur le propos liminaire de notre collègue présentant le vœu, tout au plus pour lui dire qu'affirmer que Nantes est la capitale du muscadet est peut-être un peu présomptueux. Admettons qu'effectivement, elle soit la capitale des vins de Nantes, mais il n'y a pas beaucoup de pieds de vigne de muscadet sur le territoire de la ville de Nantes elle-même, dont le nom suffit à lui seul, d'ailleurs, à caractériser les vins de notre région – ce qui est très bien.

Je ne lui dirai pas non plus, puisqu'il a fait des remontées historiques, que c'est saint Martin de Vertou qui, en évangélisant le vignoble, a aussi introduit la plantation de la vigne dans la région – toute assimilation à des situations actuelles serait totalement désuète.

Je voulais, plus sérieusement, attirer l'attention de nos collègues, comme vient de le faire le maire de Bouaye, sur le caractère essentiellement important de cette question. On sait bien qu'à la Commission européenne, il y a, dans l'Europe actuelle – celle des 27 pays –, deux grands systèmes juridiques, deux grands systèmes d'organisation qui s'affrontent : le système d'essence plutôt anglo-saxonne et le système d'essence latine. Dans les pays de culture latine, la plantation des vignes est réglementée depuis extrêmement longtemps, ce qui n'est pas le cas dans les pays anglo-saxons. On voit d'ailleurs, dans les pays du Nouveau Monde comme l'Australie, par exemple, qu'il n'y a aucune réglementation sur cette question. Il est donc tout à fait important que l'ensemble des pays de notre culture puisse se mobiliser, mais qu'à l'intérieur même de ces pays et des régions viticoles, nous puissions nous mobiliser de façon extrêmement forte.

Les dangers d'une libéralisation ont été parfaitement décrits ; je ne vais pas y revenir. C'est une véritable destruction des exploitations, des familles qui vivent autour, de l'économie qui s'y rattache, et c'est une destruction de culture, également. Nous avons beaucoup parlé de culture, ce matin, mais la culture, c'est aussi la question des territoires, la question des productions particulières. Il y aurait donc là une sorte d'abdication, au fond, d'une culture locale tout à fait essentielle. Il faut savoir que dans notre région, nous n'avons pas moins de deux appellations génériques "muscadet" et "gros-plant" et trois sous-appellations en muscadet : le Sèvre-et-Maine, qui a été cité, qui est un peu hors concours – je plaisante...- le muscadet Côtes-de-GrandLieu et le Coteaux-d'Anenis. Nous avons vraiment toute une filière, qui est extrêmement importante et qui, géographiquement, représente une grande partie du territoire de la Loire-Atlantique, sans parler des territoires de Nantes Métropole qui sont concernés et qui sont aussi très étendus.

Je m'associe bien évidemment à ce vœu, qui demande au gouvernement de poursuivre les efforts déjà engagés. Le ministre de l'Agriculture était, il y a peu de temps, au siège des organisations viticoles, à la Frémoire, à Vertou, où il a rappelé le travail accompli. En effet, aujourd'hui, treize pays sont d'accord pour renverser ensemble la majorité au Conseil de l'Union européenne. Il en faut encore quelques-uns pour que l'affaire soit vraiment réglée. Et il faut qu'au Parlement européen, également, une majorité qualifiée se dessine ; cela semble être le cas, mais nous ne devons pas "relâcher la pression", comme l'on dit.

Je m'associe donc bien évidemment, avec l'ensemble du groupe Équilibre et Démocratie, à ce vœu en espérant que cette affaire ne soit qu'un mauvais souvenir, le plus tôt possible. »

M. de Ruyg : « Je pense que tous les élus se sentent concernés, qu'ils soient ou non des territoires producteurs, et je remercie d'ailleurs les collègues qui viennent d'intervenir, ils nous ont éclairés sur l'histoire ou sur les réalités concrètes de la production de muscadet et plus généralement, de vin, dans notre département, y compris dans notre agglomération.

Naturellement, les élus de mon groupe, écologistes, régionalistes et solidaires, voteront pour ce vœu. Nous y sommes favorables, parce que nous voyons là concrètement ce que veut dire déréguler, libéraliser à outrance. C'est en effet bien l'idée qu'il faut supprimer les règles qui, certes, contraignent les productions, mais qui garantissent que celles-ci soient de qualité et qui, surtout – on le voit bien en matière d'agriculture –, permettent d'éviter ou, en tout cas, de limiter les risques et les crises de surproduction. S'il y a bien quelque chose dont souffre l'agriculture, y compris la viticulture et notamment dans notre région, ce sont les crises de surproduction. Alors qu'un travail est mené par la profession – notamment avec le muscadet, dans notre département – sur la qualité plutôt que la quantité, et que de plus en plus d'exploitants évoluent dans le sens de la biodynamie, il serait particulièrement dramatique de reculer et d'aller vers la dérégulation en la matière. Il y a toute une démarche sur l'image qui est en train de s'engager. Je sais que certains ont revendiqué – avec succès, d'ailleurs – l'appellation "produit en Bretagne". Tout cela va dans le bon sens et il ne faudrait surtout pas casser cette dynamique.

Je voudrais juste finir sur une note un peu humoristique. Notre collègue Jean-Pierre Legendre est passé rapidement, lorsqu'il a lu la délibération, sur le troisième alinéa. Je ne sais pas s'il pourra nous éclairer un peu sur ce que signifie "valoriser [...], dans leurs pratiques d'achat public, les vins de Loire et en particulier, le muscadet". Je pense que cela n'ira pas, tout de même, jusqu'à remplacer les carafes d'eau que nous avons sur nos tables par des bouteilles de vin... »

M. le Président : « Cela dépend. Si c'est ce que vous souhaitez, nous pouvons faire un effort, Monsieur de Ruyg... Ou alors, vous auriez le choix : le verre de muscadet et le verre d'eau. Non, rassurez-vous, nous continuerons à boire ici uniquement l'eau communautaire. »

M. Legendre : « A travers l'intervention de nos trois collègues, nous avons retrouvé tous les arguments qui font la force de ce vœu. Je n'ajouterai rien d'autre, sinon pour dire que ce vœu est à consommer sans modération et à faire valoir dans toutes les communes de Nantes Métropole et ailleurs. »

M. le Président : « J'ai cru comprendre, d'après les interventions du maire de Bouaye et de celui de Vertou, que nous faisons la synthèse entre les différents crus de muscadet, entre le Sèvre-et-Maine et le Côtes-de-GrandLieu, au moins pour aujourd'hui, pour cette grande cause qui nous unit. Au-delà de cela, je crois qu'il est très important que ce vœu soit voté, parce qu'il exprime aussi un soutien très clair à un certain type d'agriculture – en l'occurrence, la viticulture –, à la qualité, aux organisations professionnelles, aux entreprises familiales par rapport à de grands groupes industriels. C'est une vision et une conception de l'avenir de notre activité agricole, en France, mais c'est également un message à l'égard de l'Europe. Il est très important que l'on n'impose pas une vision libérale de l'agriculture et de la viticulture.

Je voudrais dire pour terminer qu'il est essentiel que Nantes Métropole n'oublie pas que Nantes n'est pas métropole si elle ne s'intéresse pas à son environnement. Et son environnement, c'est tout le pays rural, tout le pays péri-urbain, tout le pays de l'agriculture, de la viticulture, du maraîchage. C'est donc aussi un message de solidarité que nous adressons aujourd'hui à nos concitoyens de tous ces territoires : nous sommes solidaires.

C'est pourquoi je vous invite maintenant à voter ce vœu à main levée. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il y a unanimité. Je vous remercie. »

LE CONSEIL DELIBERE A L'UNANIMITE ET EMET LE VŒU SUIVANT

Les élus de Nantes Métropole

- assurent les acteurs de la filière viticole du Muscadet de tout leur soutien à leur lutte pour conserver les outils de régulation de la filière vitivinicole
- s'opposent à la libéralisation des droits de plantation et demande au gouvernement et aux députés européens français de poursuivre leurs efforts et d'intervenir auprès de la Commission ainsi qu'à l'occasion de la refonte de la Politique agricole commune en 2013
- s'engagent à valoriser dans leurs politiques agricoles, du foncier, de développement économique, de tourisme, dans leur communication ainsi que dans leurs pratiques d'achat public, les Vins de Loire et en particulier le Muscadet
- Invitent les autres élus et collectivités locales à s'associer à cette démarche et à intervenir par tous les moyens utiles.

M. Vey : « Je souhaitais intervenir parce que je suis heureux de cette unanimité au sein de ce Conseil. Ce n'était malheureusement pas le cas lors du Conseil municipal de Basse-Goulaine, où les élus qui se prétendent de votre sensibilité se sont mis hors vote de cette délibération. Je considère donc qu'ou bien ils ne boivent pas – comme on vient de me le souffler –, ou bien, comme le disait Michel Jobert, "ils sont ailleurs". Et je pense qu'en effet, ils sont ailleurs. »

M. le Président : « Je ne ferai pas de commentaire sur les affaires municipales de Basse-Goulaine, qui concernent tout de même les habitants de cette commune, avant tout. »

M. Rimbart présente le dossier suivant :

Direction des projets d'équipements

12 – NANTES - ILE DE NANTES - CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE D'ENTREPRISES DEDIE AUX BIOTECHNOLOGIES - MODIFICATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE – CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE – DESIGNATION DU TITULAIRE – APPROBATION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE - APPROBATION D'UN AVENANT A LA CONVENTION DE MANDAT

EXPOSE

Par délibération en date du 18 octobre 2010, le conseil communautaire a approuvé le programme et l'enveloppe financière de l'opération de construction d'un immeuble d'entreprises dédiées aux biotechnologies sur l'île de Nantes, baptisé Bio Ouest Ile de Nantes 2.

Le conseil communautaire a également décidé l'intégration de l'opération « locaux de recherche Campus Prometteur IRT 3 (Institut de Recherche Thérapeutique 3), réalisée dans le cadre du Plan Campus Prometteur.

Il a aussi autorisé le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre.

Le programme des locaux de recherche, désormais dénommés « IRT Campus », doit être modifié afin de mieux tenir compte des besoins exprimés par les équipes de recherche destinées à les occuper. Compte-tenu d'une plus grande technicité des locaux, la surface totale passe de 2 350 m² utiles à 2 000 m² utiles environ.

Le site retenu pour le projet est la partie Ouest de la parcelle DW 101 situé boulevard Bénoni Goullin, appartenant à Nantes Métropole et occupée actuellement par un centre technique du pôle Nantes Loire. Le transfert de ce centre technique a fait l'objet d'une délibération en bureau communautaire du 21 novembre dernier.

La construction du projet Bio Ouest Ile de Nantes 2 / IRT Campus nécessite la démolition préalable des bâtiments existants. Cela implique de porter l'enveloppe financière prévisionnelle hors foncier

de 293 000 € HT soit 350 428 € TTC. L'enveloppe financière prévisionnelle hors foncier est donc portée à 8 453 535 € HT (soit 10 110 427 € TTC), valeur mars 2013.

Le coût du projet toutes dépenses confondues reste inchangé à 9 197 325 € HT soit 11 000 000 € TTC.

Le jury s'est réuni le 19/01/12 et a examiné, de manière anonyme, les projets produits par les 4 équipes sélectionnées, conduites respectivement par TOPOS, Périphériques, AIA et Forma 6.

Sur la base des critères rappelés ci-après :

- adéquation des prestations aux besoins et exigences du programme
- compatibilité de l'esquisse avec l'enveloppe financière allouée aux travaux
- qualité architecturale urbaine et paysagère du projet
- qualité des choix techniques
- prise en compte du développement durable,

le jury a procédé au classement des projets.

Après négociation avec l'équipe lauréate, il vous est proposé de retenir le projet présenté par le groupement AIA / ITAC / SCE.

En effet, ce projet est celui qui correspond le mieux aux critères d'analyse qui ont été énoncés. Le jury a noté qu'il répond de manière très satisfaisante au programme, du point de vue de l'organisation générale, de la gestion des flux et du respect des surfaces. C'est un projet assez abouti techniquement, très précis sur les choix techniques et la prise en compte du développement durable. De plus, son image architecturale assez classique permet une bonne insertion dans le tissu urbain existant et à venir.

Il vous est proposé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à ce groupement sur les bases suivantes :

- le forfait de rémunération (compris indemnité de concours) est fixé, pour la tranche ferme, à 1 609 000 € HT, valeur novembre 2011.
Le forfait de rémunération pour la tranche conditionnelle 1 « Synthèse des études d'exécution » est fixé à 91 000 € HT. Le forfait de rémunération pour la tranche conditionnelle 2 « Assistance au choix du mobilier » est fixé à 5 000 € HT, soit un montant global de 1 705 000 € HT.
- Le montant prévisionnel des travaux est fixé à 13 000 000 € HT, valeur septembre 2011.

Le marché de maîtrise d'œuvre est consultable à la direction des projets d'équipements.

Par délibération en date du 11 avril 2011, le Conseil communautaire a approuvé la convention du site « Campus Prometteur », qui expose les engagements réciproques de Nantes Métropole, de la Région des Pays de la Loire et de l'Etat en faveur du plan « Campus Prometteur » de l'Université de Nantes. Au titre des engagements de Nantes Métropole figure notamment le principe d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'IRT Campus confiée par l'Etat, afin d'assurer la cohérence globale avec le programme d'hébergement d'entreprises initié par Nantes Métropole.

Ce principe a été réaffirmé par l'Etat, Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, par un courrier à l'Université en date du 18 janvier 2012, à l'issue de l'instruction du dossier d'expertise par ses services. Dans un courrier du 31 janvier 2012 au Président de Nantes Métropole, le Préfet de Région a confirmé l'accord de l'Etat confiant la maîtrise d'ouvrage de l'opération IRT Campus à Nantes Métropole.

Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'Etat à Nantes Métropole est en cours de rédaction, pour préciser notamment les conditions de remise et de prise en charge de l'IRT Campus à l'issue de la réception des travaux.

Une délibération générale confiant au Président et Vice-président une délégation spécifique pour approuver et signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage vous est soumise par ailleurs au présent Conseil.

Par délibération du 10 décembre 2010, le Conseil communautaire a approuvé la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage confiée à la SPLA Nantes Métropole Aménagement, afin de réaliser le projet, pour un montant de rémunération de 470 000 € HT et une enveloppe financière confiée égale à 16 715 000 € HT, valeur mai 2012.

Compte-tenu des modifications du programme et de la nécessité des démolitions préalables à l'opération, il vous est proposé d'approuver un avenant à la convention de mandat, portant la

rémunération à 478 000 € HT, et l'enveloppe financière confiée à 17 000 000 € HT, valeur mai 2013. L'avenant est joint à la présente délibération.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP 041 et libellé locaux industriels et commerciaux, opération 2010-3186, libellé construction d'un immeuble d'entreprises dédié aux biotechnologies.

Bio Ouest Ile de Nantes 2 / IRT Campus
Les objectifs

- Accompagner le développement du pôle de compétitivité Atlanpole Biothérapies
- Faire face à la pénurie de locaux de recherche dans le domaine de la santé et du biomédical
- Accroître l'attractivité de la métropole pour les petites entreprises et les unités de recherche, dans le domaine des biotechnologies et de la santé

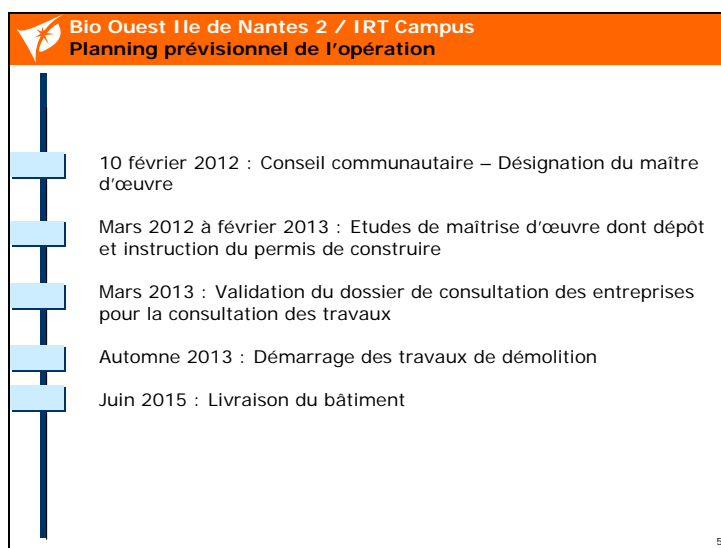
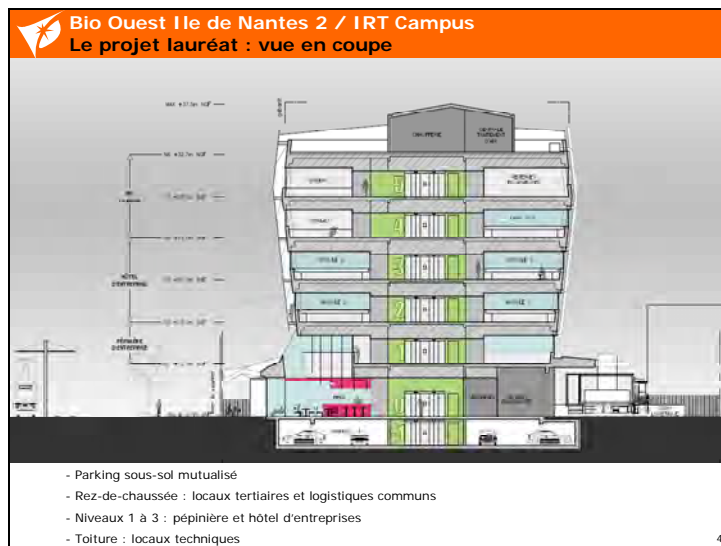
2

Bio Ouest Ile de Nantes 2 / IRT Campus
Le projet lauréat : le cabinet AIA



- Vitrine sur le boulevard Benoni Goullin
- Stratification sur 5 niveaux des activités d'entreprises (Bio Ouest) et de recherche (IRT Campus)
- Peau en métal déployé sur les faces ensoleillées
- Ensemble verrier en périphérie pour diffusion de la lumière naturelle
- Organisation en plateaux régie par un noyau central, pour une bonne évolutivité du bâtiment

3



M. Rimbart : « Ce dossier porte sur la construction d'un immeuble d'entreprises dédié aux biotechnologies. Tout comme le dossier présenté par ma collègue Valérie Demangeau sur l'importance de la culture, des emplois résidentiels et de la cohésion sociale qu'elle génère, la recherche et l'innovation sont également un pilier de notre métropole. De plus, ce projet s'inscrit dans le cadre d'une participation de l'ensemble des acteurs de la recherche : les chercheurs, le CHU, l'université, Atlanpole, la Région et Nantes Métropole. La capacité à mobiliser l'ensemble de ces forces sur notre territoire prouve que notre méthode est la bonne.

Ce schéma directeur, qui a été élaboré avec l'ensemble des acteurs que je viens de citer, sur une durée d'une quinzaine d'années, vise à accompagner le pôle de compétitivité Atlanpole Biothérapies et à faire face à une pénurie de locaux de recherche, dans le domaine de la santé et du biomédical. C'est un pôle d'excellence que nous devons accompagner.

Vous pouvez voir le site sur la diapositive projetée. L'immeuble se trouve boulevard Bénoni Goullin. Son architecture est sobre. S'agissant de l'organisation, il comprend des espaces mutualisés, et abrite la pépinière d'entreprises, l'hôtel d'entreprises et l'IRT Campus. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve la modification de programme et d'enveloppe financière du projet Bio Ouest
2. Décide de retenir le projet présenté par le groupement AIA / ITAC / SCE pour la maîtrise d'œuvre de la construction de l'immeuble Bio Ouest Ile de Nantes 2 comprenant les locaux de recherche IRT Campus
3. Approuve le marché de maîtrise d'œuvre à conclure avec l'équipe lauréate pour :
 - un montant total de rémunération du maître d'œuvre toutes tranches confondues de 1 705 500 € HT, valeur novembre 2011, dont 1 609 000 € HT pour la tranche ferme.
 - Une part de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux pour un montant de 13 000 000 € HT
4. Approuve l'avenant à la convention de mandat à conclure avec Nantes Métropole Aménagement.
5. Autorise Monsieur le Directeur Général de la SPL Nantes Métropole Aménagement à signer le marché de maîtrise d'œuvre
6. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à signer l'avenant à la convention de mandat, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

M. le Président : « Nous allons passer au dossier présenté par Jacques Garreau. En effet, Bernard Chesneau étant indisponible et excusé, sa délibération sera présentée par Jean-François Retière juste avant ses dossiers. »

M. Garreau présente le dossier suivant :

Direction des services de déplacements

14 – PLAN DE MOBILITE ENTREPRISES - APPEL A PROJETS RELATIF AU VELO - APPROBATION DU REGLEMENT DE L'APPEL A PROJETS VELOS 2012

EXPOSE

Depuis 2004, Nantes Métropole mène avec succès, dans le cadre de son Plan de Déplacements Urbains, une action continue de promotion des plans de mobilité d'entreprises. A ce jour, 265 entreprises publiques et privées employant près de 69 500 salariés ont signé un plan de mobilité avec Nantes Métropole.

En 2011, Nantes Métropole a lancé, à titre expérimental, un appel à projets relatif au développement de la pratique du vélo, réservé aux entreprises signataires d'un plan de mobilité. Il encourage, récompense et valorise les entreprises qui investissent en faveur du développement de la pratique du vélo tant pour les déplacements domicile – travail que professionnels.

Ce premier appel à projets a permis à 17 employeurs publics et privés de bénéficier d'un soutien de Nantes Métropole d'un montant total de 50 000€, pour un investissement global réalisé de près de 210 000€. Les projets d'investissements présentés permettent de disposer d'une base de bons exemples qui peut être présentée à toute entreprise souhaitant aménager des facilités pour le vélo.

Pour l'année 2012, il vous est proposé de réitérer cet appel à projets en faveur du vélo.

Un règlement, présenté en annexe, définit la nature des dépenses prises en charge ainsi que les modalités d'attribution des aides, dans la limite du budget annuel alloué par Nantes Métropole.

Le budget relatif à l'appel à projets 2012 est inscrit, pour un montant plafonné à 40 000€, sur l'opération 2012-3072.

M. Vouzellaud : « Notre groupe Équilibre et Démocratie regrette que le budget alloué à cet appel à projets pour le plan vélo ait été réduit de 10 000 €, soit 20 %, pour des raisons de rigueur budgétaire, nous avait dit Monsieur Garreau en commission. En fait, ce montant de 10 000 € semble assez modeste et aurait pu être déduit par exemple des 900 000 € prévus dans la délibération n°18 pour l'achat d'une signalétique amovible et lumineuse dédiée aux futurs Chronobus.

Pour cette raison, nous nous abstenons sur cette délibération. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, APRES VOTE ELECTRONIQUE PAR 80 VOIX POUR ET 15 ABSTENTIONS

1. Approuve le principe du lancement d'un appel à projets relatif au développement de la pratique du vélo, au bénéfice des entreprises signataires d'un plan de mobilité,
2. Approuve le règlement de l'appel à projets 2012 en faveur du vélo,
3. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président Délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

M. J. F. Retière présente les dossiers suivants :

Direction des Services de Déplacements

13 - NANTES - DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC GESTION DES PORTS DE PLAISANCE - SUBVENTION D'ÉQUIPEMENT POUR LE PONTON LOIRE QUAI DE LA FOSSE – AVENANT N°4 RELATIF A DIVERSES DISPOSITIONS - APPROBATION DES TARIFS 2012 –

EXPOSE

Par délibération du conseil communautaire du 12 décembre 2008, Nantes Métropole a confié la gestion des ports de plaisance fluviaux à la SEM Nantes Métropole Gestion Équipements (NGE), par contrat de délégation de service public. Ce contrat a été modifié par trois avenants, approuvés par les conseils communautaires, respectivement en date du 15 juin 2009 (avenant n°1), du 11 décembre 2009 (avenant n°2) et du 10 décembre 2010 (avenant n°3).

L'annexe 11 de ce contrat prévoyait une liste d'investissements dits de « capacité », au sens où il permettait de dynamiser les recettes pour le délégataire, à la charge de Nantes Métropole. L'enveloppe financière globale consacrée à ces aménagements avait été évaluée à 240 191 € HT.

En 2010, Nantes Métropole a décidé de lancer une étude de diagnostic de fonctionnement des ports fluviaux, et ces investissements initialement prévus n'ont pas été réalisés. Considérant que ces éléments ont eu une incidence financière sur les recettes d'exploitation du délégataire, Nantes Métropole prévoit le versement d'un manque à gagner, évalué pour l'exercice 2011 à 50 934 € net de taxes.

Les crédits de fonctionnement correspondants sont inscrits au budget principal à l'opération 2917 article 6574.

Par ailleurs, l'équipement actuel du Ponton Anne de Bretagne appartenant à NGE et notamment utilisé pour l'accueil du Belém, situé Quai de la Fosse est obsolète et son autorisation d'exploitation se terminera en cours de l'année 2012.

Compte tenu de la volonté de Nantes Métropole, pour l'animation du plan d'eau, d'accueillir des bateaux patrimoniaux tels que le Bélem, ainsi que des manifestations nautiques, un nouveau ponton d'une longueur de 90 mètres linéaires est souhaité pour une mise en service à l'été 2012.

La réalisation de ce ponton est confiée à la société NGE. Ce nouveau ponton sera implanté en Loire, sur les bras de la Madeleine, dans le cadre d'une Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public Fluvial demandée au Grand Port Maritime.

Dans ce cadre, il est donc proposé de verser à la société NGE une subvention d'équipement d'un montant prévisionnel de 1 566 048 € HT pour la mise en place d'un ponton nouveau, d'une longueur de 90 m, qui doit être construit pour l'été 2012

Par ailleurs, il est prévu le rachat à NGE, par Nantes Métropole, du ponton existant «Anne de Bretagne», pour un montant de 112 000 € HT, soit 133 952 € TTC, pour lequel des travaux de rénovation sont envisagés.

Ces crédits sont inscrits à l'AP 007 sur l'opération 2011-3307.

Des subventions seront sollicitées auprès du Conseil général, du Conseil Régional et de l'Etat.

Ces deux pontons seront intégrés dans le contrat de DSP comme biens mis à disposition par le Délégué.

C'est pourquoi, il convient de conclure un avenant n°4 au contrat de délégation de service public comprenant :

- l'intégration des pontons Anne de Bretagne et Bélem dans le périmètre de la délégation
- l'intégration de nouveaux emplacements correspondants aux anciens arrêts de la navette fluviale sur l'Erdre,
- le transfert de la gestion et de la mise à disposition de 21 pontons appartenant à Nantes Métropole et actuellement en gardiennage par la société l'Esclain,

Le projet d'avenant, ci-annexé, a été soumis à la Commission de délégation de service public, laquelle a émis un avis favorable à la passation de celui-ci.

Enfin, conformément à l'article 1 de l'avenant n°2 relatif aux tarifs, Nantes Métropole doit approuver chaque année le montant des tarifs des missions de base et des prestations annexes aux missions de bases proposées par le délégataire. Les tarifs pour les occupations font l'objet quant à eux d'une révision contractuellement fixée à 4% par an.

M. Blineau : « Monsieur le Président, chers collègues,

En décembre 2008, je vous affirmais qu'un grand projet de port de plaisance à Nantes, par exemple dans le Bas Chantenay, était nécessaire pour l'agglomération nantaise.

Le travail de réparation, d'entretien, d'hivernage, de location et de convoyage de bateaux permettrait le développement économique de ce quartier. En effet, la Fédération française des ports de plaisance estime que l'impact représente, en moyenne, de 8 à 10 emplois pour 100 bateaux. Par ailleurs, les jeunes en insertion, à Nantes, pourraient très bien préparer et livrer des bateaux pour des week-ends, des croisières en mer au départ de Saint-Nazaire ou de La Baule.

On peut imaginer aussi de créer un centre nautique et développer l'hôtellerie maritime, comme cela se fait à La Rochelle. La clientèle existe, car la demande non satisfaite de possibilités d'accueil de bateaux en Loire-Atlantique est très importante.

Ainsi, un service complet compenserait l'éloignement relatif de la mer. Ce port ne serait pas uniquement événementiel, mais permettrait à toute une population d'y travailler toute l'année, véritable dynamisme pour l'ensemble de la métropole nantaise.

Depuis 2009, avec Yves Aumon, nous rappelons que l'agglomération, en particulier Nantes, sa ville centre, doit pouvoir accueillir la navigation de plaisance. Rochefort a su rénover son bassin en cœur de ville. En revanche, Nantes a refusé le départ de grandes courses. Les villes du nord de l'Europe ont bien compris que la plaisance dans les ports constituait un capital et un héritage que nous n'avons pas le droit de supprimer.

Pourtant, la demande, tant touristique que d'habitation, est de plus en plus importante et l'ouest de la France est reconnu mondialement dans la fabrication de la navigation de plaisance. D'ailleurs, c'est un des éléments du pôle de compétitivité EMC2.

Vous aviez répondu, Monsieur le Président, qu'un groupe de travail serait mis en place. Mais, depuis près de quatre ans, nous ne voyons rien venir.

Dans la presse et à la télévision, vous affirmez que Nantes doit se tourner vers la mer et l'océan. Vous prenez Jules Verne en référence. Mais quand définirons-nous ensemble une véritable politique nautique ? La présence de la Loire et de ses affluents à Nantes est une formidable opportunité de développement économique. Nantes a une tradition maritime. Cela aurait dû être valorisé dans le Voyage à Nantes 2012.

La Région crée un cluster "industries du nautisme". Ne ratons pas cette occasion.

Tant qu'une politique claire et volontariste n'aura pas été retenue en la matière, le groupe Centre, Démocratie et Progrès s'abstiendra sur la gestion des ports de plaisance, car ce n'est pas d'un simple ponton dont nous avons besoin. »

M. Brisset : « Mes chers collègues, on peut effectivement s'intéresser uniquement aux trains qui n'arrivent pas à l'heure. La majorité d'entre eux, 95 %, arrivent à l'heure. Pour ma part, plutôt que de me plaindre d'une absence de politique volontariste, je voudrais mettre en exergue le volontarisme qui a été celui de Nantes Métropole. Ce groupe de travail existe dans le cadre de l'exécutif, sous la responsabilité du vice-président Bernard Chesneau. Il travaille sur un certain nombre d'hypothèses.

Certes, on peut souhaiter – et je crois que c'est le cas de tout le monde, ici – que l'activité nautique se développe à Nantes. Pour autant, il est bien joli de le décréter, mais il faut tenir compte, en particulier, du régime hydraulique du fleuve et d'un certain nombre de contraintes qui s'imposent à tout le monde. J'engage ceux qui en douteraient à regarder les relevés bathymétriques du fleuve : on voit bien que la sédimentation est un obstacle à beaucoup de réalisations portuaires.

Au contraire, je trouve très positif que ce ponton de 90 mètres de long, auquel, je le rappelle, s'ajouteront les 60 et quelques mètres du ponton Anne de Bretagne, en complément – soit 150 mètres de ponton – puisse accueillir non seulement le Belém, mais également un certain nombre de bateaux en escale. Nous répondrons, avec ce ponton, à des impératifs réglementaires en matière de sécurité, mais aussi en matière d'environnement. Nous respecterons la loi sur l'eau, notamment au regard des problèmes de sanitaires des bateaux à quai.

Enfin, s'agissant de la venue du Belém à Nantes, nous ne pourrions pas l'accueillir sans ce ponton. C'est un élément indispensable. Je rappelle que cette année, le navire passera plus d'un mois complet à Nantes, soit pratiquement un quart de sa période d'exploitation en mer. Cet été, il sera pour la première fois à Nantes au mois de juillet, pendant cinq ou six jours. Ses escales vont se multiplier dans les années à venir. Et ce navire est ouvert à tous les Nantais. En 2012, il embarquera pour la première fois des jeunes de l'école de la deuxième chance nantaise. C'est un navire qui sera accessible à beaucoup de Nantais, à beaucoup de populations. Nous avons par exemple le projet d'initier un certain nombre de stages d'insertion sur le navire et, je le répète, nous ne pourrions pas développer cette politique volontariste sans la mise en œuvre de ce nouveau ponton. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, APRES VOTE ELECTRONIQUE PAR 79 VOIX POUR ET 22 ABSTENTIONS

1. Approuve l'avenant n° 4 à la convention de Délégation de Service Public de Gestion des Ports Fluviaux de l'Erdre et de la Loire Ports de Nantes,
2. Décide d'accorder à la Société Nantes Gestion Équipement :
 - une subvention d'équipement d'un montant maximum de 1 566 048 € net de taxes pour la réalisation d'un nouveau ponton,
 - le versement de la somme de 50 934 € nets de taxes pour la non réalisation des investissements de capacité de l'année 2011,
3. Approuve l'acquisition du ponton plaisance existant « Anne de Bretagne » pour la somme de 112 000 € HT soit 133 952 € TTC,
4. Sollicite des subventions auprès du Conseil général, du Conseil Régional et de l'Etat pour les investissements prévus,
5. Approuve la grille tarifaire 2012 proposée jointe en annexe,
6. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer à la convention de la délégation de service public et la convention de l'acquisition du Ponton

Direction Générale des Projets Métropolitains Stratégiques

**15 – AMENAGEMENT DU POLE D'ECHANGE MULTIMODAL DE LA GARE DE NANTES –
PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A LA MISE EN ŒUVRE DES ETUDES PRE-
OPERATIONNELLES – MODALITES DE LANCEMENT DES ETUDES**

EXPOSE

Nantes Métropole a initié depuis plusieurs années avec la SNCF, RFF, le Conseil Régional des Pays de la Loire et le Conseil Général de Loire Atlantique une réflexion sur l'évolution de la gare de Nantes.

Cet équipement essentiel pour l'attractivité de la métropole présente en effet actuellement des caractéristiques contraignantes :

- organisation autour de deux bâtiments voyageurs séparés, au nord et au sud, dont les zones d'attente sont saturées aux périodes de pointes,
- un souterrain principal de faible largeur, dont la saturation aux périodes de pointe présente des risques en matière de sécurité,
- une intermodalité nord de qualité avec le tramway, mais dans une organisation de l'espace contrainte,
- une intermodalité sud qui appelée à évoluer, avec la mise en service de deux lignes de Chronobus et l'évolution du projet urbain de la ZAC Pré-Gauchet,

Les prévisions d'évolution des flux de voyageurs de la gare, de 11 millions en 2009 à 25 millions à l'horizon 2030, et d'augmentation des flux urbains traversant la gare du fait de la structuration du quartier du Pré Gauchet et des enjeux d'accès aux lignes de TCSP (de 0,6 millions en 2009 à près de 2,8 millions à l'horizon 2030) rendent indispensable un réaménagement à court terme de cet équipement.

Suite aux premières études exploratoires, il a été convenu le 13 janvier dernier, lors d'un comité de pilotage présidé par le Préfet de la région Pays de la Loire, de lancer les études pré-opérationnelles de ce projet dans le cadre d'un protocole qui définit l'accord des partenaires sur le projet-cible du PEM de la gare de Nantes, la répartition de la maîtrise d'ouvrage des études, le programme et les modalités de réalisation des études et leur financement ; ce projet de protocole est joint en annexe à la présente délibération.

Le projet cible du Pôle d'Echanges Multimodal de la gare de Nantes retenu par l'ensemble des partenaires vise à une reconfiguration complète des bâtiments de la gare voyageurs, avec :

- création d'une gare-mezzanine large au-dessus des voies, avec espaces d'attente et services pour les voyageurs,
- raccordement de cette gare-mezzanine aux bâtiments voyageurs nord et sud à réaménager en conséquence,
- maintien en service du souterrain existant, dont les flux resteront compatibles avec ses caractéristiques limitées.

A long terme, la possibilité de créer une passerelle à l'est du faisceau de voies devrait permettre d'assurer :

- une amélioration de la répartition des flux, notamment en cas de surcharge à terme du souterrain,
- l'accès des voyageurs de la gare à la station Manufacture du tramway au nord et à une station des nouvelles lignes de Chronobus au sud,
- l'implantation d'une liaison douce urbaine assurant la connexion du quartier Pré-Gauchet au nord du faisceau de voies.

En parallèle, les parvis, leurs abords et les pôles d'échanges multimodaux seront réaménagés au nord et au sud de la gare :

- principe de parvis réservés aux modes doux et aux transports collectifs, avec, au sud, aménagement de l'extrémité ouest du boulevard de Berlin en parvis de gare avec des stations Chronobus,
- possibilité de réaliser au sud l'ensemble du boulevard de Berlin entre le rond-point Picasso et le quai Malakoff, conformément au plan directeur de l'opération de renouvellement urbain Pré-Gauchet – Malakoff,
- réaménagement des fonctions taxis, arrêts minutes, stationnement de courte durée,
- création d'une gare autocars au sud, en linéaire entre les voies ferrées et les bâtiments de la gare sud et du pôle d'échanges,
- capacité à implanter entre la gare autocars et le boulevard de Berlin des bâtiments destinés à accueillir les fonctions du pôle d'échange sud,

- maintien de l'offre globale de stationnement nord et sud, en prenant en compte l'augmentation des flux de la gare mais aussi, conformément aux orientations du PDU, une réduction de la part d'usagers venant en voiture,
- implantation dans les espaces et volumes disponibles des bâtiments du pôle d'échanges sud, d'une offre tertiaire et commerciale coordonnée avec celle de la ZAC Pré-Gauchet.

Pour permettre ces réaménagements, tout particulièrement au sud, il est prévu le déménagement de certains équipements techniques ferroviaires pouvant être éloignés de la gare-voyageurs, tels que le CREM-Centre- Voie de RFF.

Il est à noter que ce déménagement permettra également de libérer des terrains au sud du boulevard de Berlin nécessaires à l'achèvement de l'opération de renouvellement urbain de la ZAC Pré-Gauchet.

Comme indiqué dans le protocole joint, quatre études pré-opérationnelles sont à mener en 2012 :

- à l'initiative de SNCF – Gares et Connexions, une étude de programme-esquisse de la gare-mezzanine et du réaménagement des bâtiments voyageurs, pour un coût de 970 K€,
- à l'initiative de Nantes Métropole, une étude préalable de fonctionnalités et de programmation des parvis et abords et du pôle d'échanges sud associé, pour un coût de 450 K€,
- à l'initiative de RFF, une étude préliminaire de déplacement des installations techniques concernées par l'implantation du pôle d'échanges sud, pour un coût de 220 K€,
- à l'initiative de Nantes Métropole, une mission de planning-ordonnancement pour coordonner les démarches engagées par les différents maîtres d'ouvrage, pour un coût de 50 K€.

Le financement de ces études sera assuré par l'Etat (100 K€), le FEDER (355 K€), RFF (30 K€) Gares et Connexions (507 K€), la Région des Pays de la Loire (214,25 K€), le Conseil Général de Loire-Atlantique (154,375 K€) et Nantes Métropole (329, 375 K€).

Il est précisé que ces clés de financement ne préfigurent en rien les conditions de financement du projet final, qui seront négociées ultérieurement.

Après remise de ces études, fin 2012 – début 2013, il sera possible d'engager une concertation publique sur la globalité du projet d'aménagement du pôle d'échange multimodal de la Gare de Nantes, et de mettre en place les financements nécessaires à sa réalisation.

Les travaux de réaménagement de la gare peuvent ainsi être envisagés à partir de 2015, pour une durée indicative de trois années.

Dans l'immédiat, il vous est donc proposé d'approuver les termes du projet de protocole joint en annexe et de donner délégation au Président et au vice-Président délégué pour le signer.

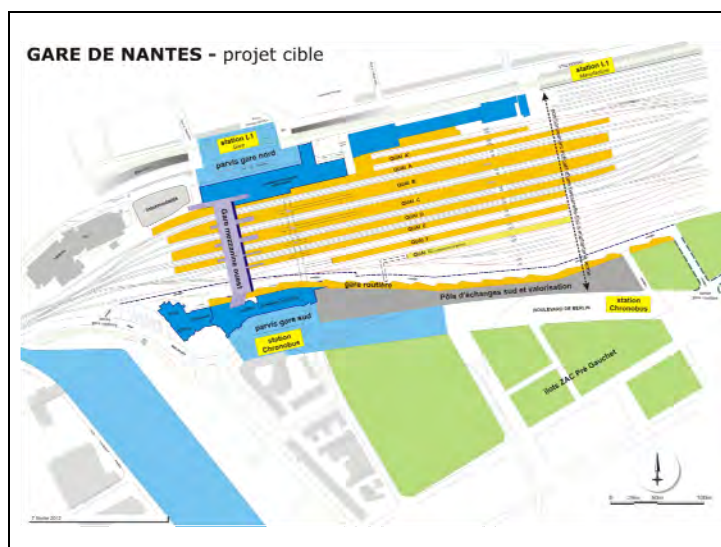
Une délibération générale leur donnera par ailleurs délégation pour engager les études relevant de la maîtrise d'ouvrage de Nantes métropole et pour signer les conventions de financement de l'ensemble des études avec les différents partenaires.

M. J.-F. Retière : « Ce point porte sur la gare de Nantes. L'attractivité de l'agglomération fait que les prévisions, en termes de flux de voyageurs, estimées aujourd'hui à 11 millions, passeraient à 25 millions à l'horizon 2030. Depuis plusieurs années, avec les partenaires que sont l'État, la SNCF – plus particulièrement Gares & Connexions –, Réseau Ferré de France, le Conseil régional et le Conseil général, nous travaillons sur une réflexion pour voir comment pourrait évoluer cette gare de Nantes. Il s'agit donc d'un projet partenarial, dont les études vont être lancées. C'est l'objet de cette délibération. En cofinçant ces études, nous nous engageons, au titre de Nantes Métropole, à être parties prenantes de ce grand équipement.

Je rappelle que cette gare devra intégrer trois dimensions, qui sont indispensables à sa réussite. D'abord, l'amélioration de l'intermodalité, puisque cette gare arrive au cœur de l'agglomération, mais il faut bien sûr, ensuite, pouvoir développer tous les services liés à l'intermodalité. La question de son insertion urbaine doit également être envisagée, ainsi que le renforcement de l'attractivité, qui se mesure notamment par l'augmentation du nombre de voyageurs.

À l'heure actuelle, on le sait – c'est un constat –, la gare de Nantes est plutôt saturée aux heures de pointe et notamment le vendredi soir, ainsi qu'à des périodes de grands déplacements, de grandes migrations, au moment des vacances. Il faut donc tenir compte des désagréments que peuvent ressentir les usagers, mais aussi de tous les problèmes de sécurité. Il est donc absolument nécessaire d'équiper cette gare dans des conditions normales.

La SNCF nous dit également, qu'à l'horizon 2030, 80 % des trains relèveront du transport péri-urbain et régional (réseau TER et réseau régional) avec, en parallèle, une expansion des lignes TGV. Mais nous savons que c'est très lié à la politique régionale, et notamment la hausse de la fréquentation sur des axes déjà connus, comme ce que l'on constate sur la ligne Nantes – Clisson. Demain, ce sera Nantes – Châteaubriant, le rapprochement Nantes – Rennes et le renforcement de tout l'axe Nantes – Saint-Nazaire. Par ailleurs, nous avons besoin d'une articulation avec l'ensemble des réseaux de transport : les TER, les trams-trains, mais également les cars LILA du réseau départemental, le tramway et le Chronobus. Il nous faut donc organiser tout cela. »



« Voici un plan qui peut vous donner une idée de l'ensemble du projet. En haut, à gauche, le projet consiste à implanter une passerelle mezzanine au-dessus des quais pour permettre un accès et une traversée plus rapide. En clair, on assure une connexion entre le bâtiment sud et le bâtiment nord, avec une gare qui se situe au-dessus des voies, avec des espaces d'attente et des services. Le raccordement de cette gare mezzanine aux bâtiments des voyageurs nord et sud doit aussi prendre en compte le fait qu'il y a un transfert de personnes qui ne font que traverser cet espace entre le quartier désenclavé Malakoff – Pré-Gauchet et les quartiers nord de la gare. On maintient également le souterrain existant et plus à droite, on peut intégrer, à terme, si le besoin s'en fait sentir, une passerelle ayant pour vocation de desservir l'arrêt Manufacture et en face, les arrêts de Chronobus correspondant au développement du réseau de transports en commun.

Par ailleurs, il est nécessaire de prévoir un réaménagement des parvis qui soit plus lisible. Je pense notamment au parvis nord, à l'heure actuelle, qui est certes bien desservi par le tramway et l'amélioration des fréquences sur la ligne 1, mais où se pose tout de même la question d'une vraie lisibilité pour l'espace piéton et pour les vélos. Il faut donc, à terme, pouvoir redessiner ce parvis.

En revanche, au sud, il s'agit de donner au parvis tous les éléments qui permettent de remplir une fonction complète de pôle d'échange. Quand on évoque le pôle d'échange, pour une gare, il s'agit naturellement de l'accès pour les taxis, pour les futures lignes Chronobus C3 et C5, de la construction d'une gare routière pour les cars du réseau départemental LILA, mais aussi pour les cars régionaux qui ont vocation, dans certains cas, à se substituer ou à compléter le réseau TER, voire pour d'autres transporteurs comme Eurolines, par exemple. L'idée est donc d'installer une quinzaine de quais sur cet accès sud.

Par ailleurs, Réseau Ferré de France possède au sud de la gare des équipements techniques que l'on appelle, dans le jargon, le CREM ou le Centre-Voie, qui ont une vocation purement technique et qui peuvent être déplacés et donc, libérer de l'espace.

Il ne faut pas non plus oublier, dans le cadre du projet urbain, le prolongement du boulevard de Berlin et donc, le lien avec l'ensemble du mail Picasso et tout ce secteur-là. Nous avons donc vraiment de quoi accompagner la mutation urbaine.

J'ai évoqué la liaison urbaine, mais il y a également la question du grand quartier Malakoff – Pré-Gauchet, désormais relié au centre-ville et à l'Île de Nantes par ce boulevard de Berlin et par le pont Tabarly, qui va bénéficier des lignes Chronobus. Dans ce cadre, le quartier d'affaires Euronantes a la particularité de s'insérer dans un projet mixte, avec de l'habitat sur les quartiers Madeleine – Champ-de-Mars, Pré-Gauchet, Malakoff, le Tripode, qui connaît un développement. Nous avons aussi l'espoir, naturellement, d'y ajouter un certain nombre de services à accueillir d'ici 2020. On voit ainsi combien ce projet de gare est essentiel pour l'attractivité de ce site et pour le développement de l'emploi.

Au point où nous en sommes, nous avons réussi à trouver un accord sur la répartition des tâches. Pour RFF, il s'agit bien d'un projet d'implantation ferroviaire – c'est pourquoi l'on voit, au sud des quais, le nouveau quai G qui pourrait être installé, sachant qu'au-dessus, nous avons déjà eu, avec l'arrivée du tram-train et l'augmentation des fréquences TER, l'implantation des quais 51 à 54 sur la partie nord. La fonction d'accueil de voyageurs relève de SNCF – Gares & Connexions. La question de l'intermodalité relève des collectivités locales, au rang desquelles, bien sûr, Nantes Métropole.

Nous vous proposons, quatre études pré-opérationnelles en 2012 dont vous trouverez le détail et le financement dans la délibération. »

M. de Rugy : « Mes chers collègues, je pense que ce dossier était assez attendu. Pour notre part, nous avons déjà pris position publiquement, il y a plusieurs mois, pour appeler à la réalisation rapide de ce projet sur la gare. Nous savons d'ailleurs que d'autres villes ont des projets comparables – Rennes et Bordeaux, pour ne pas les citer – et, si l'on peut dire, il vaut mieux ne pas laisser passer le train en la matière.

Je pense qu'il est également très important que nous ayons bien conscience de l'enjeu. Jean-François Retière a parlé du nombre de personnes qui transitaient par la gare chaque jour. Il évoquait les périodes de saturation, qui, je pense, vont maintenant au-delà des vendredis soirs ou des grands départs en vacances. Si j'ai bien retenu le chiffre, il y a 14 millions de voyageurs, de personnes qui passent par la gare tous les ans, ce qui est tout de même quatre fois plus qu'à l'aéroport, pour donner un ordre de grandeur. De ce point de vue, on ne peut donc que se féliciter. Il y a des choix et des priorités en la matière, et il est intéressant d'avoir ce chiffre en tête. Mon voisin croit utile de dire qu'il ne faut pas mettre la gare à Notre-Dame-des-Landes, mais justement, nous avons bien fait, en tout cas, de choisir de réaménager la gare à l'endroit où elle est et de ne pas faire comme d'autres villes, en France, qui ont délocalisé, si l'on peut dire, leur gare à l'extérieur. Cela a souvent été catastrophique.

Je voulais insister sur trois points.

Le premier point est le caractère multimodal de la gare, Jean-François Retière a bien souligné les liens avec le réseau TAN, les cars départementaux, régionaux, les taxis, les emplacements de stationnement pour les vélos, dont on voit qu'ils ont de plus en plus de succès, l'accès pour les piétons, bien sûr, le stationnement pour les voitures... Je pense que cela doit être l'occasion, et Jean-François Retière pourra sans doute nous le confirmer, de dégager définitivement l'espace sur les quais du canal Saint-Félix, pour avoir une gestion du stationnement qui ne déborde pas sur le canal. Cela n'apparaît pas sur le plan, mais la question de la liaison directe entre la gare sud et la cité des congrès devra aussi être posée à cette occasion.

S'agissant de l'intégration de la gare dans la ville, quand on voit aujourd'hui les personnes qui arrivent à Nantes pour la première fois par la gare nord, si près du Château, mais dans un cadre si peu qualitatif, on peut se dire qu'il est vraiment temps d'en changer. Nous parlions du Voyage à Nantes, ce matin. Il serait tout de même dommage que les touristes qui viennent à Nantes ou qui en repartent en train aient des souvenirs gâchés par une gare aussi peu agréable.

Pour finir, il y a eu dans la presse, ces derniers jours, des articles sur l'opportunité d'avoir une gare à Malakoff ou d'autres projets que certains imaginent. Cela n'est pas très sérieux. En revanche, une idée intéressante serait de désencombrer le trafic régional ou du tram-train, afin qu'il ne soit pas exclusivement sur la gare de Nantes. Il y a d'autres stations dans l'agglomération. Il y en a d'autres à Nantes : à Chantenay, demain, à la Haluchère... Et nous plaçons, vous le savez, pour qu'il y ait un tram-train sur l'Île de Nantes. Cela présenterait l'avantage de désencombrer une partie du trafic, mais aussi d'avoir une alternative, en tout cas pour le trafic des voyageurs, au tunnel de Chantenay dont on a vu, il y a encore quelques jours, qu'il restait un point de fragilité.

Enfin, il y a la question du financement. Nous avons bien noté que la clé de répartition portait sur les frais d'études assez approfondies, donc assez coûteuses, ce qui est normal. Je pense qu'il faudra que ce soit revu. Je sais qu'il y a sans doute dans la salle des collègues qui siègent dans d'autres collectivités, je pense notamment à la Région, qui apporte 12 % de financement sur le projet définitif de la gare : ce ne serait pas sérieux. Le trafic TER, donc régional, va devenir de plus en plus majoritaire à la gare. Il faut que, sur un projet comme celui-ci, les différentes collectivités et celles qui en ont vraiment la compétence, à commencer par la Région, agissent de concert et s'improvisent financièrement. »

M. Blineau : « Monsieur le Président, chers collègues,

Le projet de restructuration de la gare de Nantes s'inscrit dans le cadre d'une augmentation certaine du trafic ferroviaire à Nantes. De 11 millions de passagers aujourd'hui, le trafic devrait plus que doubler, pour atteindre 25 millions en 2030.

Comment allons-nous répondre à ce besoin de mobilité ? Nous remarquons que l'intermodalité trouve sa place dans ce projet. Lier le transport routier, collectif ou individuel et le ferroviaire est le seul chemin possible. Mais ne craignons pas de le dire : cette gare est un nouveau projet immobilier de bureaux. Ce n'est pas une gare pour les passagers, que vous allez réaliser. Cette

offre tertiaire et commerciale nouvelle n'a aucune pertinence économique et contribue à alimenter la bulle immobilière. Ce sera donc une gare faite par les grands bétonneurs pour des financiers. Toutes les grandes métropoles veulent une grande gare. Elles fonctionnent avec le même mirage et sont confrontées ensuite aux mêmes défis. Nous ne devons pas tomber dans ce piège consistant à construire ces infrastructures de haut niveau sans que le tissu économique local ne s'y prête. Vous développez des infrastructures selon une mode, une tendance, à l'inverse de ce que le bon sens devrait nous conduire à faire.

Comme les autres métropoles, Nantes se concentre sur les activités et les infrastructures à forte valeur ajoutée. Ce n'est pas ce qui fait vivre les Nantais au quotidien. Regardons où en sont les projets déconnectés de la réalité : des locaux commerciaux vides, aux loyers exorbitants, alors que les jeunes entrepreneurs nantais peinent à trouver un local à prix modique pour installer une nouvelle activité professionnelle ou commerciale de proximité.

5 000 m² de surface de vente devraient être bâtis dans ce projet. C'est un séisme que vous préparez pour l'environnement économique local. Nous avons besoin d'une économie solidaire et vous faites de cette gare, le cheval de Troie des promoteurs et des géants de la distribution.

20 000 m² de bureaux seront également construits entre la gare sud et le boulevard de Berlin. Il ne faut pas se tromper : ces milliers de mètres carrés ne seront qu'une monnaie d'échange entre les financiers, au détriment du développement local.

La métropole assumera les coûts les plus lourds, s'endettant un peu plus auprès de ses créanciers. La finance prendra le relais et y trouvera une rente, des revenus réguliers et importants. Notre territoire ne peut pas se développer sur ce modèle. Les SCPI et la finance internationale ne se soucient pas du développement de Nantes. Pourquoi faciliter leurs affaires ?

Le développement de Nantes passe par une double connexion : le local et le national. Ce projet oublie les liaisons locales et met en place une activité économique hors sol. À la moindre difficulté conjoncturelle, les investisseurs tourneront les talons, oublieront les emplois et la richesse liés à ce territoire. C'est le risque d'aggravation de la pauvreté et des dégâts écologiques, qui sera entièrement supporté par la collectivité.

Quels sont les problèmes de mobilité pour un Nantais, aujourd'hui ? En quoi seront-ils réglés par cette nouvelle gare ? Ira-t-on plus rapidement à Paris avec ce projet ? Non. Plus de TER circuleront-ils pour aller quotidiennement au travail ? Non. La liaison ferroviaire Nantes – Rennes sera-t-elle enfin directe ? Non.

La presse a tout dernièrement fait état d'un projet différent, dont le souci principal est de fluidifier et dynamiser les échanges ; un sujet et un projet d'ailleurs très sérieux. En effet, non seulement il désencombre la gare, mais en plus, il s'appuie sur l'existant pour créer des itinéraires diamétraux et diversifier les correspondances. Lorsque l'on regarde le schéma des lignes proposées, le bénéfice de la modernisation est considérablement élargi à toutes les populations sur l'étoile ferroviaire nantaise. L'association Nexus propose également l'aération de la gare par l'intégration de quatre voies disponibles à Malakoff.

Le mouvement démocrate estime que les différents projets proposés doivent être auditionnés par toutes les collectivités concernées afin de garantir que la modernisation profitera au plus grand nombre et non à une minorité, à l'économie réelle et non aux spéculateurs, et qu'elle préservera notre environnement.

Pourquoi se priver de l'avis d'associations d'usagers, d'auditions par les Conseils de développement ? Redoutez-vous la confrontation des idées ?

En l'absence d'écoute nécessaire à la démocratie, il est hors de question que le mouvement démocrate vote pour cette délibération et pour une étude dont l'orientation serait verrouillée à l'avance. »

M. Vince : « Monsieur le Président, chers collègues,

Quelques mots pour donner le sentiment des élus communistes sur ce dossier important de la gare de Nantes, et également pour répondre aux propos que j'ai pu entendre précédemment. Je voulais excuser par avance mon camarade Gilles Bontemps, qui n'aurait pas manqué de réagir à ces propos. Il qui était présent ce matin, mais il a dû – petit clin d'œil à notre ami François de Rugy – se rendre à la Région, cet après-midi, pour une réunion de la commission d'appel d'offres sur l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Vous comprenez pourquoi c'est moi qui intervins cet après-midi au sujet de la gare de Nantes.

La gare de Nantes est une gare nationale, la gare la plus importante de l'Ouest. Contrairement aux propos que j'ai entendus de la part de Monsieur Blineau, depuis six ou sept ans, des efforts importants de désencombrement des circulations ferroviaires ont été accomplis de façon continue : report d'activités sur Chantenay, réalisation d'un nouveau quai au sud, réalisation de quatre voies et d'un quai au nord inaugurés l'été dernier, accueillant aussi bien le tram-train que le TGV, les TER..., projet de séparation du flux de circulation ferroviaire au sud, en cours, changement de signalisation, etc.

Tout cela pour faire face à l'augmentation constante du nombre de trains et à une augmentation constante du nombre de voyageurs, avec près de 50 000 voyageurs / jour sur les TER en gare de Nantes. Et je ne suis pas tout à fait d'accord avec mon collègue François de Rugy sur les chiffres,

mais ils sont tout de même relativement importants : entre 9,5 et 10 millions de voyageurs, dans tous types de trains, à la gare de Nantes, en 2011. Et cela va continuer. Il faudra donc d'autres voies. Il faudra rapidement de nouveaux espaces de circulation pour les voyageurs dans la gare, sinon, sa fonctionnalité serait mise en cause. Il faudra aussi résoudre les problèmes de connexion et de fonctionnalité de tous les autres modes de transport et de déplacement au nord et surtout, au sud.

Ce projet de nouvelle gare à Nantes est donc très important pour pouvoir faire face aux besoins de déplacement, qui vont continuer à progresser, aussi bien avec l'évolution attendue de la population, que du fait de la connexion avec les nouveaux outils d'aménagement du territoire, tel le futur aéroport de Notre-Dame-des-Landes. Il nous faut donc disposer d'une gare, véritable pôle d'échange multimodal, à la hauteur des ambitions que nous avons pour Nantes Métropole et plus largement, pour tout l'Ouest.

Le groupe des élus communistes soutient donc ce projet et approuve cette délibération.

Il faut évidemment mobiliser l'ensemble des partenaires concernés pour la réalisation de ce pôle d'échange multimodal, à savoir : l'État, naturellement, l'Europe, à travers les fonds Feder, RFF, la SNCF _ Gares & Connexions et bien évidemment, Nantes Métropole, la Région et le Département, qui, d'ailleurs cofinancent les études.

Je voudrais faire deux remarques. La première concerne les financements des pôles d'échanges multimodaux. Il faut savoir que globalement, la Région participe à hauteur de 15 % pour ces gares nationales. Pour cette étude concernant la gare de Nantes, elle participe effectivement à hauteur de 13 %, compte tenu de multiples paramètres. Il est normal que la part de Nantes Métropole soit plus élevée, dans la mesure où notre collectivité a en charge, dans cette étude – et Jean-François Retière l'a souligné à juste raison, tout à l'heure –, le volet de l'aménagement urbain, qui est très important pour la gare de Nantes.

Ma deuxième remarque consiste à dire que le financement des études pré-opérationnelles et le financement des travaux sont deux choses différentes. Des débats normaux auront lieu en leur temps entre les collectivités concernées. Pour l'instant, nous n'en sommes qu'au stade des études. Il faut savoir que dans le domaine des gares, les règles du jeu ont changé avec la création de Gares & Connexions et avec le décret relatif aux gares qui vient de paraître. La Région, qui est l'une des autorités organisatrices de transport, pour les trains, est maintenant concernée par ce que l'on appelle le "toucher de gare". En effet, elle doit payer une taxe à Gares & Connexions chaque fois qu'un train s'arrête dans une gare. Plus la gare est modernisée et valorisée, plus la taxe est élevée. Je ne développe pas davantage mon propos sur cette question.

Le dernier élément que je voulais évoquer – et qui a d'ailleurs été abordé ce matin à l'occasion d'une autre délibération – porte sur la boutique SNCF de Doulon. Je dis "boutique" SNCF, parce que la gare de Doulon n'est plus une gare : il n'y passe plus de trains. Le groupe des élus communistes considère aussi que la boutique doit être maintenue. Il tient à souligner que cela illustre le fait que lorsque l'État n'assume pas ses responsabilités d'autorité organisatrice des transports au niveau national, qu'il pousse la SNCF à se comporter comme une entreprise privée et à faire des résultats pour alimenter ses propres caisses, il arrive ce qui se produit à Doulon et dans bien d'autres lieux. Il faut savoir que dans cette logique, la SNCF a dû verser 230 M€ à l'État, en 2011, sur les résultats du groupe SNCF. Ces 230 M€ auraient été plus bénéfiques à l'amélioration du service public. Mais je ne doute pas qu'après mai 2012, il sera possible de remettre les choses en ordre. »

M. G. Retière : « Je voudrais évoquer deux points.

D'une part, pour vous dire que ce qu'a présenté Jean-François Retière est le résultat d'un comité de pilotage présidé par le préfet, qui a organisé les interventions des différentes collectivités, de la SCNF et de RFF. Nous voulons, nous, une nouvelle gare, une gare transformée, mais en veillant à ne pas prendre des charges qui ne nous incombent pas. C'est sur ce point que je voulais attirer votre attention. Nous sommes très volontaires, et d'autres nous attendent en se disant que si la Communauté urbaine veut y contribuer davantage, pourquoi pas ? Il faut que l'État, notamment, RFF et la SNCF assument les responsabilités qui sont les leurs. Nous aurons un développement important. Je ne suis pas d'accord avec Benoît Blineau. Nous aurons, au fil du temps, un développement important de la desserte ferroviaire péri-urbaine. C'est inscrit dans l'histoire : nous aurons de multiples relations, plus fréquentes, avec le territoire tout autour de Nantes. Donc, cette responsabilité est celle de la Région. C'est à elle d'assumer ce qui lui revient. Nous, nous avons à porter l'aménagement de l'espace urbain autour des parvis.

Le deuxième point que je voudrais évoquer – toujours un peu sur la même tonalité –, et sur lequel je suis d'accord avec Benoît Blineau, est qu'il faut faire attention à ne pas exagérer les implantations commerciales et les implantations de bureaux. On voit bien que dans le cadre des propositions que peut faire RFF, notamment, voire la SNCF, il s'agit de faire supporter le financement en produisant des investissements complémentaires qui vont lui permettre d'avoir des revenus pour supporter l'investissement global. Mais si nous, nous développons un espace commercial un peu trop conséquent, ce sera autant de moins dans les relations avec les communes qui seront desservies par les transports péri-urbains ferroviaires. Je crois que le maire de Mauves y est très sensible.

Par ailleurs, arriver pour travailler à Nantes et trouver son bureau à la gare de Nantes peut être intéressant, mais il faut que nous ayons une réflexion complète sur l'ensemble des propositions en matière de développement tertiaire dans l'agglomération. Il ne faut pas que sur la gare de Nantes, nous ayons des propositions trop conséquentes. Même si aujourd'hui, le Pré-Gauchet fonctionne bien, il faut que ce secteur s'équilibre avec le temps et il faut certainement un étalement des investissements en matière tertiaire. »

M. Rimbart : « Chers collègues, on parle souvent de l'attractivité d'un territoire. Quand on regarde les choix d'implantation ou de localisation des uns et des autres, on s'aperçoit que l'accessibilité est un élément essentiel. Or, nous avons pris les deux décisions majeures, durant ce mandat – et je crois que nous pouvons tous en être fiers –, pour assurer cette accessibilité.

D'abord, l'accessibilité au niveau de notre nouvel aéroport, qui permettra à la région de Bretagne et à celle des Pays-de-la-Loire d'avoir accès à des territoires beaucoup plus vastes qu'aujourd'hui. C'est là un véritable investissement d'avenir. Les personnes qui voyagent par avion ne vont pas seulement en vacances. Ce sont aussi ceux qui travaillent dans les entreprises nantaises et qui, par leur excellence, interviennent au niveau du territoire français, voire européen. C'est une réalité importante qu'il ne faut jamais oublier, ni masquer. Et ceux qui travaillent à Nantes doivent aussi pouvoir travailler ailleurs, et nous devons profiter de l'excellence des autres territoires.

La deuxième décision majeure pour l'accessibilité répond à une autre nécessité : il ne s'agit pas uniquement d'arriver sur un territoire, encore faut-il avoir accès à tout ce territoire. La gare est le second acte majeur de ce mandat en termes de prise de responsabilité qui se fait dans les conditions décisives suivantes : premièrement, prendre son temps pour construire un véritable projet, mais qui ne doit pas durer dix ans, avec tous les inconvénients que cela peut avoir, comme on a pu l'observer notamment à Marseille, et deuxièmement, sans aller non plus trop vite si les conditions financières et autres ne sont pas calées. Ce projet a donc été bien mené. Mais surtout, il ouvre un potentiel extraordinaire pour mailler notre territoire et développer, dans les pôles structurants – qu'il s'agisse de Clisson, de Blain, de Saint-Nazaire ou autres –, des communications permettant non pas de dépeupler notre territoire, mais de l'asseoir sur un système en réseau, afin de donner leur chance à tous les territoires, non seulement celui de la métropole, mais aussi à ceux qui l'entourent.

Ceci dit, cette potentialité doit être accompagnée. Nous le sommes par la Région sur les territoires. Je rappelle tout de même que le projet de l'étoile ferroviaire est en route. Nous avons construit, notamment à Saint-Sébastien-sur-Loire, deux nouvelles gares. C'est aussi la desserte de Nantes Métropole et d'un territoire plus large. Mais il faut tout de même que nous soyons également connectés aux réseaux européens et notamment, aux réseaux de lignes à grande vitesse. Cela nécessite que l'État français, inscrive dans son schéma français cette connexion, notamment Nantes-Rennes, à tout le réseau du nord de l'Europe, mais aussi au sud, car c'est un enjeu majeur. Nous avons la plateforme, encore faut-il que ceux qui sont en charge des "tuyaux", pour aller vite, assument leur responsabilité. En effet, lorsque nous interpellons l'Europe sur cette question – et nous l'avons fait plusieurs fois –, on nous répond toujours : "nous sommes d'accord pour suivre, mais il faut que la France, l'État français, joue le jeu et accepte de compléter le schéma français. Ensuite, vous serez inclus dans le schéma européen".

La marge de progrès est forte, mais nous, nous avons pris nos responsabilités, et je crois que par rapport à nos concitoyens, nous pouvons les assumer, même si parfois, cela occasionne quelques polémiques. Elles s'éteindront avec le temps et dans vingt ans, puisque l'art de la politique est de penser à l'avenir. »

M. J.-F. Retière : « Je vous livre quelques commentaires, mais en précisant que la plupart des intervenants ont répondu en grande partie aux questions. Il s'agit bien, avant tout, je le répète, d'un projet ferroviaire et d'un projet de gare mais qui, naturellement, a une intégration urbaine. Cela signifie concrètement que la répartition des financements pour les études, telle qu'elle est présentée ici, ne préjuge en rien de la répartition financière au moment où il s'agira de passer à la phase des réalisations.

Globalement, je partage ce qui a pu être dit sur le principe de l'interconnexion et de l'attractivité internationale, et les contributions que nous avons pu faire dans le cadre du schéma national des infrastructures de transport, notamment pour les liaisons avec le sud-est atlantique et avec le cœur de l'Europe, sont en cohérence, ainsi qu'avec le développement du péri-urbain.

Simplement, je voudrais répondre à Monsieur Blineau, qui s'est emballé dans un raisonnement que je n'ai pas bien compris, mais pour nous dire, en fait, qu'il défendait le projet d'une association qui s'appelle Nexus. D'abord, je voudrais féliciter l'association Nexus qui a d'excellentes lectures, parce qu'elle a bien lu le Plan de déplacements de Nantes Métropole : elle a pris en compte l'histoire des connexions ferroviaires, que nous avons bien évoquées, et notamment de la diamétralisation, comme un objectif d'avenir. Cela figure très clairement dans notre plan, et ce qu'évoquait François de Rigny sur l'ensemble des connexions des gares figure explicitement dans le PDU.

Je voudrais rassurer Monsieur Blineau : nous n'avons nullement peur du débat. J'anime suffisamment de réunions publiques en ce moment sur le Chronobus, après l'avoir fait sur le PDU,

pour savoir que nous avons eu des débats, vifs, intéressants, toujours positifs et qui nous permettent d'aboutir à ce projet ambitieux et, comme l'a souligné Patrick Rimbart, conçu avec un calendrier serré, par rapport à d'autres projets, mais nécessaire pour que les travaux commencent dès 2015. »

M. Blineau : « Si j'ai bien saisi, il y a un cousin qui m'a compris et l'autre qui ne m'a pas compris. Mais j'expliquerai mieux à Jean-François Retière. »

M. J.-F. Retière : « Monsieur Blineau, vous m'avez demandé à plusieurs reprises un rendez-vous que je suis d'ailleurs toujours prêt à vous accorder, mais plutôt que de venir me voir à Nantes Métropole, puisque vous ne semblez pas bien connaître le péri-urbain, venez à Mauves, un jour, avec moi. Nous prendrons ensemble le train de 7 h 30 pour venir à Nantes et vous verrez qui monte en gare de Mauves et en gare de Thouaré. Je vous donnerai aussi les statistiques du développement du péri-urbain. Je crois que cela vous sera très utile. Ma porte vous est grande ouverte. Rendez-vous à Mauves quand vous le souhaitez. »

M. Blineau : « Merci beaucoup pour l'invitation. Je viendrai, et vous passerez aussi une journée avec moi ; vous verrez ainsi ce qu'est la journée d'un jeune entrepreneur à Nantes. »

M. J.-F. Retière : « Parfait, merci. À bientôt ! »

M. le Président : « Voilà une bonne décision. De plus, le train jusqu'à Mauves est au tarif de Nantes Métropole. »

M. J.-F. Retière : « Effectivement, c'est au tarif de la TAN. Si vous avez votre ticket TAN, tout ira bien. »

M. le Président : « C'est le même prix que le bus ou le tramway. Je mets aux voix. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Oui, l'abstention de Monsieur Blineau, en attendant qu'il prenne le train jusqu'à Mauves. Il ne demande qu'à être convaincu. »

**LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 110 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION**

1. Approuve le projet de protocole d'accord relatif à la mise en œuvre des études pré-opérationnelles pour l'aménagement du pôle d'échange multimodal de la gare de Nantes tel qu'annexé à la présente délibération, et autorise M. le Président, ou M. le vice-Président délégué, à le signer pour en assurer la mise en œuvre,
2. Autorise M. le Président de Nantes Métropole – communauté urbaine ou M. le Vice-président délégué, à prendre toutes les dispositions et à accomplir toutes formalités pour l'exécution de la présente délibération.

16 – PROJET EUROPEEN SITE - APPROBATION DU ROLE DE CHEF DE FILE DE NANTES METROPOLE - ETUDES ET PREMIERES EXPERIMENTATIONS DE MISE EN COHERENCE DES BILLETTIQUES A L'ECHELLE EUROPEENNE

EXPOSE

Afin de valoriser le développement du projet LIBERTAN (carte permettant le paiement a posteriori par l'usager en fonction de son utilisation réelle du réseau), Nantes Métropole et la SEMITAN ont répondu à un appel à projet du Programme INTERREG Espace Atlantique de l'Union Européenne portant sur l'identification puis la suppression des barrières à l'interopérabilité des titres de transport dans l'arc atlantique, sur le développement de billetterie intelligente, la mise en œuvre de solutions tarifaires facilitant le déplacement des européens d'une région européenne à l'autre.

Pour ce projet, Nantes Métropole sera le chef de file d'un consortium composé des partenaires suivants : la SEMITAN, l'autorité organisatrice de San Sébastian (Espagne) et son exploitant, l'opérateur public de Gijón (Espagne), l'autorité organisatrice des déplacements de Merseyside-Liverpool (Royaume Uni), l'opérateur public d'Aveiro (Portugal), une agence de développement de l'agglomération dublinoise (Dun Laoghaire Rathdown County Enterprise Board).

L'objectif final du projet SITE (Smart Integrated Ticketing for Europe) est d'évaluer la faisabilité d'une offre tarifaire commune dans l'espace atlantique. Cet objectif sera atteint en partageant les expériences menées dans chacune des villes partenaires (pour Nantes, LIBERTAN ainsi que le travail sur la tarification) et en contribuant collectivement aux réflexions sur l'interopérabilité entre les réseaux et les moyens de sa mise en œuvre (conditions requises aux niveaux politique, technique, financier, commercial etc)

Le projet SITE débutera au premier semestre 2012 pour une durée de deux ans et demi. La fin des travaux techniques est prévue en septembre 2014 pour une clôture administrative en décembre 2014. En tant que chef de file, Nantes Métropole aura pour responsabilité la coordination administrative et financière du projet, tandis que la coordination technique du projet sera assurée par la SEMITAN.

Le projet implique, pour Nantes Métropole, les axes de travail suivants :

- 1) En tant que chef de file, le pilotage et la mise en œuvre de l'ensemble du projet européen y compris sa bonne gestion financière et administrative et les relations avec l'Union Européenne. Nantes Métropole se fera accompagner d'un bureau d'études pour ces missions.
- 2) Un travail local et collectif sur la tarification des déplacements, en particulier ceux des transports publics, la construction des grilles tarifaires, et les innovations dans ce domaine, notamment en matière de tarification sociale,
- 3) Un travail sur le développement de systèmes billettiques intelligents (à l'échelle locale, par la mise en œuvre de LIBERTAN),
- 4) Une réflexion sur les réseaux de distribution et la communication envisageables au niveau européen (à l'échelle locale, un travail sur la communication multilingue)
- 5) Des expérimentations d'offre tarifaire commune à tous les partenaires (à l'échelle locale, en étudiant le potentiel de la connexion maritime Nantes / Gijón)
- 6) Des actions d'évaluation du projet et de communication de ses résultats dans l'espace atlantique et à l'échelle européenne.

Pour Nantes Métropole, le budget prévisionnel du projet (avant négociations avec le Secrétariat gestionnaire du programme) s'élève à 475 630€ (dont 348 581.76€ de recettes de la part de l'Union Européenne et 127 048.24€ de cofinancement).

En tant que chef de file du projet, Nantes Métropole soumettra une demande de subvention au Programme Interreg tous les six mois pendant la durée du projet, sur la base des dépenses effectuées par l'ensemble des partenaires européens et locaux. Un marché pour une assistance à la gestion du projet et à l'audit des dépenses de Nantes Métropole et de ses partenaires sera conclu dans le cadre des délégations du Conseil au Président, avant soumission auprès du Secrétariat gestionnaire du programme.

Nantes Métropole sera également responsable de la réception de cette subvention et sa retransmission aux autres partenaires européens. Enfin, une convention entre les partenaires du projet (cités précédemment) précisera les modalités de suivi et d'organisation du projet ainsi que ses modalités financières.

Le budget relatif à la réception de cette subvention est inscrit sur l'opération suivante : 74/810/7477 opération 2914.

Au vu de ces éléments, de l'impact financier, de l'enjeu de développement des projets de billettique et de la valorisation attendue par ce projet sur le positionnement européen de Nantes Métropole

M. J.-F. Retière : « Ce dossier concerne un projet européen qui s'appelle "SITE". Nous vous demandons d'approuver le rôle de chef de file de Nantes Métropole dans ce projet européen.

Dans le cadre de sa politique de mobilité durable et d'échange, Nantes Métropole est depuis longtemps engagée dans un certain nombre de réseaux européens. Ce n'est pas pour rien. Vous savez que la politique de mobilité de Nantes Métropole a beaucoup contribué à l'obtention du titre de "Capitale verte européenne 2013".

Cet engagement se poursuit par une implication importante de la Communauté urbaine aux côtés de la SEMITAN, dont je tiens à souligner le rôle essentiel dans cette affaire, avec Nantes Métropole comme chef de file d'un projet européen.

Cette action de chef de file récompense tout un travail conduit depuis longtemps. A titre indicatif, je vous signale qu'en 2011, nous avons reçu à Nantes Métropole, et cela ne se sait pas suffisamment, trente-quatre délégations, dont onze européennes et dix d'autres pays du monde, et notamment six délégations japonaises qui sont venues à Nantes et récemment, une du Mexique – sur des thématiques que nous avons l'habitude de développer ici : des thématiques autour du bus à haut niveau de service (Busway ou Chronobus), du Plan de Déplacements Urbains, qualifié, au niveau européen, de document d'orientation stratégique pour les déplacements, et également, de la question du stationnement et des modes doux.

Je pourrais aussi évoquer le travail qui se poursuit avec Agadir sur un projet de Busway, ainsi que nos contacts réguliers au sein de l'Union internationale du transport public, d'Eurocités, de Civitas et du réseau Civinet francophone. J'assume aussi, au titre de Nantes Métropole, la présidence de la commission Europe du Gart, depuis septembre dernier.

Le projet SITE marque l'aboutissement et la reconnaissance du rôle de chef de file de Nantes sur un projet européen, qui est le fruit d'un travail mené depuis longtemps par mes prédécesseurs sur les politiques de mobilité à Nantes. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve l'implication de Nantes Métropole en tant que chef de file du projet SITE, aux côtés des partenaires suivants : la SEMITAN, l'autorité organisatrice et l'exploitant de San Sébastian (Espagne), l'opérateur public de Gijón (Espagne), l'autorité organisatrice de Liverpool (Royaume Uni), l'opérateur public d'Aveiro (Portugal), une agence de développement de l'agglomération dublinoise (Dun Laoghaire Rathdown County Entreprise Board) ;
2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice Président Délégué, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction des Investissements

17 - MANDAT HORS DSP - DEVELOPPEMENT D'UNE PREMIERE ETAPE D'UN SYSTEME DE BILLETTEQUE SUR LE RESEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS « LIBERTAN » - MODIFICATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE - AVENANT 1 AU MARCHE DE MANDAT - LANCEMENT DE CONSULTATIONS

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU RESEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS URBAINS DE VOYAGEURS – NOUVEAU PROGRAMME 2011-2014 ET NOUVELLE ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE CORRESPONDANTE – AVENANT N°3 – SUBVENTION D'EQUIPEMENT 2012

EXPOSE

1 - MANDAT HORS DSP : DEVELOPPEMENT D'UNE PREMIERE ETAPE D'UN SYSTEME DE BILLETTEQUE SUR LE RESEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS « LIBERTAN » :

MODIFICATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE - AVENANT 1 AU MARCHE DE MANDAT - LANCEMENT DE CONSULTATIONS

Le Conseil Communautaire du 25 juin 2010 a approuvé le programme et une enveloppe financière de 8 533 022 €TTC pour le développement d'une première étape d'un système billettique sur le réseau de transports collectifs de Nantes Métropole dénommé Libertan.

L'objectif est de poursuivre le programme de fidélisation commencé en 2003, dont la cible était les utilisateurs intensifs, en proposant aux 100 000 usagers occasionnels un produit répondant à leurs besoins en permettant une optimisation mensuelle de leur budget transport en fonction de leur usage réel du réseau.

Après appel d'offres ouvert, un marché de mandat a été conclu avec la SEMITAN pour un montant de 635 000 €HT soit 759 460 €TTC.

Les études de conception de ce système, confiées à l'entreprise SETEC, à l'issue d'une procédure ouverte, ont permis de lancer une première consultation, relative à :

- la fourniture et l'installation du système central et des équipements principalement sur 91 rames de Tramway et 500 bus,
- la fourniture d'environ 150 000 cartes sans contacts
- l'intégration au système de fonctions complémentaires : Gestion des clients, Gestion des ventes, Gestion des paiements

D'autres consultations ont été autorisées par le bureau en novembre 2011, relatives au développement et aux évolutions des logiciels nécessaires au fonctionnement du produit (gestion des clients, moteur de calcul, site tan.fr, recette des applications...).

Le projet requiert aujourd'hui le déploiement d'un réseau de câblage et l'achat d'éléments actifs sur lesquels viendront se connecter les valideurs sans contact.

Parallèlement, dans le cadre du contrat de délégation de service public du réseau de transports publics urbains de voyageurs qui intègre le mandat relatif aux « Aménagements et Equipements Matériels Roulants », il est prévu une enveloppe financière prévisionnelle pour le renouvellement des équipements de vidéosurveillance du parc de tramways et d'une partie des autobus.

Il paraît opportun de « construire » un réseau de communication permettant de mutualiser le câblage (tant du point de vue de la fourniture que de la main d'œuvre) afin d'assurer le fonctionnement de l'ensemble des équipements destinés d'une part, au projet Libertan et d'autre part, au projet vidéo surveillance. L'ensemble de ce réseau sera réalisé dans le cadre du mandat LIBERTAN.

Il convient donc de modifier le programme du mandat Libertan pour intégrer cette modification du câblage des tramways et d'approuver l'avenant 1 au marché de mandat correspondant, qui porte le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de 8 533 022€ TTC à 9 071 022 € TTC. Cet avenant est sans incidence sur la rémunération du mandataire.

Dans un deuxième temps, il vous est proposé de modifier le programme du mandat 1.4 « Aménagements et équipements Matériel Roulant » (cf point 2 suivant).

La constitution du réseau de communication mutualisé est envisagée au travers du lancement de **2 consultations** :

- l'une, pour réaliser le câblage relatif au réseau de communication sur l'ensemble des tramways (Alstom et Bombardier) : ce câblage sera utilisé par les équipements de 2 nouveaux systèmes qui seront prochainement déployés : les caméras de la vidéo surveillance et les valideurs de cartes sans contact du projet billettique.
- l'autre, pour la fourniture des éléments actifs de réseau et de communication courte portée (switchs ethernet, bornes et antennes WI-FI) sur lesquels viendront se connecter les matériels de vidéosurveillance, ainsi que les valideurs sans contact.

Il vous est proposé de lancer d'une part, en procédure négociée, une consultation pour la réalisation du câblage (estimation : 897 000 €TTC) et d'autre part, un appel d'offres ouvert pour l'acquisition des switches et des équipements Wi-Fi. (estimation : 299 000 €TTC).

Ces marchés doivent être conclus par la SEMITAN qui intervient en tant qu'entité adjudicatrice selon les dispositions de l'article 135 du Code des Marchés Publics.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP27 libellée équipements et matériels exploitation TC, opération 2010-3181 libellée Libertain.

2 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU RESEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS URBAINS DE VOYAGEURS – NOUVEAU PROGRAMME 2011-2014 ET NOUVELLE ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE CORRESPONDANTE – AVENANT N°3 – SUBVENTION D'EQUIPEMENT 2012

Le contrat de délégation de service public (DSP) du réseau de transports publics urbains de voyageurs de Nantes Métropole est entré en vigueur le 1er janvier 2010.

Aux termes de l'article 18 de ce contrat, l'autorité délégante charge le délégataire de réaliser soit en mandat, soit par subvention, les investissements énumérés à l'article 1 de l'annexe 07.

Par délibération en date du 11 avril 2011, le conseil communautaire approuvait l'avenant n°1 à la DSP entérinant la nouvelle répartition des mandats DSP et leur gestion, énumérée ci-après :

- o Mandat 1 : matériels roulants : opérations de prolongation de vie des rames tramway et séries d'autobus, gros entretien des véhicules de service, aménagement et équipements matériels roulants
- o Mandat 2 : infrastructures ferroviaires réseau TCSP et busway
- o Mandat 3 : infrastructures non ferroviaires réseau TCSP et busway
- o Mandat 4 : systèmes d'exploitation en temps réel
- o Mandat 5 : infrastructures et équipements des dépôts y compris GNV.

L'annexe 07 « Cahier des Clauses Particulières (CCP) modifiée dans son article 2.1, prévoit une programmation triennale glissante des opérations en mandat.

A partir de 2012, l'annexe 7.5 est mise à jour et complétée annuellement, par avenant, par la définition de la programmation de chaque mandat sur une année complémentaire de telle sorte que l'annexe 7.5 comporte le programme et l'enveloppe depuis 2011 jusqu'à la fin de l'exercice 2014.

Le programme détaillé de chaque mandat pour la période 2011-2014 figure dans l'annexe 7.05 jointe à la présente délibération.

Au titre de l'année 2012, il convient notamment de noter le programme prévisionnel suivant :

Pour le mandat 2 modifié - infrastructures ferroviaires réseau TCSP et busway :

- poursuite de la rénovation, de la mise aux normes et sécurité des éléments ferroviaires (voie, signalisation, ligne aérienne) de la ligne 1 Est. Le tronçon Haluchère - Beaujoire sera traité en tirant profit de sa fermeture commerciale pendant les travaux de la connexion Ligne 1 Ligne 2.
- premiers travaux de rénovation des structures des stations Busway.

Pour le mandat 3 modifié - infrastructures non ferroviaires réseau TCSP et busway :

- poursuite du programme de rénovation, de sécurisation et de mise en accessibilité des quais, du mobilier de station et des bâtiments implantés le long des lignes de tramway.
- poursuite du programme de rénovation, de sécurisation des P+R plus particulièrement celui de Morlière.

Pour le mandat 4 modifié - systèmes d'exploitation en temps réel :

- rénovation du serveur du système d'information clientèle devenu obsolète.

Pour le mandat 5 modifié - infrastructures et équipements des dépôts y compris GNV :

- travaux de rénovation et de mise aux normes du tour en fosse de Dalby, équipement particulièrement critique permettant de maintenir en état les roues des tramways.
- rénovation des structures modulaires du bâtiment administratif de Dalby.

Pour cette période 2011-2014, le montant de l'enveloppe financière de chaque mandat s'élève à :

Mandat 1.4	Mandat 2 modifié	Mandat 3 modifié	Mandat 4 modifié	Mandat 5 modifié
2 730 000 € TTC	10 348 000 € TTC	2 530 000 € TTC	2 060 000 € TTC	3 049 000 € TTC

Le montant du mandat 1.4 « Aménagements et équipements Matériel Roulant » porté par l'avenant N°1 à 3 268 000 € TTC est ramené à 2 730 000 € TTC.

Cette modification présentée dans le point 1 de la délibération est intégrée par voie d'avenant au marché de mandat LIBERTAN.

Les autres programmes du mandat 1 « Matériels Roulants » demeurent inchangés.

Par ailleurs, la convention de délégation de service public du réseau de transports collectifs de l'agglomération nantaise prévoit que Nantes Métropole verse, chaque année, au délégataire (Semitan), une subvention d'équipement qui permet de financer un programme d'investissements annuel relatif notamment au matériel et outillage, mobilier de bureau et à l'informatique.

La subvention d'équipement 2012 est d'un montant de 1 702 000 euros net de taxes (détail joint en annexe). De plus, l'avenant n°3 au contrat de délégation de service public du réseau de transports publics urbains de voyageurs prévoit de modifier les modalités de règlement de cette subvention pour les simplifier. Le versement de cette subvention interviendra en 2013 sur présentation par le Délégué du bilan du programme réalisé.

Par ailleurs, la subvention d'équipement 2010, dans le cadre du présent avenant n° 3, est ramenée de 1 961 000 euros à 942 000 euros.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP27 libellée équipements et matériels exploitation TC, opérations 2011-3241 (libellée Aménagements et Equipements MR), 2011-3232 (libellée Infrastructures Ferroviaires réseau TCSP et Busway), 2011-3230 (libellée Infrastructures non ferroviaires réseau TCSP et Busway), 2011-3231 (libellée Systèmes d'exploitation en temps réel) et 2011-3229 (libellée Infrastructures et équipements des dépôts y compris GNV).

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

- 1- Approuve la modification de programme de l'opération de développement d'une première étape d'un système billettique sur le réseau de transports collectifs, permettant d'intégrer la réalisation du câblage des tramways pour une utilisation partagée du réseau ainsi réalisé ;
- 2- Augmente l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération et porte son montant de 8 533 022 €TTC à 9 071 022 €TTC ;
- 3- Approuve l'avenant n°1 au marché de mandat conclu avec la SEMITAN pour acter ces modifications sans incidence financière sur la rémunération du mandataire ;
- 4- Autorise le lancement des consultations pour la réalisation du câblage des tramways et la fourniture des équipements réseau et WIFI ;
- 5- Approuve les dossiers de consultation des entreprises correspondants, consultables à la Direction Générale des Déplacements de Nantes Métropole ;
- 6- Autorise M. le Directeur Général de la SEMITAN à signer les marchés résultant de ces consultations ;
- 7- Approuve l'avenant n°3 au contrat de Délégation de Service Public du réseau de transports publics urbains de voyageurs.

8- Autorise M. le Président ou M. le Vice-président délégué à prendre toutes dispositions et à accomplir toutes formalités pour l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer l'avenant n°3.

Direction des Investissements

18 - MANDAT ACQUISITION DE MATERIEL ROULANT AUTOBUS (2008-2010) - MODIFICATION DE PROGRAMME - AVENANT LIE AUX IMPACTS DES LIGNES CHRONOBUS SUR LE MATERIEL ROULANT – APPROBATION – LANCEMENT DE CONSULTATION

EXPOSE

Par délibération du 17 décembre 2007, le conseil communautaire a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'acquisition de matériel roulant autobus pour la période 2008-2010 pour un montant de 18 485 000 € HT soit 22 108 060 € TTC.

Le marché de mandat pour l'acquisition de matériel roulant autobus, notifié à la SEMITAN le 31 juillet 2008, prévoyait l'acquisition :

- de 35 à 40 véhicules articulés GNV, dont 1 à 5 véhicules hybrides ;
- de 5 minibus (22 places pour le service transport à la demande Proxitan) ;
- de 12 minibus TPMR (Transport de Personnes à Mobilité Réduite) ;
- 178 oblitérateurs pour équiper ces nouveaux véhicules

A ce jour, 31 bus articulés GNV ont été mis en circulation. Sur les 9 véhicules à mettre en service en 2012-2013 pour répondre aux besoins des lignes Chronobus, 6 bus GNV ont été commandés. Les 3 derniers véhicules, hybrides, font l'objet d'un achat commun en cours avec l'agglomération d'Angers.

Les 12 minibus TPMR ont été acquis.

En revanche, en raison de l'optimisation du service Proxitan, il n'est pas nécessaire de se doter de moyens supplémentaires et il est donc proposé de ne pas procéder à l'acquisition des 5 minibus 22 places.

Par délibération du 20 mars 2009, le conseil communautaire a décidé de l'évolution de l'offre de transport collectif pour les prochaines années, avec notamment la création d'un réseau de lignes Chronobus structurantes en complément du réseau armature tramway - BusWay.

Les lignes Chronobus nécessitent une identification visuelle spécifique au travers du traitement des véhicules, des stations, des plans et de leur numérotation.

Concernant les véhicules, les études réalisées par les services de Nantes Métropole et de la SEMITAN, exploitant du réseau, ont démontré la nécessité d'avoir des équipements identifiants et facilement amovibles pour permettre une affectation flexible des bus sur les lignes Chronobus ou sur les autres lignes du réseau. Ce dispositif permet ainsi d'éviter l'achat de bus complémentaires.

Il vous est donc proposé de modifier le programme de l'opération en ce sens. En revanche, compte tenu de l'abandon de l'achat des minibus Proxitan, il n'est pas nécessaire de modifier l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération.

Afin de prendre en compte la modification de programme exposée ci-dessus, il y a lieu de conclure un avenant n°1 au marché de mandat conclu avec la Semitan pour l'acquisition de matériels bus 2008-2010.

La consultation qu'il vous est proposé de lancer concerne donc la fourniture et la pose d'un équipement monté sur les bus affectés aux lignes Chronobus et destiné à leur identification commerciale.

Cet équipement est constitué d'un ensemble de trois supports, fixés sur chaque bus, avec une alimentation électrique et d'un ensemble de trois panneaux lumineux amovibles.

Pour la mise en service des lignes en 2012 et 2013, 140 bus devront être équipés de supports et 120 jeux de panneaux devront être fournis.

L'estimation du montant de cette consultation s'élève à 750 000 € HT soit 897 000 € TTC. La consultation serait lancée en procédure négociée.

Ce marché doit être conclu par la Semitan qui intervient en tant qu'entité adjudicatrice selon les dispositions de l'article 135 du Code des Marchés Publics.

Il vous est donc proposé de lancer cette consultation, sous la forme d'une procédure négociée.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget sur l'AP 027 et libellé équipement exploitation transport opération 2008-2828 Acquisition de matériel roulant bus - Programme 2008-2010

M. Hiernard : « Monsieur le Président, mes chers collègues,

Je tiens tout d'abord à indiquer très clairement que mon intervention n'est pas une remise en cause de la mise en place du réseau Chronobus sur notre territoire, ni de la démarche d'optimisation des dépenses. En effet, pour ma part, comme pour une bonne partie de mes collègues du groupe Équilibre et Démocratie, je voterai cette délibération, malgré quelques bémols. En effet, il est possible de noter, dans cette délibération, une certaine incohérence dans le choix et le montant de certains investissements, au regard de la démarche d'optimisation.

Dans un premier temps, cette délibération présente comme une optimisation une substantielle économie : l'abandon de l'achat de cinq minibus pour le service ProxiTan, dont il ne serait plus nécessaire de se doter. On pourrait donc se dire que c'est le principe de sagesse budgétaire qui s'applique. Nantes Métropole semble vouloir dépenser de manière mesurée, en faveur d'investissements ciblés, calibrés et absolument incontestables.

Pourtant, cette économie, si elle permet de rester dans le cadre du programme initial d'investissements prévu pour l'achat de matériels roulants autobus, soit 22 108 060 € TTC, ne va pas alléger la facture. C'est bien dommage.

Il est en effet prévu une dépense de 897 000 € TTC, uniquement consacrée à l'identification commerciale des Chronobus. L'identification du réseau intermédiaire de transports en commun de Nantes Métropole est un enjeu important, mais y consacrer une telle enveloppe financière peut interroger, alors même que la Communauté urbaine est en pleine démarche d'optimisation des dépenses.

Cela amène forcément à se poser une question simple, dans laquelle il ne faut voir aucune malice : n'existe-t-il pas d'autres moyens, moins onéreux, qui permettraient une identification efficace du réseau Chronobus, seraient tout aussi pratiques et, par conséquent, n'entraîneraient pas non plus l'achat de véhicules spécifiques ?

Il nous paraît vraiment très souhaitable que d'autres solutions d'identification du réseau Chronobus soient étudiées et cela, dans la logique de l'optimisation des dépenses. Cette démarche prouverait la volonté d'offrir une véritable vision collective de la mise en place du réseau Chronobus, où les questions et doutes légitimement exprimés permettraient d'avancer ensemble afin d'aboutir à des solutions partagées. »

M^{me} Jozan : « Je voulais simplement intervenir à propos des équipements qui sont destinés à la signalétique du Chronobus – nous en avons abondamment parlé dans le cadre de la commission – et vous interpeller sur ce matériel qui, au total, représentera tout de même la modique somme de 900 000 €. Il semble qu'une signalétique pour des bus ne doit pas obligatoirement être de ce montant-là. On connaît l'argument selon lequel cela va inciter les usagers à monter dans les bus. Pour ma part, je pense vraiment que quand vous êtes dans les abribus tels qu'ils sont faits à Nantes, que vous voyez clairement les horaires, que vous voyez qu'ils vont passer toutes les cinq minutes, c'est suffisamment explicite... De toute façon, une personne ne monte pas dans un bus sous prétexte qu'il est Chronobus, mais parce que son itinéraire lui convient. Je comprends bien qu'il faille identifier les véhicules, mais mettre sur chaque véhicule une signalétique qui vaut chaque fois à peu près 8 000 €... Nous nous abstenons pour cette raison. Je pense qu'il y avait d'autres moyens de trouver des signalétiques tout aussi efficaces et moins chères. »

M. Cotrel : « Suite aux interventions qui ont été faites aujourd'hui et dans le cadre de la commission, je voudrais prendre l'exemple du Busway.

Nantes Métropole a acheté des bus spécifiques pour cette ligne, et c'est très bien. Mais on aurait tout à fait pu utiliser des bus articulés classiques, car ce qui fait la différence entre les lignes de bus "ordinaires" et le Busway, c'est un ensemble de services associés, et non pas la machine : la fréquence de trois minutes en heures de pointe, la régularité du temps de parcours, l'amplitude du fonctionnement, l'accessibilité des stations et des bus et les informations aux usagers, sur le temps d'attente, par exemple.

Et le fait de distinguer d'un premier coup d'œil le Busway d'un bus classique, c'est l'assurance d'avoir ce haut niveau de services.

Pour les Chronobus, le raisonnement est le même : il faut d'un premier coup d'œil savoir que l'on pourra bénéficier de ce bouquet de services. C'est d'autant plus important que nous aurons dix lignes disséminées sur l'ensemble de l'agglomération.

À partir de cette nécessité, on comprend le choix proposé ici. C'est celui de pouvoir utiliser les bus classiques, "ré-habillés", pour avoir une plus grande souplesse de gestion du parc de véhicules et, selon la SEMITAN, économiser l'achat de douze bus.

La proposition qui nous est présentée est assez chère, mais elle est indispensable pour une lisibilité de l'offre de services et moins coûteuse que l'achat de véhicules spécifiques. »

M. J.-F. Retière : « Le choix de l'identification des réseaux est présent dans toutes les agglomérations. C'est une constante. Nous sommes allés récemment voir le réseau de Lyon, qui s'est restructuré. À chaque fois, il y a cette identification.

J'en rappelle tout de même l'objectif : faire émerger de la conscience qu'il y a un nouveau réseau structurant. Celui du tramway, celui du Busway est très lisible. Celui du Chronobus ne l'est pas forcément. Je rappelle qu'il s'agit d'un réseau qui desservira à peu près 400 000 personnes à moins de 500 mètres et avec de fortes fréquences, de 5h00 à minuit. Si l'on raisonne sur les usagers actuels, ils connaissent naturellement les lignes – même si, dans les réunions publiques, je constate bien que le passage de la numérotation à deux chiffres à du C1, C2, C3 n'est pas une garantie, puisqu'un certain nombre de personnes se posent encore des questions pour savoir comment va être remplacé tel ou tel service. De ce point de vue, cela me semble important.

Le but est également d'avoir une clientèle nouvelle et qui puisse s'abstraire de cette idée d'avoir à consulter une fiche horaire. En effet, il s'agit de faire en sorte que le Chronobus, par sa fréquence et par son amplitude, permette à l'utilisateur de se mettre au bord d'un quai et, avec une signalétique particulière, de se dire qu'il n'a pas à attendre plus de cinq minutes pour que le prochain Chronobus arrive, car il connaît à peu près ses amplitudes horaires.

Il faut avoir conscience de cela pour bien identifier le réseau. Je voudrais tout de même rappeler qu'il y a une tradition nantaise d'économie – et je le dis, là aussi, par rapport à d'autres réseaux. La SEMITAN achète en général ce que l'on appelle les autobus "blancs", c'est-à-dire avec la couleur de base et une signalétique assez minimaliste. Je rappelle d'ailleurs que la conception et l'évolution du logo TAN avaient été réalisées à l'intérieur même du service, sans faire appel à un cabinet extérieur. Ceci pour dire qu'il n'y a pas d'habitude de dépenses. Nous ne sommes pas dans une démarche comme celle de Reims, avec son tramway et la flûte de champagne, ou celle de Lyon, avec le ver à soie. On pourrait imaginer la bouteille de muscadet en tête des Chronobus. Ce n'est pas le choix qui a été fait. Nous avons toujours opéré des choix très pragmatiques. Pour le Busway, nous sommes à 480 000 €. Quand on compare avec d'autres villes françaises, le coût d'achat des bus à haut niveau de service est en général plus près de 700 000 €. Nous avons aussi acheté les rames de tramway CAF sans nous soucier forcément de l'aspect esthétique. C'est pourquoi il nous semble que ce choix de panneaux est un bon compromis en matière d'identification et de budget.

Si nous avons fait le choix d'aller délibérément vers des achats d'équipements spécifiques Chronobus, nous n'aurions pas pu les utiliser sur le réseau plus classique des bus dits "de cabotage" et dans ces conditions, il aurait fallu acheter au minimum huit bus supplémentaires, ce qui, cette fois-ci, représentait 3 M€. Voilà la démarche qui nous a animés pour faire ce choix ; un choix qui nous semble important en termes d'identification d'un réseau structurant. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, APRES VOTE ELECTRONIQUE PAR 87 VOIX POUR ET 15 ABSTENTIONS

1. Approuve les modifications du programme d'acquisition de matériels roulants et l'avenant n°1 au marché de mandat « Acquisition de matériel roulant bus - Programme 2008-2010 » ;
2. Autorise le lancement par la SEMITAN d'une procédure négociée pour la fourniture et la pose d'un équipement destiné à l'identification commerciale des bus ;
3. Approuve le dossier de consultation des entreprises correspondant, consultable à la Direction Générale des Déplacements de Nantes Métropole ;
4. Autorise M. le Directeur Général de la SEMITAN à signer le marché résultant de cette consultation ;

5. Autorise M. le Président ou M. le vice-président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Rimbart présente les dossiers suivants :

Direction de l'emploi et de l'innovation sociale

19 – EMPLOIS-TREMPAINS POUR LE TERRITOIRE – PROLONGATION DU DISPOSITIF – AVENANT N° 3 AVEC LA REGION - APPROBATION

EXPOSE

Le Conseil Régional a adopté le 17 mars 2005 et modifié le 21 octobre 2005, le dispositif « Emplois Tremplins pour le territoire ». Il vise deux objectifs majeurs : soutenir la réalisation d'un projet de territoire et créer des emplois pérennes.

Rappel du dispositif

La création d'Emplois Tremplins doit relever d'activités qui doivent correspondre à des besoins locaux et être notamment en cohérence avec les priorités fixées par la Région, pour les contrats régionaux de développement durable des territoires : l'emploi et le développement économique, les solidarités humaines et territoriales, l'environnement et la question énergétique. Leur développement doit être structurant pour le territoire concerné.

Les employeurs éligibles sont les associations, leurs fédérations, les organismes de l'économie sociale et solidaire (sociétés coopératives d'intérêt collectif, fondations...) et les syndicats. Les demandes présentées par les établissements scolaires, les organismes de formation ne sont pas recevables. Les collectivités territoriales et les établissements publics ne peuvent être employeurs.

Le dispositif prévoit, pour chaque création de poste, la participation financière obligatoire du Conseil Général, d'une structure intercommunale ou d'une commune à hauteur de 20 % du SMIC pendant cinq ans.

Les publics concernés sont les personnes à la recherche d'un emploi. Néanmoins des publics prioritaires pourront être embauchés avec une aide supplémentaire de la Région de 10 % la première année.

Il s'agit :

- des jeunes de moins de 26 ans issus des quartiers concernés par la politique de la Ville,
- des demandeurs d'emploi de longue durée de 50 ans et plus,
- des femmes « parent isolé » souhaitant reprendre un emploi après une période d'inactivité,
- des demandeurs d'emploi reconnus travailleurs handicapés par la COTOREP.

L'activité de Nantes Métropole croisant ces priorités définies par la Région, le conseil communautaire, dans sa séance des 15 et 16 décembre 2005, a apporté son soutien au dispositif régional sur la base d'une convention cadre signée le 30 janvier 2006, modifiée depuis par deux avenants afin d'ajuster les modalités de participation aux évolutions du dispositif.

Dans ce cadre, un bilan réalisé par la Région a permis de mettre en évidence la nécessité d'un soutien complémentaire aux structures en sortie de dispositif. Ainsi, la Région a décidé de poursuivre son soutien financier aux structures pour lesquelles un délai et une aide supplémentaire permettraient d'atteindre l'objectif de pérennisation des postes créés.

Au regard du bilan positif de ce dispositif (1043 postes créés dont 96 cofinancés par Nantes Métropole), la collectivité souhaite maintenir son engagement aux côtés des structures associatives fragilisées par le contexte économique actuel et des financements incertains. Nantes

Métropole a donc décidé d'apporter son soutien à la consolidation des projets et des emplois en souscrivant aux nouvelles modalités de participation proposées par la Région.

C'est pourquoi il est envisagé la prolongation de ce partenariat, en allongeant la durée d'aide à l'emploi de trois années supplémentaires. Les engagements sur le financement de ces postes interviendront jusqu'en 2014, portant ainsi le terme du dispositif jusqu'en 2017.

Ainsi, en 2012, 330 000 € sont prévus pour l'ensemble du dispositif « emplois tremplin ». L'impact financier de cette évolution est estimé, par rapport à 2011, à 25 000 € pour l'année 2012, et 90 000 € sur la durée globale du dispositif.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2012, opération 511, article 6574.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve les termes de l'avenant n° 3 ci-annexé de la convention cadre de partenariat avec la Région des Pays de la Loire visant à prolonger l'engagement des soutiens de Nantes Métropole aux structures en fin de dispositif jusqu'au 31 décembre 2014, prorogeant les effets de la convention cadre au 31 décembre 2017.
2. Autorise M. le Président de Nantes Métropole ou le Vice-Président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment :
 - à signer l'avenant n° 3 entre Nantes Métropole et la Région
 - à signer l'ensemble des conventions et avenants à intervenir avec les employeurs adhérents du dispositif

Département Général du Développement Urbain

20 – NANTES – PROJET GLOBAL BELLEVUE – ETUDES DE PROGRAMMATION – ATTRIBUTION DU MARCHE

EXPOSE

Par délibération en date du 05 février 2010, le conseil communautaire a décidé de lancer une opération de renouvellement urbain sur la partie nantaise du quartier de Bellevue et le secteur du « Village de la Bernardière » situées en zone limitrophe de Nantes et Saint-Herblain.

Nantes Métropole souhaite lancer des études de programmation urbaine par le recours à une équipe pluridisciplinaire externe. L'objectif est de redonner une qualité urbaine à ce quartier, de favoriser une appropriation apaisée des espaces publics, d'inscrire le quartier dans le développement de la ville et de l'agglomération selon les mêmes exigences de qualité et d'attractivité. Cette équipe devra conduire des missions sur le volet urbain, paysager, architectural. Elle sera également amenée à construire le projet selon des modalités participatives ambitieuses, intégrant l'expertise d'usage des habitants du quartier.

Par délibération du 15 avril 2011, le bureau communautaire a autorisé le lancement d'une procédure de concours restreint pour lesdites études. Un avis d'appel public à la concurrence a été lancé et après avis du jury réuni le 14 juin 2011, cinq groupements ont été admis à concourir. Les candidats ont remis le 19 septembre 2011 de manière anonyme une proposition de schéma directeur, une note d'intention et de compréhension des enjeux et une note méthodologique qui ont été examinées par le jury le 14 octobre 2011.

Les débats ont conformément au règlement de concours, porté sur la qualité et la pertinence des orientations du schéma directeur en lien avec les besoins exigés dans le programme, la qualité architecturale, urbaine et paysagère du projet, la qualité des choix techniques et la prise en compte du développement durable.

Les prestations remises ont été jugées satisfaisantes par le jury et il sera octroyé aux quatre candidats une prime de 10 000 € HT.

Après négociation avec les lauréats, conformément à l'article 8.2 du règlement de concours et sur la base de leurs offres finales, il est proposé au Conseil communautaire de Nantes Métropole de retenir l'offre du groupement BECARD ET PALAY et de lui attribuer en conséquence le marché d'étude de programmation.

L'offre du groupement BECARD ET PALAY répond en effet le mieux aux attentes de la maîtrise d'ouvrage pour les raisons suivantes :

- s'agissant de la qualité et de la pertinence des orientations du schéma directeur en lien avec les besoins exigés, elle montre une forte capacité d'adaptation de l'équipe aux attendus de la maîtrise d'ouvrage en termes de réponse urbaine. La méthode qui consiste à réinterroger le schéma directeur avec les services et les partenaires en amont de sa finalisation est intéressante.
- en ce qui concerne la qualité architecturale, urbaine et paysagère du projet, l'offre met en évidence la construction des aspects paysagers avec les habitants et selon les usages réels. Ce pragmatisme rejoint la volonté de Nantes Métropole.
- pour la qualité des choix techniques et la prise en compte du développement durable, le groupement met en évidence un réel savoir-faire en termes de concertation urbaine et d'écologie urbaine.

Pour la partie forfaitaire du marché d'études de programmation à conclure avec l'équipe précitée, le montant s'établit à 438 700 €HT. Elle comporte, sur trois ans, la réalisation du schéma directeur niveau avant projet et son actualisation, les études sectorielles Lauriers et Bernardière niveau avant projet.

Les prestations à prix unitaire prévoient la réalisation d'études sectorielles supplémentaires, le suivi de projets urbains d'habitat ou d'équipements sur ce territoire, quels que soient les maîtres d'ouvrage, les actualisations du schéma directeur au-delà de la période initiale de trois ans, ainsi que l'élaboration et / ou la mise à jour de documents cadre.

L'offre financière proposée est cohérente avec l'enveloppe allouée par le Conseil Communautaire du 11 avril 2011.

Le marché d'études de programmation est consultable à la Direction des projets de renouvellement urbain.

Les crédits correspondants sont inscrits à l'article 2031 – AP 2011 / 034 – Opération 2011 / 3273

M. Rimbart : « Il s'agit du projet global de Bellevue. Nous avons décidé, le 5 février 2010, c'est-à-dire il y a pratiquement un an, de lancer une opération de renouvellement urbain sur la partie nantaise du quartier de Bellevue et sur le secteur du village de la Bernardière, situés en zone limitrophe de Nantes et Saint-Herblain. Ce site représente un périmètre de près de 135 hectares et un peu plus de 2 000 logements. Ces 135 hectares vont de la Bernardière, en bas, à gauche, jusqu'au boulevard en haut, à droite, sur la diapositive projetée.

Pour ce projet, nous avons décidé d'avoir une autre approche. Plutôt que de choisir tout de suite un maître d'œuvre urbain qui nous fasse un plan-guide, nous avons voulu, pendant cette année, définir les diagnostics entre les services de Nantes Métropole et ceux de la ville de Nantes, en y associant les usagers. Les habitants et leurs associations nous ont rendu un avis citoyen établi par rapport à leur propre diagnostic, dégagant ce qu'ils considéraient comme étant le plus urgent ou le plus nécessaire pour le développement de leur quartier. Nous les avons également accompagnés sur un certain nombre d'actions. D'ailleurs, hier, le maire de Nantes remettait la réponse à ces associations : ce sont plus d'une centaine d'actions que nous engageons dans le cadre des compétences de la ville.

Cette démarche est aujourd'hui à concrétiser, notamment dans son aspect urbain. Nous avons donc lancé un concours de maîtrise d'œuvre. Ce maître d'œuvre doit nous accompagner – et non pas faire une proposition pour que nous en discutons ensuite – sur ce projet, qui durera au moins une dizaine d'années. C'est la raison pour laquelle le concours désigne un lauréat, pour une première période de trois ans, afin de réaliser un plan-guide et des avant-projets sur des secteurs bien précis – qui nous ont d'ailleurs été demandés –, avec une actualisation du plan-guide au fur et à mesure que nous développerons les opérations et une prolongation possible sur une période de dix ans, ce qui permettra de maintenir et de capitaliser le savoir, les échanges et les expériences.

Quels sont les critères qui ont amené le jury à proposer, après négociation, l'équipe BECARD et PALAY ?

D'une part, les capacités d'adaptation de cette équipe aux attendus de la maîtrise d'ouvrage, c'est-à-dire la capacité de coproduire le projet de renouvellement urbain entre les services, les élus et la

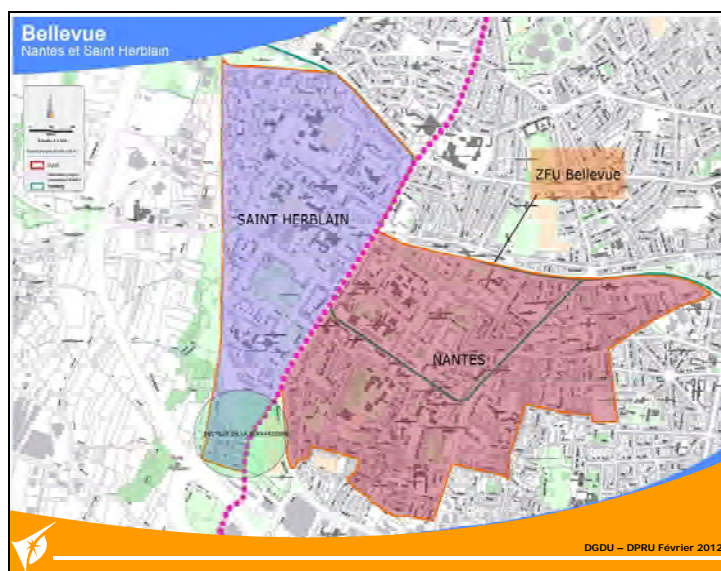
population. L'équipe a aussi séduit par sa proposition sur un élément que nous portons fortement et que nous allons largement développer dans les années qui viennent. Cette proposition, qui répond à notre demande, est que le projet de renouvellement urbain, ait demain une véritable dimension de développement durable. Le lauréat a un savoir-faire en termes de concertation urbaine et d'écologie urbaine, et c'est aussi pourquoi nous l'avons retenu.

Enfin, dernier critère de notre choix : cette équipe de maîtrise d'œuvre a aussi une forte expérience dans la capacité de mener un dialogue entre les services, les élus, les acteurs de terrain, etc.

Voilà les raisons pour lesquelles nous avons choisi cette équipe et je vous propose de ratifier notre choix pour qu'elle puisse travailler avec nous le plus vite possible. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Décide d'attribuer le marché d'étude de programmation urbaine au groupement AGENCE BECARD ET PALAY (mandataire) – URBAN ECO – CUADD – B.DE LATAULADE pour un montant de 438 700 € HT sur la partie forfaitaire,
2. Autorise la signature du marché
3. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice Président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



M. Fougerat présente le dossier suivant :

Direction Juridique

21 - BOUAYE – AMENAGEMENT DE LA PLACE DES ECHOPPES ET DE L'ENTREE EST DU BOURG - MISE EN PLACE D'UNE PROCEDURE D'INDEMNISATION DES PROFESSIONNELS RIVERAINS - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE NANTES METROPOLE A LA COMMISSION DE REGLEMENT AMIABLE

EXPOSE

Lors de ses séances du 28 mai 2010 et du 4 Juillet 2011, le Bureau communautaire a approuvé le programme d'aménagement du centre bourg (place des Echoppes et entrée est du bourg) de

Bouaye, fixé l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération, et autorisé le lancement de la procédure adaptée ouverte pour la réalisation de ces travaux.

Les travaux doivent se dérouler à partir du premier trimestre 2012 (date prévisionnelle de début des travaux : le 19 Mars 2012), pour une durée d'environ 14 mois.

Compte tenu de la configuration de la place des Echoppes et de l'entrée est du bourg et de la nature des travaux envisagés qui consistent à :

- retraiter la place des Echoppes et la zone de transition et d'entrée est du centre bourg,
 - faciliter, organiser et sécuriser tous les modes de déplacement et notamment les échanges entre les rives nord et sud de l'axe,
 - réorganiser la circulation et le stationnement aux abords des commerces,
 - préserver et renforcer l'environnement végétal du site,
 - rénover les réseaux d'éclairage public et d'eaux pluviales,
- il apparaît inévitable que l'accès aux différents commerces puisse être difficile au cours du déroulement de cette opération, impliquant sans doute des pertes de chiffre d'affaires.

Un dispositif d'information et de rencontres régulières avec les commerçants concernés sera donc mis en place et sera effectif pendant toute la durée des travaux.

C'est pourquoi, il vous est proposé, par la présente délibération, de mettre en œuvre une procédure d'indemnisation à l'intention des professionnels riverains de la place des Echoppes et de l'entrée est du bourg de Bouaye selon les emprises définies sur le plan de situation joint en annexe à la présente délibération.

Cette procédure d'indemnisation sera assurée par une Commission de Règlement Amiable dont la composition et le mode de fonctionnement seront similaires aux commissions antérieurement constituées par Nantes Métropole et à celles déjà en place pour accompagner les opérations Neptune-Bouffay, Gigant-Copernic, Franklin-Buffon, Connexion des lignes 1 et 2 du tramway, et Chronobus.

Elle sera composée la façon suivante :

- Président : un magistrat du Tribunal Administratif (et un suppléant)
- Membres : un représentant (un titulaire et un suppléant) :
 - o de la Préfecture
 - o du Trésor Public
 - o de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes
 - o de la Chambre de Métiers de Loire-Atlantique
 - o de Nantes Métropole

Cette commission doit permettre aux professionnels riverains d'éviter des coûts et des délais de procédure contentieuse. Elle donnera un avis sur les dossiers de réclamation dans le respect des principes arrêtés par le Conseil d'Etat en matière d'indemnisation de dommages de travaux publics.

Elle instruira les demandes à partir des rapports techniques établis par l'expert qui sera désigné par le Tribunal Administratif et des documents comptables justificatifs présentés par les professionnels.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Décide de mettre en place une procédure d'indemnisation des professionnels riverains des emprises des travaux de l'opération « Aménagement de la place des Echoppes et de l'entrée est du bourg de Bouaye » et de constituer une commission de règlement amiable.
2. Désigne comme représentants de Nantes Métropole au sein de cette Commission de Règlement Amiable :
 - Titulaire : Alain ROBERT
 - Suppléant : Gilles NICOLAS

3. Autorise M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à prendre toutes dispositions et à accomplir toutes formalités pour l'exécution de la présente délibération.

M.G. Retière présente le dossier suivant :

DGFG - Direction Action Foncière

22 – POLITIQUE FONCIERE – CREATION D'UN ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL – APPROBATION DES STATUTS, DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE NANTES METROPOLE

EXPOSE

Le 9 décembre dernier, Nantes Métropole a délibéré pour approuver le projet de création de l'Agence foncière de Loire-Atlantique ainsi que son adhésion à cet établissement et demander à Monsieur le Préfet sa création. Elle a également désigné ses représentants - titulaires et suppléants - à l'assemblée générale de l'Agence.

A cette date, les intentions de toutes les collectivités et établissements publics de coopération intercommunale n'étaient cependant pas connues et, par conséquent, la liste des membres fondateurs de l'Agence foncière de Loire-Atlantique figurant en annexe des statuts pas exhaustive.

Selon les prescriptions de l'article L.324-2 du Code de l'Urbanisme, une nouvelle délibération est donc indispensable pour la création de l'établissement public foncier local souhaité par ceux qui seront ses membres fondateurs, à savoir :

- Nantes Métropole – Communauté urbaine
- la Communauté d'agglomération de la Région nazairienne et de l'Estuaire
- la communauté d'agglomération de la presqu'île de Guérande Atlantique
- la communauté de communes Erdre et Gesvres
- la communauté de communes du Pays d'Ancenis
- la communauté de communes du Pays de Redon
- la communauté de communes de Grandlieu
- la communauté de communes de la Vallée de Clisson
- la communauté de communes de Pornic
- la communauté de communes du Castelbriantais
- la communauté de communes du Pays de Pontchâteau Saint-Gildas
- la communauté de communes Cœur Pays de Retz
- la communauté de communes de la Région de Blain
- la communauté de communes de la Région de Machecoul
- la communauté de communes de la Région de Nozay
- la communauté de communes de Vallet
- la communauté de communes du secteur de Derval
- la communauté de communes Loire Divatte
- la communauté de communes Loire et Sillon
- la communauté de communes Loire-Atlantique Méridionale
- la communauté de communes Sèvre Maine et Goulaine
- la communauté de communes Sud Estuaire
- Le Conseil général de Loire-Atlantique
- La Région Pays de la Loire

Les EPCI appartenant à plusieurs départements, la décision de création doit être prise par arrêté conjoint des préfets de Loire-Atlantique, du Morbihan et d'Ille et Vilaine.

Il vous est donc demandé de délibérer de nouveau sur le projet de création d'établissement public foncier local.

Pour mémoire, le Conseil général a proposé la création d'un établissement public foncier, dénommé « Agence foncière de Loire-Atlantique », qu'il souhaite, d'échelle départementale.

L'Agence créée sur le fondement des articles L 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme, aura pour vocation de constituer, par acquisition amiable, préemption et expropriation, des réserves foncières et d'en assurer le portage pour des actions en faveur de l'habitat, des projets économiques, des équipements publics, de la rénovation urbaine et des espaces naturels et agricoles. Elle n'est pas autorisée, selon les articles précités, à faire de l'aménagement.

L'Agence, peut avoir comme membre, outre le département, les EPCI compétents en matière de schéma de cohérence territoriale, de réalisation de zones d'aménagement concerté et de programme local de l'habitat ainsi que le cas échéant les communes non membres de l'un de ces établissements.

Elle interviendra à la demande de ses membres et occasionnellement de toutes personnes publiques selon des modalités à fixer dans un règlement d'intervention qui sera élaboré lors de la mise en place de l'EPFL.

Le Conseil général financera l'Agence à hauteur de 1 000 000 € par an et lui fournira les moyens matériels de son fonctionnement jusqu'en 2014 inclus.

L'Agence recourra à l'emprunt pour financer les acquisitions. Le capital et les frais de portage lui seront remboursés par ses membres qui feront appel à ses services, selon des modalités qui seront définies ultérieurement par le règlement intérieur de l'Agence. Les membres s'acquitteront également d'une participation aux frais de gestion. Celle-ci pourra être réduite si le demandeur réalise la négociation puis la gestion des biens portés. Le cas échéant, les collectivités pourront être sollicitées pour garantir les emprunts.

Le fonctionnement de l'Agence sera assuré par une assemblée générale composée comme suit, les chiffres de population étant ceux de la population INSEE :

- 14 représentants titulaires et 14 suppléants pour le Conseil Général
- 2 représentants titulaires et 2 suppléants pour la région, si elle souhaite adhérer
- 1 représentant titulaire et 1 suppléant par tranche de 30 000 habitants jusqu'à 150 000 habitants
- 1 représentant titulaire et 1 suppléant supplémentaires par tranche de 50 000 habitants à partir de 150 000 habitants (Nantes Métropole : 14 représentants)

Un conseil d'administration de 24 membres élus au sein de l'assemblée générale règlera par ses délibérations les affaires de l'Agence. Il sera composé selon les règles suivantes :

- 6 représentants titulaires et 6 suppléants pour le Département
- 6 représentants titulaires et 6 suppléants pour les EPCI de plus de 500 000 habitants
- 2 représentants titulaires et 2 suppléants pour les EPCI ou communes de plus de 100 000 habitants
- 1 titulaire et 1 suppléant pour chaque EPCI ou commune de moins de 100 000 habitants et de plus de 50 000 habitants
- 7 titulaires et 7 suppléants pour l'ensemble des EPCI ou communes de moins de 50 000 habitants

Elus parmi les membres du conseil d'administration, un président et trois vice-présidents composeront le bureau.

Afin de réaliser les objectifs qu'elle s'est fixée pour les prochaines années, Nantes Métropole aura besoin de maîtriser des sites stratégiques pour l'agglomération ainsi que de reconstituer ses réserves foncières.

Quatorze élus communautaires titulaires (et quatorze suppléants) siégeront à l'assemblée générale de L'Agence. Parmi eux, six titulaires (et six suppléants) seront élus par l'assemblée générale au conseil d'administration.

L'Agence foncière de Loire-Atlantique pourrait être créée, pour une durée illimitée, dès 2012 par arrêté préfectoral et fonctionner dès cette même année. Son siège sera situé à l'Hôtel du Département.

Dans l'hypothèse où un établissement public foncier régional serait constitué, il conviendrait que l'ensemble des partenaires se rapprochent afin d'examiner les conditions d'une coopération foncière opérationnelle et efficace, et les faisabilités d'un rapprochement des deux structures.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Décide de retirer la délibération n° 2011-156 du 9 décembre 2011 et de la remplacer par la présente délibération,
2. Approuve le projet de création d'un établissement public foncier local dénommé « Agence foncière de Loire-Atlantique » et les statuts joints en annexe où figure la liste des membres fondateurs,
3. Approuve l'adhésion de Nantes Métropole à l'établissement,
4. Demande à Messieurs les Préfets de Loire-Atlantique, du Morbihan et d'Ille et Vilaine la création d'un établissement public foncier local dénommé « Agence foncière de Loire-Atlantique »,
5. Décide de ne pas procéder au vote au scrutin secret,
6. Désigne les représentants titulaires suivants au sein de l'assemblée générale de l'Agence foncière de Loire-Atlantique :

- Gilles RETIERE
- Bernard AUNETTE
- Charles GAUTIER
- Gérard OLIVE
- Alain ROBERT
- David MARTINEAU
- Pascal BOLO
- Gilbert GALLIOT
- Elisabeth GUIST'HAU
- Michel-Joseph LUCAS
- Claude GUILLET
- Alain VEY
- Yves AUMON
- Joël GUERRIAU

Et les représentants suppléants suivants au sein de l'assemblée générale de l'Agence foncière de Loire-Atlantique :

- Pascal PRAS
- Bernard CHESNEAU
- Fabrice ROUSSEL
- Jean-Claude LEMASSON
- Stéphane JUNIQUE
- Bernard BOLZER
- Alexandre MAZZORANA-KREMER
- Marie-Hélène NEDELEC
- Florence FEVRIER
- Yann VINCE
- Marie-Cécile GESSANT
- Sophie JOZAN
- Philippe RIOUX
- Benoît BLINEAU

7. Autorise Monsieur le Président de Nantes Métropole ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Lannuzel présente le dossier suivant :

Direction de l'Eau

**23 – MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DE LA ROCHE A NANTES - ADAPTATION DU PROGRAMME ET MODIFICATION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE - APPROBATION DE L'AVANT PROJET ET DU MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX - AVENANT N° 1 AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE
EXPOSE**

L'opération de modernisation de l'usine de production d'eau potable de la Roche est une opération menée sous maîtrise d'ouvrage publique ayant pour objectifs d'améliorer les performances de l'usine, outil industriel vieillissant, et d'améliorer la qualité de l'eau, vis-à-vis des exigences réglementaires.

Par décision du conseil communautaire du 18 octobre 2010, le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération ont été approuvés, après étude de faisabilité, pour un montant de 60 000 000 € HT (valeur de juin 2010). Le Conseil a aussi autorisé le lancement d'une procédure négociée pour la désignation de la maîtrise d'œuvre.

Par délibération du 30 mai 2011, le bureau communautaire a attribué le marché de maîtrise d'œuvre au groupement MERLIN/SOGREAH/FORMA6 pour un montant forfaitaire provisoire de 3 723 085 € HT (valeur de mai 2011).

Par délibération du 4 juillet 2011, le bureau communautaire a autorisé le lancement d'un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, attribué depuis au groupement GIRUS/EGIS (coût évalué 500 000 € HT).

A la suite des études d'avant projet et des évolutions réglementaires en matière de construction et de sécurité, il apparaît nécessaire de préciser le programme et l'enveloppe financière retenus par le conseil du 18 octobre 2010, et de prendre en compte par avenant les conséquences que cette évolution du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle entraînent sur le marché du maître d'œuvre.

Ces conséquences sont les suivantes :

1) Adaptation du programme

Le niveau zonage sismique de la France (entrée en vigueur le 1^{er} mai 2011) impose de nouvelles règles de construction applicables à la modernisation de l'usine d'eau potable.

L'usine de production d'eau potable a été désignée site d'importance vitale.

L'impact des modifications obligatoires est évalué à 3 200 000 € HT.

Les adaptations de la filière de traitement des boues à la réglementation sont estimées à 3 000 000 € HT.

2) Approbation de l'avant projet

L'avant projet reprend les objectifs initiaux et intègre les nouvelles évolutions réglementaires.

3) Modification de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération

Compte tenu des adaptations du programme, de l'actualisation du projet (juin 2010 – octobre 2011) pour une somme de 2 200 000 € HT, la nouvelle enveloppe correspondant à ces modifications s'établit à 68 900 000 € HT soit 82 404 400 € TTC.

4) Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre

En conséquence de l'approbation de l'avant projet, il est nécessaire de conclure un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre.

Par application des clauses du marché de maîtrise d'œuvre liant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre au montant du coût prévisionnel de chaque tranche de travaux sur lequel s'engage le maître d'œuvre, le forfait définitif de rémunération au titre de la mission de maîtrise d'œuvre est augmenté

- pour la tranche ferme du marché de maîtrise d'œuvre de 9 660 € HT, soit un forfait définitif de rémunération de 3 512 801 € HT.
- pour la tranche conditionnelle du marché de maîtrise d'œuvre de 38 280 € HT, soit un forfait de rémunération de 258 224 € HT.

Le montant total du marché de maîtrise d'œuvre est ainsi porté de 3 723 085 € HT à 3 771 025 € HT soit une augmentation globale de 1,29%, inférieure à 5% et ne nécessitant donc pas l'avis de la Commission d'appel d'offres.

Le projet d'avenant est consultable dans les locaux de la direction de l'Eau.

**LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE
M. BRISSET NE PRENANT PAS PART AU VOTE**

1. Approuve l'adaptation du programme de l'opération
2. Porte l'enveloppe programme de la modernisation de l'usine de traitement d'eau potable de La Roche à Nantes à 68 900 000 € HT, soit 82 404 400 € TTC (valeur octobre 2011),
3. Autorise Monsieur le Président ou le Vice président délégué à engager toutes démarches afin de solliciter les subventions,
4. Approuve l'Avant Projet de la modernisation de l'usine de traitement d'eau potable de La Roche à Nantes,
5. Approuve l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre, qui porte le forfait définitif de rémunération global, 3 771 025 € HT soit 4 510 145,90 € TTC pour un montant prévisionnel de travaux de 63 374 000 € HT, soit 75 795 304 € TTC (valeur octobre 2011)
6. Autorise le Président ou le Vice président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer l'avenant de maîtrise d'œuvre

M. Couturier présente le dossier suivant :

Direction de l'assainissement

24 – PARTICIPATION POUR RACCORDEMENT A L'EGOUT - AJUSTEMENTS DES MODALITES D'APPLICATION

EXPOSE

En vertu de l'article L 1331-7 du Code de la Santé Publique, les propriétaires des immeubles édifiés postérieurement à la mise en service du réseau public de collecte auquel ces immeubles doivent être raccordés peuvent être astreints par la commune, pour tenir compte de l'économie par eux réalisée en évitant une installation d'évacuation ou d'épuration individuelle réglementaire, à verser une participation s'élevant au maximum à 80 % du coût de fourniture et de pose d'une telle installation. Les conditions de perception de cette participation sont déterminées par délibération.

Par délibération n° 2002-203, en date du 21 juin 2002, le conseil communautaire a procédé à l'harmonisation des modalités de perception de la participation pour raccordement à l'égout (P.R.E.) sur l'ensemble du territoire de la communauté urbaine de Nantes et en a fixé le tarif.

La délibération n° 2005-296 en date des 15 et 16 décembre 2005 a procédé à une refonte de ces modalités d'application.

Eu égard à la réforme de la fiscalité de l'aménagement et à la suppression de la notion de Surface Hors Œuvre Nette (S.H.O.N) au profit de la surface plancher (SP) à partir du 1^{er} mars 2012, il convient de préciser la nouvelle assiette de la P.R.E. D'autre part, il apparaît opportun d'apporter des adaptations relatives au fait générateur de cette participation, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.

I- Assiette de la P.R.E. :

L'ordonnance n° 2011-1539 du 16 novembre 2011 relative à la définition des surfaces de plancher prises en compte dans le droit de l'urbanisme et le décret n°2011-2054 pris pour son application précisent les modalités d'application de la réforme de la fiscalité de l'aménagement adoptée dans le cadre de la loi de finances 2010. Ils actent la suppression, à partir du 1^{er} mars 2012, des notions de Surface Hors Œuvre Brute (S.H.O.B) et de Surface Hors Œuvre Nette (S.H.O.N) et y substituent la notion de Surface Plancher (SP).

Ainsi, à partir de cette date, la S.H.O.N créée qui constitue l'assiette de la Participation pour Raccordement à l'Égout, n'aura plus de fondement légal et ne sera plus mentionnée dans les permis de construire ou les déclarations préalables.

Afin de permettre le recouvrement de la P.R.E au-delà du 1^{er} mars 2012, il convient donc d'en modifier l'assiette et de remplacer la notion de S.H.O.N par la notion de Surface Plancher (SP) dans la délibération des 15 et 16 décembre 2005.

En conséquence, l'assiette de la P.R.E. sera à compter de cette même date, la surface plancher créée et figurant au permis de construire ou dans la déclaration préalable.

II- Fait générateur et mise en recouvrement de la P.R.E.

La délibération des 15 et 16 décembre 2005, relative à la refonte des modalités d'application de la P.R.E, caractérise son fait générateur comme le raccordement de l'immeuble au réseau public d'assainissement. Or, cette disposition s'avère plus contraignante que le code de l'urbanisme qui, dans son article L.332.28, dispose que le fait générateur de la P.R.E est le permis de construire ou la déclaration préalable.

Il est donc proposé de mettre en cohérence les dispositions de la délibération des 15 et 16 décembre 2005 avec celles, précitées, du code de l'urbanisme.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Décide de substituer à compter du 1^{er} mars 2012 la notion de surface plancher à la notion de surface hors d'œuvre nette (S.H.O.N.) dans la délibération des 15 et 16 décembre 2005, relative à la participation pour raccordement à l'égout.
2. Décide que l'assiette de la P.R.E. est à compter du 1^{er} mars 2012, la surface plancher créée et figurant au permis de construire ou dans la déclaration préalable.
3. Décide que le fait générateur de la P.R.E. est la délivrance du permis de construire ou de la déclaration préalable, auxquels elle se rapporte, et qu'elle peut ainsi être mise en recouvrement à compter de leur notification au pétitionnaire.
4. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. le Président : « Je vais maintenant donner la parole à Madame Gressus qui rapportera aussi la délibération n°25 de Pascale Chiron. En effet, malheureusement, pour des raisons de santé, elle est absente aujourd'hui. »

M^{me} Gressus présente les dossiers suivants :

M^{me} Gressus : « Je vais commencer, si vous le voulez bien, par les délibérations qui concernent ma délégation, les déchets, et en accord avec Pascale Chiron, je poursuivrai par la nouvelle délégation de service public concernant la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur Centre-Loire.

En votre nom, j'ai déjà exprimé auprès de Pascale, nos vœux de prompt rétablissement, puisqu'elle est malheureusement hospitalisée pour un problème de santé. Nous lui souhaitons donc un prompt rétablissement et qu'elle revienne vite. Je présenterai sa délibération "au débotté" et Ronan Dantec pourra compléter mes propos. »

Direction Déchets

26 – CENTRE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DECHETS DE LA PRAIRIE DE MAUVES (NANTES) – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – APPROBATION DU CONTRAT

EXPOSE

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique publique de gestion des déchets, Nantes Métropole souhaite renforcer les performances environnementales de ses outils de traitement notamment en termes de qualité de l'air, de valorisation énergétique ou de valorisation matière.

Dans ce cadre, le contrat de concession du Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets de la Prairie de Mauves (CTVD) à Nantes, qui arrive à échéance le 11 octobre 2012 représente une véritable opportunité pour la collectivité.

En effet, cette installation valorise énergétiquement chaque année près de 135 000 tonnes de déchets et fournit la chaleur au réseau du centre ville de Nantes qui dessert notamment les quartiers Madeleine (CHU), Champ de Mars, Malakoff ainsi que l'est de l'île de Nantes.

De plus, l'atelier de séparation optique des sacs du CTVD permet le traitement de la collecte Tri'sac déployée actuellement auprès de 135 000 nantais ; collecte qui verra son périmètre s'étendre au cours de l'année 2013.

Par délibération du 9 avril 2010, le conseil communautaire de Nantes Métropole a décidé de scinder la gestion de ces deux activités en deux contrats distincts et a retenu le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation et la modernisation du Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD) de la prairie de Mauves.

La procédure de délégation de service public a été conduite selon les dispositions des articles L.1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.

A l'issue de l'appel public à la concurrence, sept candidatures ont été déposées (CNIM, Séché environnement, Geval, TIRU, AE&E, Urbaser, et Valorena). Sur la base de l'examen du dossier de candidature, la commission de délégation de service public a dressé la liste des candidats admis à présenter une offre dans laquelle figurent les sept candidats.

Seuls 4 candidats ont remis une offre le 18 mai 2011 : AE&E, Séché Environnement, Geval, et Valorena.

La commission de délégation de service public a émis un avis sur ces offres le 6 juillet 2011 sur la base des critères suivants :

- intérêt économique de l'offre
- qualité du service
- valeur environnementale
- qualité des projets d'investissements

Au vu de cet avis, des négociations ont été engagées avec trois candidats : Séché environnement, Geval et Valorena.

Conformément à l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriale, un rapport a été établi relatant les différentes étapes de la procédure, ainsi que les motifs du choix du futur délégataire, et l'économie générale du contrat (joint à la présente).

Le rapport précité, les procès-verbaux de la commission de délégation de service public ainsi que le projet de convention ont été transmis aux conseillers communautaires plus de 15 jours avant la présente délibération.

A l'issue des négociations et au regard des critères d'analyse définis par le règlement de la consultation rappelés ci-avant, le choix de l'autorité exécutive s'est porté sur le candidat qu'elle a jugé le plus à même d'apporter les garanties techniques et financières permettant d'assurer la qualité et la continuité du service, soit la société Séché Environnement.

Les motifs de ce choix, détaillés dans le rapport ci annexé, portent notamment sur les points suivants :

- Au regard de l'intérêt économique, l'offre de Séché Environnement présente des coûts d'exploitation maîtrisés, de l'ordre de 6,045M€ HT pour une année type de fonctionnement avec l'ensemble des ateliers (incinération, séparation et transfert). Les montants d'investissements sont optimisés et plafonnés à hauteur de 11 941 554 €HT. La société Séché versera au Délégrant une Redevance pour Occupation du Domaine Public (RODP) composée d'une partie fixe correspondant à la valeur locative des terrains et d'une partie variable assise notamment sur l'utilisation des ouvrages au titre du vide de four. Il est également prévu un intéressement sur la vente de chaleur au réseau Centre Loire au-delà de 165 GWh par an;
- l'offre assure des garanties nécessaires au bon fonctionnement du CTVD, notamment par les montants affectés au gros entretien renouvellement sur la durée du contrat ;
- l'offre de Séché Environnement présente la valeur environnementale la plus intéressante : Les conditions de la valorisation énergétique sont optimisées par la mise en œuvre d'un dispositif de production d'électricité (ORC : Organic Rankin Cycle) d'une puissance adaptée. Ainsi, la totalité de l'énergie produite sera valorisée soit par le réseau de chaleur Centre Loire soit par production d'électricité. La société s'engage également sur un niveau d'émission de polluants atmosphériques très inférieur aux seuils réglementaires. Les engagements sur les taux d'extraction de ferreux et non ferreux sont également importants ;
- l'offre de Séché Environnement est également celle présentant la meilleure qualité en matière de projets d'investissements, notamment au regard des solutions techniques proposées et de l'optimisation globale des travaux.

Il en ressort au global une offre très intéressante présentant à la fois des garanties techniques sur les conditions d'exploitation et les modalités d'investissements, et présentant également des conditions financières optimisées.

La convention confie, entre autres, au Déléataire :

- l'exploitation, l'entretien et la maintenance préventive et curative du CTVD et la gestion des sous produits ;
- la commercialisation de l'énergie produite et des matériaux extraits des mâchefers ainsi que la commercialisation du vide de four ;
- la conception, les études, le financement des investissements de modernisation ou de sécurisation selon la liste définie dans la convention.

La durée du contrat est de 12 ans.

M^{me} Gressus : « La délibération n°26 concerne la délégation de service public relative au centre de traitement et de valorisation des déchets de la Prairie de Mauves. C'est toujours un événement important, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique publique de gestion des déchets : nous avons toujours voulu être dans l'excellence, et notamment, renforcer les performances environnementales des outils de traitement, tant pour la qualité de l'air que pour la valorisation énergétique et la valorisation matière.

Pendant deux longues années, nous avons travaillé sur cette nouvelle délégation de service public.

Il est important de parler de chaleur, par les temps qui courent. Je sais que nous sommes en fin de journée, et qu'il fait très chaud ici. Mais dehors, il continue à faire un froid sibérien. Et sachant que nous sommes, les uns et les autres, confrontés depuis 2005 à une forte augmentation du prix du gaz, par exemple – plus de 7,5 % –, et de l'énergie en règle générale, oui, pour nos concitoyens, le prix de l'énergie fournie est important. Extrêmement important, même, puisque la première préoccupation des français porte sur les loyers et les charges qui les accompagnent. Et tout ce qui concourra à fournir de l'énergie à moindre coût sera intéressant.

Pour revenir à notre centre qui fournit l'énergie, l'atelier de séparation optique des sacs du CTVD, le Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets de la Prairie de Mauves, permet le traitement de la collecte Tri'sac déployée actuellement auprès de 135 000 Nantais. Cette collecte va voir son périmètre s'élargir, d'abord dans les zones de Nantes qui sont concernées et même au-delà du territoire de la ville de Nantes, puisque Saint-Herblain, Saint-Sébastien-sur-Loire, Orvault et d'autres secteurs hors Nantes, qui correspondent vraiment, en termes d'habitat vertical, à la pertinence de la mise en place de Tri'sac, seront concernés, avec une échéance que nous nous sommes fixée, dans le cahier des charges, à mi-2013.

Je précise, comme indiqué dans la délibération que l'offre de Séché Environnement présente la valeur environnementale la plus intéressante. Les conditions de valorisation énergétique constituaient un point extrêmement important. En effet, jusqu'à présent, la valorisation énergétique du transfert de l'énergie vers les réseaux de chaleur était importante, mais pendant la période estivale, nous chauffons les petits oiseaux. Il avait donc été demandé au nouveau délégataire de travailler sur une valorisation énergétique optimisée, notamment sur cette période estivale. En l'occurrence, Séché Environnement propose un dispositif de production d'électricité (ORC : "Organic Rankin Cycle") assez innovant, d'une puissance adaptée. En clair, il s'agit d'un turbo-alternateur avec une puissance et une production d'énergie tout à fait importantes. Ainsi, la totalité de l'énergie produite sera valorisée soit par le réseau de chaleur Centre Loire, soit par la production d'électricité.

La société s'engage également sur un niveau d'émission de polluants atmosphériques très inférieur aux seuils réglementaires. Non seulement elle s'y engage, mais en outre, elle a proposé spontanément de s'infliger des pénalités quand elle n'aura pas respecté les seuils qu'elle a fixés. Que peut-on demander de mieux ?

Un autre point très important est son engagement sur le taux d'extraction de ferreux et non-ferreux, avec un élément extrêmement intéressant sur le suivi environnemental : c'est un système intégré, puisque Séché Environnement possède une plateforme à proximité de Laval – on peut donc parler de proximité – qui permet une traçabilité sur le devenir des produits extraits, ferreux comme non ferreux. C'était une vraie demande de notre part. Nous pourrions travailler plus tard sur la question d'une plateforme encore plus proche, mais c'est déjà un pas important qui est franchi par rapport à une demande que nous formulions depuis longtemps.

Il en ressort en définitive que l'offre de Séché Environnement présente également la meilleure qualité en matière de projets d'investissements, notamment au regard des solutions proposées pour la quatrième ligne de séparation des sacs Tri'sac. Elle a choisi le même concepteur que pour les trois lignes précédentes, ce qui sera intéressant en termes de coûts pour la maintenance.

Globalement, l'offre est très intéressante. La convention confie entre autres au Délégataire, l'exploitation, la commercialisation de l'énergie produite et des matériaux extraits des mâchefers, ainsi que la commercialisation du vide de four. J'insiste sur ce point : nous n'avons pas pris, avec le délégataire – et c'était d'ailleurs précisé dans le cahier des charges –, de tonnage minimum. Cela n'a donc aucun impact, et c'est très important, sur notre Plan de prévention déchets. C'est-à-dire que nous n'avons pas, avec le Délégataire, l'obligation de fournir un tonnage minimum. À lui, donc, de remplir le vide de four, et de percevoir les redevances correspondantes, certes, mais nous, nous continuerons notre action concernant le Plan de prévention déchets, axe fort du Plan déchets. En effet, le meilleur déchet continue tout de même à être celui que l'on ne produit pas.

La durée du contrat de douze ans est d'une grande pertinence, parce que cela nous permet un suivi particulier de la délégation de service public par rapport aux très longues durées précédemment actées.

Je vous demande, si vous le voulez bien, d'approuver le choix de la société Séché Environnement comme délégataire du service public pour l'exploitation du centre de traitement et de valorisation des déchets de la prairie de Mauves pour une durée de douze ans à compter du 12 octobre 2012. Séché Environnement propose, pour l'instant, le nom de "Alcea", à la société dédiée qui va être créée pour gérer cette usine. Il s'agit d'une jolie fleur mauve, de la famille des roses trémières, en rappel de la Prairie de Mauves. Nous verrons si ce nom sera conservé ou si nous ferons d'autres propositions.

Je tiens à remercier Philippe Marest, le directeur général de l'environnement et des services urbains, mais aussi Joël Forestier, directeur des déchets et particulièrement, Sophie Badts. Elle est vraisemblablement inconnue de vous, mais c'est surtout elle qui a porté ce dossier conséquent pendant deux ans. Elle connaît en ce moment une période de décompression, parce que ce sont vraiment des dossiers dont vous n' imaginez pas la lourdeur, pendant de très longs mois ! Je veux saluer leur compétence et leur énergie mises au service des métropolitains. Je veux aussi y associer le contrôle de gestion, le service juridique, le services des marchés, l'assistant au maître d'ouvrage, qui a aussi accompagné ce long, long travail, très complexe, très compliqué, mais qui nous donne maintenant, à Nantes Métropole, un niveau d'expertise reconnu. Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises et dans d'autres lieux, mais je le répète ici : je pense que désormais, pour nos prochaines délégations de service public – et en ce qui me concerne, il y en a une à venir, que nous allons vraisemblablement démarrer en toute fin de mandat –, plus personne ne viendra présenter des projets ou se présenter comme futur délégataire, "en touriste". Le niveau d'expertise est reconnu. J'en profite, et ce sera mon dernier mot, pour saluer Jean-Pierre Legendre et tous les membres de la Commission de Délégation de Service Public, qui n'ont pas compté leurs heures, parce que ce sont des dossiers – et ce sera le cas pour l'un des suivants – qui sont très, très lourds, qui ont demandé beaucoup de négociations, beaucoup de temps et donc, je les remercie vraiment. »

M. le Président : « Merci beaucoup pour ce rapport, et aussi pour avoir salué le travail des services. Je crois que l'on peut ajouter aux noms que Michèle Gressus a cités, sous l'autorité de Philippe Marest, Maryline Guillard et Patrick Labbé, qui ont travaillé sur l'autre dossier dont nous allons parler, relatif au réseau de chaleur. Ils peuvent être fiers de leur travail, et nous aussi. Je pense que sans eux, nous ne serions pas arrivés à ces résultats, sont extrêmement bénéfiques pour Nantes Métropole et les habitants de notre agglomération. Je propose donc que nous applaudissions chaleureusement le travail de nos fonctionnaires.

Merci, Madame la Vice-Présidente, qui a aussi passé beaucoup de temps, et avec beaucoup d'investissement personnel. J'associe également Pascale Chiron, qui est excusée aujourd'hui, pour l'autre volet de ce dossier. »

M. Bainvel : « Tout d'abord, nous avons une pensée amicale pour Pascale Chiron et nous lui souhaitons également un prompt rétablissement.

Nantes Métropole sera Capitale verte européenne, l'année prochaine. Espérons qu'elle en sera digne, car tout au long du mois de janvier, les poubelles se sont amoncelées sur les trottoirs de Nantes, dans des conditions déplorables. »

M. le Président : « Vous ne vous élevez pas de niveau, Monsieur Bainvel, vous le remettez dans la poubelle ! C'est mal parti ! »

M. Bainvel : « Je vous remercie. Je sais que vous n'êtes pas beaucoup présent, Monsieur le Maire, Monsieur le Président et autres... et que vous ne subissez pas ces difficultés que les Nantais supportent. »

M. le Président : « Non, non, Monsieur Bainvel ! Permettez que je vous fasse une mise au point... »

M. Bainvel : « Allez-y, je vous en prie... »

M. le Président : « Je suis comme tous les Nantais. Il m'est arrivé aussi de voir devant chez moi que ma poubelle n'avait pas été relevée certains jours. »

M. Bainvel : « Pendant un mois, tout de même... »

M. le Président : « Et donc, je suis parfaitement conscient des dysfonctionnements. Simplement, je ne fais pas de ce dossier une affaire personnelle. J'en fais une affaire d'intérêt général et je crois

que l'on met suffisamment d'ambition, à Nantes, pour arriver en 2013, comme l'objectif en a toujours été donné, à ce que la totalité de l'agglomération – et c'est déjà le cas pour plus des trois quarts de notre territoire – soit desservie par une collecte sélective, ce qui permettra donc, en même temps, la valorisation des déchets. C'est un chantier difficile, qui nécessite une mobilisation générale. J'ai parlé des cadres, mais j'aurais pu aussi parler des agents de la collecte du service public. Nous avons modifié les itinéraires, les horaires, etc. Ce n'est pas sans difficultés. Tout cela est en train de rentrer dans l'ordre.

Alors, s'il vous plaît, pas de petite politique. Ce que vous avez dit est assez "minable", je tiens à le souligner. Pour ma part, je salue non seulement les cadres, mais aussi l'ensemble des agents du service public de Nantes Métropole. C'est plutôt cela que j'aurais aimé entendre de votre part, mais je ne vous l'ai jamais entendu dire. Maintenant, vous pouvez continuer. »

M. Bainvel : « Mais je vous remercie d'appliquer le règlement intérieur !... D'ailleurs, il me semblait que l'on n'avait pas le droit de couper la parole, mais enfin... Ce n'est pas grave. »

M. le Président : « Cela ne vous gêne pas de le faire... »

M. Bainvel : « Il y a tout de même une réalité qui a été vécue par des centaines et des milliers de Nantais tout au long du mois de janvier, depuis la fin décembre... »

M. le Président : « Mais des centaines de milliers de Nantais, pendant que vous y êtes, Monsieur Bainvel ! »

M. Bainvel : « Non, je ne gonfle pas les chiffres comme vous avez l'habitude de le faire, Monsieur le Maire.

Pendant des semaines, près d'un mois pour un certain nombre de secteurs et dans diverses rues de la ville de Nantes, la collecte n'a pas été effectuée. Il s'agissait de dysfonctionnements liés à la réorganisation du ramassage des ordures ménagères.

Sur la ville de Nantes, cela s'est traduit – vous venez de le dire, même si mes propos sont "minables", Monsieur le Maire – par un redécoupage des anciens secteurs de collecte, devenus plus larges, et par le changement des heures et des jours dans certains quartiers.

Sans doute mal informés, les habitants ne savaient plus à quel moment sortir leurs poubelles. Mal évalués, ces nouveaux parcours n'ont pu être terminés dans certains secteurs. Résultat accablant d'une modification mal préparée et visiblement pas anticipée. C'est une réalité. Si tout avait été parfaitement organisé, tout se serait passé extrêmement bien.

À Nantes Métropole, on nous a répondu – en tout cas, tant qu'Allô Propreté répondait – qu'il s'agissait d'un temps logique d'adaptation et que des ajustements seraient mis en place sur les tournées posant problème. Belle réponse technocratique d'une structure manifestement déconnectée du quotidien. Car en réalité, il s'agit d'un nouveau raté dans la gestion des ordures ménagères. Et pouvez souffler, mais la réalité, c'est que vous êtes là depuis vingt-cinq ans et qu'il n'y a toujours pas de tri sélectif dans cette ville de Nantes et dans la métropole. N'allez pas me dire que vous êtes les meilleurs du monde : les résultats montrent le contraire.

La réalité, c'est que la taxe des ordures ménagères n'a cessé d'augmenter, que le service a diminué dans certains quartiers – c'est en tout cas ainsi que c'est perçu – avec le passage à une seule collecte hebdomadaire et que le tri, je le disais, n'est toujours pas étendu à l'ensemble de la ville. Vous l'aviez promis, Monsieur le Président-Maire, pour fin 2010. On vient de nous dire que ce serait finalement en 2013. On ne cesse de reculer.

Aujourd'hui, d'ailleurs, nous sommes le 10 février et la situation n'est toujours pas réglée. Il y a un certain nombre de secteurs et de rues de la ville de Nantes où les ramassages ne sont pas effectués régulièrement en temps, en heure et comme ce qui est prévu, et avec des déchets qui restent sur la voie publique.

Les modifications de tournées ne doivent pas, à notre sens, impacter le quotidien des Nantais. Pouvez-vous nous apporter des réponses précises quant à ces dysfonctionnements et aux solutions proposées pour sortir définitivement de cette situation ?

Pour en revenir au dossier que Madame la vice-présidente a présenté et qui consiste à désigner le nouveau délégataire de service public, je ferai une remarque et j'aurai une question.

Sur la forme, d'abord, j'étais membre de la commission DSP et je regrette, malgré le travail très important réalisé par les services, que je salue et que je reconnais, qu'au cours de ces réunions, les élus que nous étions n'aient pu avoir accès à aucun document, aucun dossier, aucune étude. C'est pourtant bien aux élus de décider, me semble-t-il, n'en déplaise au directeur général des services mutualisés. Je regrette aussi que nous n'ayons pas été informés plus en amont des suites apportées au dossier par une réunion spécifique de la commission DSP, avant ce Conseil.

Sur le fond, j'imagine et j'espère que la négociation a été l'occasion de tirer quelques bénéfices pour les habitants de la métropole. Je vous dis cela car dans certaines métropoles, le renouvellement de la DSP est l'occasion de renégocier le contrat, d'obtenir des résultats positifs et incitatifs pour nos concitoyens, et d'aboutir, en réalité, à une renégociation qui soit bénéfique pour tout le monde : les collectivités et les particuliers.

Ainsi, à Rennes Métropole, la renégociation a permis une baisse de 16 % de la TEOM, grâce notamment à une diminution du nombre de collectes –c'est le cas dans notre métropole –, au déploiement des conteneurs enterrés – ce qui se fait également localement – et à la télémesure du remplissage des points d'apport volontaire. Une proposition que je renouvelle encore dans cette Assemblée, puisqu'il y a là des gains importants à réaliser, tant du point de vue financier que du point de vue environnemental.

Ma question est donc très simple : avec cette nouvelle DSP et cette offre très intéressante de Sécché Environnement, de combien la TEOM va-t-elle baisser pour les habitants de Nantes Métropole ? »

M^{me} Gressus : « Je vais commencer, si vous le voulez bien, par le cœur de la délibération qui nous occupe et je répondrai ensuite sur la diminution de la fréquence de collectes, mais aussi sur l'apport des bacs jaunes, dans les quartiers nantais, qui a causé un certain nombre de désagréments, en ce début d'année 2012.

S'agissant de la commission, je rappelle que vous êtes membre de la commission de DSP, certes, mais que nous n'avons qu'un rôle formel d'ouverture des plis, de vérification que les délégataires potentiels remplissent bien les conditions nécessaires. Ensuite, pour ma part, je fais une confiance totale, car je sais que les débats ont eu lieu, que le travail fourni sous la férule de Jean-Pierre Legendre a été parfait. Je sais aussi qu'il y a eu connexion, notamment, je le répète, entre les professionnels experts, sur des points éminemment techniques. Et pour conclure sur cette question, je vous confirme que bien évidemment, la phase de négociation a eu lieu ! Nous sommes comptables de l'argent public. Et nous avons obtenu du délégataire une offre très intéressante présentant des conditions financières optimisées, notamment avec un coût de traitement à la tonne, inférieur aux conditions actuelles, qui seront un levier pour la prochaine négociation de délégation de service public, comme je l'ai dit, concernant le deuxième complexe industriel qui concourt à la valorisation des déchets. Ce niveau d'expertise auquel nous sommes parvenus nous permettra de mener très finement les futures négociations.

S'agissant de la TEOM, je vous rappelle tout de même que nous avons pris un engagement ferme, qui consiste à ne pas augmenter la TEOM moyenne jusqu'à la fin de ce mandat, et nous nous y tenons. Cette décision a été prise lors du dernier mandat – je n'étais pas élue à Nantes Métropole, mais je l'approuve pleinement. Et pour que ce lissage soit très progressif, il avait été décidé, en 2004, de le faire sur dix ans, afin que nos concitoyens puissent arriver à un taux unique de la TEOM, à la fin de l'année 2014. Ce lissage de la TEOM se traduit pour certains de nos concitoyens qui bénéficiaient d'une TEOM ne correspondant pas à la qualité du service rendu, par une augmentation de leur taxe, mais pour d'autres, par une diminution assez conséquente du coût de cette taxe. Nous sommes dans cette configuration-là.

Pour ce qui est de l'effort et de l'économie financière réelle, j'avais déjà évoqué la question à l'occasion de la présentation du Plan déchets. Il s'agit d'une politique globale de la gestion des déchets et pour toutes les économies d'échelle réalisées dans divers domaines, nous avons présenté en contrepartie, un plan de rénovation, de restructuration, de reconstruction des déchèteries, et surtout, un plan qui est lié à un volet très important sur la prévention des déchets. Donc, chaque euro récupéré est réinvesti dans la globalité du Plan déchets.

Quant au fait que Nantes Métropole soit désignée comme Capitale verte européenne l'année prochaine, je parle sous couvert de mes collègues Jean-François Retière et Ronan Dantec, il semble, si mes informations sont exactes, que le Plan déchets et le Plan de Déplacements Urbains, notamment, lors de la présentation de la ville, n'ont fait l'objet d'aucune remarque, au contraire. Et il ne s'agit pas d'une médaille-colifichet. Nous sommes dans une dynamique extrêmement porteuse d'avenir, dans les bonnes directions et les bonnes orientations. Alors, le claquement de doigts qui consiste à dire que tout va aller bien dans la minute... Il faut rester raisonnable. Tout cela reste très complexe, très compliqué et très borné.

S'agissant de Nantes, oui, il y a eu des désagréments. Je rappelle que les 23 autres communes, ont connu, les unes et les autres, exactement la même chose. »

Propos inaudibles de Monsieur Bainvel

M. le Président : « Pouvez-vous écouter ce que dit Madame Gressus ? »

M. Bainvel : « Est-ce que vous pouvez arrêter, Monsieur le Président, de me parler sur ce ton et en permanence, de m'agresser et de m'injurier ? Je ne suis pas un minable et vous arrêtez immédiatement ! »

M. le Président : « Vous êtes en train de vous regarder dans un miroir, Monsieur Bainvel, car vu tout ce que vous me mettez sur le dos, tout ce que vous écrivez... »

M. Bainvel : « Arrêtez ! A-rrê-tez, Monsieur le Président. »

M. le Président : « J'ai tout de même le cuir solide, un peu plus que vous. Vous, vous êtes pourtant un permanent de la politique. Vous n'avez jamais rien fait d'autre que cela. Toute la journée, du matin au soir, du lundi au dimanche. Alors, excusez-moi, vous pouvez tout de même être un peu plus à l'écoute. »

M. Bainvel : « Est-ce que vous voulez jouer à ce jeu, Monsieur le Président ? »

M. le Président : « Non, je vous demande d'être un peu plus à l'écoute. »

M. Bainvel : « À votre place, je ferais extrêmement attention de ne pas jouer à ce jeu autour de : qui est permanent d'un parti politique, qui est la femme, le mari de..., mais n'a pas le même nom et donc, touche des indemnités... »

M. le Président : « Qu'est-ce qui vous arrive, là ? Qu'est-ce qui vous arrive, Monsieur Bainvel ? »

M. Bainvel : « Ne jouez pas à cela... »

M. le Président : « Qu'est-ce qui vous arrive, Monsieur Bainvel ? Vous vous prenez pour qui ? Vous employez les méthodes de l'entourage de Nicolas Sarkozy, ou quoi ? C'est comme cela que vous êtes, finalement. Vous êtes en train de le dire, là. Assumez ce type de méthode. Si vous voulez, nous allons vous envoyer chez Monsieur Squarcini... C'est cela, que vous voulez ? Les écoutes téléphoniques ? C'est cela, vos méthodes ? Et vous êtes en train de nous faire la leçon ?

Madame Gressus, vous avez la parole. »

M^{me} Gressus : « Je sais qu'il fait chaud, mais tout de même...

Je remercie les élus des 23 autres communes, mais Jean-Marc Ayrault également, pour leur concours sur la problématique des déchets. Et j'évoque les deux volets : nous avons aussi fait ce travail de baisse des fréquences de collectes sur les 23 communes extérieures à Nantes. J'en profite pour remercier les maires et les adjoints concernés de m'avoir accueillie avec beaucoup de courtoisie. Nous avons eu un dialogue tout à fait intéressant.

Je remercie aussi les élus de la ville de Nantes, avec qui nous avons beaucoup travaillé ; je pense notamment aux élus des quartiers concernés. Oui, nous avons subi, nous aussi, une période d'adaptation et l'opérateur public de collecte n'était pas concerné, je suis désolée de vous le dire : il s'agissait de délégataires de service public, des sociétés bien connues qui effectuent la collecte

dans les communes, en dehors de Nantes. Oui, dans tous les milieux du travail, quand il y a une réorganisation, l'entreprise doit s'adapter, mais, le citoyen aussi doit, à chaque changement, être en capacité de l'intégrer, de se l'approprier.

Quant à dire que la communication n'a pas été faite à Nantes, très concrètement, en dehors des fonctionnaires – j'ai cru comprendre qu'aujourd'hui, il devenait délicat de parler des fonctionnaires – qui travaillent depuis plus d'un an sur cette question, de l'encadrement, qui s'est penché sur ce sujet et que vous avez accusé d'un manque de préparation, ce qui va leur faire plaisir..., je veux souligner à toutes et à tous le travail essentiel effectué par les ambassadeurs du tri, notamment. Ils ont distribué des courriers, mis dans les boîtes aux lettres un certain nombre de fiches préparées, en fonction de la complexité évidente d'un changement d'ampleur. Ce travail a été engagé dès le mois d'octobre dernier. Mais je savais que vous alliez réagir, Monsieur Bainvel, vous êtes coutumier du fait.

En octobre, il y a d'abord eu une distribution de courriers, prestation assurée par l'entreprise d'insertion Trait d'union.

Puis, en novembre, l'information des usagers sur les bacs jaunes en porte-à-porte, a été assurée par l'association Toubitri.

De la mi-novembre à la fin décembre – les désagréments n'ont donc pu commencer qu'au 2 janvier, je le rappelle tout de même –, des bacs jaunes ont été distribués aux foyers qui n'en disposaient pas encore. En effet, contrairement à ce que j'ai entendu, les Nantais triaient. Ils triaient soit auprès des points d'apport volontaire, soit parce qu'ils avaient demandé – et ils étaient nombreux – des bacs jaunes. Mais c'était effectivement sur la base du volontariat. Donc, affirmer que les Nantais ne triaient pas est une contre-vérité.

Du 19 au 27 novembre, nous avons largement communiqué lors de la semaine européenne de réduction des déchets, avec de nombreuses animations et des micro-événements à destination des 100 000 habitants des secteurs pourvus de bacs jaunes, en partenariat, je le répète, avec les équipes de quartier de la ville de Nantes.

Et le 2 janvier, la collecte a démarré.

Il y a eu un plan de communication auprès des bailleurs sociaux, dans les halls d'immeubles, auprès d'un grand nombre de personnes, dans les journaux, avec une sensibilisation à la prévention, pour expliquer les nouveaux gestes de tri. Je pense que ce travail a été très bien fait. Oui, il y a eu ensuite ce que nous avons connu naturellement au moment de la bascule. Oui, j'accorde qu'il y a eu des "curiosités" – je les appellerai ainsi – dans certains secteurs de Nantes. Globalement, d'ailleurs, du nord au sud de Nantes, plutôt du côté est, il n'y a eu aucun problème. La bascule s'est faite en un jour ou deux et tout est rentré dans l'ordre. Il y a eu effectivement des foyers de crispation, il y a eu des "curiosités". Mais je pense que les problèmes sont définitivement derrière nous. La preuve est qu'il n'y a plus de coups de fil à Allô Propreté, et pas parce qu'on ne peut plus joindre le service – même s'il y a eu, au départ, un renfort nécessaire –, mais parce que tout cela est derrière nous. »

**LE CONSEIL DELIBERE ET,
APRES VOTE ELECTRONIQUE
PAR 100 VOIX POUR ET M. BRISSET NE PRENANT PAS PART AU VOTE**

1. Approuve le choix de la société Séché Environnement comme délégataire du service public pour l'exploitation du centre de traitement et de valorisation des déchets de la prairie de Mauves à Nantes pour une durée de 12 ans à compter du 12 octobre 2012 et approuve la substitution d'une société dédiée à la société Séché Environnement au plus tard le 12 octobre 2012 ;
2. Approuve les termes de la convention de délégation de service public à conclure avec la société Séché Environnement, ainsi que les annexes à cette convention ;
3. Approuve le dispositif de cession de créances mis en place dans le cadre du financement de l'opération tel que rédigé dans les documents joints ;
4. Autorise le Président ou le Vice Président délégué à prendre toutes les dispositions et accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention de délégation de service public.

Direction des projets d'équipements

27 –CONSTRUCTION DE LOCAUX POUR L'OPERATEUR PUBLIC DE COLLECTE DE NANTES – SITE DE LA PRAIRIE DE MAUVES ET SITE BAS CHANTENAY-JANVRAIE – MODIFICATION DE PROGRAMME DU SITE BAS CHANTENAY-JANVRAIE - AJUSTEMENT DES ENVELOPPES FINANCIERES

EXPOSE

Par délibération du 5 février 2010, le Conseil communautaire a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle pour la construction de locaux pour l'Opérateur Public de Collecte de Nantes sur le site de la Prairie de Mauves et sur le site Bas Chantenay-Janvraie à hauteur de 11 256 689 € HT soit 13 463 000 € TTC (valeur mai 2011) pour le site de la Prairie de Mauves et de 3 650 502 € HT soit 4 366 000 € TTC (valeur janvier 2012) pour le site Bas Chantenay-Janvraie.

Par délibération du 18 octobre 2010, le Conseil communautaire a approuvé la conclusion du marché avec le groupement ARCAU/GIRUS/INDDIGO pour la maîtrise d'œuvre de la construction de locaux pour l'Opérateur Public de Collecte de Nantes et d'ateliers de réparation de véhicules sur le site de la Prairie de Mauves (lot 1)

Par délibération du 11 avril 2011, le Conseil communautaire a approuvé l'ajustement des enveloppes financières entre les deux sites et les augmentations des enveloppes financières pour la prise en compte du photovoltaïque pour les deux sites à hauteur de 11 513 378 € HT soit 13 770 000 € TTC (valeur mai 2011) pour le site de la Prairie de Mauves et de 4 254 180,50 € HT soit 5 088 000 € TTC (valeur janvier 2012) pour le site Bas Chantenay-Janvraie et approuvé la conclusion du marché avec le groupement DLW Architectes/GIRUS/AREA CANOPEE pour la maîtrise d'œuvre de la construction du site Bas Chantenay-Janvraie.

Ajustement de l'enveloppe financière prévisionnelle du site Prairie de Mauves

Suite à l'approbation du dossier de consultation des entreprises au Bureau communautaire du 30 mai 2011, la première consultation des entreprises a fait apparaître des lots sans réponse, peu d'offres pour d'autres, et surtout des offres supérieures aux estimations pour des lots importants. Ce dernier constat a été confirmé par la deuxième consultation.

L'opération de construction de locaux de vie pour les agents de l'Opérateur Public de Collecte, d'auvents pour le stationnement des bennes à ordures ménagères et d'un atelier de réparation de véhicules (environ 2 000 m²) est située sur une ancienne décharge.

Or, il apparaît, dans le cadre des études de maîtrise d'œuvre, que la nature et les montants de travaux du renforcement des sols sans extraction de déblais ont été sous évalués.

Seule une forte remise en cause du programme aurait pu permettre de respecter l'enveloppe financière prévisionnelle arrêtée à ce jour.

Pour offrir des conditions de travail optimales pour les agents, le programme de ce projet ne peut pas être réduit. Dès lors afin de respecter le planning de libération du site de la Morrhonnière dans le cadre du plan d'actions déchets, une augmentation de 1 200 000 € HT – valeur mai 2011 est nécessaire. L'enveloppe financière prévisionnelle doit ainsi être portée à 12 713 378 € HT soit 15 205 200 € TTC – valeur mai 2011.

Modification de programme et ajustement de l'enveloppe financière prévisionnelle du site Bas Chantenay-Janvraie

Les études géotechniques complémentaires effectuées suite aux études de l'Avant Projet Sommaire préconisent des fondations différentes des premières études de sol, modifiant ainsi le programme et qui se traduisent par un accroissement du coût prévisionnel des travaux.

Un ajustement de 250 000 € HT – valeur janvier 2012 est nécessaire. L'enveloppe financière prévisionnelle doit ainsi être portée à 4 504 180,50 € HT soit 5 387 000 € TTC – valeur janvier 2012.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°042 et libellé Déchets-Dépenses, opération 2009 - N°3115, libellé OPC – Relocalisation – Prairie de Mauves et opération 2010 – N°3166, libellé OPC – Relocalisation – Bas Chantenay-Janvraie.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve la modification de programme pour le site Bas Chantenay-Janvraie et l'ajustement des enveloppes financières prévisionnelles à 12 713 378 € HT soit 15 205 200 € TTC (valeur mai 2011) pour la construction de locaux pour l'Opérateur Public de Collecte et d'ateliers de réparation de véhicules – Site Prairie de Mauves et à 4 504 180,50 € HT soit 5 387 000 € TTC (valeur janvier 2012) pour la construction de locaux pour l'Opérateur Public de Collecte – Site Bas Chantenay-Janvraie.
2. Autorise Monsieur le Président ou Madame la Vice-présidente déléguée à accomplir toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Direction énergie environnement risques

25 - REALISATION ET EXPLOITATION DU RESEAU DE CHALEUR CENTRE-LOIRE - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – CHOIX DU DELEGATAIRE - CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - APPROBATION EXPOSE

Le développement des réseaux de chaleur est un des axes majeurs du Plan Climat territorial de Nantes Métropole et de sa politique publique de l'énergie. Il a été conforté par les dispositions du Grenelle II de l'Environnement. En effet, en tant qu'autorité organisatrice de la production et de la distribution de chaleur, Nantes Métropole a la capacité d'impulser une nouvelle dynamique de production de chaleur d'origine renouvelable, en favorisant l'implantation de chaufferies alimentées par biomasse notamment par bois, levier puissant en termes d'évitement de gaz à effet de serre.

La volonté de Nantes Métropole est de mobiliser au maximum ce levier majeur en termes d'évitement de gaz à effet de serre pour contribuer à l'objectif du Plan Climat de réduction de 30% des émissions de CO₂ par habitant d'ici 2020.

La concession du réseau de chauffage urbain du centre et de l'est nantais, alimenté par la chaleur du Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (CTVD), qui arrive à échéance fin 2012, représente une véritable opportunité pour la collectivité en ce sens.

Par délibération du 9 avril 2010, le conseil communautaire de Nantes Métropole a décidé de scinder la gestion des activités réseau de chaleur et CTVD en deux contrats distincts et a retenu le principe d'une délégation de service public pour l'extension et l'exploitation du réseau de chaleur Centre Loire.

Outre son fort intérêt environnemental au regard de la lutte contre le changement climatique, la chaleur accessible au plus grand nombre d'usagers représente un enjeu important tant sur le plan social que sur le plan économique : la vente de chaleur étant produite à plus de 50 % à partir d'énergie renouvelable, les usagers pourront bénéficier d'un taux réduit de TVA à 5,5 % pour l'ensemble de leur facture, dont le montant sera d'autant moins sensible aux fluctuations des énergies fossiles. Enfin, l'importance des travaux d'investissement à réaliser par le délégataire, l'exploitation des équipements, la nécessaire structuration d'une filière bois au regard des besoins d'alimentation des chaufferies biomasse constituent un projet de développement économique important pour l'agglomération pour les années à venir.

En effet, afin d'offrir la possibilité au futur exploitant de développer plus largement le réseau existant, le futur contrat intègre une large extension du périmètre actuel de la délégation sur les zones limitrophes propices

Ainsi, avec 63 kms de réseaux supplémentaires et les chaufferies biomasse, c'est l'équivalent de la moitié de la population de Nantes qui pourrait, à terme, se chauffer à partir du futur réseau de chaleur Centre Loire. L'économie de CO2 générée par l'extension, cumulée sur les 20 prochaines années, sera de 880 000 tCO2. En 2020, le niveau d'émission annuel de Nantes Métropole se verra réduit de 50 700 t .

La procédure de la délégation de service public a été conduite selon les dispositions de l'article L 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

A l'issue de l'appel à candidatures, deux candidatures ont été déposées (DALKIA et COFELY). Sur la base de l'examen du dossier de candidature, la commission de délégation de service public a dressé la liste des candidats admis à présenter une offre dans laquelle figurent les deux candidats.

Ceux-ci ont remis une offre le 18 mai 2011.

La commission de délégation de service public a émis un avis sur ces offres le 6 juillet 2011 sur la base des critères suivants :

- Stratégie de développement du réseau
- Intérêt économique
- Pertinence de la tarification
- Insertion urbaine et environnementale
- Qualité du service rendu

Au vu de cet avis, des négociations ont été engagées avec les deux candidats.

Il en ressort que la société Cofely présente une offre très intéressante répondant aux objectifs de Nantes Métropole dans le cadre de sa politique énergétique et présentant toutes les garanties techniques et financières attendues.

Les principales caractéristiques du contrat, conclu pour une durée de 20 ans à compter du 12 octobre 2012, aux risques et périls du délégataire sont les suivantes :

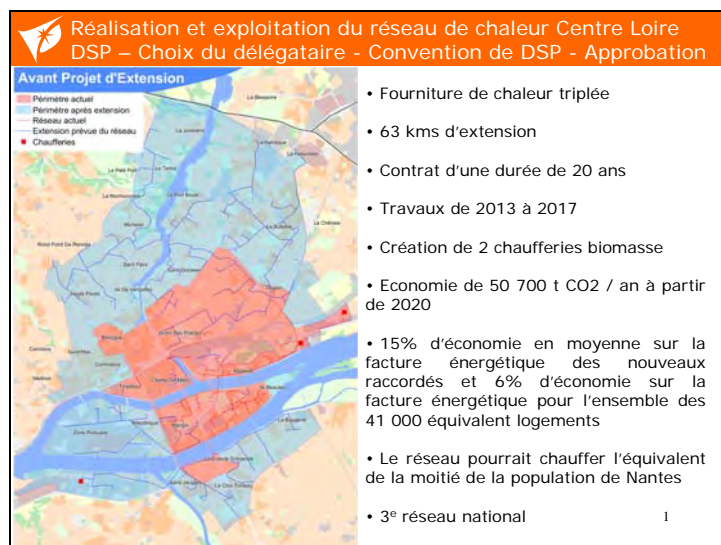
- le délégataire réalise les travaux de développement du réseau conformément au programme fourni ;
- le délégataire assure notamment la construction et le financement des unités de production supplémentaires, la réalisation des sous-stations collectives et individuelles, l'approvisionnement, la production, la fourniture et la distribution de la chaleur ;
- l'exploitation des installations pour la production et la distribution de chaleur. Celle-ci intégrera comme ressource énergétique la chaleur issue du C.T.V.D. conformément au contrat d'achat qui sera signé entre les délégataires réseau de chaleur et C.T.V.D.
- le délégataire se rémunère sur la vente de chaleur à l'utilisateur selon les termes R1 (consommation), R2 (abonnement) et les droits de raccordements définis dans la convention et actualisés, ce qui se traduit par :
 - un prix moyen de la chaleur de 61,79 € TTC/MWH (valeur juin 2011) sur les 20 ans de la délégation,
 - des droits de raccordements de 95,58 € TTC/kW (valeur juin 2011).
- le délégataire s'engage à fournir de la chaleur à partir du mois d'octobre 2012 aux usagers dans la limite des puissances souscrites par les abonnés ;
- le délégataire assure les investissements, grosses réparations et travaux de renouvellement définis précisément tant sur leur montant que sur leur périodicité ;
- Le réseau et les équipements seront remis en fin de délégation à Nantes Métropole sans aucune valeur résiduelle ;

- le délégataire verse chaque année à Nantes Métropole les redevances suivantes :
 - une redevance d'Occupation du Domaine Public composée de :
 - o une part forfaitaire dont le montant est fixé annuellement par délibération du délégant (il est de 5 € HT / mètre linéaire de tranchée pour l'année 2012) ;
 - o une part variable déterminée au regard de l'utilisation des ouvrages, et fixée à 1,3 € HT/MWh vendu (valeur juin 2011)
 - une redevance pour frais de contrôle fixée à 40 000 €/an (valeur juin 2011) ;
- une redevance d'intéressement définie comme suit :

Le compte d'exploitation prévisionnel prévoit un résultat moyen avant impôt de 3,5% du chiffre d'affaires sur la durée de la concession. Il est convenu que si les résultats cumulés du délégataire s'avéraient supérieurs aux 3,5% prévus, un intéressement serait versé au délégant.
- Le délégataire garantit la réalisation des investissements quelles que soient les modalités du financement obtenu.
- Un contrôle strict sera assuré par Nantes Métropole sur les comptes du délégataire et la qualité du service.

Le rapport ci-joint retrace les différentes étapes de la procédure, ainsi que les motifs du choix du futur délégataire et l'économie générale du contrat.

Ce rapport, ceux de la commission de DSP, ainsi que le projet de convention et ses annexes, ont été transmis aux conseillers communautaires plus de 15 jours avant la présente délibération. Le projet de convention ainsi que les pièces correspondantes sont jointes à la présente.



M^{me} Gressus : « En préambule, je précise que Pascale Chiron m'a fait passer un petit message qu'elle a écrit sur son lit de douleur. Elle souhaitait, chers collègues, que vous excusiez son absence imprévue – c'est le moins que nous puissions faire... Elle voulait aussi rappeler que le volet social concernant la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur Centre-Loire, était important et souhaitait parler du volet environnemental pour préciser que cette extension permettra de diminuer de 7 % les émissions de gaz à effet de serre sur l'objectif de 30 % du Plan climat. Elle souhaitait également – Jean-Marc Ayrault l'a déjà fait, mais je vais le redire en son nom – remercier les services qui se sont fortement impliqués, particulièrement Philippe Marest et Maryline Guillard, assistés de Jean-Pierre Legendre, dans le cadre de la commission de délégation de service public, pour les heures de négociations passées afin de faire aboutir ce contrat. Enfin, avant l'été, elle proposera une stratégie de développement des réseaux de chaleur à l'échelle de l'agglomération en prenant en compte les opérations réalisées, en cours ou en projet. Je lui renouvelle nos vœux de prompt rétablissement.

Cette délibération est en lien avec le dossier relatif à la délégation de service public concernant le centre de traitement et de valorisation des déchets de la prairie de Mauves que je vous ai présenté précédemment. Vous nous avez autorisés, en 2010, à scinder la gestion des activités réseau de chaleur et CTVD en deux contrats distincts et à retenir le principe d'une délégation de service public pour l'extension et l'exploitation du réseau de chaleur Centre Loire.

Sur cette diapositive, vous pouvez voir la surface actuellement couverte par le réseau de chaleur et en bleu, l'extension prévue avec 63 km de réseaux supplémentaires d'extension pour les vingt ans à venir, qui fera passer de 16 000, aujourd'hui, à plus de 41 000, le nombre d'équivalents logements concernés par le réseau de chaleur. Le volet social de cette délibération n'échappe à personne : je le répète, par les temps qui courent, le poids des loyers et des charges est très important et affecte beaucoup le budget de nos concitoyens. Par conséquent, toutes les politiques, quelles qu'elles soient, qui concourent à la réalisation d'économies pérennes sont absolument primordiales. »

M. Martineau : « Monsieur le Président et chers collègues, chers habitants et chères habitantes du 3e réseau de chaleur de France, pendant que la majorité présidentielle préfère lutter contre les chômeurs plutôt que contre le chômage, pendant que certains préfèrent classer les civilisations les unes par rapport aux autres, créant un climat politique qui fait froid dans le dos, je vais tenter, chers collègues, de vous apporter par mon intervention, cet après-midi, un peu de réseau de chaleur dans ce monde que je vous laisse qualifier.

Au nom du groupe Socialiste, Radical, Républicain et Démocrate, je me félicite de cette délibération que nous nous apprêtons à voter, qui s'inscrit au cœur du plan d'action global et qui est une illustration symbolique des raisons qui ont conduit Nantes Métropole à devenir la Capitale verte de l'Europe en 2013. Je me félicite que nous puissions accompagner ce projet innovant, qui s'inscrit dans notre démarche politique quotidienne pour un développement durable et avant tout, solidaire.

Nantes Métropole connaît depuis dix jours une période de grand froid. Cette situation météorologique et la hausse continue du prix de l'énergie créent des tensions sur le budget des Nantais. Cet épisode se ressentira sur la facture énergétique et donc, sur le pouvoir d'achat des Nantais, particulièrement des classes populaires.

À l'avenir, avec un tel réseau de chaleur, qui offre un moyen de chauffage à bas coût, les conséquences financières de ce type d'aléas climatiques en seront largement atténuées. La question de la gestion des pics de production d'électricité sera simplifiée.

Pouvoir se chauffer est une nécessité impérieuse, comme l'accès à l'eau courante ou à l'électricité. Quand la secrétaire d'État à la santé conseille aux personnes vulnérables de ne pas sortir de chez elles en période de froid polaire, les acteurs locaux, eux, sont en action. Les services de Nantes Habitat, par exemple, sont sur le terrain depuis une dizaine de jours pour accompagner ceux qui éprouvent des difficultés à chauffer leur logement. Le rapport qui nous en a été fait hier lors de la réunion du bureau confirme cette présence de tous les jours.

Le développement de notre réseau de chaleur collectif va donc bien au-delà du Plan climat, dont tous les intérêts ont été rappelés par le rapporteur, et de la poursuite de notre objectif de réduction de 30 % des émissions de CO₂ par habitant d'ici 2020. Il s'inscrit de manière transversale dans l'action quotidienne de notre métropole, mêlant développement durable et progrès social.

Avec ces 63 km de réseaux supplémentaires et des chaufferies alimentées par biomasse, nous éviterons, d'ici les vingt prochaines années, le rejet de près de 880 000 tonnes de CO₂.

Monsieur le Président, chers collègues, le réseau de chaleur Centre-Loire est un programme ambitieux car désormais, Nantes Métropole bénéficie du 3ème réseau de chaleur déployé au niveau national, derrière Paris et Grenoble. À terme, c'est l'équivalent de la moitié de la population nantaise qui bénéficiera de celui-ci. Mais ce projet n'a d'existence que par l'expérience acquise dans notre métropole sur la valorisation des déchets. Je n'y reviens pas, cela vient d'être présenté longuement.

Il s'accompagne bien évidemment d'un programme tout aussi ambitieux d'amélioration de l'isolation de certains logements dégradés. Contrairement à ce que nous avons pu entendre parfois dans cette Assemblée, les bailleurs sociaux sont les premiers à mener des programmes tout à fait ambitieux et se retrouvent avec des logements qui, en très grande majorité, sont aujourd'hui classés en catégorie C. Ce ne sont donc plus des passoires énergétiques. On pourrait prendre l'exemple récent et assez symbolique des travaux de réhabilitation réalisés dans les tours du Port Boyer par notre bailleur public.

Je n'oublie pas la signature par la métropole, le 6 juin dernier, du Contrat Local d'Engagement contre la précarité énergétique, dédié à la rénovation thermique des logements énergivores occupés par les propriétaires aux revenus les plus modestes.

Pour conclure et en raison de tous les éléments que je viens de rappeler, je voterai bien évidemment en faveur de cette délibération. »

M. Dantec : « Je voulais livrer quelques réflexions et compléments d'information par rapport à la délibération. Nous avons compris l'importance stratégique, en termes de planification énergétique du développement de notre territoire, de cette délibération qui, derrière, va aussi rapporter à la collectivité. Parce que nous nous créons aussi des recettes, et il faut insister sur cet élément.

Je développerai quatre points. Premièrement, cette délibération n'est possible que parce qu'elle s'inscrit dans une durée et notamment, dans un certain nombre d'actions décidées dans le mandat précédent. Si nous ne nous étions pas dotés de la compétence "Energie", nous n'aurions pas, aujourd'hui, la culture et l'expertise permettant de mener des dossiers de cette extrême complexité. Tout le monde a souligné l'engagement des services et je peux également en témoigner, en rappelant aussi l'engagement de notre collègue Pascale Chiron. C'est vraiment la faculté qui lui a strictement interdit d'être parmi nous cet après-midi et nous lui souhaitons évidemment un prompt rétablissement. En tout cas, ce point est extrêmement important. Nous avons voté l'Agenda 21 en milieu de mandat. Tout de suite après, nous avons voté le Plan pluriannuel d'action sur l'énergie. Et toutes ces actions nous permettent aujourd'hui d'entreprendre des projets de cette ampleur. Cela éclaire très nettement le rôle essentiel des autorités locales sur les questions énergétiques, et je crois que cela pose vraiment, derrière, la question de l'autorité locale comme autorité organisatrice de l'énergie sur son territoire. Je pense que la loi, dans les prochaines années, devra être en capacité de conforter ce rôle des autorités locales comme autorités organisatrices de l'énergie. Je vois qu'il y a là un consensus et que nous serons un certain nombre à défendre ensemble cette position.

Le deuxième point est l'impact évidemment extrêmement important pour les habitants en termes de pouvoir d'achat. Cela a été dit : une économie de 15 % par rapport au prix du gaz, aujourd'hui, et il n'est pas nécessaire de lire dans une boule de cristal pour savoir que ce prix du gaz, comme pour les autres hydrocarbures, va monter de plus en plus. Nous stabilisons donc par là-même une maîtrise des coûts de l'énergie – c'est capital –, maîtrise qui sera d'autant plus importante que l'État aura lui aussi la capacité de gestion des flux sur le bois. La délibération insiste bien, et nous y tenons, sur le fait que nous devons recourir à des ressources régionales. Malheureusement, à ce niveau-là, l'État n'est pas toujours aussi clair. Il y a par exemple à Rennes, aujourd'hui, un projet surdimensionné de chaufferie à bois qui pourrait aussi faire monter le prix du bois dans le grand Ouest et à cet égard, la capacité planificatrice de l'État sur la ressource en bois sera un enjeu important.

Mais cette délibération dit clairement que l'environnement, l'écologie, ce n'est pas seulement pour les riches : elle est un bon exemple de cohésion sociale et de soutien au pouvoir d'achat des ménages les moins aisés. Nous sommes donc au cœur du développement durable qui intègre évidemment, totalement, les questions sociales. Il s'agit d'une rencontre entre l'environnement, le social et l'économie.

Concernant l'aspect plus environnemental et écologique, notamment sur les questions de l'énergie et du climat, il est extrêmement symbolique que nous passions cette délibération aujourd'hui, dans une situation de grand froid, qui entraîne un gaspillage insensé de la dépense publique en France. Quand on parle du déséquilibre de la balance extérieure, nous dépensons chaque jour – cela a un peu baissé aujourd'hui, semble-t-il – environ 40 M€ pour l'achat d'électricité ailleurs en Europe : de l'éolien espagnol et même du thermique allemand... Je souligne tout de même que des centrales nucléaires allemandes n'ont pas été remises en route, hier, en catastrophe : il s'agissait de thermique. Les Allemands ont pris une décision inéluctable sur le nucléaire : ils n'y reviendront pas. Et comme j'entends une voix derrière moi, je rappelle aussi que les Allemands baissent aujourd'hui beaucoup plus vite que nous leurs émissions de CO2 pour la simple raison que la réponse sur le nucléaire est la même : c'est bien l'efficacité énergétique. Il y a un lien très fort, aujourd'hui, entre cette aberration de consommation électrique qui augmente très vite dès que le froid s'installe parce que nous avons développé le chauffage électrique et le fait que nous avons beaucoup d'électricité à travers le développement du programme électronucléaire. Mais ce modèle du tout-nucléaire est derrière nous : nous allons vers un mix énergétique, et notre délibération va tout à fait dans ce sens. Et il faudra, derrière ce réseau de chaleur, se poser la question de l'habitat : comment les réhabilitations, les nouveaux habitats, sur le territoire, choisiront-ils leur réseau de chaleur ? C'est un point sur lequel il va falloir beaucoup travailler, parce qu'il est évident

qu'il faut sortir aujourd'hui d'un chauffage électrique qui nous a mis en situation de fragilité économique, y compris en termes de fragilité d'indépendance énergétique – mais je pense qu'à ce sujet, il y a aujourd'hui consensus.

S'agissant du climat, cette délibération offre des perspectives considérables. Nous sommes à peu près à 7 % de l'objectif global pour 2020, qui est celui du Plan climat voté en 2006. Nous avons déjà à peu près atteint, d'après les dernières mesures que nous avons pu faire en matière d'émissions de CO2 sur le territoire, 6 à 7 % de baisse. Avec cette délibération, ce sont encore 7 % en moins. L'objectif est à moins 30 % en 2020, ce qui nous place en haut de l'ambition européenne et nous met dans les clous, et c'est extrêmement important, par rapport à ce que nous demandent aujourd'hui les experts du GIEC. Nous sommes donc en train de démontrer, par notre action, par cette délibération, par ce que nous faisons sur les déchets – où nous avons, là aussi, dans le cadre du GPP que je présidais encore à l'époque, bien insisté sur le fait que cette question du CO2, dans la nouvelle DSP sur les déchets, était un enjeu important –, que nous sommes en voie d'atteindre les objectifs. Déjà, les décisions que nous prenons aujourd'hui vont nous permettre d'atteindre les objectifs quantitatifs sur le CO2.

Ceci m'amène en conclusion, tout naturellement, sur la question de Nantes Capitale verte Européenne qui a été un peu évoquée. Il est clair qu'en 2013, cette distinction ne sera pas une breloque que nous allons arborer fièrement – même si... - C'est bien notre capacité de montrer à l'Europe que des territoires, parce qu'ils se sont organisés dans la durée, en prenant des décisions lourdes depuis longtemps – depuis très longtemps sur les transports, depuis une dizaine d'années sur les questions d'énergie et de climat – peuvent tenir des objectifs quantitatifs. Et l'on sait que c'est bien l'addition des résultats quantitatifs sur les territoires qui va permettre de tenir les enjeux globaux. Ce que nous mettrons en scène, en 2013, en plus de l'accueil d'un certain nombre de manifestations d'ampleur, c'est bien cette capacité de tenir les objectifs globaux sur les territoires et donc, de montrer clairement le rôle clé des collectivités locales pour répondre aux grands défis environnementaux et sociaux du XXIe siècle. »

M. G. Retière : « Je voterai bien sûr cette délibération. Je voudrais simplement, en tant que maire de Rezé, vous informer que la ville de Rezé, trois bailleurs sociaux et le Conseil régional ont constitué une Association foncière urbaine libre (Aful) pour réaliser un réseau de chaleur de 5 000 équivalents habitants, je crois, sur le territoire ancien de Rezé – le château de Rezé et le bourg de Rezé. Je ne connais pas le résultat de l'appel d'offres, qui vient d'être lancé et dont les offres seront remises au cours de ce mois.

Je veux simplement souligner que si, à terme, nous avons, sur notre territoire, la concomitance d'un réseau public et de plusieurs réseaux privés – puisque l'Aful est un réseau privé – avec des prix de chaleur différents, je crois qu'à un moment donné, la question méritera d'être posée. Je voudrais simplement vous demander la possibilité de vous informer du résultat de cette consultation au Conseil communautaire du mois d'octobre. »

M. Bainvel : « Dans le cadre du Grenelle, la France s'était fixé l'objectif d'augmenter de 20 millions de tonnes équivalent-pétrole sa production d'énergies renouvelables, à l'horizon 2020. Les énergies renouvelables devront ainsi représenter 23 % de la production énergétique nationale. La moitié de ces 20 millions de tonnes devront provenir de la production de chaleur. Dans ce cadre, le développement des réseaux de chaleur est essentiel et poursuivre le développement de notre réseau de chaleur est donc indispensable. Cette délibération reçoit notre soutien total.

Les réseaux de chaleur offrent un moyen de développer l'utilisation de chaleur renouvelable dans les villes. Avec 63 km de réseau supplémentaire, une économie de CO2 de quasiment 900 000 tonnes sur vingt ans et la possibilité d'alimenter 41 000 logements, nous avons ici un vrai beau projet.

Nous trouvons aussi, grâce à ce projet, l'écologie qui nous plaît, cette écologie positive, cette écologie qui fait du bien à la planète, sans culpabiliser, sans sanctionner, mais qui permet au contraire de réduire la facture de nos concitoyens, en particulier pour les plus faibles. Je dis cela puisque – cela a été rappelé par la vice-présidente – grâce à ce système, le coût de l'énergie va pouvoir baisser assez fortement, du fait notamment de l'application de la TVA à 5,5 %.

Une question sur ce point, parce que j'ai pu lire cette semaine dans la presse que la diminution pour les locataires de Nantes Habitat serait de 2 % seulement. Je voudrais avoir quelques précisions à ce sujet.

Par ailleurs, évidemment, l'enjeu du réseau va maintenant être son appropriation par les bailleurs privés et les propriétaires.

Et le deuxième enjeu, qui touche le secteur privé, même si l'habitat social est plutôt en bon état, concerne la question de l'isolation thermique des logements. En effet, nous avons un parc ancien, notamment privé, et dans ce cadre, pour limiter au maximum la déperdition d'énergie, il faut que nous ayons une véritable action sur ce point.

Je souhaiterais donc avoir une explication, si vous pouvez me la donner – ou plus tard, fournie par les services ou par Madame Chiron –, à propos de la diminution de la facture énergétique pour les locataires de Nantes Habitat qui serait de 2 % seulement. »

M^{me} Gressus : « J'ai pris le dossier "au débotté". Je n'ai pas la réponse à cette question. Peut-être Ronan Dantec pourra-t-il répondre.

J'ai juste deux remarques à formuler. D'abord, en ce qui me concerne, je rappelle que le gouvernement a décidé de porter la TVA à 7 % pour les déchets, dont la collecte est tout de même, de fait, une obligation légale, en termes d'hygiène publique. Nous devons collecter les déchets et donc, les traiter. Nous avons eu droit à l'augmentation du taux de TVA, passé de 5,5 % à 7 %. Curieusement, pour l'énergie, il reste à 5,5 % – tant mieux ! –, mais comme c'est nous qui fournissons l'énergie, je trouve qu'il y a une incohérence, une fois n'est pas coutume. Il y a un peu d'amateurisme dans le fait de ne pas avoir vu qu'il allait y avoir dichotomie entre les deux taux de TVA, car le traitement des déchets va permettre de fournir de l'énergie, le Grenelle appelant à une valorisation forte du traitement des déchets.

Deuxièmement, je vous livre une autre remarque, en tant que maire : il me semble avoir tout de même entendu dire que la ponction honteuse pratiquée il y a très peu de temps sur les bailleurs sociaux – et nous en avons parlé ce matin, Gilles Retière le rappelait : une ponction de 25 M€, avec simplement un retour de 11 M€ concernant les aides à la pierre... Cherchez l'erreur ! – a sans doute fait, de mon point de vue, et je le sais, que les bailleurs sociaux ont vraiment eu de l'argent en moins, du coup, pour "empaqueter" les logements sociaux. Je trouve un peu curieux de venir leur dire : "allez, les bailleurs sociaux ! Empaquetez !" Certes, mais commençons d'abord par leur laisser l'argent auquel ils ont droit ! »

M. Dantec : « Juste un mot pour revenir sur la question de Monsieur Bainvel : en fait, si la baisse n'est pas aussi sensible sur le logement social, c'est simplement parce que la facture énergétique de l'ensemble du parc social est mutualisée. Il y a donc évidemment un lissage sur l'ensemble des locataires. Par conséquent, c'est la totalité des occupants du parc social qui va bénéficier de cette extension du réseau. »

**LE CONSEIL DELIBERE ET,
APRES VOTE ELECTRONIQUE
PAR 96 VOIX POUR ET M. BRISET NE PRENANT PAS PART AU VOTE**

1. Approuve le choix de la société Cofely, comme délégataire du service public pour la réalisation et l'exploitation du réseau de chaleur Centre Loire, la convention étant conclue pour une durée de 20 ans à compter du 12 octobre 2012, et autorise la substitution d'une société dédiée à la société COFELY à compter de cette date ;
2. Approuve les termes de la convention de délégation de service public à conclure avec la société Cofely, jointe à la délibération, ainsi que les annexes à cette convention dont le règlement de service.
3. Autorise le Président ou le Vice-président délégué à prendre toutes les dispositions et accomplir toutes les formalités pour l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention de délégation de service public.

M. Bolzer présente le dossier suivant :

Direction des ressources humaines

28 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET DIVERS

EXPOSE

Compte tenu de la nécessité constatée du fonctionnement des services, il convient de procéder à des ajustements du tableau des effectifs

1/ Créations et suppressions d'emplois :

Afin de répondre à l'évolution des besoins du service public, les créations d'emplois suivantes sont nécessaires.

Les créations pour motif d'adapter la nature du poste aux besoins du service, prendront effet le 1^{er} mars 2012.

Les prévisions de suppressions ont été présentées pour avis au dernier comité technique paritaire, et prendront effet après passage au prochain conseil communautaire,

Elles correspondent à l'évolution habituelle des emplois et aux besoins nouveaux des services communautaires.

Ces évolutions d'effectifs sont récapitulées dans le tableau ci-après :

1.1 Budget principal

Direction du protocole

Un poste de technicien afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service. Un poste d'agent de maîtrise vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

Direction des ressources humaines

Filière administrative :

Deux postes de rédacteur afin d'adapter la nature du poste aux besoins de gestion de l'organigramme. Un poste d'attaché et un poste de technicien vous seront proposés en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

Au Département général des ressources numériques

Filière administrative :

Un poste de rédacteur afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service. Un poste de technicien vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

Filière technique :

Un poste d'adjoint technique afin de permettre le reclassement d'un agent.

Au Centre des services partagés

Filière administrative :

Un poste de rédacteur afin d'adapter la nature du poste aux besoins de gestion de l'organigramme. Un poste de technicien vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

A la Direction juridique

Filière administrative :

Un poste d'administrateur afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service. Un poste d'attaché vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

A la Direction des moyens généraux

Filière administrative :

Un poste d'adjoint administratif afin de permettre le reclassement d'un agent.

Filière culturelle :

Un poste d'assistant de conservation du patrimoine en raison d'une charge d'activité croissante et de la réorganisation de la direction, création actée en comité technique paritaire.

A la direction du bâti

Filière technique :

Quatorze postes de technicien afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service. Quatorze postes d'agent de maîtrise vous seront proposés en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

Un poste d'ingénieur afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service. Un poste de technicien vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

A la direction de l'immobilier

Filière technique :

Un poste d'agent de maîtrise dans le cadre de l'extension du champ de compétences du service SPIA avec nouvelles prestations mutualisées dont les marchés de propreté les fontaines à eau et la signalétique .

A la Direction du Contrôle interne

Filière administrative :

Un poste d'administrateur afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service. Un poste d'attaché vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

A la Mission assistance technique et sécurité

Filière technique :

Un poste d'ingénieur afin d'adapter la nature du poste aux besoins du service. Un poste de technicien vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

Au pôle Loire Chézine

Filière technique :

Un poste de technicien afin d'adapter la nature du poste aux besoins de gestion de l'organigramme. Un poste d'agent de maîtrise vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

A la direction administrative et financière du DGDU

Filière administrative :

Un poste de rédacteur afin d'adapter la nature du poste aux besoins de gestion de l'organigramme. Un poste d'agent d'adjoint administratif vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

Au service eaux-espaces naturels de la DEER

Filière technique :

Un poste d'ingénieur afin d'adapter la nature du poste aux besoins de gestion de l'organigramme. Un poste d'attaché vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

1.2 Budget déchets

Direction des déchets

Filière administrative :

Un poste de rédacteur afin d'adapter la nature du poste aux besoins de gestion de l'organigramme. Un poste d'agent d'adjoint administratif vous sera proposé en suppression lors d'un prochain conseil communautaire.

2/ Suppression d'emplois après avis du C.T.P.

Les propositions de suppressions ont été soumises à l'avis du Comité technique paritaire, le 29 novembre 2011, en application de l'article 97-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et doivent maintenant faire l'objet d'une délibération du conseil communautaire.

Elles correspondent à l'évolution habituelle des emplois et aux besoins nouveaux des services communautaires.

2.1 Budget principal

Filière administrative :

- 2 attachés
- 1 rédacteur
- 5 adjoints administratifs

Filière technique :

- 5 techniciens
- 4 agents de maîtrise
- 3 adjoints techniques

Filière culturelle :

- 1 bibliothécaire

2.2 Budget déchets

Filière technique :

- 1 adjoint technique

2.3 Budget eau

Filière administrative :

- 1 adjoint administratif

Filière technique :

- 1 ingénieur
- 1 agent de maîtrise

3 / Mise en place d'une convention de mise à disposition de services de la médecine préventive et professionnelle et d'hygiène et sécurité de la direction des ressources humaines de la Ville de Nantes au profit de Nantes Métropole.

Depuis les lois n°99 du 12 juillet 1999, n° 2002-276, du 27 février 2002, n° 2004-809 du 13 août 2004 et la loi du 16 décembre 2010, les collectivités territoriales et leurs établissements ont un cadre juridique pour la mise en œuvre de dispositif de mise en commun de services.

Depuis 2008, différentes fonctions ont été mutualisées entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole entraînant un transfert de près de 600 agents de la Ville de Nantes vers Nantes Métropole au 1er avril 2012.

La Ville de Nantes et Nantes Métropole, dans un souci de bonne organisation de chacune des deux collectivités, proposent de mettre en œuvre un dispositif de mise à disposition de services, tel que prévu par les dispositions de l'article L 5211 -4-1, II du Code général des collectivités territoriales à titre transitoire, afin de permettre la bonne continuité des activités en matière de santé au travail et d'hygiène et sécurité.

La convention de mise à disposition de services entre la Ville de Nantes et Nantes Métropole jointe en ANNEXE 2, a pour objet de préciser les conditions et modalités de mise à disposition des services de médecine préventive et professionnelle et d'hygiène et sécurité de la direction des ressources humaines de la Ville de Nantes au profit de Nantes Métropole.

4/ Mise en place d'une convention de mise à disposition de services de Nantes Métropole au profit de l'ESBANM (Ecole Supérieure des Beaux Arts de Nantes Métropole)

il est proposé une convention de mise à disposition de services précisant la nature de l'appui en expertise et de l'apport des prestations de services de la DGORH de Nantes Métropole auprès de l'ESBANM ainsi que les conditions financières
La convention jointe (ANNEXE 3) vise à préciser les conditions et les modalités de cette mise à disposition des services.

ANNEXE 1

LISTE DES EMPLOIS	EMPLOIS AU 9 DECEMBRE 2011	SUPPRESSIONS APRES AVIS DU CTP	CREATIONS	CREATIONS SUITE A MUTUALISAT ION	EMPLOIS AU 10 FEVRIER 2012	PREVISION DE SUPPRESSION	EFFECTIF PREVISIONNEL (en tenant compte des prévisions de suppression)
EMPLOIS FONCTIONNELS DE DIRECTION							
* Directeur général des Services	1				1		1
* Directeur général adjoint	10				10		10
* Directeur général des Services Techniques	1				1		1
FILIERE ADMINISTRATIVE							
* Emploi d'Administrateur correspondant aux grades : - Administrateur hors classe - Administrateur 1ère classe - Administrateur 2ème classe	18		2		20		20
* Emploi d'Attaché correspondant aux grades : - Directeur - Attaché principal - Attaché	262	-2			260	-4	256
* Emploi de Rédacteur correspondant aux grades : - Rédacteur chef - Rédacteur principal - Rédacteur	196	-1	6		201		201
Emploi d'Adjoint administratif correspondant aux grades : - Adjoint administratif principal de 1ère classe - Adjoint administratif principal de 2ème classe - Adjoint administratif de 1ère classe - Adjoint administratif de 2ème classe	409	-6	1		404	-2	402
Sous total (1)	897	-9	9	0	897	-6	891
FILIERE TECHNIQUE							
* Emploi d'Ingénieur en chef correspondant aux grades : - Ingénieur en chef de classe exceptionnelle - Ingénieur en chef de classe normale	28				28		28
* Emploi d'Ingénieur correspondant aux grades : - Ingénieur pal - Ingénieur	274	-1	3		276		276
* Emploi de Technicien correspondant aux grades : - Technicien principal 1ère classe - Technicien principal 2e classe - Technicien	420	-5	16		431	-5	426
* Emploi d'Agent de maîtrise correspondant aux grades : - Agent de maîtrise principal - Agent de maîtrise qualifié - Agent de maîtrise	247	-5		1	243	-16	227
Emploi d'Adjoint technique correspondant aux grades : - Adjoint technique principal de 1ère - Adjoint technique principal de 2ème classe - Adjoint technique de 1ère classe - Adjoint technique de 2ème classe	1408	-4	1		1405		1405
Sous total (2)	2377	-15	20	1	2383	-21	2362

LISTE DES EMPLOIS	EMPLOIS AU 9 DECEMBRE 2011	SUPPRESSIONS APRES AVIS DU CTP	CREATIONS	CREATIONS SUIVE A MUTUALISATION	EMPLOIS AU 10 FEVRIER 2012	PREVISION DE SUPPRESSION	EFFECTIF PREVISIONNEL (en tenant compte des prévisions de suppression)
SECTEUR MEDICO SOCIAL							
* Emploi de Médecin correspondant aux grades : - Médecin hors classe - Médecin 1ère classe - Médecin 2ème classe	1				1		1
* Emploi d'Infirmière correspondant aux grades : - Infirmière hors classe - Infirmière de classe supérieure - Infirmière de classe normale	1				1		1
* Emploi d'assistante socio-éducative correspondant aux grades : - Assistante socio-éducative - Assistante socio-éducative principal	1				1		1
Sous total (3)	3	0	0	0	3	0	3
FILIERE CULTURELLE							
* Emploi de bibliothécaire	1	-1			0		0
* Emploi d'assistant qualifié de conservation Assistant qualifié de 2ème classe Assistant qualifié de 1ère classe Assistant qualifié hors classe	1		1		2		2
Sous total (4)	2	-1	1	0	2	0	2
COLLABORATEURS DE GROUPES D'ELUS							
* Emploi d'Attaché correspondant aux grades : - Directeur - Attaché principal - Attaché	7				7		7
	dont 3 TNC				dont 3 TNC		dont 3 TNC
Emploi d'Adjoint administratif correspondant aux grades : - Adjoint administratif principal de 1ère classe - Adjoint administratif principal de 2ème classe - Adjoint administratif de 1ère classe - Adjoint administratif de 2ème classe	5				5		5
	Dont 1 TNC				Dont 1 TNC		Dont 1 TNC
* Emploi d'Ingénieur correspondant aux grades - Ingénieur en chef - Ingénieur pal - Ingénieur	2				2		2
	Dont 1 TNC				Dont 1 TNC		Dont 1 TNC
* Emploi de Technicien correspondant aux grades - Technicien chef - Technicien principal - Technicien	1				1		1
Sous total (5)	15	0	0	0	15	0	15
TOTAL GENERAL (emplois fonctionnels compris)	3294	-25	30	1	3300	-27	3273

M. Bolzer : « Je vous présente la traditionnelle délibération sur les effectifs, qui concerne tout d'abord des modifications et ensuite, deux conventions.

S'agissant des modifications, nous proposons 31 créations de poste. En fait, seules quatre d'entre elles sont de réelles créations de poste ; les autres créations correspondent à des transformations de postes qui donneront lieu, comme nous le faisons régulièrement, à autant de suppressions de postes, après avis recueilli auprès du CTP. Parmi les quatre créations, deux concernent des reclassements d'agents et seront, en fin de compte, neutres financièrement. Deux autres créations sont rendues nécessaires par un accroissement de l'activité. Nous vous proposons également 25 suppressions, suite à des transformations que vous aviez votées lors d'une précédente séance du Conseil communautaire et après avis du CTP.

Le second point concerne deux propositions de convention. La première, avec la ville de Nantes, est une convention de mise à disposition de services de la médecine préventive et professionnelle et d'hygiène et de sécurité au profit de Nantes Métropole, qui vise à répondre provisoirement aux besoins nouveaux provoqués par les mutualisations des agents venant de la ville de Nantes vers Nantes Métropole.

La seconde convention concerne l'ESBANM (l'École supérieure des beaux-arts de Nantes Métropole). Il s'agit de mettre à la disposition de cette école des Beaux-Arts, des services de Nantes Métropole : la mission coordination de la politique Ressources Humaines (appui juridique...), la Direction des Ressources Humaines – Pôle santé au travail (visites médicales des agents de l'ESBANM, conditions de travail, service social du travail...) et enfin, le Centre de Services Partagés Ressources Humaines (gestion de la paie et des prestations d'actions sociales...).

LE CONSEIL DELIBERE ET, PAR 80 VOIX POUR ET 23 ABSTENTIONS

1 - approuve les créations d'emplois

2 - approuve les suppressions de postes

3- Approuve le principe d'une mise à disposition de services de la médecine préventive et professionnelle et d'hygiène et sécurité de la direction des ressources humaines de la Ville de Nantes au profit de Nantes Métropole. tel que prévu aux termes de la convention jointe en ANNEXE 2 à la présente délibération,

4 - approuve le principe d'une mise à disposition de services de Nantes Métropole auprès de l'ESBANM, et la convention correspondante, telle que jointe à la présente délibération en ANNEXE 3

5 - autorise M. le Président ou M. le Vice-Président délégué à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

M. Fougerat présente les dossiers suivants :

Service Vie des Assemblées

29 - DELEGATIONS DU CONSEIL AU BUREAU, AU PRESIDENT ET VICE-PRESIDENTS

EXPOSE

Conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, le bureau, le président, et les vice-présidents ayant reçu délégation peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil communautaire à l'exception :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure de la chambre régionale des comptes
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;

7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Ainsi, par délibération du 11 avril 2011, le conseil a délégué au bureau et aux président et vice-présidents certaines de ses compétences.

Afin de favoriser l'avancement et la réalisation des projets en cours, il vous est proposé que le prochain bureau communautaire puisse être habilité à se prononcer sur les dossiers relevant actuellement de la compétence du conseil communautaire, sous réserve des exceptions prévues à l'article L.5211-10 précité, tout en continuant à exercer les compétences qui lui sont actuellement déléguées.

Dans la même perspective, il vous est proposé de déléguer aux président et vice-présidents des compétences qui, pour certaines sont actuellement déléguées au bureau, pour garantir le respect du calendrier et le bon déroulement d'opérations en cours de réalisation.

Ainsi le président et les vice-présidents seraient compétents pour prendre les mesures nécessaires

- à la passation des marchés préparatoires à l'aménagement de l'allée Baco, des marchés relatifs à l'équipement en vidéosurveillance des autobus et des tramways, des marchés relatifs aux études préalables à l'aménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare de Nantes,
- à la garantie de deux emprunts souscrits par la SAMOA, l'un auprès de la Caisse d'Epargne, l'autre auprès du Crédit Mutuel,
- à la signature de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de l'Etat pour la réalisation de la partie « locaux de recherche de l'IRT Campus, des conventions de financement des études relatives à l'aménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare de Nantes réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Nantes Métropole ou des partenaires de Nantes Métropole et des conventions destinées à allouer des apports en compte courant d'associés aux SEM, SPL et SPLA dont Nantes Métropole est actionnaire.

Il sera rendu compte à la prochaine réunion du conseil des délibérations prises par le bureau et par les Président et vice-présidents en application de la présente délibération.

M. Dejoie : « Monsieur le Président, cette délibération appelle de notre part les commentaires suivants : en fait, elle se décompose en deux. Il y a un point numéro 1, qui est ponctuel, et les points 2 et 3, qui sont pérennes.

S'agissant du point n°1, qui est ponctuel, nous comprenons bien qu'effectivement, il puisse être utile que le prochain Bureau, et exclusivement celui-ci, si nous comprenons bien la délibération, prenne en charge un certain nombre d'attributions du Conseil, si la période de grand débat démocratique qui va se dérouler rend difficile la tenue d'un Conseil communautaire ou d'un Conseil supplémentaire. Pour vous taquiner, je note avec satisfaction qu'au fond, cette possibilité n'est que ponctuelle et qu'après le 6 mai, le président reprendra une activité tout à fait normale.

Sur les points 2 et 3, par contre, il s'agit d'exceptions, de dérogations totalement pérennes et qui transfèrent du Bureau ou du Conseil, directement au président ou aux vice-présidents, un certain nombre de décisions. Même si j'entends que l'on peut quelquefois faciliter le déroulement de certains dossiers, je trouve quand même que l'on prive les instances classiques du processus décisionnel – à savoir, le Bureau ou le Conseil communautaire – de compétences, puisqu'il est question de capitaux jusqu'à 15 M€, de 5 M€ pour des emprunts, des cautionnements ou des garanties, des apports aux SEM... Il y a tout de même beaucoup de décisions qui sont concernées et de ce fait, nous n'approuverons pas cette délibération. Nous voterons contre, puisqu'elle nous semble de nature à vider un peu le contenu de nos instances habituelles. »

M. Fougerat : « Monsieur Dejoie, c'est ponctuel, et pour le deuxième point également. Dans la même perspective, il vous est proposé de déléguer, et vous le voyez bien, les quelques sujets qui sont énumérés, notamment pour la Samoa, il s'agit d'une garantie d'emprunt à hauteur de 80 %, de 15 M€ d'un côté et de 5 M€ de l'autre. Mais c'est ponctuel. La preuve en est : on vous dit qu'il sera rendu compte, lors du prochain Conseil communautaire, de ces décisions. C'est dans cet esprit. »

**LE CONSEIL DELIBERE ET, APRES VOTE ELECTRONIQUE
PAR 73 VOIX POUR, 16 VOIX CONTRE, 4 ABSTENTIONS ET UN ELU NE PRENANT PAS
PART AU VOTE**

1. décide, par dérogation à la délibération n° 2011-57 du 11 avril 2011, de déléguer au prochain bureau communautaire toutes les attributions du conseil communautaire, dès lors qu'elles ne sont pas contraires :
 - aux exceptions définies à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales
 - aux délégations consenties au Président et Vice-présidents

2. décide, par dérogation à la délibération n° 2011-57 du 11 avril 2011, de déléguer au président et vice-présidents les attributions suivantes, qu'elles soient exercées directement ou par l'intermédiaire d'un mandataire :
 - prendre toutes décisions concernant les procédures de consultation des marchés relatifs :
 - aux travaux préparatoires à l'aménagement de l'allée Baco,
 - à l'équipement en vidéosurveillance des autobus tramways, dans le cadre du mandat DSP 1.4 « Matériels roulants - Aménagements et Equipements Matériels Roulants » et du mandat « acquisition matériel roulant tramway »,
 - aux missions d'études préalables et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la programmation des parvis et des abords de la gare de Nantes et du pôle d'échanges sud associé du projet d'aménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare de Nantes ,attribuer, le cas échéant, et signer les marchés correspondants
 - approuver et signer les conventions ayant pour objet de garantir à hauteur de 80% les emprunts suivants pour le financement du projet urbain de l'île de Nantes :
 - 15 000 000 € souscrits par la SAMOA auprès de la Caisse d'Epargne
 - 5 000 000 € souscrits par la SAMOA auprès du Crédit Mutuel
 - approuver et signer les conventions et les éventuels avenants relatifs
 - au financement des études pour l'aménagement du pôle d'échanges multimodal de la gare de Nantes relevant de la maîtrise d'ouvrage de Nantes Métropole ou des partenaires de Nantes Métropole
 - à la délégation de maîtrise d'ouvrage de l'Etat pour la partie « locaux de recherches » de l'IRT Campus»

3. complète la délibération n° 2011-57 du 11 avril 2011 en déléguant au président et vice-présidents
 - l'approbation et la signature des conventions ayant pour objet des apports en compte courant d'associés aux SEM, SPLA et SPL dont Nantes Métropole est actionnaire.
 - la prise en charge des amendes pour infraction au code de la route dès lors que l'infraction est commise à l'aide d'un véhicule appartenant à Nantes Métropole et que le conducteur du véhicule n'a pu être identifié

4. autorise M. le Président ou M. le Vice Président délégué à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Mission Contrôle de Gestion

30 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX TIERS

Conformément à l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les collectivités sont désormais tenues d'individualiser les attributions de subvention, par délibération distincte du vote du budget.

Budget principal :

Désignation de l'organisme	Objet de la subvention demandée	N° AP-OP	Montant proposé
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE			
Nantes Métropole Développement (Association)	Aide au fonctionnement général <i>Confer avenant joint</i>	Fonctionnement	1 377 952 € en complément des 450 000 € délibération CC 9/12/2011
ATTRACTIVITE INTERNATIONALE			
Agence de développement à l'international de la métropole Nantes-Saint Nazaire (Association)	Aide au fonctionnement général <i>Confer convention jointe</i>	Fonctionnement	500 000 €
EMPLOI dont ECONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE			
Maison de l'Emploi (Association) <i>Confer avenant joint</i>	Aide au fonctionnement général	Fonctionnement	720 000 € en complément des 410 000 € délibération CC 9/12/2011
	Soutien au PLIE		46 000 €
Mission Locale (Association)	Aide au fonctionnement général <i>Confer avenant joint</i>	Fonctionnement	400 000 € en complément des 215 000 € délibération CC 9/12/2011
Ecole de la 2^{ème} Chance (Association)	Aide au fonctionnement général <i>Confer avenant joint</i>	Fonctionnement	300 000 € en complément des 100 000 € délibération CC 9/12/2011
TOURISME			
Ville de Nantes	Participation au Château des Ducs	Fonctionnement	1 070 000 €
AMENAGEMENTS ET SOLIDARITES			
AURAN (Association)	Aide au fonctionnement général Confer convention cadre 2006	Fonctionnement	1 328 590 € en complément des 1 328 590 € délibération du 9/12/2011
	Mise à disposition des locaux de Champs de Mars Convention et avenant n°1 2004-2013	Subvention en nature	189 984 €

AFFAIRES GENERALES			
Centre de Communication de l'Ouest - CCO (Association)	Aide complémentaire à l'opération de rénovation des locaux de Nantes Métropole au 32 ^{ème} étage de la Tour Bretagne confiés en gestion au CCO Confer avenant joint	AP 007 OP 2011-3337	900 000 € en complément des 400 000 € délibération du 9/12/2011
Comité des Œuvres Sociales - COS - (Association)	Œuvres sociales du personnel 1% masse salariale Convention COS – Nantes Métropole approuvée au CC du 9/12/2011	Fonctionnement	642 031 € en complément des 262 969 € délibération 9/12/2011

Budget annexe Eau :

Désignation de l'organisme	Objet de la subvention demandée	N° OP	Montant proposé
Comité des Œuvres Sociales - COS - (Association)	Œuvres sociales du personnel 1% masse salariale Convention COS – Nantes Métropole approuvée au CC du 9/12/2011	Fonctionnement	79 680 € en complément des 41 320 € délibération 9/12/2011

Budget annexe Assainissement :

Désignation de l'organisme	Objet de la subvention demandée	N° OP	Montant proposé
Comité des Œuvres Sociales - COS - (Association)	Œuvres sociales du personnel 1% masse salariale Convention COS – Nantes Métropole approuvée au CC du 9/12/2011	Fonctionnement	56 006 € en complément des 25 994 € délibération 9/12/2011

Budget annexe Déchets :

Désignation de l'organisme	Objet de la subvention demandée	N° OP	Montant proposé
Comité des Œuvres Sociales - COS - (Association)	Œuvres sociales du personnel 1% masse salariale Convention COS – Nantes Métropole approuvée au CC du 9/12/2011	Fonctionnement	111 755 € en complément des 43 245 € délibération 9/12/2011

Budget annexe Stationnement :

Désignation de l'organisme	Objet de la subvention demandée	N° OP	Montant proposé
Comité des Œuvres Sociales - COS - (Association)	Œuvres sociales du personnel 1% masse salariale Convention COS – Nantes Métropole approuvée au CC du 9/12/2011	Fonctionnement	3 000 €

**LE CONSEIL DELIBERE ET,
PAR 82 VOIX POUR ET 18 ABSTENTIONS**

1. Approuve les attributions de subventions selon les listes définies dans l'exposé.
2. Approuve les conventions et avenants correspondants ci-joints.
 - Nantes Métropole Développement : 1 avenant
 - Agence développement à international : 1 convention
 - Maison de l'Emploi : 1 avenant
 - Mission Locale : 1 avenant
 - Ecole de la 2^{ème} Chance : 1 avenant
 - CCO : 1 avenant
3. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à la signature des conventions et avenants.

Mission Contrôle de Gestion

32 – SOCIETE D'EQUIPEMENT DE LA LOIRE ATLANTIQUE (SELA) – AUGMENTATION DE CAPITAL PAR INCORPORATION DE RESERVES – ABSORPTION DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE D'ENEE44 – PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA FUTURE SEM DE LA CC PAYS DE REDON

EXPOSE

Les outils d'aménagement des collectivités territoriales évoluent. Lors de son conseil d'administration du 29 novembre 2011 la Société d'Equipement de la Loire Atlantique SELA a décidé de procéder à trois opérations lui permettant de mieux répondre aux attentes des communes de Loire Atlantique.

1 - Augmentation de capital de la SELA par incorporation de réserves

Le Conseil d'Administration a validé l'augmentation de capital de la SELA par incorporation de réserves. Conformément à la réglementation, cette procédure devra faire l'objet d'un accord préalable des actionnaires publics présents dans l'actionnariat de la SELA.

Le capital social de la SELA est actuellement de 2 520 658 €. La société dispose par ailleurs de primes d'émission pour 457 685 €, d'une réserve légale pour 252 066 € et d'autres réserves s'élevant à un montant de 6 668 383 €.

Le Conseil d'Administration a décidé d'augmenter le capital par incorporation des réserves à hauteur de 6 579 342 € dans le capital social de la société pour le porter à 9 100 000 €.

Cette opération portera le montant nominal de l'action, actuellement de 202,30 € à 730,34 €.

Cette proposition doit recevoir l'agrément préalable des collectivités actionnaires de la SELA, conformément aux dispositions de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales

2 - Décision de principe sur un projet de fusion absorption d'ENEE44 par la SELA

Il s'agit d'approuver par la présente délibération le principe de mise en œuvre du processus de fusion absorption de la société d'Economie mixte ENEE44 par la SELA.

A l'issue de ce processus, le Conseil Communautaire devra redélibérer afin d'acter de la nouvelle répartition du capital de la SELA après fusion.

Le département de Loire Atlantique a été à l'initiative de la création, en 2007, de la société d'Economie mixte ENEE44, destinée à réaliser des études et de l'investissement dans les domaines des énergies renouvelables et des économies d'énergie.

Il s'avère que depuis cette date, l'ensemble des actions de la SEM ENEE44 a été conduit dans le cadre d'un contrat d'assistance de la SELA auprès d'ENEE44, la SELA assurant la gestion, le développement et la conduite de l'ensemble des opérations.

Afin d'offrir une meilleure visibilité des outils départementaux et spécifiquement de la SELA, tenant compte en particulier de la création de la future Agence départementale, le conseil d'administration de la SELA a souhaité regrouper les actions d'ENEE44 et de la SELA dans une même structure et plus spécifiquement au sein de la SELA. Ce regroupement se réalisera dans le cadre d'une procédure de fusion absorption de la SEM ENEE44 par la SELA.

Cette procédure aboutira :

- à la disparition de la SEM ENEE44, absorbée, dans le cadre d'une opération de dissolution, sans liquidation, avec transfert universel de son patrimoine à la SELA,
- à l'augmentation du capital social de la SELA, pour un montant correspondant à la valeur de l'apport-fusion, suite à l'évaluation du patrimoine d'ENEE44 qui sera effectuée.

L'ensemble des actionnaires d'ENEE44 se retrouvera au capital de la SELA au titre des actions émises en contre partie de l'apport-fusion.

Actionnariat actuel avant fusion absorption pour la SELA :

Département de la Loire-Atlantique 52,74 %
Communauté Urbaine de Nantes 6,77 %
Ville de Nantes 2,60 %
Ville de Saint-Herblain 2,49 %
CARENE 1,61 %
Caisse des Dépôts et Consignations 24,74 %
Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes Saint Nazaire 4,81 %
Caisse d'Epargne et de Prévoyance Bretagne-Pays de Loire 4,23 %
SAFI 0,008 %
Monsieur Gilles BONNY 0,008 %

Actionnariat actuel avant fusion absorption pour ENEE44 :

Département de la Loire-Atlantique 79,98 %
Commune de Saint Vincent des Landes 0,02 %
Caisse des Dépôts et Consignations 13,92 %
Crédit Coopératif 2 %
Crédit Agricole Atlantique Vendée 2 %
Crédit Mutuel Loire Atlantique et Centre Ouest 2 %
3 C44 (association chambres consulaires) 0,06 %
Atlanbois 0,02 %

La commune de Saint Vincent des Landes, actionnaire d'ENEE44, et préalablement contactée, n'a pas formulé d'opposition pour transférer l'action quelle détient au Département de Loire Atlantique. Cette proposition doit recevoir l'agrément préalable des collectivités actionnaires de la SELA, conformément aux dispositions de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales

3 - Participation au capital de la future SEM de la CC Pays de Redon - décision de principe

La Communauté de Communes du Pays de Redon réunit des collectivités issues de trois Départements (Ile et Vilaine, Morbihan et Loire Atlantique), ainsi que de deux Régions (Bretagne et Pays de la Loire).

Afin d'assurer son développement économique et en particulier ses actions en aménagement économique et immobilier d'entreprises, cet EPCI souhaite disposer d'un outil lui permettant d'intervenir sur l'ensemble de son territoire de la manière la plus efficace possible et elle envisage de créer une société d'économie mixte locale.

Le Conseil général de Loire Atlantique ne souhaite pas la prolifération des sociétés d'économie mixte dans le département. Toutefois, au regard de la situation géographique particulière de la CC du Pays de Redon, le Conseil général soutiendra cette initiative.

La Communauté de Communes souhaite que la future SEM fasse appel aux sociétés d'économie mixte départementales d'aménagement présentes sur les trois départements (SADIV, EADM et SELA) qui participeraient à son capital chacune à hauteur de 1% soit environ 27 000 €.

La Caisse des Dépôts et Consignations serait également un acteur important du tour de table envisagé.

Cette prise de participation doit recevoir l'agrément préalable des collectivités actionnaires de la SELA conformément aux dispositions de l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve l'augmentation de capital de la SELA par incorporation de réserves.
2. Approuve le principe d'un processus de fusion absorption de la société d'économie mixte d'ENEE44 par la SELA.
3. Approuve le principe d'une participation de la SELA au capital de la future SEM de la Communauté de Communes du Pays de Redon.
4. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

34 – PROPOSITION DE LA LISTE DES COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

EXPOSE

Par délibération du 20 juin 2011, le conseil communautaire a créé une commission intercommunale des impôts directs, rendue obligatoire par l'article 1650 A du code général des impôts. Celle-ci est le pendant intercommunal, pour les locaux commerciaux et industriels et biens assimilés des commissions communales des impôts directs prévues par l'article 1650 du code général des impôts. La commission intercommunale des impôts directs permettra à Nantes Métropole d'avoir connaissance des changements intervenus sur le bâti économique.

Afin de finaliser la constitution de cette commission, Nantes Métropole est invitée à proposer une liste de 40 contribuables, afin que les services fiscaux arrêtent la composition de celle-ci.

Cette commission se composera ainsi de 11 membres

- le président de l'établissement public de coopération intercommunale (ou un vice-président délégué),
- 10 commissaires.

Le Directeur Départemental des Finances Publiques est chargé de désigner 10 commissaires titulaires, et 10 commissaires suppléants.

La liste présentée par Nantes Métropole est issue des propositions des 24 communes de l'agglomération.

Les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission.

En outre, un des commissaires, ainsi que son suppléant doivent être domiciliés en dehors du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

La durée de mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Approuve la liste ci-annexée de 20 commissaires titulaires et 20 commissaires suppléants, proposée au directeur départemental des finances publiques pour désignation des membres titulaires et suppléants de la commission intercommunale des impôts directs.
2. Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

PROPOSITION DE COMMISSAIRES DOMICILIES DANS LE PERIMETRE COMMUNAUTAIRE	
Noms	Prénoms
GIRAUDET	Véronique
BRIOLANT	Sylviane
NICOLON	Patrick
HUVELIN	Jean-Noël
SIMARD	Jean-Bernard
BLANDIN	Georges
BOURDAUD	Clément
GUILBAUD	Charles
CHARRIER	Paul
MAITRE	François
DOUILLARD	Roger
GARCON	Pierre
MAZZORANA	Marylène
BROSSEAU	Laurence
LETOURNEUX	Jean-Pierre
DIDIER-GERMAIN	Mireille
BARRETEAU	Rémy
BASSANI-PILLOT	Catherine
CLEMENT	Jean-Claude
LE GOAS	Jean-Yves
CHEVALIER	Isabelle
LOGODIN	Muriel
LEVARD	Thierry
LEFEUVRE	Bruno
GALLAIS	Marie-Ange
DAVID	Jean-Paul
ALLAIN	Jean-Michel
BOURCEREAU	André
BOURSIER	Michel
THELOHAN	Gilles
BEILVERT	Pierre
GOURDON	Jocelyne
BODINIER	Christian
ARNAUD	Pierre
VINCENT	Jacky
BRANGEON	Fabrice

PROPOSITION DE COMMISSAIRES DOMICILIES HORS DU PERIMETRE COMMUNAUTAIRE	
Noms	Prénoms
BRETIN	Jean-Louis
DOUGE	Stéphane
LE BIEZ	Jean-François
LEGRAS	Eric

M. G. Retière présente le dossier suivant :

Direction Générale du Secrétariat Général

31 - AGENCE D'URBANISME DE LA REGION NANTAISE – PROGRAMME DE TRAVAIL 2012

EXPOSE

Créée en 1978, l'AURAN sert depuis trente ans de lieu de débat, d'expertise et d'observation sur de nombreux sujets, notamment l'aménagement du territoire, le développement économique, la démographie, les modes de vie, l'habitat, l'environnement, les déplacements et les comportements de mobilité.

En accompagnant le développement de l'intercommunalité nantaise et des communautés de communes qui l'entourent, l'AURAN a développé un savoir faire essentiel en matière d'observation et d'évaluation, ainsi qu'une capacité d'appui à l'élaboration des documents stratégiques et des projets urbains.

Ses orientations pluriannuelles l'amèneront à assurer le développement des observatoires, des documents stratégiques et de planification, à promouvoir le dialogue et les réflexions interterritoriales et à assurer la diffusion pédagogique des savoirs.

Pour l'année 2012, le projet de programme partenarial de travail de l'AURAN s'inscrit dans la dynamique des nouveaux défis que doivent relever les communes et intercommunalités. L'AURAN constitue, en effet, un lieu de dialogue entre de multiples échelles de territoires : 13 intercommunalités, 3 SCoT, le Département de Loire-Atlantique, la Région des Pays de la Loire, l'espace métropolitain Loire-Bretagne...

Au delà de ses missions d'assistance d'expertise habituelles auprès de Nantes Métropole dans les différentes thématiques, et de la poursuite des études et réflexions engagées les années antérieures, l'AURAN interviendra tout particulièrement en 2012 auprès de Nantes Métropole sur les domaines suivants :

De nouvelles visions d'avenir pour nos territoires

- o Démarche « Ma ville demain, inventons la métropole nantaise de 2030 »,
- o animation générale de la démarche en lien avec les 24 communes,
- o écrire un nouveau projet pour l'agglomération nantaise.

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE DES GRANDS TERRITOIRES, PROJETS URBAINS

- o Mise en œuvre, suivi et évolution du SCoT de la métropole Nantes St Nazaire
- o Projet EcoCité,
- o Réflexion et dialogue à l'échelle du grand bassin de vie nantais,
- o Dynamiques urbaines : accompagner l'évolution de la ville sur elle-même.

RAYONNEMENT, DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, GRANDS EQUIPEMENTS

- o Positionnement international et européen de la métropole,
- o Coopération métropolitaine Loire-Bretagne,
- o Coopération Nantes / Rennes,
- o Observation et analyse dans le domaine économique et de l'emploi,
- o Aménagement commercial du territoire,
- o Analyse des marchés de l'immobilier d'entreprises,
- o Grands équipements et grands projets de Nantes Métropole,
- o Aéroports et enjeux de territoires,
- o Enseignement supérieur et recherche,
- o Observatoire du tourisme.

Démographie, modes de vie, habitat, urbanisme, solidarités

- Habitat et mode de vie
- Observatoire de l'habitat de l'agglomération nantaise et de son bassin de vie,
- Une ville plus solidaire,
- Nouveaux quartiers et incidences sur les équipements,
- Une ville accessible pour tous.
- Habitat intermédiaire et vieillissement,
- Atlas de l'Île de Nantes,
- « Nantaises au travail du 18^{ème} siècle à nos jours ».

Environnement, cadre de vie, énergie et ressources naturelles

- Trame verte et bleue : répondre à l'érosion de la biodiversité,
- Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE),
- Forêt urbaine, un grand équipement naturel,
- Thermographie et Plan Climat territorial,
- Développement durable et réduction des gaz à effet de serre,
- Sensibilisation au patrimoine et au paysage.

TRANSPORTS, DEPLACEMENTS, COMPORTEMENTS ET TERRITOIRES DE MOBILITE

- Observation et évaluation des pratiques de mobilité,
- Expertise et assistance à la définition de stratégies de mobilité durable,
- Assistance à la mise en œuvre des politiques locales et de leurs actions,
- Grands équilibres territoriaux et déplacements.

Ce programme partenarial pourra se trouver complété à la suite de demandes particulières qui s'avèreraient nécessaires au cours de l'année 2012.

Le Conseil d'administration de l'AURAN, lors de sa séance du 16 décembre 2011, a établi ce programme partenarial de travail et adopté son budget prévisionnel à hauteur de 4 099 200 € de dépenses.

Pour l'année 2012, l'AURAN sollicite la Communauté urbaine pour une subvention financière de fonctionnement d'un montant de 2 657 180 €, inchangée par rapport au budget 2011, et pour la poursuite de la mise à disposition des locaux de l'immeuble Champ de Mars, valorisée à hauteur de 189 984 € (montant indexé sur ICC).

La subvention 2012 de l'AURAN est inscrite au budget primitif 2012 de Nantes Métropole.

M. G. Retière : « Je voudrais souligner deux points particuliers.

D'une part, le projet 2030 est un peu en sommeil, ces mois-ci, mais il reprendra avec encore plus de vigueur à l'autonomie 2012, puisqu'il s'agira, à ce moment-là, de présenter des scénarios. Je voudrais souligner aussi l'adoption, par l'assemblée générale de l'AURAN, du SCoT du Pays Yonnais. L'agence d'études urbaines étend donc maintenant son territoire d'intervention jusqu'à La Roche-sur-Yon et au pays qui l'entoure. »

M. Vrain : « Chers collègues, dans cette délibération, qui revient tous les ans – et dont nous avons eu le programme sur table –, il est écrit que l'AURAN interviendra tout particulièrement en 2012 dans différents domaines, comme celui du rayonnement, du développement économique, des grands équipements et notamment, des aéroports et enjeux du territoire. En réalité – ce sont les pages 36 à 39 –, il s'agit du projet de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes et de l'avenir de Nantes Atlantique.

À aucun endroit, dans les éléments du programme de travail de l'AURAN, il n'est évoqué de développement de l'intérêt socio-économique du projet, ni d'un examen critique et actualisé des données de base depuis l'étude de l'annexe F du dossier soumis à enquête publique et qui date de 2006.

Monsieur le Président, chers collègues, vous avez été informés des omissions et des erreurs grossières de ce dossier de la DGAC. À ce jour, les seules réponses des porteurs du projet ont été des effets de manche mettant en cause la compétence, voire l'honnêteté du bureau d'études CE Delft choisi pour cette contre-expertise. À ma connaissance et jusqu'à aujourd'hui, aucune contestation précise sur la véracité des conclusions du rapport de CE Delft n'est intervenue, ni sur la grosse erreur, d'un facteur 5, dans l'évaluation financière de l'heure gagnée en accès à la plate-forme par les usagers, et qui est à l'origine de 80 % des gains estimés pour la collectivité, ni sur l'oubli, entre guillemets, du coût du tram-train – alors que son avantage y est inclus –, ni sur l'oubli de la démolition de Nantes Atlantique. Je ne développe pas, il y en a beaucoup d'autres.

Vous connaissez la conclusion de l'étude de CE Delft : le transfert à Notre-Dame-des-Landes n'est pas d'intérêt public, contrairement à l'amélioration de Nantes Atlantique.

Bien sûr, je ne demande pas que l'AURAN soit le bureau d'études de contre-expertise. Il y aurait là des conflits d'intérêts évidents, comme il y en a d'ailleurs dans l'étude de l'annexe F de la DGAC, puisqu'elle est un organisme d'État, à la fois promoteur du projet et organisme rédacteur.

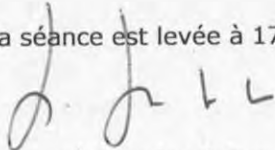
Il y a, dans cette affaire, de multiples suspicions de conflit d'intérêts entre Vinci et les bureaux d'études connexes de ce grand groupe. Et c'est très grave. Nous vous donnerons des détails, si vous le souhaitez. Mais nous, élus territoriaux, avons été abusés par un dossier d'enquête publique à la base de délibérations sur le financement public, notamment de Nantes Métropole, notre Assemblée, ici.

Alors, Monsieur le Président, chers collègues, le programme de l'AURAN pourrait au moins inclure des éléments d'organisation pour rafraîchir les données de base. Vous le savez, en tant qu'association des élus qui doutent du projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes, nous avons demandé au Premier ministre, compte tenu de ces éléments nouveaux, une annulation de la DUP, entachée sinon d'irrégularités formelles, du moins d'irrégularités sur le fond. Et l'AURAN pourrait avoir un rôle positif dans le rétablissement de la vérité des chiffres. »

LE CONSEIL DELIBERE ET, A L'UNANIMITE

1. Prend en considération le Programme Partenarial de Travail de l'AURAN et approuve les thèmes prioritaires d'intervention intéressant la Communauté urbaine pour l'année 2012
2. Autorise Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 17h53



La secrétaire de séance

Louissette GUIBERT

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

NOMS	BOITIERS	Délib n°35	Délib n°33	Délib n°2	Délib n°11	Délib n°14	Délib n°13	Délib n°18	Délib n°26	Délib n°25	Délib n°29
M. AFFILE Bertrand	2973	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
M. AUGIER André	2975	3	3	1	3		3	3			
M. AUMON Yves	2976	3	3	1	3	1	3	3	1	1	2
M. AUNETTE Bernard	2979	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
M. AYRAULT Jean-Marc	2980	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
M. BAINVEL Julien	2981	2	2	1	2	3	3	3	1	1	2
M. BARAU Patrick	2986	3	3	1	1	3	3	3	1		2
Mme BASSAL Aïcha	2987	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
M. BLINEAU Benoît	2988	3		1	3	1	3	3			
Mme BOCHER Rachel	2989	1	1	1	1	1	1		1	1	1
M. BODINIER Christian	2990	3	3	1	2	3	3	3	1	1	2
M. BOLO Pascal	2991	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
M. BOLZER Bernard	2994	1	1	1	1		1	1	1	1	1
M. BONTEMPS Gilles	2995	1	1	1	1	1	1		1	1	1
M. BOUE Maurice	2996	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Mme BOUFFENIE Delphine	2999	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
M. BRISSET Christian	3000	1	1	1	1		1	1	4	4	1
M. BUQUEN Eric	3001	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
M. CESTOR Octave	3003	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
M. CHESNEAU Bernard	3004	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Mme CHIRON Pascale	3005	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Mme CHOQUET Catherine	3006	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Mme CLERGEAU Marie-Françoise	3007	1	1	1	1			1	1	1	1
M. CLERGEAU Christophe	3008	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
M. COTREL Patrick	3009	1		1	1	1	1	1	1	1	1
M. COUTANT-NEVOUX Alain	3010	1	1		1	1				1	1
M. COUTURIER Christian	3011	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Mme COYAC Gisèle	3012	3	3	1	3	3	3	1	1	1	2
Mme DANIEL Karine	3013	1	1	1	1	1	1	1	1		1
M. DANTEC Ronan	3014	1			1	1	1		1	1	1
M. DE RUGY François	3015	1	1	1	1	1	1				
M. DEJOIE Laurent	3016	3	3	1	3	3	3	1	1	1	2
Mme DEMANGEAU Valérie	3017	1	1	1	4	1	1	1	1	1	1
Mme ESNEE Catherine	3018	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
M. EVEN Pierre	3019	1		1	1	1	1	1	1	1	1
Mme FEVRIER Florence	3020	1	1	1	1		1	1	1	1	1
M. FOUGERAT Jean-Pierre	3021	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
M. GACHET Emmanuel	3022	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
M. GALLIOT Gilbert	3024	1	1	1	1			1		1	1
M. GARCON Pierre	3025	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Mme GARNIER Laurence	3026	2	2	1	2						
M. GARREAU Jacques	3028	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
M. GAUTIER Charles	3029	1	1	1	1	1	1	1	1		
Mme GEMIEUX Béatrice	3030	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Mme GESSANT Marie-Cécile	3031	3	3	1	3	3	3	3	1	1	2
M. GILLAIZEAU Jacques	3032	1	1	1	1		1	1	1	1	1
Mme GIRAUDET Véronique	3033	3	3	1	3	3	3	3	1	1	4
M. GRELARD Hervé	3034	2	2	1		3		3	1	1	2
Mme GRESSUS Michèle	3036	1	1	1	1		1	1	1	1	1
M. GUERRIAU Joël	3037	3	3	1	3	1	3	3	1	1	2
M. GUILLET Claude	3038	3	3	1	3	3	3	1	1	1	2
M. GUIN Yannick	3040	1	1	1	1		1	1	1	1	1
Mme GUIST'HAU Elisabeth	3041	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
M. HAGIMONT Jean-Marc	3042	1	1	1	1		1	1	1	1	1
Mme HAKEM Abbassia	3044	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Mme HEUZEY Catherine	3046	3	3	1	1	1			1	1	3
M. HIERNARD Hugues	3048	3	3	1	3	3	3	1	1	1	2
M. JOSSIC Jean-Louis	3049	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Mme JOZAN Sophie	3050	2	2					3			

1 : pour 2 : contre 3 : absence 4 : ne prend pas part au vote

RESULTAT DU VOTE ELECTRONIQUE

NOMS	BOITIERS	Délib n°35	Délib n°33	Délib n°2	Délib n°11	Délib n°14	Délib n°13	Délib n°18	Délib n°26	Délib n°25	Délib n°29
M. JUNIQUE Stéphane	3052	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
M. LANNUZEL Raymond	3053	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
M. LE BRUN Pierre-Yves	3054	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
M. LE DRENN Jean-Luc	3055	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Mme LE POMELLE Marie-Laure	3056	2	2	1	2	3	3	3	1		
Mme LE STER Michèle	3057	3	3		3	3	3	1	1	1	2
M. LEBRETON Hervé	3059	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Mme LEFRANC Elisabeth	3060					1	1	1	1	1	1
M. LEGENDRE Jean-Pierre	3061	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
M. LEMASLE Jean-Pierre	3062	3	3	1	1	1	3	1	1	1	3
M. LEMASSON Jean-Claude	3063	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
M. LUCAS Michel Joseph	3064	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
M. MAGNEN Jean-Philippe	3065	1	1	1	1	1		1	1	1	1
Mme MAISONNEUVE Monique	3066	3		1							3
M. MARTINEAU David	3068	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
M. MAZZORANA-KREMER Alexand	3069	1	1	1	1	1	1		1	1	1
Mme MERAND Isabelle	3070	3	3	1	3	1	3	3	1	1	2
Mme GUIBERT Louise	3071	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Mme MEYER Christine	3074	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
M. MOREAU Jean-Jacques	3075	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
M. MOROT Alain	3077	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Mme NAEL Myriam	3078	1	1	1	1			1	1	1	1
Mme NEDELEC Marie-Hélène	3080	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
M. NICOLAS Gilles	3081	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Mme NICOLAS-GUILLET Annie	3082	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
M. OLIVE Gérard	3083	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
Mme PADOVANI Fabienne	3086	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
M. PARPAILLON Joseph	3087	3	3	1	1	1	3	1	1	1	3
Mme PIAU Catherine	3088	1	1	1	1		1	1	1	1	1
Mme PLANTIVE Liliane	3089	1	1		1	1	1	1	1	1	1
M. PLAZE Michel	3090	1	1	1	1		1	1	1	1	1
M. PRAS Pascal	3091	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Mme RABILLE FRONTERO Marie-C	3093	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
M. RAIMBOURG Dominique	3095	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
M. REBOUH Ali	3096	1	1	1	1	1	1	1	1	1	
M. RETIERE Jean-François	3097	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
M. RETIERE Gilles	3099	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
M. RICA Michel	3101	1	1	1	1	1	1	1	1		
M. RIMBERT Patrick	3103	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
M. RIOUX Philippe	3104		3								
M. ROBERT Alain	3105	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
M. ROHO Jean-Claude	3106	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Mme ROLLAND Johanna	3107	1		1	1	1	1	1	1		1
M. ROUSSEL Fabrice	3108	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
M. SEILLIER Philippe	3111	3	3	1	3	1	3	3	1	1	2
M. SIMONET Loïc	3112										
Mme TOUCHEFEU Catherine	3113	1	1	1	1	1	1	1		1	1
M. TREGUIER Pierre	3114	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Mme VAN GOETHEM Sophie	3115	2	2	1	2	3	3	3	1		
M. VEY Alain	3116	3	3	1	1	3	3	1	1	1	2
Mme VIDARD Jocelyne	3117	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
M. VINCE Yann	3118	1	1	1	1	1	1	1			
M. VOUZELLAUD François	3120	3	3	1	3	3	3	1	1	1	2
M. VRAIN Bertrand	3121	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1

1 : pour 2 : contre 3 : absence 4 : ne prend pas part au vote

Conseil du 10 février 2012

Compte-rendu de délégations

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte :

- des décisions prises par le Président et les Vice-Présidents dans le cadre des délégations accordées par le Conseil Communautaire par délibération du 11 avril 2011.

I – DECISIONS DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

N°	Signataires	Date	Objet de la décision
2011-267	G. Retière	18/11/2011	Convention avec La commune de La Chapelle sur Erdre ayant pour objet de déterminer les modalités techniques et financières relatives à l'étude de programmation urbaine du centre ville de la commune confiée par Nantes Métropole au groupement SAS LIEUX-DITS Architecture Urbanisme / PROGRAMMES URBAINS / SAUDECERRE Hélène / ARCADIS ESG – dont le bureau d'études SAS LIEUX DITS est mandataire, prenant fin au versement de la participation financière de la commune de La Chapelle sur Erdre à hauteur de 29 810,30 € TTC au profit de Nantes Métropole.
2011-1004	J. Garreau	30/08/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur PARPAILLON David d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1027	J. Garreau	09/09/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame LAMY Magali d'une subvention d'un montant de 153,74 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1150	B. Chesneau	19/07/2011	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transports, d'hébergement, et de restauration engagées par Mademoiselle Anne VICENZOTTI, chargée de mission à Nantes Métropole (direction générale déplacements), à l'occasion du déplacement à Clermont Ferrand du 24/05/2011 au 25/05/2011 pour accompagner Monsieur Jean-François RETIERE dans le cadre d'un atelier sur la thématique de l'articulation urbanisme déplacements à destination des élus du réseau CIVINET Francophone.
2011-1172	J. Garreau	27/09/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Mademoiselle BRUNET Lucie d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1331	C. Gautier	29/12/2011	Avenant n° 1 au bail relatif à la location des locaux du 46 Bd Jean Moulin à Nantes par Nantes Métropole au profit de l'Association Maison de l'Emploi de la Métropole Nantaise ayant pour objet de réduire la surface d'occupation des locaux à 446,12 m ² et 8 places de parking sur la période comprise entre le 1 ^{er} avril et le 30 juin 2011. A compter du 1 ^{er} juillet 2011, l'occupation portera à nouveau sur 763,65 m ² et 11 places de parking. L'association versera à Nantes Métropole un loyer trimestriel de 14 258,68 € HT sur la période comprise entre le 1er avril et le 30 juin 2011, de 23 065,11 € HT du 1er juillet au 31 décembre 2011 et de 24 407,43 € HT du 1 ^{er} janvier 2012 au 11 juin 2015.
2011-1385	J. Garreau	24/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur LEGRAND Gérard d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1386	J. Garreau	24/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame BURBAN Isabelle d'une subvention d'un montant de 122,50 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1387	J. Garreau	24/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur SARDA Alain d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1388	J. Garreau	24/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame JAMET Sandrine d'une subvention d'un montant de 162,48 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1389	J. Garreau	24/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur LEGENDRE Pierre d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1390	J. Garreau	24/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame BESNIER Isabelle d'une subvention d'un montant de 118,75 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1391	J. Garreau	24/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur DE KERVENOAEL Gilles d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.

2011-1392	J. Garreau	24/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur LACAPE Frédéric d'une subvention d'un montant de 300 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1393	J. Garreau	24/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame COURCOUL Chantal d'une subvention d'un montant de 295,27 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1394	J. Garreau	24/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame GARDON Laurence d'une subvention d'un montant de 162,48 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1395	J. Garreau	24/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame FRUNEAU Odile d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1397	J. Garreau	24/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur NGUYEN Fredrik d'une subvention d'un montant de 99,75 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1398	J. Garreau	24/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame TAVENEAU Marie Thérèse d'une subvention d'un montant de 174,75 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1399	J. Garreau	24/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur DELPRAT Bertrand d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1400	J. Garreau	24/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame BUREAU Marine d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1401	J. Garreau	24/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur NOTTE Lucien d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1402	J. Garreau	25/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame CADIOU Yvette d'une subvention d'un montant de 174,75 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1403	J. Garreau	25/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame DE MALLMANN Véronique d'une subvention d'un montant de 162,48 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1404	J. Garreau	25/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur POULIQUEN Nicolas d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1405	J. Garreau	25/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur PICHARD Pascal d'une subvention d'un montant de 124,97 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1406	J. Garreau	25/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur MENOCHET Philippe d'une subvention d'un montant de 300 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1407	J. Garreau	25/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame DENIAU Isabelle d'une subvention d'un montant de 149,99 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1408	J. Garreau	25/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur GUEGAN Alain d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1409	J. Garreau	25/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame BOISSEAU Claire d'une subvention d'un montant de 274,75 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1412	J. Garreau	20/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur DONNIO Yann d'une subvention d'un montant de 300 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1415	J. Garreau	20/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur GIRAUDIN Marc d'une subvention d'un montant de 57,25 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1416	J. Garreau	20/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame CASSARD Isabelle d'une subvention d'un montant de 124,75 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1417	J. Garreau	20/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame GONZE Chantal d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.

2011-1418	J. Garreau	24/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame EVENOT Monique d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1419	J. Garreau	24/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame DUREL Ghislaine d'une subvention d'un montant de 162,48 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1420	J. Garreau	24/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur MARSSET Henri d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1421	J. Garreau	24/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur FRANCOIS Mathieu d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1422	J. Garreau	24/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur JAUNET Antoine d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1423	J. Garreau	24/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur HUET Pascal d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1424	J. Garreau	24/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame PONTOIZEAU Evelyne d'une subvention d'un montant de 157,27 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1425	J. Garreau	24/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur CHOUTEAU Lionel d'une subvention d'un montant de 187,48 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1426	J. Garreau	25/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur RUAUD Jean d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1427	J. Garreau	25/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame HERMOUET Françoise d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1428	J. Garreau	25/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame DUGUE Marie Agnès d'une subvention d'un montant de 174,75 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1429	J. Garreau	25/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame BRAQUE Fabienne d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1430	J. Garreau	25/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame TRESIEN Sylvie d'une subvention d'un montant de 162,48 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1431	J. Garreau	25/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur DELAIRE Matthieu d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1432	J. Garreau	24/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur PENSEC Philippe d'une subvention d'un montant de 124,97 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1433	J. Garreau	24/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur GORGEON Frédéric d'une subvention d'un montant de 300 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1434	J. Garreau	24/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame VINCON Cécile d'une subvention d'un montant de 162,48 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1435	J. Garreau	24/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur FRAUDEAU Michel d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1436	J. Garreau	24/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur MOREAU Philippe d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1437	J. Garreau	24/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur JEDRZEJCZAK Roman d'une subvention d'un montant de 74,75 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1438	J. Garreau	20/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame CHEVALLEREAU Claudine d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.

2011-1439	J. Garreau	24/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur MAHE Julien d'une subvention d'un montant de 300 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1440	J. Garreau	24/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame PORCHER Hélène d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1441	J. Garreau	24/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur OUVRARD Jean Yves d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1442	J. Garreau	24/10/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame HALGAND Lucie d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1482	C. Couturier	21/12/2011	Convention avec la commune de Port-Saint-Père ayant pour objet de préciser les conditions de traitement des effluents usés de la commune de Saint-Léger-Les-Vignes pour une durée de 5 ans, à compter du 11 septembre 2011. Au titre de cette convention, l'engagement financier de Nantes Métropole s'élève à 35 000 € HT, au profit de la commune de Port-Saint-Père.
2011-1501	C. Couturier	21/12/2011	Attribution et signature d'un marché selon la procédure adaptée en vue de remplacer une grille manuelle par un dégrilleur fin automatisé à la station d'épuration de la Petite-Californie, avec la société DEGREMONT pour une durée de 12 semaines, à compter de la date fixée par l'ordre de service. Le montant du marché est fixé à 104 858,00 € HT soit 125 410,17 € TTC.
2011-1530	JP. Fougerat	03/10/2011	Convention avec la commune de Mésanger ayant pour objet la participation financière de Nantes Métropole consécutive au transfert du compte épargne temps de Mme Hivert Elodie. Au titre de cette convention, l'engagement financier de Nantes Métropole s'élève à 1040 €, au profit de la commune de Mésanger.
2011-1542	J. Garreau	02/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Mme COURCIER Annick d'une subvention d'un montant de 300 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1543	J. Garreau	02/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à M YVIQUEL Jean-Paul d'une subvention d'un montant de 300 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1586	G. Retière	25/10/2011	Avenant n°1 au marché relatif à l'élaboration des PLU de Bouguenais et Vertou et des outils de concertation associés – LOT N° 1 : réalisation des études préalables à l'élaboration du PLU de Bouguenais avec le groupement CITADIA CONSEIL / EVEN CONSEIL / BIOTOPE / ENERGIES DEMAIN, ayant pour objet de corriger l'erreur d'addition figurant dans le total H.T. et T.T.C. de l'acte d'engagement et de préciser la répartition des honoraires entre les co-traitants, à compter de la date de sa notification. L'avenant est sans incidence financière.
2011-1587	G. Retière	25/10/2011	Avenant n°1 au marché relatif à l'élaboration des PLU de Bouguenais et Vertou et des outils de concertation associés – LOT N° 2 : réalisation des études préalables à l'élaboration du PLU de Vertou avec le groupement PONANT STRATEGIES URBAINES/OIKOS/ELIOMYS/B.E.T J.P LUCAS, ayant pour objet de préciser la répartition des honoraires entre les co-traitants, à compter de la date de sa notification. L'avenant est sans incidence financière.
2011-1604	J. Gillaizeau	21/11/2011	Convention avec France TELECOM ayant pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des travaux d'effacement du réseau aérien de communications électroniques situé rue de Bel Air sur la commune de Brains pour une période de 60 jours calendaires, à compter de la date de notification par Nantes Métropole à France TELECOM de la convention, pour la durée de validité des travaux. L'engagement financier de Nantes Métropole s'élève à 2 808,89 € HT.
2011-1646	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Mademoiselle RENARD Emmanuelle d'une subvention d'un montant de 249,75 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1647	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame HILAIRE Nathalie d'une subvention d'un montant de 300 euros - Conclusion de la convention correspondante.

2011-1648	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur BOURSE Yves d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1649	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur RICHARD Yves d'une subvention d'un montant de 300 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1650	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur BAVOUZET Emmanuel d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1651	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur LE NAIR Guy d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1652	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame MERILLON Fabienne d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1653	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur DUPONT Antoine d'une subvention d'un montant de 300 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1654	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur HERVE Arnaud d'une subvention d'un montant de 199,75 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1655	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur CORGNE Ezéchiél d'une subvention d'un montant de 187,48 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1656	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur LEBAS Jacques d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1657	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur ARES Fabrice d'une subvention d'un montant de 180 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1658	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur JEANNEAU Loïc d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1659	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame ROBERT Camille-Josiane d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1660	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur OLYMPIADE Guillaume d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1661	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur HAMON Jean-Christophe d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1662	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur LUNEAU Pascal d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1663	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame HERMOUET Hermeline d'une subvention d'un montant de 162,48 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1664	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame CHARTEAU Monique d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1665	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Mademoiselle THEBAUD Dominique d'une subvention d'un montant de 300 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1666	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Mademoiselle RUAULT REMAUD Geneviève d'une subvention d'un montant de 300 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1667	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur GUILLET Jean Yves d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1668	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame FORTHOMME Audrey d'une subvention d'un montant de 96,12 euros - Conclusion de la convention correspondante.

2011-1669	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur TEILLET Jacky d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1670	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame FREUCHET Christine d'une subvention d'un montant de 162,48 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1671	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame THIBAUD Michelle d'une subvention d'un montant de 162,48 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1672	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame GEORGELIN Ghislaine d'une subvention d'un montant de 187,31 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1673	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Mademoiselle DUBOIS Camille d'une subvention d'un montant de 199,75 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1674	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame COLAS Anne Catherine d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1675	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame ADELIN Sylvie d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1676	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame GOUZARD Anne d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1677	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur BOURDONCLE Auguste d'une subvention d'un montant de 197,50 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1678	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur BARCAROLO Daniel Afonso d'une subvention d'un montant de 187,48 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1679	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame HOUILLIEZ Cathy d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1680	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame LE RALLIC Gaëlle d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1681	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur NAPPEZ Gérard d'une subvention d'un montant de 181,25 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1682	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur PLAIRE Bruno d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1683	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur MESTDAGH Roland d'une subvention d'un montant de 300 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1684	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur GUYET Samy d'une subvention d'un montant de 300 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1686	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame GARIOU Isabelle d'une subvention d'un montant de 199,75 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1687	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Mademoiselle LAPADU Angélique d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1688	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur TARAUD Guy d'une subvention d'un montant de 74,75 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1689	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur PERTUE Alain d'une subvention d'un montant de 300 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1690	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame WALTER Elisabeth d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.

2011-1691	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame LERAY Huguette d'une subvention d'un montant de 157,51 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1692	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur MALAPRIS Gilles d'une subvention d'un montant de 81,67 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1693	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur BOURGES Bernard d'une subvention d'un montant de 300 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1694	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur VIDAL Olivier d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1695	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur MARC Stéphane d'une subvention d'un montant de 202,48 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1696	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame MAILLET Catherine d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1697	J. Garreau	16/11/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur BLANCHARD Guy-Marc d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1705	J. Gillaizeau	18/11/2011	Convention avec France Telecom ayant pour objet l'enfouissement des réseaux d'électricité et de communications électroniques dans le cadre des travaux rue Joseph Cugnot à Carquefou, pour la durée de validité des travaux, à compter de la date de sa notification. Au titre de cette convention, l'engagement financier de Nantes Métropole s'élève à 2 695,00 €HT, au profit de France Telecom.
2011-1716	Y. Vince	22/11/2011	Aliénation d'un lot de matériels d'éclairage public hors d'usage d'un poids total de 21,98 tonnes et sortie de l'inventaire comptable de ces biens. Cession de ces biens à la société Guy Dauphin Environnement – 35 rue de l'Ouche Buron – 44300 Nantes pour la somme de 5 783,38 € TTC, correspondant à un prix à la tonne de 263,12 € TTC (21,98 tonnes x 263,12 € TTC).
2011-1723	JM. Ayrault	05/12/2011	Convention cadre ayant pour objet de définir la nature des actions mises en œuvre visant à favoriser la création, la reprise et la transmission d'entreprises dans les quartiers prioritaires de l'agglomération nantaise pour les années 2011 à 2013. Elle prend effet à compter de la date de sa signature. Sur le plan opérationnel, chacune des actions mentionnées ci-dessus fera l'objet d'une convention financière dédiée, qui détaillera le contenu de l'action, ses objectifs et ses modalités de financement.
2011-1735	JM. Ayrault	23/11/2011	Avenant n°1 ayant pour objet la prolongation jusqu'au 31 décembre 2014 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, suite à la décision de l'Etat de prolonger les CUCS, dont le terme était initialement fixé au 31 décembre 2011. Cet avenant est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2011-1737	JP. Fougerat	19/12/2011	Attribution et signature d'un marché selon la procédure adaptée en vue de réaliser des prestations de télésurveillance et d'analyse du comportement de l'ouvrage du Pont du Général Audibert à Nantes - lot n°2 « analyse du comportement de l'ouvrage » avec le CETE de l'Ouest pour une durée de 48 mois et 15 jours de prise en main, à compter de la date fixée par l'ordre de service. Le montant du marché est fixé à 70 800,00 € HT, soit 84 676,80 € TTC.
2011-1740	JP. Fougerat	05/12/2011	Convention de sous-location, entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes afin de mettre à disposition de cette dernière des locaux d'une surface d'environ 498 m ² et 12 parkings dans l'immeuble dénommé Tour Magellan, 5 rue Vasco de Gama à Nantes. La convention de sous-location précaire prendra effet le 1er janvier 2012 et se terminera le 31 mars 2016, la convention pouvant être prolongée pour une durée supplémentaire de 6 ans. La sous-location est consentie aux conditions financières suivantes : loyer annuel de 131 930,76 € pour la période du 1er janvier 2012 au 31 mars 2012. Loyer annuel de 114 062,52 € pour la période du 1 ^{er} avril 2012 au 31 mars 2016. Charges locatives annuelles de 2 785,08 €. La taxe foncière et la TEOM, le remboursement des frais de nettoyage des locaux, des consommations de fluides, des travaux de maintenance des équipements, seront dus au prorata surfacique.

2011-1742	JP. Fougerat	24/11/2011	Convention ayant pour objet la constitution d'un groupement de commandes avec le Syndicat Mixte pour l'Hébergement des Gens du Voyage pour la passation d'un accord-cadre relatif à des prestations de Contrôle Technique et de Coordination pour la Sécurité et la Protection de la Santé et de préciser les modalités de son fonctionnement, pour une durée de 2 ans, renouvelable une fois, à compter de la date de sa notification. Nantes Métropole en sera le coordonnateur mandataire. Le montant du marché envisagé s'élève à 190 000 € HT et la part financière de Nantes Métropole sera de 155 000 € HT. Chaque membre du groupement assurera ensuite la charge financière des missions menées et selon une répartition définie par le marché, Nantes Métropole étant habilitée à signer le marché.
2011-1749	G. Retière	21/11/2011	Convention en vue d'attribuer à la SAMO, pour l'opération de construction de 28 logements locatifs sociaux, opération "Les Clos des Arts - Beausoleil 1" située sur la commune de Sautron, une subvention de 128 000 €.
2011-1750	G. Retière	21/11/2011	Convention avec la Nantaise d'Habitations relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 64 000 € pour l'acquisition en VEFA de 13 logements sociaux "Résidence L'Orée du Bois" à Saint-Herblain.
2011-1754	JP. Fougerat	22/11/2011	Convention avec l'Établissement Dis'Automatic ayant pour objet de définir les règles du partenariat pour la mise en vente, à un prix unique, de sacs à déchets aux habitants par le biais de distributeurs installés dans différents lieux publics. La convention est conclue pour une durée de 12 mois à compter de sa notification. Le prix de vente d'un rouleau de 25 sacs bleus ou jaunes de 30 litres à cet établissement sera celui obtenu par Nantes Métropole auprès de son fournisseur. Le prix de vente pratiqué par cet établissement auprès de sa clientèle sera de 2,20 € TTC pour un rouleau de 25 sacs bleus ou jaunes de 30 litres.
2011-1758	JP. Fougerat	06/12/2011	Convention d'occupation avec Réseau Ferré de France autorisant Nantes Métropole à établir et à exploiter une artère de télécommunications souterraine sur son domaine public situé sur la parcelle cadastrée WR4 chemin du Perray à Nantes. La convention prend effet le 5 septembre 2011 pour se terminer le 31 août 2023. Au titre de cette convention, la redevance annuelle d'occupation s'élève à 50 € HT (59,80 € TTC), au profit de RFF.
2011-1761	JP. Fougerat	24/11/2011	Approbation du programme de l'opération relative à l'aménagement des continuités piétonnes rue des états à Nantes. Montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération fixé à 192 307,69 € HT, soit 230 000 € TTC (valeur novembre 2011).
2011-1764	JP. Fougerat	06/12/2011	Convention d'occupation avec Réseau Ferré de France autorisant Nantes Métropole à établir et à exploiter une artère de télécommunications souterraine sur son domaine public située au PK 392305 à la traversée de ligne ferroviaire n°457000 au niveau du 112 boulevard de Doulon à Nantes. La convention prend effet le 5 septembre 2011 pour se terminer le 31 août 2023. Au titre de cette convention, la redevance annuelle d'occupation s'élève à 50 € HT (59,80 € TTC), au profit de RFF.
2011-1766	JC. Lemasson	22/11/2011	Acquisition des biens cadastrés BD 101 – BH 23-165-302-519-595 – BI 26-28 – BM 425, de superficies respectives de 431 m ² - 1 273 m ² - 135 m ² - 252 m ² - 912 m ² - 204 m ² - 472 m ² - 1 455 m ² - 522 m ² - 1 462 m ² et d'une superficie totale de 7 118 m ² situés à Rezé, Lieu-dits : L'Épinais, les Terres Chapelles, le Pournou, les Poyaux, la Noé Sèche, les Fromentaux, rue de la Robinière et les Longées, appartenant aux conjoints LEFEUVRE, nécessaire afin de pérenniser et poursuivre le développement d'un site naturel et en assurer la valorisation, de constituer des espaces naturels ouverts à la promenade et à la découverte, contribuant à la diversité des milieux naturels et au maillage des corridors écologiques. Prix d'acquisition : 8 683,96 € nets de taxes auxquels viendront s'ajouter les frais d'acte notarié.
2011-1769	G. Retière	30/11/2011	BOUAYE. Opération "Résidence Les Chais". Décision de financement - Agrément pour la construction d'un logement PLS. Bénéficiaire : M. LE MERCIER et M ^{me} DIEZ - PROG 2011.
2011-1770	G. Retière	30/11/2011	BOUAYE. Opération "Résidence Les Chais". Décision de financement - Agrément pour la construction d'un logement PLS. Bénéficiaire : M. et M ^{me} LE TORTOREC - PROG 2011.

2011-1771	G. Retière	30/11/2011	BOUAYE. Opération "Résidence Les Chais". Décision de financement - Agrément pour la construction d'un logement PLS. Bénéficiaire : M. et M ^{me} SAINT POL - PROG 2011.
2011-1772	G. Retière	06/12/2011	THOUARE-SUR-LOIRE. Opération "Square Cézanne". Décision de réservation d'agrément pour 14 logements PSLA - Programmation 2011 - Bénéficiaire : SCP La Maison Familiale.
2011-1773	G. Retière	05/12/2011	NANTES. Opération "Les Terrasses de la Haute Mitrie" - Décision d'annulation de la décision d'agrément n° 2010-1041 du 30/07/2010 pour 1 logement PLS - Bénéficiaire : M. et Mme Maussion.
2011-1774	G. Retière	01/12/2011	SAINT-HERBLAIN. Opération "Résidence Milin" - Décision d'annulation de la décision de réservation d'agrément n° 2011-1617 du 30/11/2011 pour 12 logements PSLA - Bénéficiaire : SCCV Saint-Herblain - Résidence Milin.
2011-1775	G. Retière	01/12/2011	SAINT-HERBLAIN. Opération "Résidence Milin" - Décision de réservation d'agrément pour 12 logements PSLA - Bénéficiaire : SCCV Saint-Herblain - Résidence Milin.
2011-1776	JP. Fougerat	23/11/2011	Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée AC396 située rue des Arrentés sur la commune Les Sorinières.
2011-1777	JP. Fougerat	23/11/2011	Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée AO472, dénommée rue de la Châtaigneraie, située sur la commune de Basse-Goulaine.
2011-1778	JP. Fougerat	23/11/2011	Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée AL792 située 37 rue Busson Billault sur la commune de Basse-Goulaine.
2011-1779	JP. Fougerat	23/11/2011	Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée AT657 située rue de la Jarnigarnière sur la commune de Basse-Goulaine.
2011-1780	JP. Fougerat	23/11/2011	Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée AK429 située à l'angle des rues de la Maillardière et du Bocage sur la commune Les Sorinières.
2011-1781	A. Mazzorana-Kremer	24/11/2011	Convention avec la Préfecture de Loire Atlantique ayant pour objet la location de fibres optiques du réseau O-Méga pour une durée de 7 mois compris entre le 1 ^{er} juin et le 31 décembre 2010. La mise à disposition est consentie moyennant un loyer annuel de 1,201 euros hors taxe par mètre linéaire et par paire de fibres optiques (valeur 2010).
2011-1782	MF. Clergeau	22/11/2011	Attribution et signature d'un marché selon la procédure adaptée en vue de réaliser une mission de programmation et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un équipement sportif métropolitain de haut niveau sur l'agglomération nantaise, avec la société ISC pour une durée de 12 mois hors délai de validation du maître d'ouvrage, à compter de la notification. Le montant du marché est fixé à 55 950 € HT soit 66 916,20 € TTC.
2011-1783	JP. Fougerat	23/11/2011	Acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée section DT 448 pour 30 m ² correspondant à une emprise de voirie, située 26 rue des Calvaires, à Saint-Herblain, appartenant aux époux PIFFARD. La valeur vénale de cette parcelle est inférieure à 75 000 euros HT. Les frais d'acte sont à la charge de la collectivité.
2011-1785	R. Lannuzel	25/11/2011	Fuites d'eau potable – Remise gracieuse inférieure à 5 000 € TTC au profit de 49 abonnés, selon les critères définis dans le règlement de service de distribution d'eau potable. Opérateurs : REGIE, SAUR et VEOLIA.
2011-1787	C. Couturier	21/11/2011	Avenant n°1 au marché n°2011-10480/2011-10482, relatif à la rénovation du collecteur unitaire rue du Bois de la Musse à Nantes avec la société EUROVIA, ayant pour objet de prendre en compte des modifications aux travaux intervenues suite à des imprévus liés au chantier, à compter de la date de sa notification. Le montant de cet avenant s'élève à 18 315 € HT, soit une augmentation de 14,21%, portant le marché initial de 128 931,05 € HT à 147 246,05 € HT.
2011-1788	G. Retière	02/12/2011	SAINTE-LUCE-SUR-LOIRE. Opération "Les Roselins" - Décision de financement - Agrément et subvention de 162 600 € pour l'opération de construction de 40 logements locatifs sociaux 28 PLUS et 12 PLA I - Programmation 2011 - Bénéficiaire : Atlantique Habitations.
2011-1789	G. Retière	02/12/2011	THOUARE-SUR-LOIRE. Opération "Les Camélias" - Décision de financement - Agrément et subvention de 114 000 € pour l'opération de construction de 30 logements locatifs sociaux 21 PLUS et 9 PLA I - Programmation 2011 - Bénéficiaire : Atlantique Habitations.

2011-1790	G. Retière	02/12/2011	BASSE-GOULAIN. Opération "Hameau des Armoises" - Décision de financement - Agrément et subvention de 89 800 € pour l'opération de construction de 22 logements locatifs sociaux 16 PLUS et 6 PLA I - Programmation 2011 - Bénéficiaire : Atlantique Habitations.
2011-1791	G. Retière	02/12/2011	SAINT-HERBLAIN. Opération "Le Parc d'Hermeland" - Décision de financement - Agrément et subvention de 80 600 € pour l'opération d'acquisition en VEFA de 24 logements locatifs sociaux 18 PLUS et 6 PLA I - Programmation 2011 - Bénéficiaire : Atlantique Habitations.
2011-1792	G. Retière	02/12/2011	SAINT-HERBLAIN. Opération "Le 109" - Décision de financement - Agrément et subvention de 45 200 € pour l'opération d'acquisition en VEFA de 12 logements locatifs sociaux 9 PLUS et 3 PLA I - Programmation 2011 - Bénéficiaire : Atlantique Habitations.
2011-1793	G. Retière	02/12/2011	LA MONTAGNE. Opération "Les Valérianes" - Décision de financement - Agrément et subvention de 33 300 € pour l'opération de construction de 8 logements locatifs sociaux 5 PLUS et 3 PLA I - Programmation 2011 - Bénéficiaire : Atlantique Habitations.
2011-1794	G. Retière	02/12/2011	NANTES. Opération "Villa Maltha" - Décision de financement - Agrément et subvention de 24 000 € pour l'opération d'acquisition en VEFA de 6 logements locatifs sociaux 4 PLUS et 2 PLA I - Programmation 2011 - Bénéficiaire : Atlantique Habitations.
2011-1795	G. Retière	02/12/2011	NANTES. Opération "Résidence Bottière Chênaie" - Décision de financement - Agrément et subvention de 74 500 € pour l'opération de construction de 18 logements locatifs sociaux 12 PLUS et 6 PLA I - Programmation 2011 - Bénéficiaire : Atlantique Habitations.
2011-1796	G. Retière	02/12/2011	VERTOU. Opération "Le Hameau des Gentianes" - Décision de financement - Agrément et subvention de 26 900 € pour l'opération de construction de 7 logements locatifs sociaux 5 PLUS et 2 PLA I - Programmation 2011 - Bénéficiaire : Atlantique Habitations.
2011-1797	G. Retière	02/12/2011	NANTES. Opération "Le Val de Gesvres" - Décision de financement - Agrément et subvention de 34 000 € pour l'opération d'acquisition en VEFA de 10 logements locatifs sociaux 7 PLUS et 3 PLA I - Programmation 2011 - Bénéficiaire : CIF Coopérative.
2011-1798	G. Retière	02/12/2011	NANTES. Opération "Côté Parc" - Décision de financement - Agrément et subvention de 62 500 € pour l'opération d'acquisition en VEFA de 17 logements locatifs sociaux 11 PLUS et 6 PLA I - Programmation 2011 - Bénéficiaire : LA NANTAISE D'HABITATIONS.
2011-1799	G. Retière	02/12/2011	NANTES. Opération "VILLA GUIBLINIÈRE" - Décision de financement - Agrément et subvention de 3 000 € pour l'opération de construction d'un logement locatif social 1 PLUS - Programmation 2011 - Bénéficiaire : NANTES HABITAT.
2011-1800	G. Retière	30/11/2011	BOUAYE. Opération "Les Chais" - Agrément pour la construction de 1 logement PLS - Bénéficiaire : Mme Briolant - PROG 2011.
2011-1801	G. Retière	02/12/2011	Convention en vue d'attribuer à atlantique Habitations, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 6 logements locatifs sociaux, opération «Terrasses du Levant - résidence des Passeroses» située sur la commune de Saint-Herblain, une subvention de 47 250 €.
2011-1802	G. Retière	02/12/2011	Convention en vue d'attribuer à Habitat 44, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 12 logements locatifs sociaux, opération «Les Terrasses de Saint-Herblain» située sur la commune de Saint-Herblain, une subvention de 94 500 €.
2011-1803	G. Retière	02/12/2011	Convention en vue d'attribuer à Habitat 44, pour l'opération de construction de 7 logements locatifs sociaux, opération «Côté Sud» située sur la commune de Saint-Herblain, une subvention de 49 000 €.
2011-1804	G. Retière	02/12/2011	Convention en vue d'attribuer à La Nantaise d'Habitations, pour l'opération de construction de 12 logements locatifs sociaux, opération «Rue du 8 mai 1945» située sur la commune de Vertou, une subvention de 101 200 €.
2011-1805	G. Retière	02/12/2011	Convention avec Atlantique Habitations relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 144 000 € pour la construction de 40 logements locatifs sociaux, opération "Les Roselins" à Sainte-Luce-sur-Loire.
2011-1806	G. Retière	02/12/2011	Convention avec Atlantique Habitations relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 78 000 € pour la construction de 30 logements locatifs sociaux, opération "Les Camélias" à Thouaré-sur-Loire.

2011-1807	G. Retière	02/12/2011	Convention avec Atlantique Habitations relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 78 000 € pour la construction de 22 logements locatifs sociaux, opération "Le Hameau des Armoises" à Basse-Goulaine.
2011-1808	G. Retière	02/12/2011	Convention avec Atlantique Habitations relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 120 000 € pour l'acquisition en VEFA de 24 logements locatifs sociaux, opération "Le Parc Hermeland" à Saint-Herblain.
2011-1809	G. Retière	02/12/2011	Convention avec Atlantique Habitations relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 60 000 € pour l'acquisition en VEFA de 12 logements locatifs sociaux, opération "Le 109" à Saint-Herblain.
2011-1810	G. Retière	02/12/2011	Convention avec Atlantique Habitations relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 22 000 € pour la construction de 8 logements locatifs sociaux, opération "Les Valérianes" à La Montagne.
2011-1811	G. Retière	02/12/2011	Convention avec Atlantique Habitations relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 32 000 € pour l'acquisition en VEFA de 6 logements locatifs sociaux, opération "Villa Maltha" à Nantes.
2011-1812	G. Retière	02/12/2011	Convention avec Atlantique Habitations relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 96 000 € pour la construction de 18 logements locatifs sociaux, opération "Résidence Bottière Chénaie" à Nantes.
2011-1813	G. Retière	02/12/2011	Convention avec Atlantique Habitations relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 25 000 € pour la construction de 7 logements locatifs sociaux, opération "Le Hameau des Gentianes" à Vertou.
2011-1814	G. Retière	02/12/2011	Convention avec CIF Coopérative relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 36 000 € pour l'acquisition en VEFA de 10 logements locatifs sociaux, opération "Le Val de Gesvres" à Nantes.
2011-1815	G. Retière	02/12/2011	Convention avec La Nantaise d'Habitations relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 92 000 € pour l'acquisition en VEFA de 17 logements locatifs sociaux, opération "Côté Parc" à Nantes.
2011-1816	G. Retière	02/12/2011	Convention avec Nantes Habitat relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 4 000 € pour la construction de 1 logement locatif social, opération "Villa Guiblière" à Nantes.
2011-1817	JP. Fougerat	28/11/2011	Approbation du programme de l'opération relative à l'aménagement de sécurité de la rue de la Crémaillère sur la commune de Saint Léger les Vignes. Montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération fixé à 150 501,67 € HT, soit 180 000,00 € TTC (valeur 2011).
2011-1818	JP. Fougerat	09/12/2011	Convention pour la mise à disposition d'une partie (30 m ²) du local, cadastré BS 360, chemin du couvent à Bouguenais, appartenant à Nantes Métropole au profit du Centre Hospitalier Universitaire de Nantes. La convention prend effet le 16 novembre 2011 et se terminera au plus tard le 31 août 2012. La convention, du fait que Nantes Métropole est partenaire du Centre Hospitalier Universitaire de Nantes dans une mission de coopération auprès du Centre Hospitalier d'Haiti, est consentie à titre gratuit.
2011-1819	JP. Fougerat	23/11/2011	Prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de restauration engendrés par le déplacement de jeunes européens, tous investis dans des projets qui contribuent à renforcer la citoyenneté, le « vivre ensemble », afin de présenter leur expérience, à l'occasion de leur déplacement à Nantes, du 19 au 23 octobre 2011, dans le cadre du forum des initiatives Nantes Creative Generations. La prise en charge des frais occasionnés, pour se rendre à Nantes et pour rejoindre leur lieu de résidence s'établit à hauteur de 400 € maximum. Elle sera soit versée directement à l'intervenant ou son intermédiaire, soit versée à un organisme auquel il est rattaché, selon les détails bancaires qui nous auront été fournis.
2011-1820	M. Gressus	24/11/2011	Avenant n° 1 ayant pour objet le transfert de la convention de partenariat relative à la distribution contrôlée de sacs à déchets de couleurs au nouveau propriétaire du Bar Tabac Le Sulky, SNC COLAS et associés, à compter du 30 septembre 2011.
2011-1821	M. Gressus	24/11/2011	Avenant n° 1 ayant pour objet le transfert de la convention de partenariat relative à la distribution contrôlée de sacs à déchets de couleurs avec Monsieur Hervé BOUCARD, nouveau propriétaire de la Boulangerie et Boulangerie-Pâtisserie "Le Pain de Sophie" à compter du 1 ^{er} mars 2011.

2011-1822	JF. Retière	30/11/2011	Avenant n°2 au marché n°2008-4790, relatif au marché de mandat « évolution du parc de matériel roulant tramway – acquisition de nouvelles rames » avec la SEMITAN, ayant pour objet d'intégrer, dans les missions du mandataire prévues au marché initial, la mise en œuvre et le suivi des adaptations à réaliser sur les installations de maintenance et de stockage du site de Dalby, rendus nécessaires par l'acquisition de 12 rames de tramway supplémentaires. L'adaptation des installations de maintenance et de stockage a pour conséquence une augmentation de la rémunération prévue au marché de mandat de l'ordre de + 33 488 € TTC. L'affermissement de la tranche conditionnelle du marché d'acquisition de rames de tramway, qui a conduit la société CAF à consentir un rabais sur le montant des rames constituant la tranche conditionnelle, a permis de réduire le montant de cette tranche conditionnelle de 8 718 555 € HT à 7 998 555 € HT et en conséquence, les parties conviennent de la réduction du montant de la rémunération de la SEMITAN de 28 000 € HT, soit 33 488 € TTC. Le présent avenant n'a donc pas d'incidence financière.
2011-1823	JP. Fougerat	28/11/2011	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transports, d'hébergement et de restauration engagées par Eric BOUCHET, chef de service de la propreté urbaine au pôle Nantes Loire, à l'occasion de son déplacement à Strasbourg du 7 au 8 décembre 2011, pour accompagner M. Pascal PRAS, élu communautaire, dans le cadre des entretiens territoriaux organisés par l'INET.
2011-1824	B. Aunette	23/11/2011	Acquisition de la parcelle cadastrée section AV 335 pour 1183 m ² d'emprise située 288, route de Sainte Luce à Nantes appartenant aux Consorts BAUGUION, en vue de la constitution de réserves foncières pour le développement d'une politique cohérente de l'habitat et l'accueil d'activités. Prix d'acquisition : 33 124 € auxquels viendront s'ajouter les frais d'acte notarié.
2011-1825	JP. Fougerat	24/11/2011	Remboursement par anticipation du prêt Dexia Crédit Local N° MON 196576 EUR 001 sur l'exercice 2011, pour optimiser les frais financiers de la Collectivité, conformément à la stratégie de gestion active de la dette pour 2011, dans les conditions suivantes : Date du remboursement anticipé : 25 décembre 2011 - Capital restant dû à cette date : 56 963,57 € - Capital remboursé par anticipation : 56 963,57 € - Index : Tag 3 + 0,25 % - Indemnité de remboursement anticipé : 2,37 Eur.
2011-1826	JP. Fougerat	19/12/2011	Convention avec ERDF ayant pour objet de définir les possibilités de développer des plantations d'arbres et d'implanter des réseaux situés à une distance inférieure aux conditions d'implantation définies dans la norme NF 98 332 en vigueur et rappelées dans le règlement de voirie de Nantes Métropole, par rapport aux plantations d'arbres en site opérationnel sensible,. La présente convention est conclue pour chacune des plantations réalisées dans ce cadre, pour une durée de 10 ans à compter de la date de réception des travaux d'aménagement. Elle sera exécutoire dès notification à chacune des parties signataires. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2011-1827	A. Mazzorana-Kremer	24/11/2011	Avenant n°1 avec les Mairies de Carquefou, Couëron, Nantes et Saint-Herblain ayant pour objet de prendre en compte les modifications demandées dans le cadre du raccordement au réseau de télécommunication à haut débit de l'agglomération nantaise O-Méga.
2011-1828	B. Aunette	23/11/2011	Délégation du droit de préemption urbain à la commune de Saint-Herblain pour l'immeuble bâti cadastré section DH n°1, pour une superficie de 413 m ² , situé en zone UBb à Saint-Herblain, 109 rue de la Gare, propriété de Monsieur et Madame STAUB-SALAUN, au motif, dans le cas d'espèce, qu'il permettrait de constituer une réserve foncière en vue de réaliser des équipements collectifs, pour favoriser à terme la desserte, par les transports collectifs et les modes de déplacements doux, de la gare S.N.C.F, située à proximité, aux prix et conditions figurant dans la DIA à savoir au prix de 155 000 € augmenté des frais de négociation d'un montant de 10 000 €.
2011-1829	B. Bolzer	01/12/2011	Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de responsable du service social à la direction générale organisation et ressources humaines. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des attachés, à savoir au minimum IB 379 et au maximum IB 801, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.

2011-1830	JP. Fougerat	28/11/2011	Attribution et signature d'un marché selon la procédure adaptée en vue de l'assistance, la maintenance et prestations associées des logiciels Phonéis et analysecom pour les besoins de Nantes Métropole, avec la société EPSILON INFORMATIQUE pour une durée de 5 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2012. Le montant du marché est fixé à 90 000 € HT soit 107 640 € TTC maximum sur la durée globale du marché.
2011-1831	G. Retière	05/12/2011	Protocole transactionnel ayant pour objet de régler entre Nantes Métropole et Monsieur et Madame CAROUX les conséquences du litige lié au refus de prise en charge de l'extension de réseau électrique par Nantes Métropole. En effet, Monsieur et Madame CAROUX, propriétaires de parcelles dans la ZAC des Deux Ruisseaux à Thouaré-sur-Loire, ont dû acquitter une facture auprès d'ERDF afin d'obtenir l'extension du réseau électrique nécessaire à la desserte de cinq logements destinés à la location. Le refus de prise en charge du coût d'extension du réseau public par Nantes Métropole et l'aménageur de la ZAC a entraîné un retard dans la réalisation des logements et leur mise en location. Monsieur et Madame CAROUX ont sollicité l'indemnisation de leur préjudice du fait du retard pris pour la construction et le remboursement de la facture payée indûment à ERDF. Un protocole constituant une transaction au sens des dispositions de l'article 2044 du Code Civil a été conclu entre les parties. Il a été décidé de verser à Monsieur et Madame CAROUX la somme de 48.172,37 € au titre de l'indemnisation de leur préjudice.
2011-1832	JF. Retière	22/11/2011	Avenant n°1 au marché n°2011-12590 relatif à la réalisation d'un diagnostic sur les pratiques de livraisons dans le centre-ville de Nantes avec la société Interface Transport, ayant pour objet la modification des conditions de paiement des prestations de la phase 2 du marché. Cet avenant ne modifie pas le montant du présent marché.
2011-1834	JF. Retière	24/11/2011	Avenant n°1 au marché n°11M75/016, relatif à la réalisation de la station Haluchère provisoire avec le groupement ANDRE BTP/Ateliers DAVID, ayant pour objet la prise en compte des modifications demandées par la maîtrise d'ouvrage et des adaptations/modifications à la suite d'aléas de chantier, à compter de la date de sa notification. Le montant de cet avenant s'élève à 1 467,57 € HT, soit une augmentation de 0,30 %, portant le marché initial de 482 797 € HT à 484 264,57 € HT, soit 579 180,43 € TTC.
2011-1835	J. Garreau	23/11/2011	Avenant n°2 au marché n°2011-2150, relatif à la réalisation d'un local technique mis à disposition de l'association Vélocampus lot n° 4 Couverture avec la société Guesneau Couverture, ayant pour objet de réaliser des banquettes au droit des velux et d'adapter le détail d'assemblage entre la façade zinc et le mur corten, à compter de la date de sa notification. Le montant de cet avenant s'élève à 2 278,64 € HT, soit une augmentation de 2,87%, portant le marché initial de 79 517,83 € HT à 97 828,58 € TTC (avenant 1 compris).
2011-1836	M. Gressus	29/11/2011	Avenant n° 2 aux marchés n° 2009-897, 2009-817, 2009-857, 2009-787, 2009-827, 2009-837, 2009-867, 2009-877, relatifs à l'exploitation des déchèteries sur le territoire de Nantes Métropole, avec les sociétés SITA OUEST et GRANDJOUAN S.A.C.O., ayant pour objet la mise en place de conteneurs fermés par toit hydraulique, à compter de la date de sa notification. Le montant de cet avenant s'élève à 7 000 € HT par déchèterie. Le montant initial du marché n° 2009-817, soit 1 626 845,50 € HT, est porté à 1 633 845,50 € HT et 1 723 707,00 € TTC (+ 0,43 %). Le montant initial du marché n° 2009-857, soit 1 499 702,00 € HT, est porté à 1 506 702,00 € HT et 1 589 570,61 € TTC (+ 0,47 %). Le montant initial du marché n° 2009-897, soit 937 702,40 € HT, est porté à 944 702,40 € HT et 996 661,03 € TTC (+ 0,75 %). Le montant initial du marché n° 2009-787, soit 1 394 772,00 € HT, est porté à 1 401 772,00 € HT et 1 478 869,46 € TTC (+ 0,50 %). Le montant initial du marché n° 2009-827, soit 1 579 262,60 € HT, est porté à 1 586 262,60 € HT et 1 673 507,04 € TTC (+ 0,44 %). Le montant initial du marché n° 2009-837, soit 1 384 989,05 € HT, est porté à 1 391 989,05 € HT et 1 468 548,44 € TTC (+ 0,51 %). Le montant initial du marché n° 2009-867, soit 1 384 598,90 € HT, est porté à 1 391 598,90 € HT et 1 468 136,83 € TTC (+ 0,51 %). Le montant initial du marché n° 2009-877, soit 995 801,27 € HT, est porté à 1 002 801,27 € HT et 1 057 955,33 € TTC (+ 0,70 %).

2011-1838	JP. Fougerat	29/11/2011	Convention ayant pour objet de définir les conditions de l'aménagement et de l'entretien des équipements de trois carrefours giratoires et de deux sections courantes dans l'emprise de la RD 91 du PR 0+365 au PR 0+860 en agglomération sur le territoire de la commune de Couëron, avec le Conseil Général de Loire Atlantique pour une durée de 10 ans, à compter de la date de sa notification. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2011-1839	B. Aunette	23/11/2011	Délégation du droit de préemption urbain à la commune de Vertou pour l'immeuble non bâti cadastré BE n°27, pour une superficie de 434 m ² , situé en zone UA à Vertou, 55B rue Charles Lecour, propriété des Consorts METAIREAU, au motif, dans le cas d'espèce, qu'il permettrait de constituer une réserve foncière destinée à mettre en valeur un espace auparavant partagé par les habitants du Centre-Ville et qui présente un intérêt patrimonial certain, aux prix et conditions figurant dans la DIA à savoir au prix de 35 000 €.
2011-1840	B. Aunette	23/11/2011	Délégation du droit de préemption urbain à la commune de Saint-Jean-de-Boiseau pour l'immeuble bâti cadastré section C n°s 873 et 1739, pour une superficie de 289 m ² , situé en zone UC à Saint-Jean-de-Boiseau, la Rivetière, propriété de Monsieur GUILLOT Pierre et Madame Maryvonne CHRISTIEN, au motif, dans le cas d'espèce, qu'il permettrait de constituer une réserve foncière destinée à la réalisation d'une opération d'habitat desservie par l'impasse de la Rivetière laquelle fera l'objet d'un réaménagement pour répondre aux besoins de ces nouveaux habitants (palette de retournement, stationnements, aire de présentation des containers d'ordures ménagères), aux prix et conditions figurant dans la DIA à savoir au prix de 65 000 €.
2011-1841	B. Aunette	23/11/2011	Délégation du droit de préemption urbain à la commune de Saint-Jean-de-Boiseau pour l'immeuble non bâti cadastré section C n° 873, pour une superficie de 222 m ² , situé en zone UC à Saint-Jean-de-Boiseau, La Rivetière, propriété de Monsieur MALLARD Hervé, au motif, dans le cas d'espèce, qu'il permettrait de constituer une réserve foncière destinée à la réalisation d'une opération d'habitat desservie par l'impasse de la Rivetière laquelle fera l'objet d'un réaménagement pour répondre aux besoins de ces nouveaux habitants (palette de retournement, stationnements, aire de présentation des containers d'ordures ménagères), aux prix et conditions figurant dans la DIA à savoir au prix de 1 000 €.
2011-1842	B. Aunette	23/11/2011	Délégation du droit de préemption urbain à la commune de Saint-Jean-de-Boiseau pour l'immeuble non bâti cadastré section C n° 874, pour une superficie de 79 m ² , situé en zone UC à Saint-Jean-de-Boiseau, la Rivetière, propriété de Monsieur Christophe BORDELAIS, au motif, dans le cas d'espèce, qu'il permettrait de constituer une réserve foncière destinée à la réalisation d'une opération d'habitat desservie par l'impasse de la Rivetière laquelle fera l'objet d'un réaménagement pour répondre aux besoins de ces nouveaux habitants (palette de retournement, stationnements, aire de présentation des containers d'ordures ménagères), aux prix et conditions figurant dans la DIA à savoir au prix de 1 000 €.
2011-1843	G. Retière	02/12/2011	Convention avec la Nantaise d'Habitations relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 168 000 € pour la construction de 33 logements locatifs sociaux opération "La Pelousière" à Saint-Herblain.
2011-1844	JP. Fougerat	09/12/2011	Avenant n°3 à la promesse de bail conclue avec la société GB Immobilier au profit de Nantes Métropole pour la location d'un ensemble immobilier sis, 38-40, rue d'Angleterre à Carquefou en vue d'en fixer la date d'effet au 1er décembre 2011.
2011-1845	JP. Fougerat	12/12/2011	Convention pour la mise à disposition d'une partie (360 m ²) du local, cadastré BS 360, chemin du couvent à Bouguenais, appartenant à Nantes Métropole au profit de la Ville de Nantes pour lui permettre de stocker du mobilier et du matériel du Musée des Beaux Arts. La convention prend effet le 14 novembre 2011 et se terminera au plus tard le 31 octobre 2012. Le loyer trimestriel est fixé à 1 800 €.
2011-1846	JP. Fougerat	29/11/2011	Convention ayant pour objet de définir les conditions de l'aménagement et de l'entretien des équipements d'un giratoire et des ilots directionnels, sur la RD 42 du PR 52 + 940 au PR 53 + 563 en agglomération sur le territoire de la commune d'Orvault, avec le Conseil Général de Loire Atlantique pour une durée de 10 ans, à compter de la date de sa notification. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.

2011-1847	JP. Fougerat	29/11/2011	Convention ayant pour objet de définir les conditions de l'aménagement et de l'entretien d'une traversée piétonne et du balisage d'un cheminement le long de la RD 965 au PR 2 + 200 au PR 2 + 620, hors agglomération sur le territoire de la commune de Sautron, avec le Conseil Général de Loire Atlantique pour une durée de 10 ans, à compter de la date de sa notification. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2011-1848	G. Retière	02/12/2011	SAINT-HERBLAIN. Opération "La Pelousière" - Décision de financement - Agrément et subvention de 47 800 € pour l'opération de construction de 21 logements locatifs sociaux (21 PLUS) - Programmation 2011 - Bénéficiaire : La Nantaise d'Habitations.
2011-1849	G. Retière	30/11/2011	NANTES. Opération "Le Clos Camélia". Décision de financement - Agrément pour la construction d'un logement PLS. Bénéficiaire : M. et Mme VEQUAUD (Promogim) - PROG 2011.
2011-1850	G. Retière	02/12/2011	NANTES. Opération "Les Terrasses de Procé". Décision de financement - Agrément pour la construction de 6 logements PLS. Bénéficiaire : SCCV Les Terrasses de Procé (Ataraxia) - PROG 2011.
2011-1851	G. Retière	02/12/2011	BOUGUENAI. Opération "Toscana". Décision de financement - Agrément pour la construction d'un logement PLS. Bénéficiaire : M. et Mme COLLAS (Groupe Arc) - PROG 2011.
2011-1852	G. Retière	30/11/2011	NANTES. Opération "Le Nobel". Décision de financement - Agrément pour la construction d'un logement PLS. Bénéficiaire : M. et Mme AMETTE (Atréalis) - PROG 2011.
2011-1853	G. Retière	02/12/2011	NANTES. Opération de construction de 2 logements PLUS - "Multisites 2 - Guy Mollet - Fantaisie" - Nantes Habitat - Décision de clôture. Programmation 2009.
2011-1854	G. Retière	02/12/2011	NANTES. Opération "Résidence Armor Chantenay". Décision de financement - Agrément pour la construction d'un logement PLS. Bénéficiaire : M. et Mme SCHNEIDER (Groupe Brémond) - PROG 2011.
2011-1855	G. Retière	07/12/2011	REZE. Opération d'acquisition en VEFA de 6 logements PLUS - "Résidence Le Domaine de Rezé" - CIF Coopérative - Décision de clôture. Programmation 2008.
2011-1856	G. Retière	05/12/2011	Convention avec le SDIS 44 ayant pour objet de définir les conditions et les modalités d'assistance de la C.O.P.R. auprès du SDIS 44 en dehors du territoire de Nantes Métropole, à compter du 29 décembre 2011 et pour une durée de 5 ans. Chaque intervention de la C.O.P.R. est facturée auprès du SDIS 44 : le coût horaire applicable s'élève à 140,25 € conformément à la délibération du Conseil du District du 12 février 1999. Ce tarif pourra être réévalué par délibération de Nantes métropole.
2011-1857	JP. Fougerat	25/11/2011	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transports, d'hébergement, et de restauration engagées par M. François BLOUVAC, M. Ludovic GROUSSET, Mme Nassima AZOUZ, Mme Alice BARRAJA, Mme Marie-Pierre VEROT, M. Hervé YANNOU, M. Gildas LE CUNF, M. Jean-François TALLIO, M. Gérard DEMAILLE, M. Clément CHEBANIER, Mme Frédérique COURTIN, Mme Marie-Annick BENÂTRE, agents de Nantes Métropole, pour accompagner M. Gilles RETIÈRE, vice-président de Nantes Métropole, à l'occasion de leur déplacement à Saint-Nazaire le vendredi 25 novembre 2010, dans le cadre de la 5 ^{ème} Conférence métropolitaine Nantes Saint-Nazaire 2011.
2011-1858	JP. Fougerat	16/11/2011	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transports, d'hébergement, et de restauration engagées par Madame de Silguy, écrivain, à l'occasion de son déplacement à Nantes le 22 novembre 2011, dans le cadre d'un débat sur la prévention des déchets à la suite d'une projection du film Waste Land, lors de la semaine européenne de réduction des déchets.
2011-1859	P. Rimbart	19/12/2011	Marché selon la procédure adaptée, en application de l'article 28 alinéa 5 du code des marchés publics, avec l'association Nantes Rezé Basket ayant pour objet la réalisation de prestations de services afin de participer à la promotion de l'image de Nantes Métropole. Le montant du marché est fixé à 50 167,22 € HT soit 60 000 € TTC.
2011-1860	P. Rimbart	19/12/2011	Marché selon la procédure adaptée, en application de l'article 28 alinéa 5 du code des marchés publics, avec l'association Handball Club de Nantes ayant pour objet la réalisation de prestations de services afin de participer à la promotion de l'image de Nantes Métropole. Le montant du marché est fixé à 58 528,43 € HT soit 70 000 € TTC.

2011-1861	C. Couturier	12/12/2011	Attribution et signature d'un marché selon la procédure adaptée pour la réhabilitation du collecteur et des branchements d'assainissement de la rue Deshoulières à Nantes, à la société DLE Ouest pour une durée de 6 semaines, à compter de la notification du marché. Le montant du marché est fixé à 84 575,74 € HT soit 101 152,58 € TTC.
2011-1862	G. Retière	02/12/2011	NANTES. Opération "Prairie au Duc" - Décision de financement - Agrément et subvention de 58 700 € pour l'opération de construction de 24 logements locatifs sociaux - Programmation 2011 - Bénéficiaire : LA NANTAISE D'HABITATIONS.
2011-1863	G. Retière	02/12/2011	NANTES. Opération "Le 180 Jules Verne". Décision de financement - Agrément pour la construction d'un logement PLS. Bénéficiaire : Mme TREGOUET (Lamotte) - PROG 2011.
2011-1864	G. Retière	02/12/2011	NANTES. Opération "Le 180 Jules Verne". Décision de financement - Agrément pour la construction d'un logement PLS. Bénéficiaire : Melle PERROUQUET (Lamotte) - PROG 2011.
2011-1865	G. Retière	02/12/2011	Convention avec La Nantaise d'Habitations relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 238 500 € pour la construction de 36 logements locatifs sociaux, opération "Prairie au Duc" à Nantes.
2011-1866	JP. Fougerat	29/11/2011	Attribution et signature d'un marché à bons de commandes selon la procédure adaptée pour la maintenance du logiciel de conception de l'espace public « Mensura Genius » et prestations associées, avec la société GEOMENSURA pour une durée de 4 ans, à compter du 1 ^{er} janvier 2012. Le montant maximum du marché est fixé à 89.000 € HT soit 106.444 € TTC.
2011-1869	JP. Fougerat	28/11/2011	Réalisation d'un emprunt, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre de l'exécution du programme d'investissements 2011-2012 de Nantes Métropole, dont les caractéristiques sont les suivantes : Montant : 12 000 000 euros - Durée : 10 ans - Mobilisation : jusqu'au 30/04/2012 - Taux fixe : 4,33 % - Amortissement : Linéaire - Périodicité : annuelle - Base de calcul : exact / 360 - Remboursement anticipé : à chaque échéance avec indemnité actuarielle - Commission d'engagement : 0,03 % soit 3 600 €.
2011-1870	JP. Fougerat	02/12/2011	Avenant n°1 avec la société JC DECAUX ayant pour objet le transfert du marché n°980411 relatif à la location et maintenance d'un sanitaire Allée Brancas à Nantes et du marché n° 2011-10050 relatif à la maintenance de sanitaires publics à entretien automatique, à Nantes, conclus avec la société SEMUP, à la société JC DECAUX France, à compter de la date de notification de l'avenant correspondant, suite au changement de la forme juridique de la société SEMUP.
2011-1878	B. Bolzer	12/12/2011	Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de Chef de projet emploi et compétence à la direction des ressources humaines. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des Directeurs, à savoir au minimum IB 701 et au maximum IB 985, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.
2011-1879	G. Retière	30/11/2011	BOUAYE. Opération "Résidence Les Chais". Décision de financement - Agrément pour la construction d'un logement PLS. Bénéficiaire : M et Mme GRAZIANO (Atrealis) - PROG 2011.
2011-1880	G. Retière	30/11/2011	Nantes. Opération "Résidence Bourgault-Ducoudray". Décision de financement - Agrément pour la construction de 6 logements PLS. Bénéficiaire : ICF Atlantique - PROG 2011.
2011-1881	G. Retière	06/12/2011	REZE. Opération "Le Doris". Décision de confirmation d'agrément pour 13 logements PSLA - Programmation 2010 - Bénéficiaire : SCCV le Doris (GHT).
2011-1882	B. Aunette	30/11/2011	Convention avec la commune de SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE en vue de la gestion de l'immeuble cadastré section DD n°288 et situé à SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE, 235, route de Clisson dont Nantes Métropole s'est portée acquéreur, au titre des réserves foncières du « Programme Action Foncière – Habitat », pour une durée de 10 ans, à compter de la date du transfert de propriété et fixant les modalités financières de la gestion et de la cession de l'immeuble mis en réserve foncière. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.

2011-1883	JP. Fougerat	05/12/2011	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transports, d'hébergement, et de restauration engagées par M. Philippe Malinge, agent de Nantes Métropole, à l'occasion de son déplacement à Bruxelles du 24 au 25 novembre 2011 pour accompagner Mme Karine Daniel, vice-présidente de Nantes Métropole, dans le cadre de la conférence finale ECCE Innovation organisée par Nantes Métropole et la ville d'Aachen.
2011-1884	JP. Fougerat	05/12/2011	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transports, d'hébergement, et de restauration engagées par M. Eric Vergnol, M. Jean-Pierre Dalens, M. Erwan Garnier, M. Nicolas Debon et Mme Christine Fagneau, agents de Nantes Métropole, à l'occasion de leur déplacement à Paris du 30 novembre au 02 décembre 2011, dans le cadre du SIMI (Salon de l'Immobilier Economique). Ils y présenteront les projets de l'agglomération nantaise et rencontreront les opérateurs susceptibles de contribuer au développement de l'offre tertiaire et plus largement à la réalisation de programmes immobiliers sur Nantes.
2011-1885	P. Chiron	06/12/2011	Abrogation de la décision n°2011-1382 du 21 septembre 2011. Déclaration sans suite pour des motifs d'intérêt général de la procédure relative à l'assistance logistique pour la conception et le suivi de la gestion d'une aide financière délivrée par Nantes Métropole pour des travaux d'efficacité énergétique. En effet, aucune loi n'encadre la possibilité pour les collectivités locales ou établissements publics de confier la gestion d'une aide financière pour des travaux d'efficacité énergétique à un organisme privé, cette disposition du cahier des charges est présumée illégale et il est en conséquence d'interrompre la procédure.
2011-1887	G. Retière	07/12/2011	NANTES Opération "Erdrea - tranche 2". Décision de réservation d'agrément pour 11 logements PSLA - Programmation 2011 - Bénéficiaire : SCCV Erdrea (CISN Atlantique).
2011-1888	JP. Fougerat	28/11/2011	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transports, d'hébergement, et de restauration engagées par M. Xavier BARES, directeur de la mission Capitale Verte, Mme Elisabeth LE PEMP, chargée de mission à la Mission Capitale Verte Européenne et Mme Frédérique LUCAS, chargée de mission à la Mission Capitale Verte Européenne, à l'occasion de leur déplacement à Bruxelles les 13, 14, 15 et 16 décembre 2011, pour accompagner M Ronan DANTEC, conseiller communautaire, dans le cadre du projet « 2013, Nantes Capitale Verte Européenne », pour la transmission du "Green Book" entre Hambourg et Vitoria-Gasteiz, désignée Capitale Verte Européenne 2012.
2011-1889	G. Retière	30/11/2011	NANTES. Opération "Le 180 Jules Verne". Décision de financement - Agrément pour la construction d'un logement PLS. Bénéficiaire : SCI du Parco (Lamotte) - PROG 2011.
2011-1890	JP. Fougerat	13/12/2011	Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée AR195 située rue de la Guindonnière sur la commune de Les Sorinières.
2011-1891	JP. Fougerat	12/12/2011	Les travaux faisant l'objet du marché relatif à l'aménagement de la Place de l'Eglise à Saint-Sébastien-sur-Loire – lot 2 (éclairage public) attribué à la société INEO RESEAUX OUEST seront poursuivis au-delà de la masse initiale de 93 000,00 € HT. Le montant limite jusqu'auquel les travaux pourront être poursuivis est fixé à la somme de 97 000,00 € HT, soit 116 012,00 € TTC, représentant une augmentation de 4 000,00 € HT, soit 4,30 % de la masse initiale.
2011-1892	JP. Fougerat	19/12/2011	Avenant n°4 au marché n°S.06.41.13, relatif à l'instrumentation de la télésurveillance du Pont Général Audibert avec la société EGA, ayant pour objet d'une part la prolongation de la durée du marché de 6 mois, soit jusqu'au 30 juin 2012 et à compter du 01/01/2012 afin de maintenir la télésurveillance de l'ouvrage dans l'attente de l'attribution d'un nouveau marché et d'autre part l'ajout de prix unitaires au bordereau des prix unitaires en prévision du remplacement d'un coffret de protection d'un capteur. Le montant de cet avenant s'élève à 5 267,57 € H.T. (valeur septembre 2005), soit une augmentation de 17,46 %, portant le marché initial de 104 136,00 € HT à 122 317,35 € HT (Avenants n°1, 2, 3 et n°4 compris).
2011-1893	G. Retière	30/11/2011	BASSE-GOULAINNE. Opération de construction d'un EHPAD de 86 logements (PLS) - "Résidence Le Moulin Soline" - Association Résidence Le Moulin Soline - Décision de clôture. Programmation 2009.

2011-1894	G. Retière	30/11/2011	BOUGUENAIS. Opération "Toscana" - Décision de financement - Agrément pour la construction d'un logement PLS. Bénéficiaire : M. MERCADER (Groupe Arc) - PROG 2011.
2011-1895	G. Retière	01/12/2011	SAINT-HERBLAIN. Opération "Pradenn". Décision de réservation d'agrément pour la construction de 38 logements PSLA. Programmation 2011 - Bénéficiaire : Harmonie Habitat.
2011-1896	G. Retière	01/12/2011	NANTES. Opération "Villamédia". Décision de réservation d'agrément pour la construction de 30 logements PSLA. Programmation 2011 - Bénéficiaire : S.C.P. L'ABRI FAMILIAL.
2011-1897	P. Chiron	13/12/2011	Demande auprès de l'ADEME d'une subvention à hauteur de 50 % du coût de l'étude, soit 15 300 € au profit de Nantes Métropole pour la réalisation d'une étude relative à un projet de chauffage urbain sur la commune de Couëron, pour un coût de 30 600 € HT.
2011-1898	JP. Fougerat	07/12/2011	Requête en référé instruction auprès de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes tendant à la nomination d'un expert afin de constater les préjudices subis par les professionnels riverains à l'occasion des travaux réalisés dans le cadre de l'opération des travaux des lignes C1 à C7 du « chronobus » nantais.
2011-1899	JP. Fougerat	12/12/2011	Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée AB11108 situé sur la commune de Vertou.
2011-1900	C. Couturier	12/12/2011	Convention avec les sociétés SAUR et VEOLIA Eau en vue de la facturation et du recouvrement de la redevance d'assainissement collectif de la commune de Basse Goulaine. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2011-1901	JP. Fougerat	30/11/2011	Annulation de la décision n° 2009-393. Acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée section AM n° 541 pour 5 907 m ² d'emprise située dans la ZAC de la Jaunaie à Le Pellerin, appartenant à la Société d'Équipement de Loire-Atlantique et faisant partie des ouvrages de la ZAC « Les Coteaux de la Jaunaie » à Le Pellerin. La valeur vénale de cette parcelle est inférieure à 75 000 euros HT. Les frais d'acte sont à la charge de la SELA.
2011-1902	JP. Fougerat	30/11/2011	Acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée section AM n° 545 pour 35 m ² d'emprise située dans la ZAC de la Jaunaie à Le Pellerin appartenant à la SA HLM Loire-Atlantique Habitations et faisant partie des ouvrages de la ZAC « Les Coteaux de la Jaunaie » à Le Pellerin. La valeur vénale de cette parcelle est inférieure à 75 000 euros HT. Les frais d'acte sont à la charge de la SA HLM Loire-Atlantique Habitations.
2011-1903	JP. Fougerat	06/12/2011	Les travaux faisant l'objet du marché relatif à l'aménagement du secteur Port Boyer : liaison piétonne rue du Port Boyer à Nantes attribué à la société INEO RESEAUX OUEST (lot n°2 : éclairage) seront poursuivis au-delà de la masse initiale de 11 660 € HT. Le montant limite jusqu'auquel les travaux pourront être poursuivis est fixé à la somme de 13 770 € HT, soit 16 498,92 € TTC, représentant une augmentation de 2 110 € HT, soit 18,10 % de la masse initiale.
2011-1904	R. Lannuzel	05/12/2011	Protocole transactionnel avec la société Boiron ayant pour objet de régler à l'amiable le litige qui les oppose sur la facture d'eau n°11325115500005 du 04 mars 2011. Au titre de ce protocole, l'engagement de Nantes Métropole est de réduire la dette de la Société Boiron à 10 558,38 € contre 21 116,76 € TTC dus initialement.
2011-1905	JP. Fougerat	12/12/2011	Signature d'un marché subséquent relatif au nettoyage du bâtiment Cambridge sis 97, rue de Bonne Garde – 44000 NANTES avec la société ADC Propreté pour un montant annuel de 79 675,19 € TTC pour la partie forfaitaire, et sans montant maximum pour la partie unitaire. Ce marché subséquent est conclu pour une durée d'1 an à compter de sa date de notification jusqu'au 31/10/2012 et est renouvelable 3 fois par période d'un an.
2011-1906	JP. Fougerat	09/12/2011	Emprunt de 10 000 000 € auprès de Dexia dans le cadre de l'exécution du programme d'investissements 2011 de Nantes Métropole, dont les caractéristiques sont les suivantes : Durée : 15 ans - Index : Euribor 3 +2,03 % - Amortissement : Linéaire - Périodicité : trimestrielle - Base de calcul : exact / 360 - Commission d'engagement : 0,10 % du montant du prêt - Commission de tirage : Néant.

2011-1907	JP. Fougerat	10/12/2011	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transport, d'hébergement et de restauration engagées par Madame Corbineau, responsable du projet « covoiturons sur le pouce » mis en œuvre par la municipalité de Moissac, à l'occasion de son déplacement à Nantes le 09 décembre 2011, pour présenter l'expérience unique en France de Moissac en matière de covoiturage, dans le cadre de l'organisation d'un workshop sur le covoiturage organisé en coordination avec le réseau CIVINET.
2011-1908	M. Gressus	09/12/2011	Aide à l'acquisition d'un composteur ou d'un lombricomposteur – Attribution à 130 habitants de Nantes Métropole d'une subvention d'un montant maximum de 20 euros.
2011-1909	JP. Fougerat	02/12/2011	Convention avec la communauté d'agglomération du GrandAngoulême ayant pour objet sa participation financière consécutive au transfert du compte épargne temps de Mme Odile OSWALD. Au titre de cette convention, l'engagement financier de la communauté d'agglomération du GrandAngoulême s'élève à 2 687,50 €, au profit de Nantes Métropole.
2011-1910	C. Couturier	09/12/2011	Délivrance d'une concession dans le cimetière métropolitain de Les Sorinières au nom de madame Ginette PROVOST, d'une durée de 30 ans à compter du 21 septembre 2011, à l'effet d'y fonder la sépulture de monsieur Joël PROVOST. La concession est accordée moyennant le paiement de la somme totale de 260,00 euros versée dans la caisse du receveur des finances Nantes municipale suivant le titre de recette n°2744 du 27/10/2011.
2011-1911	G. Retière	16/12/2011	LA CHAPELLE-SUR-ERDRE. Opération "Allée des Noieries" - Décision de financement - Agrément et subvention de 33 000 € pour l'opération d'acquisition en VEFA de 3 logements locatifs sociaux PLA I - Programmation 2011 - Bénéficiaire : Foncière d'Habitat et Humanisme.
2011-1912	G. Retière	16/12/2011	NANTES. Opération "Résidence Bourgault Ducoudray" - Décision de financement - Agrément et subvention de 87 000 € pour l'opération de construction de 21 logements locatifs sociaux 14 PLUS et 7 PLA I - Programmation 2011 - Bénéficiaire : ICF Atlantique.
2011-1913	G. Retière	16/12/2011	NANTES. Opération "Monfoulon" - Décision de financement - Agrément et subvention de 59 100 € pour l'opération de construction de 33 logements locatifs sociaux PLUS - Programmation 2011 - Bénéficiaire : La Nantaise d'Habitations.
2011-1914	G. Retière	16/12/2011	BASSE-GOULAINNE. Opération "Hôtel de Ville" - Décision de financement - Agrément et subvention de 29 700 € pour l'opération d'acquisition en VEFA de 7 logements locatifs sociaux 5 PLUS et 2 PLA I - Programmation 2011 - Bénéficiaire : Atlantique Habitations.
2011-1915	G. Retière	16/12/2011	SAINT-HERBLAIN. Opération "Coté Parc" - Décision de financement - Agrément et subvention de 33 100 € pour l'opération d'acquisition en VEFA de 9 logements locatifs sociaux 6 PLUS et 3 PLA I - Programmation 2011 - Bénéficiaire : Atlantique Habitations.
2011-1916	G. Retière	16/12/2011	NANTES. Opération "15 rue Kartel" - Décision de financement - Agrément et subvention de 13 000 € pour l'opération d'acquisition amélioration de 3 logements locatifs sociaux 2 PLUS et 1 PLA I - Programmation 2011 - Bénéficiaire : Nantes Habitat.
2011-1917	G. Retière	16/12/2011	NANTES. Opération "Ilots des Hangars" - Décision de financement - Agrément et subvention de 92 000 € pour l'opération d'acquisition en VEFA de 25 logements locatifs sociaux 20 PLUS et 5 PLA I - Programmation 2011 - Bénéficiaire : Nantes Habitat.
2011-1918	G. Retière	16/12/2011	NANTES. Opération "Oiseau des Iles" - Décision de financement - Agrément et subvention de 69 200 € pour l'opération de construction de 24 logements locatifs sociaux PLUS - Programmation 2011 - Bénéficiaire : Nantes Habitat.
2011-1919	G. Retière	02/12/2011	REZE. Opération "Les Promenades de Sèvre". Décision de financement - Agrément pour la construction d'un logement PLS. Bénéficiaire : M. HERVY (Lamotte) - PROG 2011.
2011-1920	G. Retière	02/12/2011	NANTES. Opération "Côté Erdre" - Décision d'annulation de la décision de financement° 2011-1369 du 26/09/2011 pour 9 logements PLS - Bénéficiaire : Icade Promotion Logement.
2011-1921	G. Retière	02/12/2011	Nantes. Opération "Coté Erdre". Décision de financement - Agrément pour la construction de 9 logements PLS. Bénéficiaire : Icade Promotion Logement - PROG 2011.

2011-1922	G. Retière	16/12/2011	NANTES. Opération "Breil Dullin" - Décision de financement - Agrément et subvention de 54 400 € pour l'opération de construction de 16 logements locatifs sociaux 13 PLUS et 3 PLA I - Programmation 2011 - Bénéficiaire : Nantes Habitat.
2011-1923	G. Retière	01/12/2011	BASSE-GOULAINNE. Opération de construction de 20 logements locatifs sociaux 15 PLUS et 5 PLA I - "La Grillonnais I" - Atlantique Habitations - Décision de clôture. Programmation 2008.
2011-1924	G. Retière	02/12/2011	NANTES. Opération d'acquisition en VEFA de 16 logements sociaux PLUS - "Habiter Les Quais II" - Nantes Habitat - Décision de clôture. Programmation 2007.
2011-1925	G. Galliot	02/01/2012	Convention en vue d'attribuer à Madame NICOL Monique, pour la réhabilitation des parties communes et d'un logement privé, situé 23 Rue des Carmélites/19 rue de Verdun, une subvention totale d'un montant maximum de 30 038 € dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Décrété Bouffay.
2011-1926	J. Garreau	09/12/2011	Avenant n°3 au marché n°2007-7430 relatif à la location de vélos en libre service avec exploitation publicitaire avec la société JC Decaux, ayant pour objet de préciser le montant de la tranche conditionnelle 4 et les modalités financières correspondantes des tranches conditionnelles 3 et 4 à compter de la date de sa notification. Le montant de cet avenant s'élève à 98 778,40 € HT, soit une augmentation de 0,43%, portant le marché initial de 22 804 316,78 € HT à 22 903 095,18 € HT, soit 27 392 101,84 € TTC (avenants 1 et 2 compris).
2011-1927	M. Gressus	09/12/2011	Avenant n° 1 au Contrat pour l'Action et la Performance avec Eco Emballages ayant pour objet de définir les modalités techniques et financières du projet d'expérimentation sur l'extension des consignes de tri des déchets d'emballages ménagers plastiques. Le présent avenant prend effet à compter de la date de sa signature et s'achèvera au plus tard le 31 décembre 2013. En contrepartie de la réalisation par Nantes Métropole de ce projet d'expérimentation, Eco Emballages s'engage à lui apporter son soutien financier dans les conditions fixées à l'article 22.4 du présent avenant.
2011-1928	JF. Retière	07/12/2011	Attribution et signature d'un marché selon la procédure adaptée en vue d'actualiser le modèle multimodal des déplacements, avec la société MVA Consultancy pour une durée de 12 mois, à compter de la notification du marché. Le montant du marché est fixé à 69 400 € HT soit 83 002,40 € TTC.
2011-1929	P. Rimbart	08/12/2011	Marché de mandat sans mise en concurrence, en vue de réaliser les études urbaines, économiques et opérationnelles sur le périmètre de Nantes Bas Chantenay, avec la Société Publique Locale d'Aménagement Nantes Métropole Aménagement, pour une durée prévisionnelle de 27 mois, à compter de la notification du contrat. Au titre de ce mandat, Nantes Métropole Aménagement percevra une rémunération forfaitaire de 95 000 € HT.
2011-1930	B. Aunette	16/12/2011	Cession à Monsieur et Madame Philippe DURAN de la parcelle cadastrée section AL n° 701, située à Thouaré sur Loire, d'une contenance de 140 m ² , pour un montant 28,00 € HT, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur, dans le cadre d'une régularisation foncière engagée auprès des riverains du bassin d'orage du Pré Poulain.
2011-1931	B. Aunette	16/12/2011	Cession à Monsieur et Madame Norbert VILLAIN des parcelles cadastrées section AL n° 702 et 704, situées à Thouaré sur Loire, d'une contenance totale de 74 m ² , pour un montant de 14,80 € HT, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur, dans le cadre d'une régularisation foncière engagée auprès des riverains du bassin d'orage du Pré Poulain.
2011-1932	B. Aunette	16/12/2011	Cession à Monsieur et Madame Philippe GARNIER de la parcelle cadastrée section AL n° 705, située à Thouaré sur Loire, d'une contenance de 57 m ² , pour un montant de 11,40 € HT, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur, dans le cadre d'une régularisation foncière engagée auprès des riverains du bassin d'orage du Pré Poulain.
2011-1933	B. Aunette	16/12/2011	Cession à Monsieur Daniel LE TURNIER de la parcelle cadastrée section AL n° 706, située à Thouaré sur Loire, d'une contenance de 56 m ² , pour un montant de 11,20 € HT, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur, dans le cadre d'une régularisation foncière engagée auprès des riverains du bassin d'orage du Pré Poulain.

2011-1934	B. Aunette	16/12/2011	Cession à Monsieur Pierre LE HUR de la parcelle cadastrée section AL n° 707, située à Thouaré sur Loire, d'une contenance de 50 m ² , pour un montant de 10,00 € HT, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur, dans le cadre d'une régularisation foncière engagée auprès des riverains du bassin d'orage du Pré Poulain.
2011-1935	B. Aunette	16/12/2011	Cession à Monsieur et Madame Jean-Pierre RUFFAULT des parcelles cadastrées section AL n° 708 et 710, situées à Thouaré sur Loire, d'une contenance totale de 44 m ² , pour un montant de 8,80 € HT, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur, dans le cadre d'une régularisation foncière engagée auprès des riverains du bassin d'orage du Pré Poulain.
2011-1936	B. Aunette	16/12/2011	Cession à Monsieur et Madame LEBRIEZ des parcelles cadastrées section AL n° 712 et 714, situées à Thouaré sur Loire, d'une contenance totale de 57 m ² , pour un montant de 11,40 € HT, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur, dans le cadre d'une régularisation foncière engagée auprès des riverains du bassin d'orage du Pré Poulain.
2011-1937	B. Aunette	16/12/2011	Cession à Monsieur et Madame Jean CLAIR de la parcelle cadastrée section AL n° 715, située à Thouaré sur Loire, d'une contenance de 44 m ² , pour un montant de 8,80 € HT, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur, dans le cadre d'une régularisation foncière engagée auprès des riverains du bassin d'orage du Pré Poulain.
2011-1938	B. Aunette	16/12/2011	Cession à Monsieur et Madame Michaël LUPPINO de la parcelle cadastrée section AL n° 717, située à Thouaré sur Loire, d'une contenance de 42 m ² , pour un montant de 8,40 € HT, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur, dans le cadre d'une régularisation foncière engagée auprès des riverains du bassin d'orage du Pré Poulain.
2011-1939	B. Aunette	16/12/2011	Cession à Monsieur et Madame Bernard DRONEAU des parcelles cadastrées section AL n° 718 et 719, située à Thouaré sur Loire, d'une contenance totale de 19 m ² , pour un montant de 3,80 € HT, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur, dans le cadre d'une régularisation foncière engagée auprès des riverains du bassin d'orage du Pré Poulain.
2011-1940	B. Aunette	16/12/2011	Cession à Monsieur et Madame Michel HOBON de la parcelle cadastrée section AL n° 711, située à Thouaré sur Loire, d'une contenance de 72 m ² , pour un montant de 14,40 € HT, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur, dans le cadre d'une régularisation foncière engagée auprès des riverains du bassin d'orage du Pré Poulain.
2011-1941	M.H. Nédélec	16/12/2011	Convention avec la Commune de Bouaye ayant pour objet le cofinancement du programme relatif à l'organisation d'un chantier de jeunes éco-citoyens à Kindia, en Guinée. L'engagement financier de Nantes Métropole s'élève à 2 270 €, au profit de la commune de Bouaye, maître d'ouvrage de cette opération. La convention prend effet à compter de la date de sa signature par les deux parties.
2011-1942	G. Retière	19/12/2011	Convention avec Atlantique Habitations relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 48 000 € pour l'opération d'acquisition en VEFA de 9 logements locatifs sociaux "Côté Parc" à Saint-Herblain.
2011-1943	G. Retière	19/12/2011	Convention avec Atlantique Habitations relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 36 000 € pour l'opération d'acquisition en VEFA de 7 logements locatifs sociaux "Hôtel de Ville" à Basse-Goulaine.
2011-1944	G. Retière	19/12/2011	Convention avec ICF Atlantique relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 112 000 € pour l'opération de construction de 21 logements locatifs sociaux "Bourgault-Ducoudray" à Nantes.
2011-1945	G. Retière	20/12/2011	Convention avec Nantes Habitat relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 96 000 € pour l'opération de construction de 24 logements locatifs sociaux "L'oiseau des Iles" à Nantes.
2011-1946	G. Retière	19/12/2011	Convention avec Nantes Habitat relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 151 500 € pour l'opération d'acquisition en VEFA de 29 logements locatifs sociaux "Ilots des Hangars" à Nantes.
2011-1947	G. Retière	19/12/2011	Convention avec Nantes Habitat relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 14 000 € pour l'opération d'acquisition-amélioration de 3 logements locatifs sociaux "15 rue de Kartel" à Nantes.
2011-1948	G. Retière	19/12/2011	Convention avec La Société Foncière d'Habitat et Humanisme relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 24 000 € pour l'opération d'acquisition en VEFA de 3 logements locatifs sociaux "Allées des Noieries" à La Chapelle-sur-Erdre.

2011-1949	G. Retière	20/12/2011	Convention avec Nantes Habitat relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 76 000 € pour l'opération de construction de 16 logements locatifs sociaux "Breil Dullin" à Nantes.
2011-1950	G. Retière	19/12/2011	Convention avec La Nantaise d'Habitations relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 331 000 € pour l'opération de construction de 50 logements locatifs sociaux "Monfoulon" à Nantes.
2011-1951	G. Retière	19/12/2011	Convention avec CIF Coopérative relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 11 000 € pour l'opération d'acquisition en VEFA de 3 logements locatifs sociaux "Le Moulin des Landes" aux Sorinières.
2011-1952	G. Retière	19/12/2011	Convention avec la SAMO relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 34 000 € pour l'opération de construction de 7 logements locatifs sociaux "La Haie" à la Chapelle-sur-Erdre.
2011-1953	G. Retière	13/12/2011	NANTES. Opération "Le 180 Jules Verne". Décision de financement - Agrément pour la construction d'un logement PLS. Bénéficiaire : M. LAMBERT (Lamotte) - PROG 2011.
2011-1954	G. Retière	16/12/2011	LES SORINIERES. Opération "Le Moulin des Landes" - Décision de financement - Agrément et subvention de 12 300 € pour l'opération d'acquisition en VEFA de 3 logements locatifs sociaux 2 PLUS et 1 PLA I - Programmation 2011 - Bénéficiaire : CIF Coopérative.
2011-1955	G. Retière	16/12/2011	LA CHAPELLE SUR ERDRE - Opération "La Haie" - Décision de financement - Agrément et subvention de 34 400 € pour l'opération de construction de 7 logements locatifs sociaux 4 PLUS et 3 PLA I - Programmation 2011 - Bénéficiaire : SAMO.
2011-1956	B. Bolzer	15/12/2011	Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé d'étude à l'autorité organisatrice de la direction de l'assainissement. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des techniciens principaux 2ème classe, à savoir au minimum IB 350 et au maximum IB 614, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.
2011-1957	G. Galliot	08/12/2011	Convention ayant pour objet de définir les modalités de partenariat entre Nantes Métropole et la SACICAP de l'Anjou, et les conditions des aides financières accordées par la SACICAP aux propriétaires dans le cadre d'opérations de réhabilitation. La présente convention prendra effet à compter de la date de sa notification après signature par les parties contractantes et aura pour terme le 31 décembre 2011. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2011-1958	G. Retière	12/12/2011	Déclaration sans suite pour des motifs d'intérêt général de la procédure de consultation relative à la mission d'ordonnancement, de pilotage et de coordination générale des divers projets publics et privés programmés sur le Centre Ville de Nantes. En effet, les évolutions récentes de l'organisation interne à Nantes Métropole permettent la réalisation en régie de cette activité de coordination.
2011-1959	JP. Fougerat	22/12/2011	Avenant n°2 à la convention de mise à disposition d'un bureau sis, 42, rue de la Tour d'Auvergne à Nantes, appartenant à la SAMOA au profit de Nantes Métropole afin d'en prolonger la durée jusqu'au 14 novembre 2011.
2011-1960	G. Galliot	07/12/2011	Convention de partenariat ayant pour objet de préciser les modalités d'intervention du Syndicat Mixte pour l'Hébergement des Gens du Voyage, de Nantes Métropole et de la commune de la Montagne dans la gestion de la situation sur le terrain sis Chemin du Pérou, où sont installées des familles en demande de sédentarisation sur la commune. La présente convention prend effet le 15 octobre 2011 jusqu'au 1er janvier 2013. La convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2011-1961	G. Retière	07/12/2011	SAUTRON. Opération "Le Clos des Hortensias". Décision de réservation d'agrément de 5 logements PSLA Programmation 2011 - Bénéficiaire : SAMO.
2011-1962	G. Retière	13/12/2011	NANTES. Opération "Villamédia". Décision de réservation d'agrément de 30 logements PSLA Programmation 2011 - Bénéficiaire : S.C.P. L'ABRI FAMILIAL (annule et remplace décision d'agrément N° 2011-1896 du 01/12/2011).

2011-1963	C. Couturier	16/12/2011	Convention avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Loire-Atlantique, ayant pour objet de définir les modalités du partenariat relatif au réseau de mesures physico-chimiques réalisées sur les cours d'eau de l'agglomération nantaise à compter de la signature de la convention par les parties contractantes jusqu'à la fin de l'année 2012. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2011-1964	JP. Fougerat	13/12/2011	Acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée BH341 pour 60 m ² d'emprise située 21, rue de la Mortalière sur la commune de Vertou, appartenant à Monsieur et Madame Joseph GUITTENY, nécessaire pour la régularisation foncière de la rue de la Mortalière. La valeur vénale de cette parcelle est inférieure à 75 000 euros HT. Les frais d'acte notarié sont pris en charge par Nantes Métropole.
2011-1965	B. Aunette	08/12/2011	Délégation du droit de préemption urbain à Nantes Habitat pour l'immeuble bâti cadastré LS 526, pour une superficie de 188 m ² , situé en zone UB à Nantes, 1 place Vincent Auriol, propriété de la SCI BP, au motif, dans le cas d'espèce, qu'il permettrait de proposer une offre nouvelle et diversifiée de logements locatifs sociaux et de reconstituer une partie du patrimoine démolé dans le cadre du projet de renouvellement urbain des Dervallières, aux prix et conditions figurant dans la DIA à savoir au prix de 248 000 € augmenté des frais de négociation d'un montant de 11 864 €.
2011-1966	B. Aunette	08/12/2011	Délégation du droit de préemption urbain à Nantes Habitat pour l'immeuble bâti cadastré LS 520 et 521, pour une superficie de 787 m ² , situé en zone UB à Nantes, 1 place Vincent Auriol, propriété de la SCI LA POSTE, au motif, dans le cas d'espèce, qu'il permettrait de proposer une offre nouvelle et diversifiée de logements locatifs sociaux et de reconstituer une partie du patrimoine démolé dans le cadre du projet de renouvellement urbain des Dervallières, aux prix et conditions figurant dans la DIA à savoir au prix de 152 000 € augmenté des frais de négociation d'un montant de 7 272 €.
2011-1967	JP. Fougerat	08/12/2011	Acquisition à titre gratuit des droits indivis des Consorts Guilet sur la parcelle cadastrée section DA 260, d'une superficie de 495 m ² située rue des Saules, à St Sébastien-sur-Loire, nécessaire à la finalisation du classement de la rue des Saules. La valeur vénale de cette parcelle est inférieure à 75 000 euros HT. Les frais notariés seront à la charge de Nantes Métropole.
2011-1968	JP. Fougerat	20/12/2011	Convention ayant pour objet la constitution d'une convention de servitude sur un terrain privé de Nantes Métropole cadastré WW n°48, située Chemin de la Censive du Tertre à Nantes, au profit de ERDF, afin de lui permettre d'y installer un coffret de réseau électrique pour l'association VELOCAMPUS. Cette convention prend effet à compter de la date de sa signature par les parties contractantes. Elle est établie pour la durée de fonctionnement de l'ouvrage existant. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2011-1969	B. Aunette	09/12/2011	Exercice du droit de préemption sur l'immeuble non bâti, cadastré AA n°s 883, 884, 841, pour une superficie de 737 m ² , situé en zone UA au Pellerin, 39 Bis rue du Château, appartenant au Centre Hospitalier Spécialisé de Montbert, en vue de la constitution d'une réserve foncière répondant aux objets de l'article L. 300-1 et aux objectifs poursuivis par le Programme Local de l'Habitat (PLH) visant à promouvoir une politique de renouvellement urbain. Prix d'acquisition : 65 000 € augmenté des frais de négociation d'un montant de 5 300 €.
2011-1970	B. Aunette	09/12/2011	Délégation du droit de préemption urbain à la commune d'Indre pour l'immeuble bâti cadastré AD n° 78, pour une superficie de 26 m ² , situé en zone UBb à Indre, rue Jean Jaurès, propriété des Consorts BLOT-GOUIN, au motif, dans le cas d'espèce, qu'il permettrait de constituer une réserve foncière destinée à terme à la construction de logements sociaux, au prix de 3 900 €, excluant toute autre charge ou indemnité non mentionnée dans la DIA.
2011-1971	G. Retière	16/12/2011	NANTES. Opération "Le Clos Camélia". Décision d'annulation de la décision de financement n° 2011-1495 du 05/10/2011 pour un logement PLS. Bénéficiaire : M. Bertrand COUCKUYT (Promogim) - PROG 2011.

2011-1972	JP. Fougerat	13/12/2011	Attribution et signature d'un marché selon la procédure adaptée en vue de la maintenance et l'évolution des logiciels de système d'information géographique ESRI pour les besoins de Nantes Métropole, avec la société ESRI pour une durée de 3 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2012. Le montant du marché est fixé comme suit : • Seuil minimum : 50 000,00 Euros H.T./durée totale du marché - • Seuil maximum : 190 000,00 Euros H.T./durée totale du marché.
2011-1973	J. Garreau	04/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame BRETON Murielle d'une subvention d'un montant de 300 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1974	J. Garreau	04/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame MALINGE Véronique d'une subvention d'un montant de 300 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1975	J. Garreau	09/01/2012	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame WLODARCZYK Krystel d'une subvention d'un montant de 300 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-1976	G. Retière	16/12/2011	NANTES. Opération "Le Nobel". Décision d'annulation de la décision d'agrément n° 2011-1852 du 30/11/2011 pour la construction d'un logement PLS. Bénéficiaire : M. et Mme AMETTE (Atréalis) - PROG 2011.
2011-1977	G. Retière	16/12/2011	NANTES. Opération "Le Nobel". Décision de financement - Agrément pour la construction d'un logement PLS. Bénéficiaire : M. et Mme AMETTE (Atréalis) - PROG 2011.
2011-1978	G. Retière	16/12/2011	NANTES. Opération d'acquisition en VEFA de 7 logements sociaux PLAI - "Les Terrasses de la Noë" - La Nantaise d'Habitations - Décision de clôture. Programmation 2010.
2011-1979	G. Retière	16/12/2011	LA CHAPELLE SUR ERDRE. Opération de construction de 24 logements sociaux PLAI - "Foyer Adapei Les Perrières 2" - SAMO - Décision de clôture. Programmation 2008.
2011-1980	G. Retière	12/12/2011	SAUTRON. Opération "Le Patio" - Décision de financement - Agrément et subvention de 8 400 € pour l'opération d'acquisition en VEFA de 3 logements locatifs sociaux 2 PLUS et 1 PLA I - Programmation 2011 - Bénéficiaire : Atlantique Habitations.
2011-1981	G. Retière	16/12/2011	SAINTE LUCE SUR LOIRE. Opération "Plessis, Charmilles, Honorat, Islettes" - Décision de financement - Agrément et subvention de 87 900 € pour l'opération de construction de 25 logements locatifs sociaux 20 PLUS et 5 PLA I - Programmation 2011 - Bénéficiaire : La Nantaise d'Habitations.
2011-1982	G. Retière	16/12/2011	THOUARE SUR LOIRE. Opération "ZAC des Deux Ruisseaux" - Décision de financement - Agrément et subvention de 99 500 € pour l'opération de construction de 25 logements locatifs sociaux 18 PLUS et 7 PLA I - Programmation 2011 - Bénéficiaire : La Nantaise d'Habitations.
2011-1983	A. Robert	12/12/2011	Convention avec la SARL « La Belle Alsacienne » pour le restaurant du même nom, représenté par Monsieur TUAL Joël et situé 3 Bis, Allée Flesselles à Nantes, pour le règlement à son profit d'une indemnité de 4 725 € en réparation du préjudice causé par les travaux d'aménagement menés dans le cadre de l'opération « Neptune-Bouffay », pour les mois de Janvier à Juillet 2011.
2011-1984	A. Robert	12/12/2011	Convention avec la « Chocolaterie Coutant » représentée par Monsieur BRIAND Pierrick et située 5 Rue Copernic à Nantes, pour le règlement à son profit d'une indemnité de 9 641 € en réparation du préjudice causé par les travaux d'aménagement menés dans le cadre de l'opération « Gigant-Copernic », pour les mois de Février à Avril 2011.
2011-1985	A. Robert	12/12/2011	Convention avec la SARL « Les Jardiniers de l'Océan », pour le commerce du même nom, représenté par Monsieur BENUREAU Yannick et situé 5 Rue Copernic à Nantes, pour le règlement à son profit d'une indemnité de 18 620 € en réparation du préjudice causé par les travaux d'aménagement menés dans le cadre de l'opération « Gigant-Copernic », pour les mois de Janvier à Août 2011.
2011-1986	A. Robert	12/12/2011	Convention avec le « Sputnik Bar » anciennement situé 6 Allée du Port Maillard à Nantes, et représenté par Monsieur DILLY Loïc, domicilié 8 Rue Belle Fontaine 44270 Paulx pour le règlement à son profit d'une indemnité de 5 103 €, en réparation du préjudice causé par les travaux d'aménagement menés dans le cadre de l'opération « Neptune-Bouffay », pour les mois de Février à Mai 2011.

2011-1987	A. Robert	12/12/2011	Convention avec la SARL « Le Flesselles » pour le café du même nom, représenté par Monsieur FRANCHETEAU Loïc, et situé 3 Allée Flesselles à Nantes, pour le règlement à son profit d'une indemnité de 24 618 € en réparation du préjudice causé par les travaux d'aménagement menés dans le cadre de l'opération « Neptune-Bouffay », pour les mois de Janvier à Juillet 2011.
2011-1988	A. Robert	12/12/2011	Convention avec l'EURL « les Alizés » pour le Café Brasserie « L'Endroit » représenté par Monsieur FERNANDES Frédéric et situé 2-3 Allée de la Tremperie à Nantes, pour le règlement à son profit d'une indemnité de 6 101 €, en réparation du préjudice causé par les travaux d'aménagement menés dans le cadre de l'opération « Neptune-Bouffay », pour les mois de Janvier à Juillet 2011,
2011-1989	A. Robert	12/12/2011	Convention avec la SARL « Rozenn Import » pour le commerce « Melle Rose », représenté par Madame HERVIOU Rozenn et situé 11 Rue Kléber à Nantes, pour le règlement à son profit d'une indemnité de 230 € en réparation du préjudice causé par les travaux d'aménagement menés dans le cadre de l'opération « Gigant-Copernic », pour les mois de Mars et Avril 2011.
2011-1990	A. Robert	12/12/2011	De conclure une convention avec « La Mercerie du Bouffay » représentée par Monsieur GROSSAIN Jacques et située 2 Allée de la Tremperie à Nantes, pour le règlement à son profit d'une indemnité de 3188 € en réparation du préjudice causé par les travaux d'aménagement menés dans le cadre de l'opération « Neptune-Bouffay », pour les mois de Janvier à Juillet 2011.
2011-1991	A. Robert	12/12/2011	De conclure une convention avec « Nail Style Institut », représenté par Madame GERMAIN Amélie et situé 3 Rue Copernic à Nantes, pour le règlement à son profit d'une indemnité de 14978 € en réparation du préjudice causé par les travaux d'aménagement menés dans le cadre de l'opération « Gigant-Copernic », pour les mois de Janvier à Août 2011.
2011-1992	A. Robert	12/12/2011	Convention avec la SARL« Princesse Mogador », pour le magasin du même nom, représenté par Madame CHOTARD Christiane et situé 6 Allée du Port Maillard à Nantes, pour le règlement à son profit d'une indemnité de 10 027 € en réparation du préjudice causé par les travaux d'aménagement menés dans le cadre de l'opération « Neptune-Bouffay », pour les mois de Février à Avril 2011.
2011-1993	A. Robert	12/12/2011	Convention avec la SARL« Yayla Kebab », pour le restaurant du même nom, représenté par Madame OZDOGAN Kiyim et situé 2 Allée Flesselles à Nantes, pour le règlement à son profit d'une indemnité de 8 163 € en réparation du préjudice causé par les travaux d'aménagement menés dans le cadre de l'opération « Neptune-Bouffay », pour les mois de Janvier à Juillet 2011.
2011-1994	G. Retière	19/12/2011	Convention avec Atlantique Habitations relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 11 000 € pour l'opération d'acquisition en VEFA de 3 logements locatifs sociaux " Le Patio" à Sautron.
2011-1995	G. Retière	19/12/2011	Convention avec La Nantaise d'Habitations relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 96 000 € pour l'opération de construction de 25 logements locatifs sociaux "ZAC des Deux Ruisseaux" à Thouaré-sur-Loire.
2011-1996	G. Retière	19/12/2011	Convention avec La Nantaise d'Habitations relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 90 000 € pour l'opération de construction de 25 logements locatifs sociaux "Plessis, Charmilles, Honorat, Islettes" à Sainte-Luce-sur-Loire.
2011-1997	C. Couturier	29/12/2011	Attribution et signature d'un marché selon la procédure adaptée en vue d'installer des vannes inox d'isolement dans diverses stations de pompage exploitées en régie, avec la société S3A pour une durée de 1 mois, à compter de l'ordre de service, Le montant du marché est fixé à 50 550 € HT soit 60 457,80€ TTC.
2011-1999	B. Aunette	13/12/2011	Exercice du droit de préemption sur le lot de copropriété n° 3 à usage de garage et plateaux à aménager d'une superficie totale de 267,81 m ² et dépendant d'un immeuble bâti, cadastré AH 24 et 25, situé en zone UA à Rezé, 1 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, et 5 place Saint Pierre, appartenant aux Consorts TALET, en vue de la constitution d'une réserve foncière destinée à permettre la restructuration urbaine du bourg de Rezé par la réalisation d'une construction immobilière comportant des logements dont 25% de logements sociaux et 25% en logements abordables et de commerces en rez-de-chaussée, ainsi que l'élargissement de la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, au prix de 110 000 €, honoraires de négociation en sus : 8 100 €.

2011-2000	B. Aunette	12/12/2011	Exercice du droit de préemption sur l'immeuble bâti, cadastré section AL n° 1569, pour une superficie de 439 m ² , situé en zone UBa à Indre, 56 rue François Poisson, appartenant à Mademoiselle BAETENS Marthe, en vue de la constitution d'une réserve foncière destinée à la réalisation de d'une opération de six logements sociaux sur la parcelle objet de la DIA cadastrée section AL n° 1569, qui s'intégrera dans un périmètre plus large, lequel accueillera la construction de vingt-cinq logements sociaux, en accord avec la politique de la municipalité pour la promotion du logement social sur la commune d'Indre, au prix de 158 000 €, honoraires de négociation en sus : 12 000 €.
2011-2001	B. Aunette	13/12/2011	Exercice du droit de préemption sur l'immeuble bâti, cadastré AH 20, pour une superficie de 340 m ² , situé en zone UA à Rezé, 5 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, appartenant à Monsieur et Madame BARRAUD, en vue de la constitution d'une réserve foncière destinée à permettre la restructuration urbaine du bourg de Rezé par la réalisation d'une construction immobilière comportant des logements dont 25% de logements sociaux et 25% en logements abordables et de commerces en rez-de-chaussée, ainsi que l'élargissement de la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, au prix de 260 000 €, honoraires de négociation en sus : 12 000 €.
2011-2002	B. Aunette	13/12/2011	Exercice du droit de préemption sur l'immeuble bâti, cadastré AH 22, pour une superficie de 585 m ² , situé en zone UA à Rezé, 3 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, appartenant aux Consorts TALET, en vue de la constitution d'une réserve foncière destinée à permettre la restructuration urbaine du bourg de Rezé par la réalisation d'une construction immobilière comportant des logements dont 25% de logements sociaux et 25% en logements abordables et de commerces en rez-de-chaussée, ainsi que l'élargissement de la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, au prix de 225 000 €, honoraires de négociation en sus : 11 400 €.
2011-2003	B. Aunette	13/12/2011	Exercice du droit de préemption sur le lot de copropriété n° 2 à usage de logement à rénover d'une superficie de 102,73 m ² et dépendant d'un immeuble bâti, cadastré AH 24 et 25, situé en zone UA à Rezé, 1 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, et 5 place Saint Pierre, appartenant aux Consorts TALET, en vue de la constitution d'une réserve foncière destinée à permettre la restructuration urbaine du bourg de Rezé par la réalisation d'une construction immobilière comportant des logements dont 25% de logements sociaux et 25% en logements abordables et de commerces en rez-de-chaussée, ainsi que l'élargissement de la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, au prix de 120 000 €, honoraires de négociation en sus : 7 900 €.
2011-2004	G. Retière	16/12/2011	VERTOU. Opération "Foyer Ile de France". Décision de financement - Agrément pour la construction de 13 logements PLS. Bénéficiaire : Association SENEVE - PROG 2011.
2011-2005	G. Retière	16/12/2011	NANTES. Opération "River Park". Décision de financement - Agrément pour la construction d'un logement PLS. Bénéficiaire : M. et Mme RIOU (Groupe Pierre Val) - PROG 2011.
2011-2006	B. Aunette	13/12/2011	Exercice du droit de préemption sur le lot de copropriété n° 1 à usage de local professionnel d'une superficie de 95,91 m ² et dépendant d'un immeuble bâti, cadastré AH 24 et 25, situé en zone UA à Rezé, 1 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, et 5 place Saint Pierre, appartenant aux Consorts TALET, en vue de la constitution d'une réserve foncière destinée à permettre la restructuration urbaine du bourg de Rezé par la réalisation d'une construction immobilière comportant des logements dont 25% de logements sociaux et 25% en logements abordables et de commerces en rez-de-chaussée, ainsi que l'élargissement de la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, au prix de 115 000 €.
2011-2008	G. Retière	19/12/2011	NANTES. Opération "Villavenir" - Décision de financement - Agrément et subvention de 28 800 € pour l'opération de construction de 6 logements locatifs sociaux 4 PLUS et 2 PLA I - Programmation 2011 - Bénéficiaire : La Nantaise d'Habitations.
2011-2009	G. Retière	19/12/2011	Convention avec La Nantaise d'Habitations relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 28 000 € pour l'opération d'acquisition en VEFA de 6 logements locatifs sociaux " Villavenir" à Nantes.

2011-2010	C. Couturier	28/12/2011	Délivrance d'une concession dans le cimetière métropolitain de Les Sorinières au nom de madame Marie Joséphine GARREAU, à l'effet d'y fonder la sépulture de monsieur Marcel GARREAU, pour une durée de 30 ans à compter du 20 juin 2011. La concession est accordée moyennant le paiement de la somme totale de 260,00 euros versée dans la caisse du receveur des finances Nantes municipale suivant le titre de recette n°2743 du 27/10/2011.
2011-2011	JP. Fougerat	26/12/2011	Convention pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'une partie d'un terrain d'une surface d'environ 8 000 m ² cadastré AX 234 et 225, propriété de la commune d'Orvault, sis rue Albert de Dion à Orvault au profit de Nantes Métropole pour y installer un Centre Technique pour le Pôle de proximité Erdre et Cens. La convention prend effet le 1er janvier 2012 et se terminera au plus tard le 31 décembre 2020.
2011-2012	JP. Fougerat	20/12/2011	Déclassement du domaine public communautaire d'une parcelle de terrain nu d'une contenance de 60 m ² (future parcelle AI n° 559) située rue des Morandières à Rezé, ne présentant pas d'intérêt pour Nantes Métropole. Cession à Monsieur et Madame Hanania de ladite parcelle AI n° 559 pour un montant total de 9 000 € HT, les frais d'acte et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur.
2011-2013	JP. Fougerat	23/12/2011	Acquisition à titre gratuit de la parcelle cadastrée section AK448 pour 39 m ² d'emprise située 2 rue de la Bruyère sur la commune de Les Sorinières appartenant aux consorts GARREAU, nécessaire à l'aménagement de la rue de la Maillardière. La valeur vénale de cette parcelle est inférieure à 75 000 euros HT. Les frais d'acte notarié sont pris en charge par Nantes Métropole.
2011-2014	JP. Fougerat	23/12/2011	Acquisition à titre gratuit des parcelles cadastrées section AD413, AD414, AD417, AD422, AD425, AD430, AD431, AD436, AD437, AD450, AD451, AD454, AD456, AD457, AD459, AD461, AD464, AD465, AD501 et AD576 pour 3 049 m ² d'emprise située rues Georges Clémenceau et Raoul de Guigné sur la commune de Les Sorinières et appartenant à la SEM SOR, représentée par Monsieur Christian COUTURIER, en vue de leur classement dans le domaine public communautaire. La valeur vénale de ces parcelles est inférieure à 75 000 euros HT. Les frais d'acte notarié sont à la charge de la SEM SOR.
2011-2015	JM. Ayrault	27/12/2011	Avenant n°1 à la convention d'achat/vente du bateau « Jules Verne » avec la société des bateaux nantais ayant pour objet la modification des modalités de paiement.
2011-2016	JP. Fougerat	21/12/2011	Attribution et signature d'un marché selon la procédure adaptée en vue de renouveler le support des produits Power Builder Enterprise et Concepteur Studio Enterprise avec la société SYBASE pour une durée de 5 ans à compter du 1 ^{er} janvier 2012. Le montant du marché est fixé à 12 850,00 € HT par an soit 64 250,00 € HT (76 843 € TTC) sur la durée globale du marché.
2011-2017	A. Mazzorana- Kremer	16/12/2011	Convention entre l'Université de Nantes et Nantes Métropole ayant pour objet le raccordement de six sites en fibre optique pour un montant de 50 838,40 € TTC.
2011-2018	JP. Fougerat	20/12/2011	Attribution et signature d'un marché passé par procédure adaptée relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'accompagnement de la réhabilitation Grande Noue Nord Bottière à Nantes avec le groupement Céramide-Archidée pour une durée de 10 mois, à compter de la date de la notification du marché. Le montant du marché est fixé à 98 550 € HT soit 117 865,80 € TTC.
2011-2019	J. Garreau	15/12/2011	Avenant n°1 à la convention du 21 décembre 2010 avec la Compagnie des Mobilités, ayant pour objet de définir les modalités de prolongation de l'exploitation du site internet Géovélo et de sa mise à jour, jusqu'au 15 septembre 2012, pour un montant total de 7 900 € HT.
2011-2020	G. Retière	19/12/2011	Convention avec Harmonie Habitat relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 5 400 000 € pour l'opération de réhabilitation de 600 logements locatifs sociaux "Sillon de Bretagne" à Saint-Herblain.
2011-2021	G. Retière	19/12/2011	Convention avec Nantes Habitat relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 414 000 € pour l'opération de réhabilitation de 46 logements locatifs sociaux "Morrhonnaire" à Nantes.
2011-2022	G. Retière	19/12/2011	Convention avec Nantes Habitat relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 432 000 € pour l'opération de réhabilitation de 48 logements locatifs sociaux "Croissant" à Nantes.

2011-2023	G. Retière	19/12/2011	Convention avec Nantes Habitat relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 864 000 € pour l'opération de réhabilitation de 48 logements locatifs sociaux "Grande Noue Nord" à Nantes.
2011-2024	G. Retière	19/12/2011	Convention avec la SAMO relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 15 750 € pour la construction de deux logements sociaux "La Contrie" à Nantes.
2011-2025	P. Rimbart	15/12/2011	Convention avec Rennes Métropole ayant pour objet de déterminer le montant définitif des dépenses engagées en 2011, au titre de l'organisation de la conférence permanente Nantes/Rennes qui s'est déroulée à Rennes le 10 novembre 2011. Au titre de cette convention, Nantes Métropole remboursera à Rennes Métropole la somme de 10 097,52 € correspondant à 50 % de 20 195,04 € TTC des frais engagés par Rennes Métropole en 2011, au titre de l'organisation de la conférence permanente Nantes/Rennes, dans le cadre de la démarche de coopération.
2011-2026	JP. Fougerat	16/12/2011	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transports, d'hébergement, et de restauration engagées par M. Florent LARDIC, conseiller technique au cabinet du président, à l'occasion de son déplacement à Bruxelles (Belgique) le 15 décembre 2011, pour accompagner M. Ronan DANTEC, conseiller communautaire, dans le cadre de "European Green Capital Handover Ceremony".
2011-2027	R. Lannuzel	22/12/2011	Fuites d'eau potable – Remise gracieuse inférieure à 5 000 € TTC au profit de 14 abonnés, selon les critères définis dans le règlement de service de distribution d'eau potable. Opérateur : REGIE et VEOLIA.
2011-2028	JP. Fougerat	20/12/2011	Travaux de réaménagement de la place du Vieux Cimetière et création d'une liaison piétonne entre la place du Vieux Cimetière et la place des Frères Mellay à Carquefou. Convention ayant pour objet la réalisation des travaux de déconstruction et de construction du mur mitoyen entre les parcelles AH39 et AH492 (cette dernière appartenant à Nantes Métropole), 5 rue André Maurois à Carquefou, avec Madame Marie Josèphe MINIER et Madame Catherine MINIER, propriétaires de la parcelle n° AH39 impactée par les travaux, pour une durée d'une semaine. Au titre de cette convention, l'engagement financier de Nantes Métropole s'élève à 5 767 € HT. Ce montant sera ajusté en fonction du coût réel des travaux réalisés.
2011-2030	JP. Fougerat	13/12/2011	Déclassement de la parcelle cadastrée CD 480 située sur la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire. Cession à Monsieur MONTAGNON de ladite parcelle, afin de lui permettre d'agrandir son jardin, pour un montant de 21 150 €HT, soit 150 € le mètre carré. Cette parcelle ne présente pas d'intérêt pour Nantes Métropole. Les frais d'actes et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur.
2011-2031	G. Retière	22/12/2011	Avenant n°2 au marché n° 2011-10380, relatif à la réalisation des études préalables à l'élaboration des PLU de Bouguenais et Vertou et des outils de concertation associés – LOT N° 2 : réalisation des études préalables à l'élaboration du PLU de Vertou avec le groupement PONANT STRATEGIES URBAINES/OIKOS/ELIOMYS/B.E.T. JP LUCAS ayant pour objet la préparation et la participation à deux réunions publiques de concertation publique, non prévues dans le marché initial. Le montant de cet avenant s'élève à 3 500 € HT, soit une augmentation de 4,94 %, portant le marché initial de 70 800 € HT à 74 300 € HT, soit 88 862,80 € TTC.
2011-2032	JP. Legendre	14/12/2011	Acquisition auprès de la SAFER, des parcelles de terrains cadastrées section AB n°s 127, 132, 139, 153, 157, 163, 164, 166, 178, 181, 24, 25, 26, 28, 29, 76, 80, 107, 112, 277, 321, 323 et section AC n°s 1, 35, 36, 40, 41, 42, 59, 66, 68 et 77, d'une superficie de 6ha66a02ca, situées sur la commune d'Indre moyennant le prix de 9 990,00 €HT. Acquisition des parcelles de terrains cadastrées section BN n°s 23, 15, 16, 17 et 19 d'une superficie de 9ha18a14ca, sur la commune de Couéron et des parcelles cadastrées section AB n°s 123, 124, 125, 133, 134, 138, 140, 142, 146, 154, 176, 2, 15, 18, 31, 62, 70, 72, 75 et 95 d'une superficie de 5ha23a23ca sur la commune d'Indre, moyennant le prix de 21 621,80 €. Ces acquisitions sont nécessaires pour répondre aux objectifs de la politique en faveur de l'agriculture périurbaine. Signatures des conventions de cession relatives à ces biens.

2011-2033	G. Retière	19/12/2011	Défense des intérêts de Nantes Métropole devant le Tribunal Administratif de Nantes confiée au cabinet MRV Avocats, domicilié 6 rue Voltaire, 44000 Nantes, suite à la requête enregistrée au greffe le 26 octobre 2011, de Madame Yvette PEIGNE qui sollicite du Tribunal Administratif de Nantes l'annulation de la décision de rejet opposée par Nantes Métropole le 26/08/2011 à une demande d'abrogation du PLU de Mauves-sur-Loire d'une part et d'autre part, une injonction d'abroger ledit PLU.
2011-2034	MH Nédélec	19/12/2011	Convention avec le Conseil Général des Côtes d'Armor, Cités Unies France et l'Association des Maires de la Grand' Anse, ayant pour objet le cofinancement d'un poste d'administrateur de la coopération décentralisée au sein de l'Association des Maires de la Grand' Anse en Haiti (AMAGA) pour la période du 1er novembre 2011 au 31 août 2012. L'engagement financier de Nantes Métropole s'élève à 3 500 €, au profit du Conseil Général des Côtes d'Armor, chef de file financier de cette opération.
2011-2035	JP. Fougerat	19/12/2011	Avenant avec la SNCF, ayant pour objet la prolongation de l'actuelle convention relative à l'acquittement du versement transport, pour une durée d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2012.
2011-2036	C. Gautier	22/12/2011	Convention entre Nantes Métropole, la SARL BUILDING SOCIETY, la SEM Loire Océan Développement, ayant pour objet de déterminer les modalités de participation au coût d'équipement de la ZAC « Les Hauts de Couéron 3 » en vue de la réalisation d'un programme de construction neuve de 1110,70 m ² de SHON. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2011-2037	J. Garreau	20/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur BUREAU Philippe d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2038	J. Garreau	20/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur ALLAIRE Frédéric d'une subvention d'un montant de 187,48 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2039	J. Garreau	20/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame LAYEC Josette d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2040	J. Garreau	20/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame LUNEAU Pascale d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2041	J. Garreau	20/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame LE GUERNIC Monique d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2042	J. Garreau	20/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur FOSSE François d'une subvention d'un montant de 292,25 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2043	J. Garreau	20/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur NAGARD Patrick d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2044	J. Garreau	22/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur CAILLE Jérôme d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2045	J. Garreau	22/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur JOSNIN Philippe d'une subvention d'un montant de 282,77 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2046	J. Garreau	22/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur SAGOLJ Zdenko d'une subvention d'un montant de 300 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2047	J. Garreau	22/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame FOUCAULT Janick d'une subvention d'un montant de 300 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2048	J. Garreau	22/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Mademoiselle CHASSE Elodie d'une subvention d'un montant de 300 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2049	J. Garreau	22/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame HERVO Josiane d'une subvention d'un montant de 300 euros - Conclusion de la convention correspondante.

2011-2050	J. Garreau	22/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame LEMERCIER Mireille d'une subvention d'un montant de 300 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2051	J. Garreau	22/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame LE GRANVALET Maryline d'une subvention d'un montant de 300 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2052	J. Garreau	22/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur BRAZAUD Pierre d'une subvention d'un montant de 146,52 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2053	J. Garreau	22/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame CLARY Cécile d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2054	J. Garreau	22/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame PERON Jocelyne d'une subvention d'un montant de 162,48 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2055	J. Garreau	22/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur LEGOUX Martin d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2056	J. Garreau	22/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame GODARD Carole d'une subvention d'un montant de 149,99 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2057	J. Garreau	22/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame LIPREAU Madeleine d'une subvention d'un montant de 300 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2058	J. Garreau	22/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame BOUCHERON Rozenn d'une subvention d'un montant de 300 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2059	J. Garreau	22/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur MACE Michel d'une subvention d'un montant de 197,50 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2060	J. Garreau	22/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame MICHALEWICZ Christiane d'une subvention d'un montant de 300 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2061	J. Garreau	22/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Mademoiselle BOCH Elodie d'une subvention d'un montant de 300 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2062	J. Garreau	22/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame ARROUET Nadège d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2063	J. Garreau	22/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame GIGUET Sylvaine d'une subvention d'un montant de 247,50 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2064	J. Garreau	22/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame BOULZENNEC Danielle d'une subvention d'un montant de 162,45 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2065	J. Garreau	22/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame BRILLET Claudine d'une subvention d'un montant de 174,75 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2066	J. Garreau	22/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame SABOT Karine d'une subvention d'un montant de 162,48 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2067	J. Garreau	22/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame DELAVAL Martine d'une subvention d'un montant de 300 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2068	J. Garreau	02/01/2012	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame BIGNAN Marie-José d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2069	J. Garreau	02/01/2012	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame NIZON Laurence d'une subvention d'un montant de 99,32 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2070	J. Garreau	02/01/2012	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame LAOT Nathalie d'une subvention d'un montant de 162,48 euros - Conclusion de la convention correspondante.

2011-2071	J. Garreau	02/01/2012	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur MALTETE Pascal d'une subvention d'un montant de 172,50 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2072	J. Garreau	02/01/2012	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame GABORIT Line d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2073	J. Garreau	02/01/2012	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame RICARDEAU Monique d'une subvention d'un montant de 112,25 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2074	J. Garreau	02/01/2012	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur DUPAS Jean Claude d'une subvention d'un montant de 162,48 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2075	J. Garreau	02/01/2012	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur ROSIERE Vincent d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2076	J. Garreau	22/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame RICORDEL Gaëlle d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2077	J. Garreau	22/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur DEMANGE Rudy d'une subvention d'un montant de 112,25 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2078	J. Garreau	22/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame BOULAT Alice d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2079	J. Garreau	22/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame CARIOU Monique d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2080	J. Garreau	22/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur IWANIUK Jean d'une subvention d'un montant de 162,48 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2081	J. Garreau	22/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur BRUNETAUD Dominique d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2082	J. Garreau	02/01/2012	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur BAUDRY Jean Louis d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2083	J. Garreau	02/01/2012	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame VAISSIERE Catherine d'une subvention d'un montant de 300 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2084	J. Garreau	02/01/2012	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur DUBOST Laurent d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2085	J. Garreau	02/01/2012	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame HOULLIER Danielle d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2086	J. Garreau	02/01/2012	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame BARCOUDA Evelyne d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2087	J. Garreau	02/01/2012	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur DE CORLIEU Jérôme d'une subvention d'un montant de 162,50 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2088	J. Garreau	02/01/2012	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur HUMEAU Michel d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2089	J. Garreau	02/01/2012	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame HUMEAU Martine d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2090	J. Garreau	02/01/2012	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur FRION Jean François d'une subvention d'un montant de 149,75 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2091	J. Garreau	02/01/2012	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Mademoiselle DUPONT Renée d'une subvention d'un montant de 112,25 euros - Conclusion de la convention correspondante.

2011-2092	J. Garreau	02/01/2012	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame POHU Kalthoum d'une subvention d'un montant de 169,75 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2093	J. Garreau	02/01/2012	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame LAMANNA Béatrice d'une subvention d'un montant de 162,48 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2094	J. Garreau	02/01/2012	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame LEBLANC Sophie d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2095	J. Garreau	02/01/2012	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame DAVID Claudine d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2096	J. Garreau	02/01/2012	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur GUYARD Charles d'une subvention d'un montant de 162,48 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2097	J. Garreau	02/01/2012	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur SAMBRON Laurent d'une subvention d'un montant de 74,75 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2098	J. Garreau	02/01/2012	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame LEFEBVRE France d'une subvention d'un montant de 112,25 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2099	J. Garreau	02/01/2012	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur ROBINEAU Yves d'une subvention d'un montant de 192,25 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2100	J. Garreau	02/01/2012	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame HARNAIS Marcelle d'une subvention d'un montant de 162,48 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2101	J. Garreau	02/01/2012	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame GROSBOIS Béatrice d'une subvention d'un montant de 300 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2102	J. Garreau	02/01/2012	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur GORON Denis d'une subvention d'un montant de 112,25 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2103	J. Garreau	02/01/2012	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur ELBAUM Laurent d'une subvention d'un montant de 162,48 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2104	J. Garreau	22/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame BEROT Agnès d'une subvention d'un montant de 106,85 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2105	J. Garreau	22/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur CHOBLET Pierre d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2106	J. Garreau	22/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Monsieur DRONET Jean Claude d'une subvention d'un montant de 149,75 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2107	JP. Fougerat	20/12/2011	Avenant n°1 avec la société JC DECAUX France ayant pour objet le transfert de la convention d'occupation du domaine public sur la commune de Bouguenais relative à la fourniture et installation de mobilier urbain conclue avec la société AVENIR, à la société JC DECAUX France à compter de la date de notification de l'avenant correspondant, suite au changement de la forme juridique de la société AVENIR.
2011-2108	JP. Fougerat	23/12/2011	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transport, d'hébergement et de restauration engagées par Monsieur STIEGLER, directeur de l'Institut de Recherche et d'Innovation au sein du Centre Georges Pompidou, et Monsieur HYBERT, artiste nantais, à l'occasion de la conférence finale du projet ECCE Innovation qui s'est tenue le 25 novembre 2011 au Parlement Européen à Bruxelles.
2011-2109	JP. Fougerat	22/12/2011	Attribution et signature d'un marché selon la procédure adaptée en vue de réaliser l'étude de faisabilité d'aménagement de l'espace public - secteur Basinerie 2 / Souillarderie / Lippmann / Becquerel - quartier de la Bottière à Nantes, avec le groupement Forma 6 - Céramide pour une durée de 8 mois, à compter de la notification. Le montant du marché est fixé à 62 315 € HT soit 74 528,74 € TTC.

2011-2110	A. Robert	23/12/2011	Convention avec Monsieur François HERVOUET, Mandataire judiciaire, 6 Place Viarme à Nantes, pour le règlement d'une indemnité de 6 959 € en réparation du préjudice causé à la SARL Venusia par les travaux d'aménagement menés dans le cadre de l'opération « Neptune-Bouffay », pour les mois d'avril à juin 2011.
2011-2111	C. Couturier	20/12/2011	Attribution et signature des marchés selon la procédure adaptée en vue du renforcement du poste de relèvement du vélodrome à Couëron, avec ATP (lot 1) pour une durée d'un mois et SOGEA (lot 2), pour une durée de deux mois, à compter de la date fixée par l'ordre de service. Les montants des marchés sont fixés à 94 852,50 € HT soit 113 443,59 € TTC pour le lot 1 et 64 402 € HT soit 77 024,79 € TTC pour le lot 2.
2011-2112	G. Galliot	22/12/2011	Convention en vue d'attribuer à Monsieur BENUCCI, pour la réhabilitation d'un logement privé conventionné, situé sur la commune de Saint-Sébastien-sur-Loire, 11 rue du Portereau, une subvention totale d'un montant maximum de 5 000 €.
2011-2113	G. Retière	16/12/2011	REZE. Opération "Résidence Elsa" - Décision de financement - Agrément et subvention de 41 300 € pour l'opération de construction de 10 logements locatifs sociaux 7 PLUS et 3 PLA I - Programmation 2011 - Bénéficiaire : Atlantique Habitations.
2011-2114	G. Retière	16/12/2011	THOUARE SUR LOIRE. Opération "Coté Loire" - Décision de financement - Agrément et subvention de 19 700 € pour l'opération de construction de 5 logements locatifs sociaux 3 PLUS et 2 PLA I - Programmation 2011 - Vilogia.
2011-2115	G. Retière	30/12/2011	NANTES. Opération de construction de 6 logements sociaux (4 PLUS et 2 PLA I)- "Résidence Val de l'Aubinière 2" - Harmonie Habitat - Décision de clôture. Programmation 2009.
2011-2116	G. Retière	30/12/2011	BOUGUENNAIS. Opération d'acquisition en VEFA de 25 logements sociaux (22 PLUS et 3 PLA I) "Héliantis" - La Nantaise d'Habitations - Décision de clôture. Programmation 2009.
2011-2117	G. Retière	16/12/2011	BOUAYE. Opération "L'Ecume des Jours". Décision de réservation d'agrément de 12 logements PSLA - Programmation 2011 – Bénéficiaire : S.C.P. Maison Familiale de Loire-Atlantique.
2011-2118	J. Garreau	22/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique – Attribution à Madame BOULERY Véronique d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2122	G. Galliot	04/01/2012	Attribution à Mademoiselle Marion BONILLI et Monsieur Hervé SAMSON d'une subvention forfaitaire d'un montant de 500 € pour la rénovation thermique de son logement privé, situé sur la commune de Nantes, 73 rue du Landreau dans le cadre du dispositif d'aide aux propriétaires occupants en situation de précarité énergétique.
2011-2123	G. Galliot	04/01/2012	Attribution à Madame et Monsieur Damien SICOT d'une subvention forfaitaire d'un montant de 500 € pour la rénovation thermique de son logement privé, situé sur la commune de Rezé, 21 rue du Moulin à l'Huile, dans le cadre du dispositif d'aide aux propriétaires occupants en situation de précarité énergétique.
2011-2127	G. Galliot	04/01/2012	Attribution à Madame Simone JAHAN d'une subvention forfaitaire d'un montant de 500 € pour la rénovation thermique de son logement privé, situé sur la commune de Sautron, La Haute Forêt dans le cadre du dispositif d'aide aux propriétaires occupants en situation de précarité énergétique.
2011-2129	G. Galliot	04/01/2012	Attribution à Madame Madeleine LETOURNEUX d'une subvention forfaitaire d'un montant de 500 € pour la rénovation thermique de son logement privé, situé sur la commune de Nantes, 57 avenue Chanteclerc dans le cadre du dispositif d'aide aux propriétaires occupants en situation de précarité énergétique.
2011-2130	G. Galliot	04/01/2012	Attribution à Madame Andrée BRIGARDIS d'une subvention forfaitaire d'un montant de 500 € pour la rénovation thermique de son logement privé, situé sur la commune de Sautron, 15 rue des Patureaux dans le cadre du dispositif d'aide aux propriétaires occupants en situation de précarité énergétique.
2011-2131	G. Galliot	04/01/2012	Attribution à Madame et Monsieur Serge CORNU d'une subvention forfaitaire d'un montant de 500 € pour la rénovation thermique de son logement privé, situé sur la commune de Vertou, 20 chemin des Etoiles dans le cadre du dispositif d'aide aux propriétaires occupants en situation de précarité énergétique.

2011-2132	G. Retière	21/12/2011	SAUTRON. Opération "Rue de Bretagne" - Décision de financement - Agrément et subvention de 137 800 € pour l'opération de construction de 35 logements locatifs sociaux 24 PLUS et 11 PLA I - Programmation 2011 - SAMO.
2011-2133	G. Retière	21/12/2011	NANTES. Opération "Le Clos des Camélias". Décision de financement - Agrément pour la construction d'un logement PLS. Bénéficiaire: M. et Mme VEQUAUD Lot B 13 (Promogim) - PROG 2011. Annule et remplace la décision n° 2011-1849 du 30/11/2011.
2011-2134	J. Garreau	22/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique - Attribution à Madame TAVENIER Catherine d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2135	J. Garreau	22/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique - Attribution à Madame LEGEAY Nicole d'une subvention d'un montant de 200 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2136	J. Garreau	22/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique - Attribution à Monsieur MULLER Fabien d'une subvention d'un montant de 300 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2137	J. Garreau	22/12/2011	Aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique - Attribution à Madame MULLER Dominique d'une subvention d'un montant de 300 euros - Conclusion de la convention correspondante.
2011-2138	JP. Fougerat	11/01/2012	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transports, d'hébergement, et de restauration engagées par Maryline GUILLARD et Dominique BARREAU, agents de Nantes Métropole, à l'occasion de leur déplacement à Paris le 24 janvier 2012, pour accompagner Madame Elisabeth GUIST'HAU et Monsieur Jean-Pierre LEGENDRE élus communautaires, dans le cadre de la rencontre sur «politiques urbaines et biodiversité».
2011-2141	C. Couturier	05/01/2012	Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (A.E.L.B.) pour la restauration des étiers nord dont le coût prévisionnel 2012 est de 361 600 € H.T.
2011-2142	G. Retière	21/12/2011	SAINT-HERBLAIN. Opération "Ker Pradenn" - Décision de financement - Agrément et subvention de 31 800 € pour l'opération de construction de 7 logements locatifs sociaux 5 PLUS et 2 PLA I - Programmation 2011 - Harmonie Habitat.
2011-2143	G. Retière	21/12/2011	SAINT-HERBLAIN. Opération "Les Allées du Parc" - Décision de financement - Agrément et subvention de 107 700 € pour l'opération d'acquisition en VEFA - construction de 33 logements locatifs sociaux 28 PLUS et 5 PLA I - Programmation 2011 - Harmonie Habitat.
2011-2144	G. Retière	21/12/2011	Convention avec Vilogia relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 25 000 € pour l'opération d'acquisition en VEFA de 5 logements locatifs sociaux "Côté Loire" à Thouaré-sur-Loire.
2011-2145	G. Retière	21/12/2011	Convention avec Atlantique Habitats relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 52 000 € pour l'opération de construction de 10 logements locatifs sociaux "Résidence Elsa" à Rezé.
2011-2146	G. Retière	21/12/2011	Convention avec la SAMO relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 81 000 € pour l'opération de construction de 35 logements locatifs sociaux "Rue de Bretagne" à Sautron.
2011-2147	G. Retière	21/12/2011	Convention avec Harmonie Habitat relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 36 000 € pour l'opération de construction de 7 logements locatifs sociaux "Ker Pradenn" à Saint-Herblain.
2011-2148	G. Retière	21/12/2011	Convention avec Harmonie Habitat relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 152 000 € pour l'opération d'acquisition en VEFA de 33 logements locatifs sociaux "Les Allées du Parc" à Saint-Herblain.
2011-2149	G. Retière	21/12/2011	Convention avec Nantes Habitat relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 1 386 400 € pour l'opération de réhabilitation de 176 logements locatifs sociaux "Linéaire Tchécoslovaquie" à Nantes.
2011-2150	G. Galliot	04/01/2012	Attribution à Madame et Monsieur Jean PESLERBE d'une subvention forfaitaire d'un montant de 500 € pour la rénovation thermique de leur logement privé, situé sur la commune de Nantes, 7 chemin Vert dans le cadre du dispositif d'aide aux propriétaires occupants en situation de précarité énergétique.

2011-2151	G. Galliot	04/01/2012	Attribution à Madame Annie DAUVE d'une subvention forfaitaire d'un montant de 500 € pour la rénovation thermique de son logement privé, situé sur la commune de Rezé, 1 rue Clouard dans le cadre du dispositif d'aide aux propriétaires occupants en situation de précarité énergétique.
2011-2156	G. Galliot	04/01/2012	Attribution à Madame Simone FONTENEAU d'une subvention forfaitaire d'un montant de 500 € pour la rénovation thermique de son logement privé, situé sur la commune de Vertou, 7 grande place de la Barbinière dans le cadre du dispositif d'aide aux propriétaires occupants en situation de précarité énergétique.
2011-2157	G. Galliot	04/01/2012	Attribution à Mademoiselle Stéphanie LE DANTEC et Monsieur Jérémie SAURY d'une subvention forfaitaire d'un montant de 500 € pour la rénovation thermique de leur logement privé, situé sur la commune de Nantes, 7 allée de la Fruitière dans le cadre du dispositif d'aide aux propriétaires occupants en situation de précarité énergétique.
2011-2158	G. Galliot	04/01/2012	Attribution à Madame Annick BERGEMAN d'une subvention forfaitaire d'un montant de 500 € pour la rénovation thermique de son logement privé, situé sur la commune de Rezé, 14 avenue de Deauville dans le cadre du dispositif d'aide aux propriétaires occupants en situation de précarité énergétique.
2011-2159	G. Galliot	04/01/2012	Attribution à Monsieur André GRIMAUD d'une subvention forfaitaire d'un montant de 500 € pour la rénovation thermique de son logement privé, situé sur la commune de Nantes, 9 route de la Chapelle-sur-Erdre dans le cadre du dispositif d'aide aux propriétaires occupants en situation de précarité énergétique.
2011-2161	JP. Fougerat	23/12/2011	Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée AL234 située « Les Faux » sur la commune de Les Sorinières.
2011-2162	G. Retière	21/12/2011	BASSE-GOULAIN. Opération "Résidence Edelin" - Décision de financement - Agrément et subvention de 18 400 € pour l'opération d'acquisition en VEFA de 5 logements locatifs sociaux 3 PLUS et 2 PLA I - Programmation 2011 - Nantaise d'Habitations.
2011-2163	G. Retière	21/12/2011	ORVAULT. Opération "Bois Saint-Louis" - Décision de financement - Agrément et subvention de 152 200 € pour l'opération d'acquisition amélioration de 38 logements locatifs sociaux 26 PLUS et 12 PLA I - Programmation 2011 - Atlantique Habitations.
2011-2165	G. Retière	21/12/2011	Convention avec Atlantique Habitations relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 176 000 € pour l'opération d'acquisition amélioration de 38 logements locatifs sociaux "Bois Saint Louis" à Orvault.
2011-2166	G. Retière	21/12/2011	Convention avec La Nantaise d'Habitations relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 19 000 € pour l'opération d'acquisition en VEFA de 5 logements locatifs sociaux "Résidence Edelin" à Basse-Goulaine.
2011-2169	G. Retière	21/12/2011	Convention avec Atlantique Habitations relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 28 000 € pour l'opération d'acquisition en VEFA de 5 logements locatifs sociaux "Cap à l'Ouest" à Nantes.
2011-2170	G. Retière	21/12/2011	NANTES. Opération "Cap à l'Ouest" - Décision de financement - Agrément et subvention de 19 700 € pour l'opération d'acquisition amélioration de 5 logements locatifs sociaux 3 PLUS et 2 PLA I - Programmation 2011 - Atlantique Habitations.
2011-2171	C. Gautier	29/12/2011	Convention entre Nantes Métropole, la SARL BUILDING SOCIETY, la SEM Loire Océan Développement, ayant pour objet de déterminer les modalités de participation au coût d'équipement de la ZAC « Les Hauts de Couéron 3 » en vue de la construction d'un programme de construction neuve de 314 m ² de SHON. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2011-2172	JF. Retière	22/12/2011	Avenant n°3 à la convention de mandat « réalisation d'un dépôt tramway à Saint-Herblain » du 17 novembre 2000 ayant pour objet la prise en compte de la modification du programme consistant en la modification des installations de distribution de gaz du terminal technique du Bêle pour intégrer dix emplacements supplémentaires d'alimentation des bus en GNV, et le lancement de la consultation afférente d'un montant de 350 000 € HT soit 418 600 € TTC, portant ainsi le montant de l'enveloppe confiée au mandataire à 57 977 296 € TTC approuvé par la délibération du conseil du 11 avril 2011. Cette modification n'impacte pas le montant de la rémunération du mandataire.

2011-2173	G. Galliot	02/01/2012	Convention en vue d'attribuer à la SCI LA CALLE, pour la réhabilitation des parties communes et d'un logement privé, situé 17 rue de la Juiverie, une subvention totale d'un montant maximum de 4 437 € dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Decré Bouffay.
2011-2174	G. Galliot	02/01/2012	Convention en vue d'attribuer à la SCI SYPHIMAN, pour la réhabilitation d'un logement privé, situé 5 rue du Vieil Hôpital, une subvention totale d'un montant maximum de 1 758 € dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat Decré Bouffay.
2011-2176	JP. Fougerat	30/12/2011	Classement dans le domaine public des parcelles cadastrées CW672 et CW676 situées sur la commune de Vertou.
2011-2177	JP. Fougerat	03/01/2012	Acquisition à titre gratuit auprès des « Copropriétaires de la parcelle AI 133 », représentés par le Cabinet CITYA, syndic de copropriété, de la parcelle cadastrée section AI n° 401, d'une contenance de 1 509 m ² , constituant une partie de la rue des Roitelets à Sainte-Luce-sur-Loire. Classement dans le domaine public de la rue des Roitelets, en l'occurrence de la parcelle cadastrée section AI n° 401. Constitution d'une servitude, à titre gratuit, sur les parcelles cadastrées section AI n° 344, 347, 348, 349, 351, 355, 356 et 358, appartenant à la copropriété Les Cerisiers, permettant à Nantes Métropole d'assurer l'exploitation des installations d'éclairages et de leurs réseaux d'alimentation.
2011-2178	M. Gressus	22/12/2011	Convention ayant pour objet de définir les règles du partenariat pour la mise en vente, à un prix unique, de sacs à déchets aux habitants, avec les Etablissements suivants : Super U Dalby, situé 66 bd Ernest Dalby 44000 Nantes, Carrefour Market, situé Rond Point de Vannes 44100 Nantes, Leclerc Paridis, situé 14 Route Paris BP 20571 44305 Nantes cedex 3.
2011-2180	JP. Fougerat	10/01/2012	Convention ayant pour objet de définir les conditions de l'aménagement et de l'entretien des équipements d'aménagement d'une bande cyclable sur les dépendances de la RD 119 au PR 0x + 10 et au PR 0 + 410 en et hors agglomération sur le territoire de la commune de Basse Goulaine, avec le Conseil Général de Loire Atlantique pour une durée de 10 ans, à compter de la date de sa notification. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2011-2181	G. Galliot	16/01/2012	Demande à Monsieur le Préfet de Région des Pays de la Loire, Préfet de Loire-Atlantique de transférer l'arrêté de déclaration d'utilité publique, en date du 22 juillet 2011, relatif à l'Opération de Restauration Immobilière du quartier Decré/Bouffay sur le territoire de la commune de Nantes, au profit de Nantes Métropole Aménagement.
2011-2182	B. Bolzer	05/01/2012	Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi d'animateur économique au pôle Erdre et Loire. La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des attachés, à savoir au minimum IB 379 et au maximum IB 801, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi.
2011-2183	JP. Fougerat	05/01/2012	Avenant n°3 au marché n°2011-210, relatif à des prestations de traduction avec la société ADT, avenant n°2 au marché n°2011-220, relatif à des prestations d'interprétariat avec la société ESCENDO, avenant n°2 au marché n°2011-230, relatif à des prestations de transcription avec la société RESUMEMO, ayant pour objet une prolongation de la durée de ces marchés de 2 mois, en attendant la notification des nouveaux marchés, sans augmentation de leur montant maximum.
2011-2184	G. Retière	30/12/2011	COUERON. Opération "Le Korja" - Décision de financement - Agrément et subvention de 20 700 € pour l'opération d'acquisition en VEFA de 6 logements locatifs sociaux 4 PLUS et 2 PLA I - Programmation 2011 - CIF Coopérative.
2011-2185	G. Retière	30/12/2011	NANTES. Opération " 5 Route de Saint Joseph de Porterie" - Décision de financement - Agrément et subvention de 26 200 € pour l'opération d'acquisition- amélioration de 10 logements locatifs sociaux 7 PLUS et 3 PLA I - Programmation 2011 - Bénéficiaire : Nantes Habitat.
2011-2186	G. Retière	30/12/2011	ORVAULT. Opération " ZAC des Garettes" - Décision de financement - Agrément et subvention de 112 700 € pour l'opération de construction de 30 logements locatifs sociaux 21 PLUS et 9 PLA I - Programmation 2011 - Bénéficiaire : SAMO.

2011-2187	G. Retière	30/12/2011	NANTES. Opération " Résidence sociale L'Archipel" - Décision de financement - Agrément et subvention de 143 000 € pour l'opération de construction de 13 logements locatifs sociaux PLA I - Programmation 2011 - Bénéficiaire : La Nantaise d'Habitations.
2011-2188	G. Retière	30/12/2011	NANTES. Opération " Maison Relais Le Gué" - Décision de financement - Agrément et subvention de 198 000 € pour l'opération de construction de 18 logements locatifs sociaux PLA I - Programmation 2011 - Bénéficiaire : SAMO.
2011-2189	G. Retière	30/12/2011	REZE. Opération de construction de 45 logements sociaux PLUS - "EHPAD Les Bords de Sèvre" - Atlantique Habitations - Décision de clôture. Programmation 2008.
2011-2190	G. Retière	30/12/2011	REZE. Opération de construction de 46 logements sociaux PLS - "EHPAD Les Bords de Sèvre" - Atlantique Habitations - Décision de clôture. Programmation 2008.
2011-2191	G. Retière	30/12/2011	NANTES. Opération " Erdre Porterie" - Décision de financement - Agrément et subvention de 28 900 € pour l'opération de construction de 12 logements locatifs sociaux PLUS - Programmation 2011 - Bénéficiaire : Aiguillon Construction.
2011-2192	G. Retière	30/12/2011	NANTES. Opération " Grand Carcouët" - Décision de financement - Agrément et subvention de 56 000 € pour l'opération de construction de 22 logements locatifs sociaux PLUS - Programmation 2011 - Bénéficiaire : Nantes Habitat.
2011-2193	G. Retière	30/12/2011	THOUARE SUR LOIRE. Opération " EHPAD Léontine Vié" - Décision de financement - Agrément et subvention de 16 200 € pour l'opération de construction de 27 logements locatifs sociaux PLUS - Programmation 2011 - Bénéficiaire : Atlantique Habitations.
2011-2194	G. Retière	30/12/2011	THOUARE SUR LOIRE. Opération " EHPAD Léontine Vié" - Agrément pour l'opération de construction et de restructuration de 41 logements locatifs sociaux PLS - Programmation 2011 - Bénéficiaire : Atlantique Habitations.
2011-2195	G. Retière	30/12/2011	Convention avec CIF Coopération relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 22 000 € pour l'opération d'acquisition en VEFA de 6 logements locatifs sociaux "Le Korïa" à Couëron.
2011-2196	G. Retière	30/12/2011	Convention avec Nantes Habitat relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 26 000 € pour l'opération d'acquisition-amélioration de 10 logements locatifs sociaux "5 route de Saint Josph de Porterie" à Nantes.
2011-2197	G. Retière	30/12/2011	Convention avec La Nantaise d'Habitations relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 104 000 € pour l'opération de construction de 13 logements locatifs sociaux "Résidence sociale L'Archipel" à Nantes.
2011-2198	G. Retière	30/12/2011	Convention avec la SAMO relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 135 000 € pour l'opération de construction de 30 logements locatifs sociaux "ZAC des Garettes" à Orvault.
2011-2199	G. Retière	30/12/2011	Convention avec la SAMO relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 126 000 € pour l'opération de construction de 18 logements locatifs sociaux "Maison Relais Le Gué" à Nantes.
2011-2200	G. Retière	30/12/2011	Convention avec Nantes Habitat relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 176 000 € pour l'opération de construction de 22 logements locatifs sociaux "Grand Carcouët" à Nantes.
2011-2201	G. Retière	30/12/2011	Convention avec Atlantique Habitations relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 81 000 € pour l'opération de construction de 27 logements locatifs sociaux "EHPAD Léontine Vié" à Thouaré-sur-Loire.
2011-2202	G. Retière	30/12/2011	Convention avec Aiguillon Construction relative à l'attribution d'une subvention d'équipement de 48 000 € pour l'opération de construction de 12 logements locatifs sociaux "Erdre Porterie" à Nantes.
2011-2203	JP. Fougerat	05/01/2012	Les travaux faisant l'objet du marché relatif à l'aménagement de la place du Vieux Cimetière à Carquefou attribué à la société SARL Bureau TP seront poursuivis au-delà de la masse initiale de 95 270,75 € HT.
2011-2204	G. Retière	17/01/2012	NANTES. Opération de construction d'une résidence sociale de 16 logements sociaux PLUS - "Le Val de l'Aubinière" à Nantes - Harmonie Habitat - Décision de clôture - Programmation 2009.

2011-2205	G. Retière	30/12/2011	LA CHAPELLE-SUR-ERDRE. Opération "Clos de la Fontaine" - Décision de financement - Agrément et subvention de 58 200 € pour l'opération de construction de 15 logements locatifs sociaux 11 PLUS et 4 PLAI - Programmation 2011 - Bénéficiaire : VILOGIA.
2011-2206	G. Retière	30/12/2011	SAINT-HERBLAIN. Opération "Clos des Pins" - Décision de financement - Agrément et subvention de 41 600 € pour l'opération d'acquisition en VEFA de 9 logements locatifs sociaux 6 PLUS et 3 PLAI - Programmation 2011 - Bénéficiaire : CIF Coopérative.
2011-2207	G. Retière	30/12/2011	ORVAULT. Opération "Les Hauts de Chantilly " - Décision de financement - Agrément et subvention de 31 100 € pour l'opération d'acquisition en VEFA de 11 logements locatifs sociaux 8 PLUS et 3 PLAI - Programmation 2011 - Bénéficiaire : CIF Coopérative.
2011-2212	G. Retière	30/12/2011	SAUTRON. Opération "Les Jardins d'Armor". Décision de financement - Agrément et subvention de 15 300 € pour l'opération de construction de 4 logements locatifs sociaux 3 PLUS et 1 PLA I - Programmation 2011 - Bénéficiaire : Atlantique Habitations.
2011-2213	G. Retière	30/12/2011	NANTES. Opération "Carré Lafayette" - Décision de financement - Agrément et subvention de 27 600 € pour l'opération d'acquisition en VEFA de 7 logements locatifs sociaux 5 PLUS et 2 PLA I - Programmation 2011 - Bénéficiaire : Habitat 44.
2011-2214	G. Retière	30/12/2011	NANTES. Opération "EHPAD Bottière Chénaie - Ilot 5". Décision de financement - Agrément et subvention de 27 000 € pour l'opération de construction de 45 logements locatifs sociaux 45 PLUS - Programmation 2011 - Bénéficiaire : Atlantique Habitations.
2011-2215	G. Retière	30/12/2011	NANTES. Opération "EHPAD Bottière Chénaie - Ilot 5". Décision de financement - Agrément pour la construction de 45 logements PLS - Programmation 2011 - Bénéficiaire : Atlantique Habitations.
2011-2216	G. Retière	30/12/2011	NANTES. Opération "Résidence Ile Beaulieu 1". Décision de financement - Agrément et subventions de 880 000 € pour l'opération de construction de 80 logements locatifs sociaux PLA I - Programmation 2011 - Bénéficiaire : ADOMA.
2012-01	JC. Lemasson	11/01/2012	Annulation de la décision n°2011-1766 en date du 22 novembre 2011. Acquisition des biens cadastrés BD 101 – BH 23-165-302-519-529-595 – BI 26-28 – BM 425, de superficies respectives de 431 m ² - 1 273 m ² - 135 m ² - 252 m ² - 912 m ² - 204 m ² - 472 m ² - 1 455 m ² - 522 m ² - 1 462 m ² et d'une superficie totale de 7 118 m ² situés à Rezé, Lieu-dits : L'Epinais, les Terres Chapelles, le Pournou, les Poyaux, la Noé Sèche, les Fromentaux, rue de la Robinière et les Longées, appartenant aux conjoints LEFEUVRE, nécessaire afin de pérenniser et poursuivre le développement d'un site naturel et en assurer la valorisation, de constituer des espaces naturels ouverts à la promenade et à la découverte, contribuant à la diversité des milieux naturels et au maillage des corridors écologiques. Prix d'acquisition : 8 683,96 € nets de taxes.
2012-02	JP. Fougerat	12/01/2012	Bail de droit commun entre Nantes Métropole et le Centre de Communication de l'Ouest (CCO) pour la location de la terrasse et les bureaux sis au 32 ^{ème} étage de la Tour de Bretagne, 2 place Bretagne à Nantes, appartenant à Nantes Métropole, au profit du CCO qui propose de le transformer en un lieu touristique du fait de sa position géographique. La convention prendra effet le 1er janvier 2012 et se terminera le 31 décembre 2021. Le CCO remboursera annuellement à Nantes Métropole les charges locatives de ce local.
2012-04	C. Couturier	29/12/2011	Avenant n°1 à la convention relative à l'entretien et à l'exploitation de la station de refoulement des eaux usées du parc sportif des Echalonnières sise rue du Bignonnet à Vertou, avec la commune de Vertou, ayant pour objet de modifier la formule de révision en remplaçant les indices initiaux par les indices ICHT – IME et FSD2o. Cet avenant est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2012-06	JP. Fougerat	05/01/2012	Attribution et signature d'un marché selon la procédure adaptée concernant les animations pour le centre des expositions de Nantes Métropole, avec l'association Ecopôle du 12 février 2012 au 31 août 2013, renouvelable deux fois un an. Le montant maximum annuel du marché à bon de commandes pour la première année est de 68 000€ HT et de 45 000€ HT pour les deux reconductions.

2012-07	JP. Fougerat	05/01/2012	Acquisition de la parcelle cadastrée section BZ 80 d'une superficie de 151 m ² d'emprise, située rue Condorcet, à Saint-Sébastien-sur-Loire et appartenant à Monsieur et Madame Georges RICOLLEAU, nécessaire dans le cadre des travaux d'agrandissement du parking de la médiathèque Yves LAURENT. Prix d'acquisition : 22 650 euros dont 3 020 euros d'indemnité de dépréciation, auxquels viendront s'ajouter les frais notariés.
2012-09	G. Retière	13/01/2012	Demande de subvention ayant pour objet le versement de 1 714 962.83 € au profit de Nantes Métropole pour l'aménagement des espaces publics du GPV Malakoff Pré Gauchet – boulevard de Sarrebruck, tranche ferme, et avenue de Berlin, tranche conditionnelle 1, dans le cadre de la programmation FEDER 2007-2013.
2012-13	JP. Fougerat	10/01/2012	Acquisitions à titre gratuit des parcelles cadastrées section AH n°485, 489 et 491 appartenant à la SAS « OCDL », ayant une emprise totale de 91 m ² , situées place du Vieux Cimetière à Carquefou, nécessaire pour permettre la réalisation d'un cheminement piétonnier reliant la rue André Maurois à la place du Vieux Cimetière. La valeur vénale de ces parcelles est inférieure à 75 000 euros HT.
2012-14	P. Chiron	09/01/2012	Dispositif éco-prime d'aide à la substitution des installations de chauffage fortement émettrices de CO ₂ par un système de chauffage plus sobre en CO ₂ – Attribution à un habitant de Nantes Métropole d'une subvention d'un montant maximum de 900 euros.
2012-16	JP. Fougerat	10/01/2012	Classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée section CI 236 située avenue du Clos du Coteau sur la commune Vertou.
2012-17	JP. Fougerat	16/01/2012	Avenant n°1 avec les sociétés SAUVETRE TP et BRETHOME ET CIE TRAVAUX PUBLICS ayant pour objet le transfert du marché n°2010-4730 relatif à l'aménagement de quais bus au Landas sur la commune de Vertou à la société BRETHOME ET CIE TRAVAUX PUBLICS à compter de la date de notification de l'avenant correspondant, suite au changement de la forme juridique de la société SAUVETRE TP.
2012-18	JP. Fougerat	16/01/2012	Avenant n°1 avec les sociétés SAUVETRE TP et BRETHOME ET CIE TRAVAUX PUBLICS ayant pour objet le transfert du marché n°2011-960 relatif à l'aménagement de trottoirs rue Bonnigal à Vertou à la société BRETHOME ET CIE TRAVAUX PUBLICS à compter de la date de notification de l'avenant correspondant, suite au changement de la forme juridique de la société SAUVETRE TP.
2012-19	C. Couturier	09/01/2012	Avenant n°1 au marché n°2010-202, relatif à la construction du bassin de régulation station de la Chevalerie à Nantes avec la société SADE, ayant pour objet de prendre en compte les conséquences du changement de méthode de terrassement mis en œuvre par l'entreprise à la suite de réclamations des riverains, à compter de la date de sa notification. Le montant de cet avenant s'élève à 31 950,00 € HT, soit une augmentation de 4.38%, portant le marché initial de 729 686,46 € HT à 761 636,46 € HT, soit 910 917,21 € TTC.
2012-21	B. Bolzer	11/01/2012	Attribution et signature d'un marché selon la procédure adaptée en vue de réaliser des études ergonomiques sur l'organisation du travail et des relations de travail au sein des pôles de proximité et de la direction espace public, avec le groupement ADAM Dominique Conseil / E. HUGNON Conseil / Yannick LE FUR Conseil Formation / OMECOM, dont ADAM Dominique Conseil est le mandataire, pour une durée de 2 ans, à compter de la date de réception du premier bon de commande par la société. Le montant maximal du marché est fixé à 85 000 € HT soit 101 660 € TTC.
2012-22	JP. Fougerat	06/01/2012	Acquisition de la parcelle cadastrée section BZ 81 d'une superficie de 270 m ² d'emprise située rue Condorcet, à St Sébastien-sur-Loire et appartenant à Monsieur Jacques AUDUREAU et Madame Paulette POISBLEAU, nécessaire en vue de l'agrandissement du parking de la médiathèque Yves LAURENT. Prix d'acquisition : 74 790 € dont 7 290 € d'indemnité de dépréciation, auxquels viendront s'ajouter les frais notariés.
2012-23	JP. Fougerat	16/01/2012	Convention ayant pour objet de définir les conditions de l'aménagement et de l'entretien des équipements d'un passage protégé, RD 115 au PR 25 + 810 en agglomération sur le territoire de la commune des Sorinières, avec le Conseil Général de Loire Atlantique pour une durée de 10 ans, à compter de la date de sa notification. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.

2012-24	JP. Fougerat	16/01/2012	Convention ayant pour objet de définir les conditions de l'aménagement et de l'entretien des équipements d'aménagement des arrêts de bus avec quais aux normes handicapées, rue du port aux Meules, réalisés sur la RD 58 au lieu-dit le Landas en agglomération sur le territoire de la commune de Vertou, avec le Conseil Général de Loire Atlantique pour une durée de 10 ans, à compter de la date de sa notification. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2012-25	JP. Fougerat	16/01/2012	Convention ayant pour objet de définir les conditions de l'aménagement et de l'entretien des équipements d'écluses et passages piétons aux entrées de la RD 105 et RD 76 en agglomération sur le territoire de la commune de Vertou, avec le Conseil Général de Loire Atlantique pour une durée de 10 ans, à compter de la date de sa notification. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2012-26	JP. Fougerat	16/01/2012	Convention ayant pour objet de définir les conditions de l'aménagement et de l'entretien des équipements d'un passage protégé réalisés sur la RD 359 au PR 2 + 095 hors agglomération sur le territoire de la commune de Vertou, avec le Conseil Général de Loire Atlantique pour une durée de 10 ans, à compter de la date de sa notification. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2012-27	JP. Fougerat	16/01/2012	Convention ayant pour objet de définir les conditions de l'aménagement et de l'entretien des équipements d'un carrefour giratoire, RD 137, ZAC du Taillis, en agglomération sur le territoire de la commune des Sorinières, avec le Conseil Général de Loire Atlantique pour une durée de 10 ans à compter de la date de sa notification. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole.
2012-28	JP. Fougerat	17/01/2012	Déclaration sans suite pour des motifs d'intérêt général de la procédure de consultation du lot 1 relatif à la location, maintenance de sanitaires publics accessibles aux personnes à mobilité réduite sur la commune de Nantes, car une redéfinition de la nature du marché est nécessaire pour ce lot.
2012-29	B. Aunette	11/01/2012	Acquisition du bien cadastré BK 255, d'une superficie totale de 2 305 m ² , situé à Rezé, rue de la Robinière, appartenant aux consorts PATRON, dans la mesure où ce bien répond à un intérêt général et à l'un des objets de l'article L.300-1 et plus précisément celui de la ZAD Mendès France créée afin de maîtriser la spéculation foncière et de constituer des réserves foncières en vue d'un aménagement futur de la zone en termes d'habitats individuels/ou collectifs, compatible avec les dispositions des zones du PLU en vigueur. Prix d'acquisition : 15 920 euros nets de taxe, auxquels viendront s'ajouter les frais de notaire.
2012-30	G. Retière	17/01/2012	Convention en vue d'attribuer à Vilogia, pour l'opération de construction de 15 logements locatifs sociaux, opération « Clos de la Fontaine » située sur la commune de La Chapelle-sur-Erdre, une subvention de 57 000 €.
2012-31	G. Retière	17/01/2012	Convention en vue d'attribuer à CIF Coopérative, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 9 logements locatifs sociaux, opération « Le Clos des Pins » située sur la commune de Saint-Herblain, une subvention de 33 000 €.
2012-32	G. Retière	17/01/2012	Convention en vue d'attribuer à CIF Coopérative, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 11 logements locatifs sociaux, opération « Les Hauts de Chantilly » située sur la commune d'Orvault, une subvention de 39 000 €.
2012-34	B. Aunette	11/01/2012	Exercice du droit de préemption sur l'immeuble non bâti, cadastré CP n°621, pour une superficie de 335 m ² , situé en zone UBb à Bouguenais, 120 rue de l'aviation, appartenant à Monsieur et Madame MELLERIN-SEGUINEAU, qui constitue la voirie de desserte du lotissement « Clos Saint Exupéry », propriété de Nantes Métropole. Prix d'acquisition : 1 euro.
2012-35	JC. Lemasson	18/01/2012	Acquisition des biens cadastrés BM 124 et 128 – BI 27, de superficies respectives de 413 m ² - 1 093 m ² et 953 m ² et d'une superficie totale de 2 459 m ² situés à Rezé, Lieu-dits : Les Fouiniers – rue de la Robinière, appartenant aux consorts PATRON, inscrits dans le projet de forêt urbaine Sud-Est de l'agglomération nantaise, sur la commune de Rezé. Cette acquisition est nécessaire afin de pérenniser et poursuivre le développement d'un site naturel et en assurer la valorisation, de constituer des espaces naturels ouverts à la promenade et à la découverte, contribuant à la diversité des milieux naturels et au maillage des corridors écologiques. Prix d'acquisition : 2 999,98 € nets de taxes.

2012-36	Y. Guin	18/01/2012	Avenant n°1 au marché n°2011-10090, relatif à des prestations de création, d'animation et de développement du cluster Quartier de la Création avec la SAMOA, ayant pour objet de modifier l'échéancier de versement de la rémunération du prestataire, à compter de la date de sa notification. Cet avenant n'a pas d'effet financier pour Nantes Métropole.
2012-40	G. Retière	17/01/2012	Convention en vue d'attribuer à Atlantique Habitations, pour l'opération de construction de 4 logements locatifs sociaux, "Les Jardins d'Armor" située sur la commune de Sautron, une subvention de 14 000 €.
2012-43	B. Aunette	11/01/2012	Acquisition à titre gratuit du bien cadastré section CP numéros 473 et 475, d'une superficie de 36 m ² situé à Nantes, rue de Tchécoslovaquie, appartenant à NANTES HABITAT, nécessaire pour la mise en œuvre du Grand Projet de Ville du Nouveau Malakoff à Nantes et plus particulièrement pour la réalisation de l'Ilot MC1 qui sera composé d'un centre commercial, de logements et de bureaux. Nantes Métropole supportera les frais notariés afférents à l'acte.
2012-44	B. Bolzer	12/01/2012	Attribution et signature d'un marché subséquent n° 1 au lot 2 relatif à l'accompagnement de la Direction Générale dans le management et l'organisation des services, avec la société DYNACTION pour une durée de 12 mois à compter de la date de sa notification. Le montant du marché est fixé à 59 625,00 €HT soit 71 311,50 € TTC.
2012-56	JP. Fougerat	20/01/2012	Prise en charge directe ou remboursement aux frais réels des dépenses de transports, d'hébergement, et de restauration engagées par M. Philippe Malinge agent de Nantes Métropole, à l'occasion de son déplacement à Bruxelles du 12 au 13 décembre 2011, pour accompagner Mme Karine Daniel, vice-présidente de Nantes Métropole, dans le cadre du Comité Directeur CCRE organisé par le CCRE à Bruxelles.